Commission
de protection
du territoire agricole
Québec

PAR COURRIEL : [redacted]

Québec, le 3 avril 2025

[redacted]

Objet : Demande d'accès à l'information
Lots 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509, 3 663 511, 3 663 514, 3 663 516 et 3 663 777

Madame [redacted]

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 20 février 2025 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1), ci-après « *Loi sur l'accès* ».

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents que nous possédons concernant les lots cités en objet. Dans les fichiers qui vous sont transmis, vous constaterez que certaines informations ont été caviardées en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. Ces articles ne nous permettent pas de partager des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Toutefois, il nous est impossible de vous envoyer quelques fichiers, car ils sont protégés par le secret professionnel. En effet, d'après l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, toutes personnes tenues par la loi au secret professionnel ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés en raison de leur état ou de leur profession, à moins qu'elles n'y soient autorisées par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.

Également, votre demande porte sur un dossier du Tribunal administratif du Québec (TAQ). Par conséquent, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès*, nous vous invitons à présenter une requête à la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels dudit organisme, M[e] Julie Baril, à l'adresse courriel tribunal.administratif@taq.gouv.qc.ca.

Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2[e] étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 643-3314 (local)
1 800 667-5294 (extérieur)
Télécopieur : 418 521-2221
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil
1010, rue De Sérigny, 7[e] étage
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Téléphone : 450 442-7100 (local)
1 800 361-2090 (extérieur)
www.cptaq.gouv.qc.ca

De même, votre demande concerne des informations en lien avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. (MELCCFP). Par conséquent, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès*, nous vous invitons à faire une requête au directeur principal des services-clients de renseignements dudit organisme, M. Martin Dorion, à l'adresse courriel acces@environnement.gouv.qc.ca.

Par ailleurs, des décisions en lien avec votre demande se trouvent dans les dossiers numéros : **151259**, **313369**, **336584**, **344041**, **362645**, **366304**, **406979** et **428200**. Vous pourrez les récupérer sur notre site Internet : https://www.cptaq.gouv.qc.ca/rechercher-un-dossier. Ensuite, vous devez inscrire un des numéros ci-dessus et peser sur la touche « Entrée » de votre clavier. Puis, sélectionner « Consulter ». Finalement, en dessous du segment « Progression de la demande », choisir l'onglet « Documents » pour accéder aux fichiers disponibles.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Madame, nos salutations distinguées.

[redacted]

Manon Côté
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Commission de protection
du territoire agricole
du Québec



Déclaration

Permis de construction

DÉCLARATION D'EXERCICE D'UN DROIT PERSONNEL OU RÉEL AFIN D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION SANS L'AUTORISATION REQUISE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

GUIDE POUR COMPLÉTER LE FORMULAIRE

À LIRE ATTENTIVEMENT

L'article 32:

«Une corporation municipale, une corporation de comté ou une communauté ne peut émettre un permis de construction sur un lot situé dans une région agricole désignée à moins que la demande ne soit accompagnée d'un certificat d'autorisation de la Commission ou d'une déclaration du requérant à l'effet que le projet faisant l'objet de la demande ne requiert pas l'autorisation de la Commission.

Lorsque le requérant produit une déclaration, il doit également fournir la preuve qu'un exemplaire de cette déclaration a été transmis à la Commission». (L.R.Q., c. P-41.1, a.32)

Pour l'application de cet article, une déclaration est requise:

- dans le cas d'une utilisation non agricole, si un permis de construction est nécessaire à l'érection d'un nouveau bâtiment ou au changement d'usage d'un bâtiment existant;
- pour l'addition, l'agrandissement d'un bâtiment lorsque d'un tel permis résulterait une augmentation de la superficie déjà utilisée à des fins autres que l'agriculture;
- pour un bâtiment agricole. (Voir note explicative à la section 5).

Assurez-vous avant de compléter ce formulaire de déclaration que votre situation correspond bien à l'un ou l'autre des articles de la loi suivant: 31, 31.1, 40, 101, 103, 105. Vous les retrouverez au début de chacune des sections du formulaire.

N.B.: Afin de permettre la vérification de la déclaration, celle-ci devra être remplie selon le guide et les documents requis devront y être joints.

Section 1. La partie **«RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉCLARANT»** doit être remplie dans son entier et écrite lisiblement.

Section 2. Pour la section **«RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA DÉCLARATION»**, il est nécessaire que vous ayez en main votre titre de propriété car il contient les informations essentielles comme: le numéro du lot... du cadastre de la paroisse... ou du canton de... Ces renseignements se retrouvent généralement sous la rubrique «désignation» de votre titre. Quant à la date et le numéro d'enregistrement, référez-vous au timbre du bureau d'enregistrement en marge de ce même titre.

Section 3. La partie **«LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS»**, doit être signée.

Section 4. À **«RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LA MUNICIPALITÉ»**, vous devez faire compléter cette section par l'officier municipal responsable de l'émission des permis.

Sections 5, 6 et 7. Vous devez au chapitre **«DÉCLARATION»**, remplir la section qui s'applique à votre cas pour l'exercice du droit personnel ou réel auquel vous prétendez et signer sous ce seul article.

Section 8. **«ATTESTATION»** - Doit être signée.

DÉCLARATION 238228

LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
(Articles 31, 31.1, 40, 101, 103, 105)

REMIS AU FICHIER LE
25 JUIN 1996

SECTION 1. RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉCLARANT

* Nom : Ferme Défi inc Prénom :

Adresse personnelle ou siège social : 135 Rang 2 Ouest

Municipalité : Bic Code postal : G0L-1B0

Occupation principale :

Numéro d'assurance sociale :

Numéro(s) de téléphone : bureau: (418) 736-4010
résidence: (418) 736-4660
télécopieur: ( ) [redacted]

Nom, adresse et téléphone du propriétaire si autre que le déclarant :

SECTION 2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA DÉCLARATION

*

Numéro du lot ou de chacun des lots: 279

Rang: 2

Cadastre:

Superficie du lot ou de chacun des lots:

Municipalité: Bic

Date d'enregistrement du titre de propriété :

Numéro d'enregistrement du titre de propriété:

SECTION 3. LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (ARTICLE 53)

*

J'autorise la divulgation des renseignements nominatifs (personnels) qui me concernent.

Signature Denis Lelièvre Date 20/06/96

Municipalité: Bic

SECTION 4. RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LA MUNICIPALITÉ

Le permis a été demandé le : 96/05/14

Date d'émission : 96/05/15

Numéro du permis : 2518

Type de construction : BATIMENT AGRICOLE

Numéro du lot : 277-P 278-P 279-P

ou

Date du refus :

Motifs :

Officier municipal : Signature [signature] Téléphone: (418) 736 4949

Télécopieur: ( )

SECTION 5. CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AGRICOLE

Un bâtiment agricole est celui dont la construction et l'utilisation sont faites uniquement à des fins d'agriculture (ex.: serre) ou visant à servir l'existence d'une activité agricole (ex.: grange).

Si vous projetez utiliser votre bâtiment à toute autre fin (ex.: résidentielle), même partiellement, référez-vous à un autre droit énoncé au présent formulaire ou produisez une demande d'autorisation.

Nature du bâtiment: Hangar a machinerie

JE DÉCLARE NE PAS AVOIR BESOIN D'UNE AUTORISATION DE LA COMMISSION PARCE QUE JE CONSTRUIS UN BÂTIMENT AGRICOLE

* Signature: Denis Lévesque Date: 29/06/96

SECTION 6. DÉCLARATION DE DROITS PERSONNELS

Section 6 A. Droit personnel de construire une résidence

Article 31

Dans une région agricole désignée, le propriétaire d'un lot vacant ou sur lequel des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX peut, sans l'autorisation de la Commission, si son titre de propriété est enregistré avant la date d'entrée en vigueur d'un décret qui affecte ce lot et qui est visé par les articles 22 ou 25, y construire une seule résidence, à la condition d'avoir déposé auprès de la Commission, avant le premier juillet 1987, une déclaration d'intention à cet effet, de la construire avant le premier juillet 1988 et utiliser à cette fin **une superficie n'excédant pas un demi-hectare.**

Lorsqu'à la même date une personne est propriétaire de plusieurs lots contigus et qui sont des lots vacants ou sur lesquels des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX et situés dans une même municipalité, elle peut, aux mêmes conditions, construire une seule résidence sur ces lots en utilisant à cette fin **une superficie n'excédant pas un demi-hectare.**

Lorsqu'à la même date une personne est propriétaire de plusieurs lots ou ensemble de lots non contigus et qui sont des lots vacants ou sur lesquels des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX, elle ne peut, aux mêmes conditions, construire qu'une seule résidence dans une même municipalité.

Lorsqu'une résidence a été construite conformément aux dispositions du présent article, le droit d'usage résidentiel conféré est conservé après les délais d'exercice mentionnés précédemment, et n'est pas éteint par la destruction partielle ou totale de la résidence.

Les dispositions du présent article n'ont pas pour effet de soustraire le lot ou les lots contigus sur lesquels le propriétaire peut construire une résidence à l'application des articles 28 à 30.

À compter du 2 août 1989, le droit d'usage résidentiel conféré par le présent article et qui a été légalement exercé avant le premier juillet 1988 est éteint par le fait de laisser sous couverture végétale la superficie sur laquelle il porte pendant plus d'une année.

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

Résidence ☐

Bâtiment accessoire ☐ Description: _____

JE DÉCLARE DONC BÉNÉFICIER DU DROIT DE REMPLACER LA RÉSIDENCE OU CONSTRUIRE UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI PARCE QU'UNE RÉSIDENCE A DÉJÀ ÉTÉ CONSTRUITE EN VERTU DE CET ARTICLE LE _____.

LA DÉCLARATION REQUISE AVAIT D'AILLEURS ÉTÉ PRODUITE À LA COMMISSION DANS LE DOSSIER NUMÉRO _____.

Signature _____ Date _____

Section 6 B. Droit personnel de construire une résidence

Article 31.1

«Malgré l'article 26, une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, construire une seule résidence sur un ou plusieurs lots contigus ou qui seraient contigus selon les cas prévus aux articles 28 et 29 et qui sont des lots vacants ou sur lesquels des droits ne sont pas reconnus en vertu de la section IX, et dont elle est propriétaire, si la superficie de celui-ci ou de ces lots est ou **forme un ensemble d'au moins cent hectares.** Elle peut utiliser à cette fin une superficie n'excédant pas un demi-hectare.

Pour ce faire, elle doit déposer préalablement au greffe de la Commission une déclaration accompagnée de **son titre de propriété et d'un plan décrivant la superficie sur laquelle la résidence sera construite.**

La construction d'une résidence en vertu du présent article n'a pas pour effet de soustraire le lot ou la partie de lot sur laquelle elle est construite à l'application des articles 28 à 30».

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

Résidence ☐

Bâtiment accessoire ☐ Description: _____

JE DÉCLARE DONC BÉNÉFICIER DU DROIT DE CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE OU UN BÂTIMENT ACCESSOIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 31.1 DE LA LOI.

Signature _____ Date _____

Section 6 C. Agriculteur(trice): droit personnel de construire une résidence

Article 40

«Dans l'aire retenue pour fins de contrôle, **une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture** peut, sans l'autorisation de la Commission, construire sur un lot dont elle est propriétaire et où elle exerce sa principale occupation une résidence pour elle-même, son enfant ou son employé.

Une corporation ou une société **d'exploitation agricole** peut également construire une résidence pour son **actionnaire** ou son **sociétaire** dont la **principale occupation est l'agriculture** sur un lot dont elle est propriétaire et où cet **actionnaire** ou ce **sociétaire exerce sa principale occupation.**

Une corporation ou une société d'exploitation agricole peut également construire sur un tel lot une résidence pour un employé affecté aux activités agricoles de l'exploitation.

La construction d'une résidence en vertu du présent article n'a pas pour effet de soustraire le lot ou la partie du lot sur laquelle elle est construite à l'application des articles 28 à 30».

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

La résidence sera habitée par:

le déclarant ☐

son enfant ☐ Âge: _____ Nom: _____

son employé ☐ Prénom: _____

son sociétaire ☐ Téléphone: _____

ou actionnaire ☐

JE DÉCLARE DONC BÉNÉFICIER DU DROIT PERSONNEL DE CONSTRUIRE UNE RÉSIDENCE EN VERTU DE L'ARTICLE 40 DE LA LOI.

Signature _____ Date _____

SECTION 7. DÉCLARATION DE DROITS RÉELS

Section 7 A. Lot utilisé à une autre fin que l'agriculture

Article 101
«Une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot situé dans une région agricole désignée, une aire retenue pour fins de contrôle ou une zone agricole, dans la mesure où ce lot était utilisé ou faisait déjà l'objet d'un permis d'utilisation à une fin autre que l'agriculture lorsque les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission ont été rendues applicables sur ce lot.

Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot qui était utilisée à une fin autre que l'agriculture ou pour laquelle un permis d'utilisation à une fin autre que l'agriculture avait déjà été délivré lorsque les dispositions de la présente loi visant à exiger l'autorisation de la Commission ont été rendues applicables à ce lot».

Article 102
«Le droit reconnu par l'article 101 subsiste malgré l'interruption ou l'abandon d'une utilisation autre que l'agriculture. Il est toutefois éteint par le fait de laisser sous couverture végétale la superficie sur laquelle il porte, pendant plus d'un an, à compter du moment où les dispositions de la présente loi visant à exiger l'autorisation de la Commission ont été rendues applicables sur cette superficie. Il est également éteint aux mêmes conditions sur la partie de cette superficie qui a fait l'objet d'un acte d'aliénation; il en est de même quant à la superficie qui a été réservée par le vendeur à l'occasion d'un lotissement ou d'une aliénation, intervenue après le 20 juin 1985».

Article 103
«Une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, étendre la superficie sur laquelle porte un droit reconnu par l'article 101. Cette superficie peut être portée à un demi-hectare si, au moment où les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission y ont été rendues applicables, ce lot était utilisé ou faisait déjà l'objet d'un permis d'utilisation à des fins résidentielles. Elle peut être portée à un hectare s'il s'agissait d'une utilisation ou d'un permis d'utilisation à des fins commerciales, industrielles ou institutionnelles.

L'extension prévue par l'alinéa précédent peut être faite sur plus d'un lot lorsqu'une personne était propriétaire de plusieurs lots contigus à la date où les dispositions de la présente loi visant à exiger l'autorisation de la Commission ont été rendues applicables à ces lots».

Renseignements complémentaires: (cochez selon le cas)

Lot utilisé à une fin autre que l'agriculture lors de l'entrée en vigueur de la loi.

Type d'utilisation:

résidentielle ☐ commerciale ☐ industrielle ☐ institutionnelle ☐

- Superficie ainsi utilisée au décret: _____
- Type de permis d'utilisation au décret: _____

JE DÉCLARE DONC QUE LE LOT BÉNÉFICIE D'UN DROIT EN VERTU DES ARTICLES 101 ET 103 DE LA LOI.

Signature _____ Date _____

Section 7 B. Lot adjacent à un chemin public avec aqueduc et égout municipaux

Article 105
«Une personne peut, sans l'autorisation de la Commission, aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot qui, après la date à laquelle les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission lui ont été rendues applicables, est ou devient adjacent à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont déjà autorisés par un règlement municipal adopté avant cette date et approuvé conformément à la loi.

Ce droit ne s'étend pas toutefois aux parties du lot situées à plus de 60 mètres de l'emprise du chemin public dans le cas d'une utilisation résidentielle, non plus qu'à celles situées à plus de 120 mètres de cette emprise dans le cas d'une utilisation commerciale, industrielle ou institutionnelle».

Renseignements complémentaires

Le nom du chemin public: _____

Aqueduc, règlement municipal numéro: _____ Date _____

Égout, règlement municipal numéro: _____ Date _____

JE DÉCLARE DONC QUE LE LOT BÉNÉFICIE D'UN DROIT EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI

Signature _____ Date _____

SECTION 8. ATTESTATION

J'ATTESTE QUE TOUTES LES INFORMATIONS QUE J'AI FOURNIES AU PRÉSENT FORMULAIRE SONT EXACTES

Signature Pierre Villeneuve Date 20/06/96

COMMENT ACHEMINER VOTRE DÉCLARATION

A) Remettez à la municipalité la copie or et la preuve que vous avez bien fait parvenir la copie blanche à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

B) Faites parvenir la copie blanche du présent formulaire à:

COMMISSION DE PROTECTION
DU TERRITOIRE AGRICOLE
DU QUÉBEC
200-A, chemin Sainte-Foy,
2e étage
Québec (Québec)
G1R 4X6

avec les documents suivants :

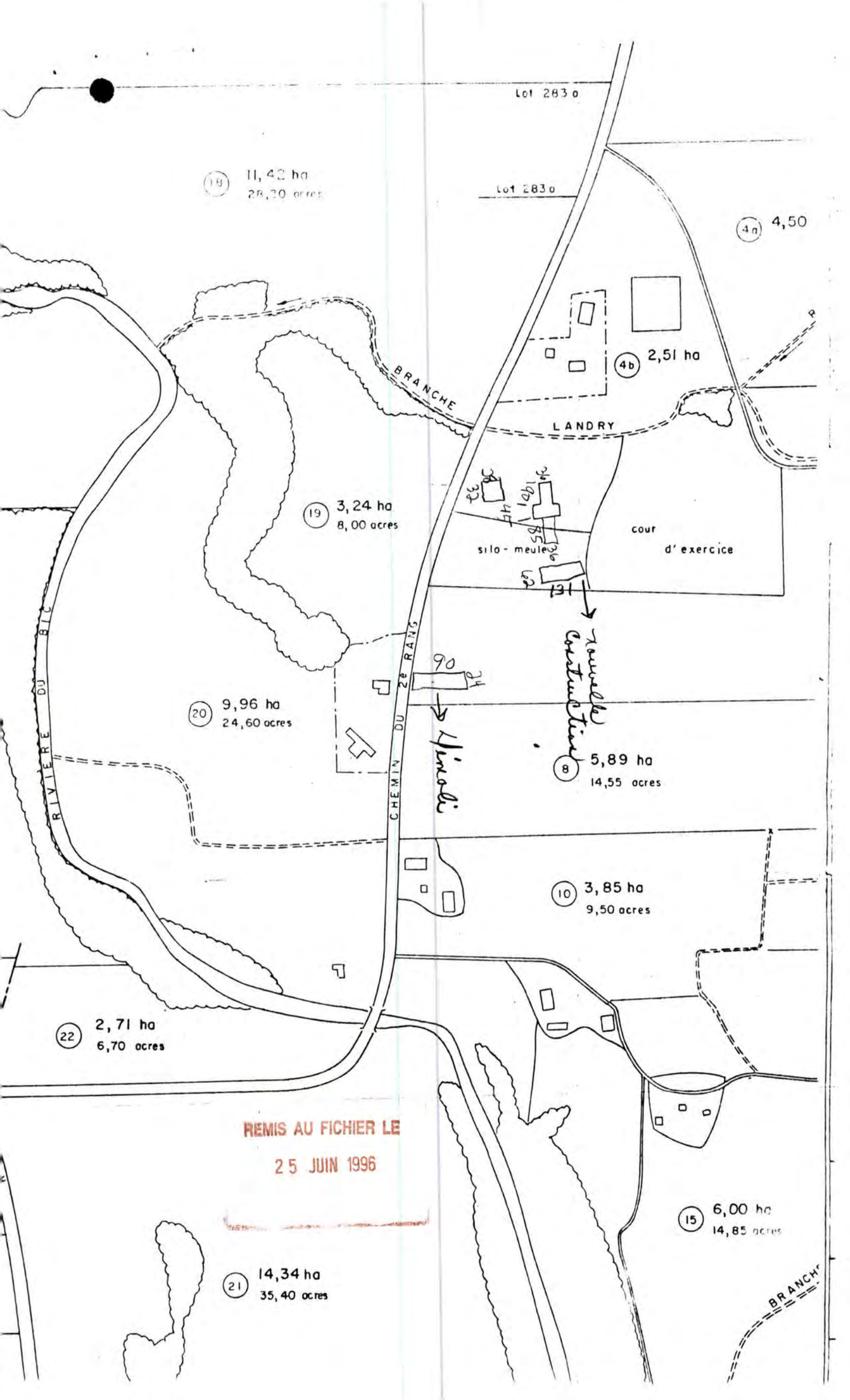
1) Un plan ou croquis illustrant:

- l'endroit de la construction par rapport aux lignes de lots, au chemin public et aux autres constructions existantes, en précisant les distances en pieds ou en mètres;
- la direction NORD;
- l'ensemble du ou des lots visé(s) par la déclaration;
- la date de la confection du plan et la signature de la personne qui l'a réalisé.

2) Copie complète du titre de propriété pour le ou les lot(s) visé(s) par la déclaration.

C) Conservez la copie verte pour vos dossiers.

IMPORTANT:
Le déclarant qui ne fournit pas les documents et renseignements requis s'expose à recevoir un avis de non-conformité.



REMIS AU FICHIER LE
25 JUIN 1996

MUNICIPALITÉ DU BIC

149, rue Sainte-Cécile
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Tél. : 418-736-5833
Télécop. : 418-736-4834

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 NOV. 1999

C.P.T.A.Q.

Le 4 novembre 1999

Objet : Demande d'autorisation
Berthier Fillion
N/Réf. : 1130.910

Commission de protection du
territoire agricole du Québec
200, Chemin Sainte-Foy
2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur,

■ Veuillez trouver ci-inclus copie de notre résolution n° 99-247 en date du : 1er novembre 1999.

☐ Les documents ci-joints sont pour votre information :

☐ Accusons réception de votre communication en date du :

☐ Elle a été soumise à :

☐ Elle sera soumise à la prochaine réunion du conseil qui sera tenue le :

■ Veuillez trouver ci-inclus les documents suivants :

Demande d'autorisation de
Berthier Fillion

/alm
Pièces jointes

Gianni Gamba, dir. gén. et sec.-trés.

MUNICIPALITÉ DU BIC
149, rue Sainte-Cécile,
Le Bic (Québec) G0L 1B0

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 NOV. 1999

C.P.T.A.Q.

PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION

A UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU BIC TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL, LE 1ER NOVEMBRE 1999

sont présents : M. le Maire, Gilbert Thibault, Mme la conseillère Pierrette Brillant, MM. les conseillers Ghislain Lévesque, Alain Beaulieu, Roland Laflamme, Carol Beaulieu et Jean-Louis Lavoie;

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MAIRE.

RÉS. 99-247

DEMANDE À LA CPTAQ
BERTHIER FILLION

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le conseil appuie la demande de M. Berthier Fillion afin d'obtenir de la CPTAQ une autorisation pour utilisation, à une fin autre que l'agriculture, une partie des lots 274, 275, 276, 277, 278 et 279 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Cécile du Bic, car son projet est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE LE : 3 novembre 1999

Gianni Gamba
Directeur général et secrétaire-trésorier

/alm

RÉSOLUTION DES ADMINISTRATEURS
DE LA COMPAGNIE
2434-6983 QUÉBEC INC.

REPRÉSENTATION A LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Demande de renouvellement d'autorisation d'un permis d'enlèvement de sol arabe sur les lots de Ferme Défi Inc. situés au 2e rang Ouest de Bic.

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU que Berthier Fillion, administrateur, soit et il est, par les présentes, autorisé à représenter pour et au nom de la compagnie dans l'affaire ci-dessus mentionnée et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à ce que ci-dessus et à y consentir au nom de la compagnie toutes clauses quelconques qu'il jugera à propos.

****

COPIE CERTIFIÉE CONFORME d'une résolution de la compagnie 2434-6983 QUÉBEC INC., dûment adoptée par son conseil d'administration lors d'une assemblée régulièrement tenue le 15 octobre 1999.

Signé à Bic, ce 15 octobre 1999

Cécile Ouellet Fillion

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement

Rimouski, le 25 mars 1999

2434-6983 Québec inc.
Berthier Fillion & fils
2455, Route 132 Est, C.P. 477
Le Bic, (Québec) G0L 1B0

N/Réf. : 7610-01-01-5669-01

Objet : Renouvellement de cautionnement

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons bien reçu votre correspondance concernant le renouvellement du cautionnement numéro [redacted] pour l'exploitation d'une sablière sur les lots 274 à 279, rang II, à Bic.

Nous prenons bonne note que ce cautionnement est renouvelé pour une période de 1 an soit du 23 avril 1999 au 23 avril 2000 avec la Compagnie d'assurances Jevco.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le chef du Service de l'environnement,

CC/gp

Christian Côté, biologiste

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent
212, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3C3

Téléphone: (418) 727-3511
Télécopieur: (418) 727-3849

Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation.

Commission de protection du territoire agricole Québec

Réservé à la municipalité	
N°	

Réservé à la Commission	
N°	

P A R T I E

Remis au service de Gestion des Dossiers

À L'USAGE DU DEMANDEUR

10 NOV. 1999

C.P.T.A.Q.

1 Identification

Du demandeur

Nom: 2434-6983-QUE. INC. BERTHIER-FILLION-ET-FILS ENR.

Ind. rég. [redacted] N° de téléphone (résidence)

Occupation: Vente et transport d'agrégats.

Ind. rég. 418 | 736-4701 N° de téléphone (travail)

Adresse (N°, rue, ville): 3457 ROUTE 132 EST BIC

Code postal: G0L 1B0

Du mandataire (le cas échéant)

Nom

Ind. rég. N° de téléphone

Occupation

Ind. rég. N° de télécopieur

Adresse (N°, rue, ville)

Code postal

2 Description du projet faisant l'objet de la demande

Décrivez la nature de votre projet

Le 9 Janvier 1990, Une décision du tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole a rendu une décision autorisant la Compagnie 2434-6983 Inc. à exploiter une sablière gravière sur les lots 374 à 379 inclus du Rang 2 au cadastre de la paroisse Ste Cécile du Bic, pour une période de 10 ans.

Décision No: T-000002 - C 151759.

Aujourd'hui, je renouvelle ma demande pour la continuité de l'autorisation.

Indiquez la superficie totale visée par la demande: 11,22 Hectares m² (1)

Précisez les autorisations nécessaires en vertu de la loi :

- ☐ Aliénation (2)
- ☐ Lotissement (2)
- ☐ Utilisation à une fin autre que l'agriculture (2)
- ☑ Enlèvement de sol arable
- ☐ Inclusion
- ☐ Coupe d'érables dans une érablière

3 Informations additionnelles à fournir, pour certains types de projet

3.1 Si le projet requiert l'implantation dans la zone agricole d'une nouvelle utilisation à une fin autre que l'agriculture (ceci exclut les agrandissements d'usages déjà existants) :

Vous devez d'abord démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, d'« espace approprié disponible » (2) pour réaliser ce projet.

3.2 Si votre projet vise à extraire des matériaux (ex. : sable, gravier, pierre), prélever du sol arable ou couper des érables dans une érablière :

Veuillez indiquer la durée de l'autorisation temporaire demandée : 10 an(s)

Est-ce que la demande a pour objet d'agrandir un site déjà existant? ☑ Oui ☐ Non

Vous devez également joindre à votre demande un plan d'exploitation du site et indiquer la manière dont le site sera réaménagé.

3.3 Si vous demandez une inclusion de votre propriété en zone agricole :

Veuillez fournir une description de votre entreprise (taille de l'entreprise, type de production, revenus annuels, etc...).

(1) 1 hectare = 10 000 m²; 1 m² = 10.76 pi².

(2) Voir définition dans la partie explicative du formulaire.

4 L'emplacement ou les emplacements visés par la demande

4.1 Identifiez le lot ou les lots visés par la demande

1

Numéro du lot ou des lots visés: 274- 275- 276- 277- 278 · 279

Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
RANG - 2	SAINTE-CECILE - BIC	BIC ·

MRC ou communauté urbaine	Superficie du lot ou des lots	Superficie visée par la demande
RIMOUSKI - NEIGETTE -	11.22 HECTARES m²	11.22 HECTARES m²

2

Numéro du lot ou de lots visés:

Rang ou concession	Cadastre	Municipalité

MRC ou communauté urbaine	Superficie du lot ou des lots	Superficie visée par la demande
	m²	m²

3

Numéro du lot ou des lots visés:

Rang ou concession	Cadastre	Municipalité

MRC ou communauté urbaine	Superficie du lot ou des lots	Superficie visée par la demande
	m²	m²

4.2 Identifiez le ou les propriétaires actuels (si différent du demandeur) de ou des emplacements visés par la demande

1

Nom du propriétaire (si différent du demandeur)	Ind. rég. N° de téléphone (résidence)	Ind. rég. N° de téléphone (travail)
FERME-DEFI - INC	[redacted]	

Adresse (N°, rue, ville): 135- RANG 2 — Code postal: G 0 L 1 B 0

Numéro du lot ou de la partie du lot: 274 - 275 · 276 - 277 - 278 · 279

Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
Rang 2 - OUEST	STE-CECILE	LE - BIC

MRC ou communauté urbaine	Superficie possédée par le propriétaire	Superficie visée par la demande
RIMOUSKI - NEIGETTE	280 HECTARES m²	11.22 HECTARES m²

Le propriétaire actuel possède-t-il d'autres lots ou parties de lots voisins de l'emplacement visé par la demande? ☑ Oui ☐ Non — **Si oui**, veuillez fournir les renseignements suivants :

Numéro du lot ou de la partie du lot: 268 - 269 - 270 · 271 - 272 · 273 - 280 - 281 - 282

Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
RANG 2 OUEST	STE-CECILE	LE - BIC

MRC ou communauté urbaine	Superficie possédée par le propriétaire
RIMOUSKI - NEIGETTE	280 HECTARES m²

2

Nom du propriétaire (si différent du demandeur)	Ind. rég. N° de téléphone (résidence)	Ind. rég. N° de téléphone (travail)

Adresse (N°, rue, ville): — Code postal:

Numéro du lot ou de la partie du lot:

Rang ou concession	Cadastre	Municipalité

MRC ou communauté urbaine	Superficie possédée par le propriétaire	Superficie visée par la demande
	m²	m²

Le propriétaire actuel possède-t-il d'autres lots ou parties de lots voisins de l'emplacement visé par la demande? ☐ Oui ☐ Non — **Si oui**, veuillez fournir les renseignements suivants :

Numéro du lot ou de la partie du lot:

Rang ou concession	Cadastre	Municipalité

MRC ou communauté urbaine	Superficie possédée par le propriétaire
	m²

3

Nom du propriétaire (si différent du demandeur)	Ind. rég. N° de téléphone (résidence)	Ind. rég. N° de téléphone (travail)

Adresse (N°, rue, ville): — Code postal:

Numéro du lot ou de la partie du lot:

Rang ou concession	Cadastre	Municipalité

MRC ou communauté urbaine	Superficie possédée par le propriétaire	Superficie visée par la demande
	m²	m²

Le propriétaire actuel possède-t-il d'autres lots ou parties de lots voisins de l'emplacement visé par la demande? ☐ Oui ☐ Non — **Si oui**, veuillez fournir les renseignements suivants :

Numéro du lot ou de la partie du lot:

Rang ou concession	Cadastre	Municipalité

MRC ou communauté urbaine	Superficie possédée par le propriétaire
	m²

4 L'emplacement ou les emplacements visés par la demande (suite)

4.3 Quelle est l'utilisation actuelle de ou des emplacements visés par la demande ainsi que du ou des lots sur lesquels il se situe [3]

AGRICULTURE

4.4 Indiquez la présence de constructions ou de bâtiments ainsi que leurs utilisations actuelles

NON-EXISTANT

5 Les lots voisins

Décrivez à quoi sont présentement utilisés les lots voisins [3]

Au nord de l'emplacement visé

AGRICULTURE

Au sud de l'emplacement visé

AGRICULTURE

À l'est de l'emplacement visé

AGRICULTURE

À l'ouest de l'emplacement visé

AGRICULTURE

6 À remplir si la demande implique un transfert de propriété

La demande implique-t-elle de vendre, donner ou échanger le ou les emplacements visés? ☐ Oui ☐ Non

Si oui : ☐ Vente ou don ☐ Échange **Si non, passez à la section 7.**

Le propriétaire actuel conservera-t-il une partie de sa propriété? ☐ Oui ☐ Non **Si oui**, indiquez ci-dessous les numéros de lots ou de parties de lots qui seront conservés

Numéros de lots ou de parties de lots

Qui sera le nouveau propriétaire du ou des emplacements visés par la demande

Nom	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)	Ind. rég.	N° de téléphone (travail)

Adresse (N°, rue, ville) Code postal

- Si les parties vendues, données ou échangées **conservent en tout ou en partie leur vocation agricole**, vous devez remplir en plus l'**Annexe A**, relative aux morcellements de ferme ou de boisé, et la joindre à ce formulaire.
- **Dans les autres cas**, impliquant un transfert de propriété, veuillez remplir le reste de cette section.

Le nouveau propriétaire possède-t-il un ou plusieurs lots contigus ou réputés contigus à l'emplacement visé par la demande? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez ci-dessous les numéros de lots ou de parties de lots en cause

Numéro du lot ou de la partie de lot

Rang ou concession	Cadastre	Municipalité

MRC ou communauté urbaine	Superficie possédée par le propriétaire m²

[3] Une illustration sur un extrait de la matrice graphique, disponible à la municipalité, peut être utile à cet égard.

7 Localisation du projet

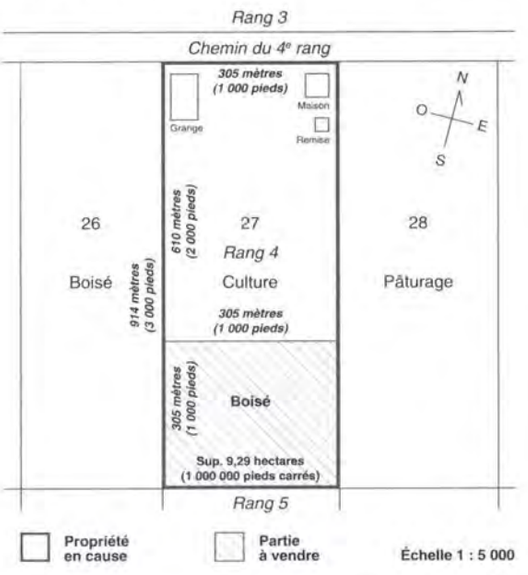
Pour toute demande, le propriétaire en titre ou le demandeur doit obligatoirement fournir un plan détaillé, à l'échelle, illustrant :

- les points cardinaux;
- les mesures de chacun des côtés du lot;
- l'emplacement des lots appartenant au propriétaire en titre qui sont contigus ou réputés contigus au lot concerné (au sens de la loi);
- la superficie du lot concerné;
- la localisation des bâtiments existants sur le lot;
- la localisation de l'emplacement faisant l'objet de la demande;
- la superficie de l'emplacement faisant l'objet de la demande;
- l'utilisation des lots des propriétaires voisins.

Pour réaliser ce plan ou ce croquis, vous pouvez utiliser la copie d'un extrait de la matrice graphique que vous pouvez obtenir auprès de la municipalité.

Ce plan ou ce croquis, que vous devez joindre en annexe à ce formulaire, est indispensable pour que la Commission étudie votre demande.

Exemple à titre illustratif :



8 Représentations additionnelles

Dès que le rapport d'analyse de votre demande sera rempli, une copie vous sera adressée en vous indiquant la date d'audition. Si vous le jugez utile, il vous est possible de faire parvenir des représentations écrites additionnelles à la Commission, avant cette date.

La Commission peut procéder à l'audition de la demande sans la présence des parties concernées (audition ex parte) ou en présence de ces dernières (audition publique). Si vous jugez utile de faire des représentations additionnelles en personne devant la Commission, vous pouvez demander que la demande soit entendue en audition publique. Vous recevrez alors un avis de convocation vous précisant la date, l'heure et le lieu de l'audition publique.

Si vous désirez obtenir une audition publique, signez ici	Signature

9 Déclaration sur la véracité des renseignements fournis

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Signature du demandeur	Berthier Fillion	**Date**	A M J 1999 10 01
Signature du propriétaire	Si autre que le demandeur: Francis Chénard	**Date**	A M J 1999 10 01
Signature du mandataire	S'il y a lieu	**Date**	A M J

À NOTER

La Commission est tenue par la loi de requérir l'avis de la MRC ou de la communauté urbaine et l'avis de l'Union des producteurs agricoles sur toute demande d'autorisation formulée par une instance municipale, un ministère, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique. **Si c'est le cas, trois exemplaires** des documents relatifs à la demande d'autorisation formulée devront être fournis par la partie demanderesse, à moins que la MRC ou la communauté urbaine et la Fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles aient déjà en main ces documents et que leurs avis respectifs soient joints au dossier au moment de la transmission de la demande à la Commission.

Il est très important que ce formulaire soit soigneusement rempli et que tous les documents requis (copie des titres de propriété, plan, chèque, annexe A s'il y a lieu) y soient joints, afin de permettre l'analyse de votre demande.

VOTRE PARTIE DU FORMULAIRE ÉTANT REMPLIE, VEUILLEZ REMETTRE LE FORMULAIRE ET LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT À LA MUNICIPALITÉ CONCERNÉE.

P A R T I E

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

(à remplir par l'officier municipal)

10 Description du milieu environnant

Tenant compte des renseignements fournis par le demandeur aux sections 4 et 5 du présent formulaire (voir à les compléter au besoin), veuillez décrire brièvement le milieu environnant le ou les lots visés par la demande.

La matrice graphique peut être utile à cet égard

Secteur agricole actif avec présence de résidences non rattachées aux exploitations agricoles le long du rang 2.

Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, veuillez :

Indiquer la distance approximative des bâtiments d'élevage les plus rapprochés de l'emplacement visé : ±500 mètres (4)

Décrire les utilisations de ceux-ci

Ferme laitière.

Indiquer si l'emplacement est présentement desservi par :

Un réseau d'aqueduc : ☐ Oui ☑ Non Date d'adoption du règlement (A M J)

Un réseau d'égout : ☐ Oui ☑ Non Date d'adoption du règlement (A M J)

(4) 1 mètre = 3.28 pieds

11 Conformité avec la réglementation municipale

Indiquez si le projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire : ☑ Oui ☐ Non

Si non : existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage? ☐ Oui ☐ Non

et

ce projet de règlement adopté a-t-il fait l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté urbaine à l'effet que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? ☐ Oui ☐ Non

Annexez une copie de ces deux documents.

N.B. : Sans ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.

12 Officier municipal

(fonctionnaire municipal autorisé)

Signature

Réservé à la municipalité	
N°	

Réservé à la Commission	
N°	

Remis au service de Gestion des Dossiers

25 OCT. 1999

C.P.T.A.Q.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
Demande d'autorisation, de permis ou d'inclusion

Date de réception de la demande	A	M	J
	99	10	20

Demandeur

Nom	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)	Ind. rég.	N° de téléphone (travail)
2434-6983 Québec inc	[redacted]		418	736 4201

Adresse (N°, rue, ville)	Code postal
2457 Rte 132 Est, BIC	G0L 1B0

Mandataire (s'il y a lieu)

Nom	Ind. rég.	N° de téléphone

Adresse (N°, rue, ville)	Code postal

Nature de la demande

Agrandissement de la sablière déjà existante

Superficie totale visée	11.22 ha ~~m²~~

Lot(s) visé(s)

274, 275, 276, 277, 278, 279

Rang ou concession	Cadastre
2	Ste-Cécile-du-BIC

Municipalité	MRC ou communauté urbaine
BIC	RIMOUSKI-NEIGETTE

Secrétaire-trésorier ou greffier de la municipalité	Signature

Original transmis au demandeur, avec copie conforme transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

CHEMIN DU 2ième RANG OUEST

273

LOT 274

LOT 275

LOT 276

LOT 277

650

CHEMIN (ANCIEN)

LOT 278

LOT 279

LOT 280

ACCÈS

① SUP.: 0,15 HA

SUP: 2,9 HA. (EXPLOITÉ)

180

BAS DU COTEAU

138

130

120

110

COTEAU DE GRAVIER

② SUP.: 8,45 HA

BAS DU COTEAU

116,94

701,64

PROPRIÉTAIRE : FRANCIS CHÉNARD

CROQUIS MONTRANT UN COTEAU DE GRAVIER SUR LES LOTS 279 & 274

CADASTRE: PAROISSE DE SAINTE-CÉCILE-DU-BIC

MUNICIPALITÉ: LE BIC

~~**DIVISION D'ENREGISTREMENT:**~~ CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : RIMOUSKI

ÉCHELLE: 1 : 2000

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
DATE 14 OCTOBRE 99

RIMOUSKI, LE 14 OCTOBRE **19** 99

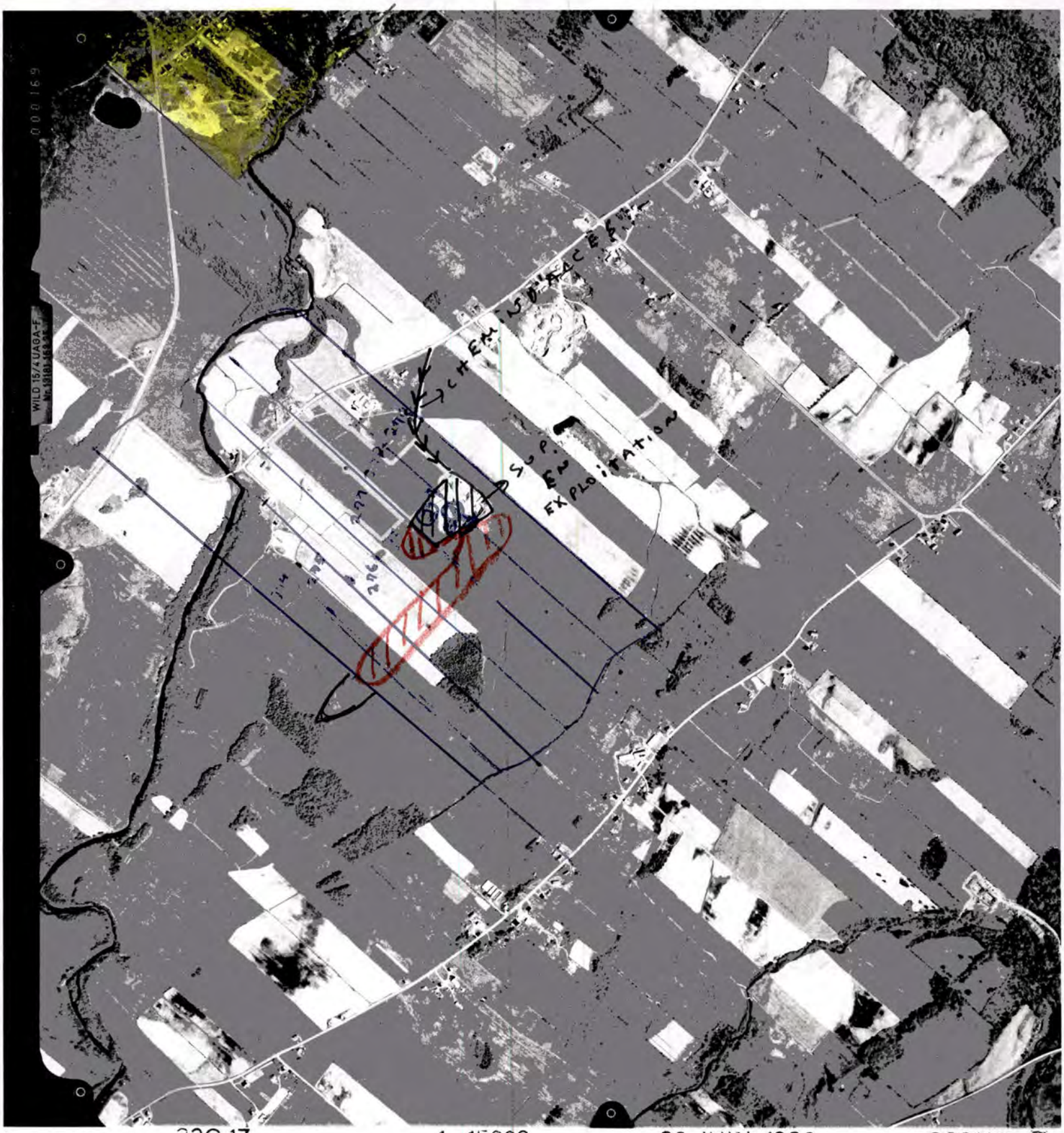


Exploitation en cours sur
les lots 2 118-2 119.

À noter que : sol arable conservé
en andain sur la
limite de la route.
Photos prises en direction sud.



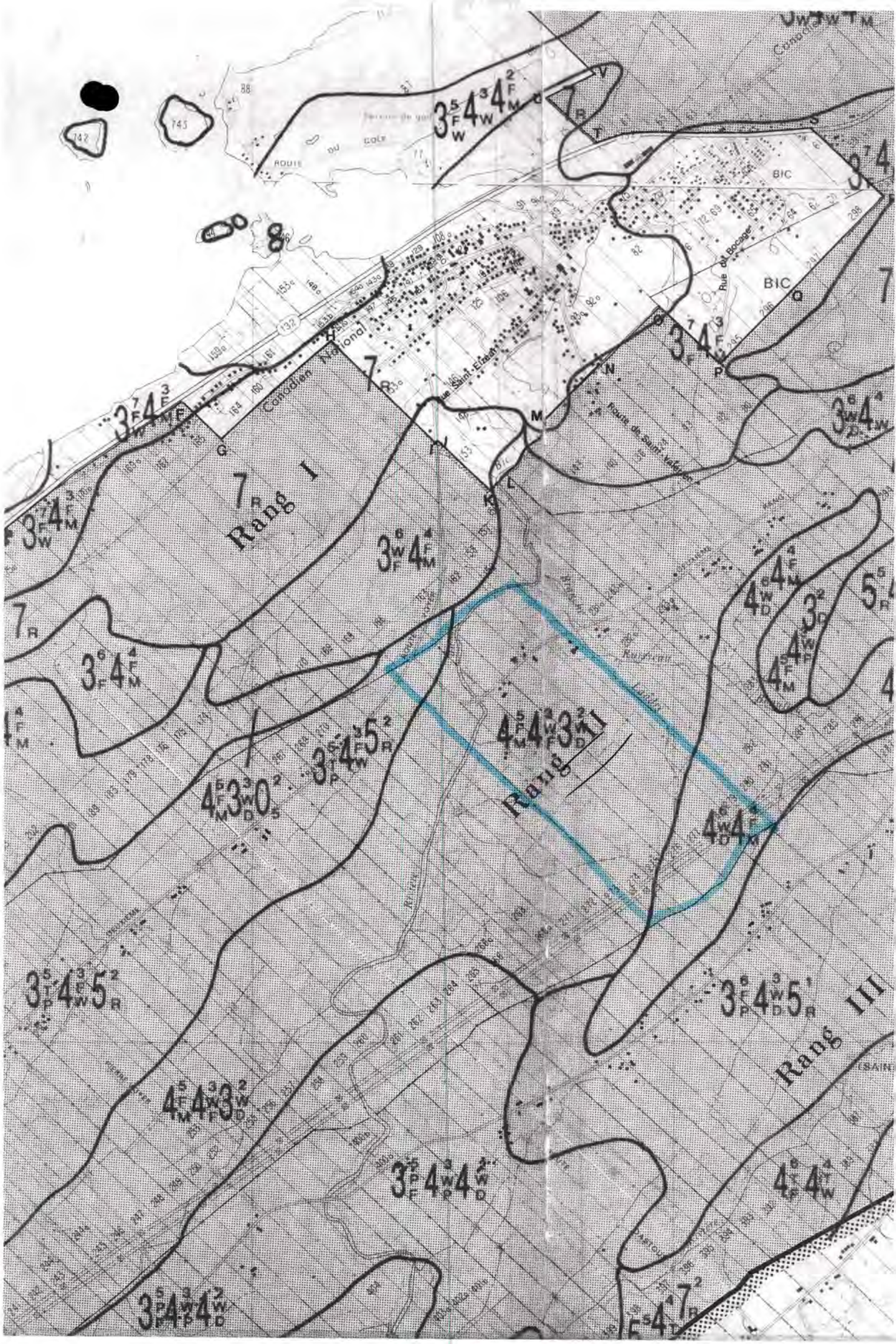
Exploitation de la
publication et sol arable
conservé. (Photo prise
en direction nord)



22C 17 1 : 15000 20 JUIN 1993 Q93100

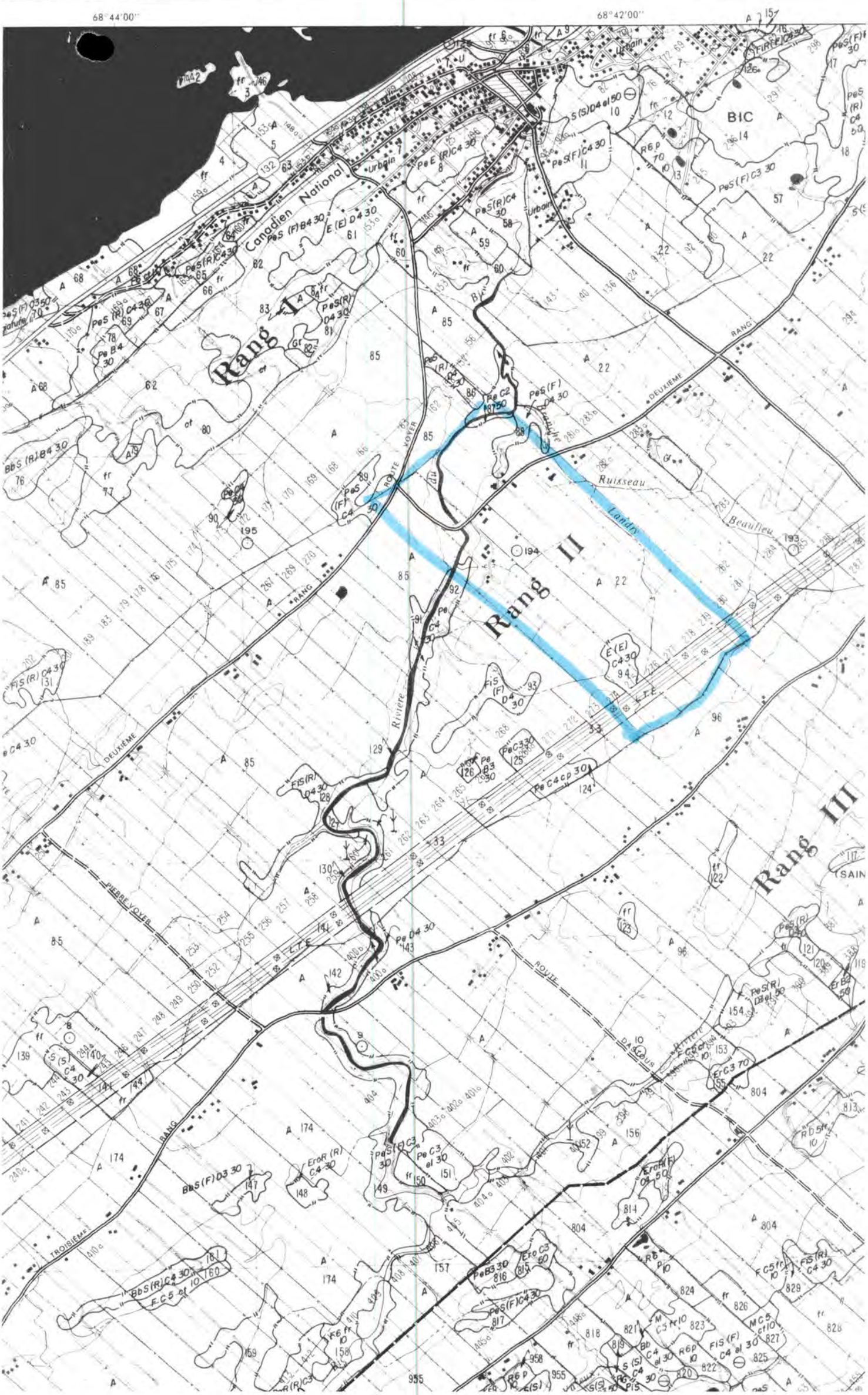
Lot(s) orig.
Partie visée
Z.N.A.

Et.agricole
Résidence(s)
Routes



Municipalité: Le Bic

Carte:	Photo:	Dossier
22-C-7	93100-157	313369
102		


68°44'00"
68°42'00"
BIC
Canadien National
Rang I
Rang II
Rang III
Ruisseau Landry
Ruisseau Beaulieu
Rivière Vovet
ROUTE VOVER
DEUXIÈME RANG
TROISIÈME RANG
PIERRE VOVER
ROUTE DA GOUS
L.C.E.
Urbain
Gr
fr
A
Pe
PeS(F)C4 30
PeS(R)C4 30
PeS(F)B4 30
E(E)D4 30
PeE(R)C4 30
S(S)D4 el 50
R6p 70
PeS(F)C3 30
PeS(R)C4 30
PeS(R)D4 el 50
PeS(F) 30
PeS(R) C4 50
PeS(F)D3 50
PeS(R)C4 30
PeB4 30
PeC2
PeS(F) C4 30
PeS(R) D4 30
BbS(R)B4 30
PeC4 30
E(E) C4 30
FiS(F) D4 30
FiS(R) C4 30
PeC3 30
PeC4cp 30
PeB3 30
PeD4 30
PeS(F)C3
PeC3 el 30
BbS(F)D3 30
EroR(R) C4 30
EroR(F) C4 50
ErC3 70
PeS(R) D3 el 50
ErB2 50
RD5 10
FC5 10
FiS(R) C4 30
PeB3 30
Ero C3 50
PeS(F)C4 30
R6p 10
FiS(F) C4 el 30
MC5 el 10
BbS(R)C4 30
FC5 el 10
FC6 10
S(S) C4 30
R6p 10
PiS
195
194
193
955

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF, le vingt-huit mars,

DEVANT JULIE BOUDREAULT ---------- , notaire à Rimouski, province de Québec, soussigné,

ONT COMPARU:-

FERME DÉFI INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Bic, en le comté de Rimouski, G0L 1B0, ici représentée par monsieur François Chénard, président ------- , à ce dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite compagnie, adoptée à une séance tenue le 28 mars 1989 ------, dont copie certifiée demeure annexée à la minute des présentes, après avoir été reconnue véritable par le dit représentant et contresignée par lui et le notaire soussigné, pour fins d'identification,

ci-après appelée: LA PARTIE DE PREMIÈRE PART,

- ET -

2434-6983 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social en la municipalité de Bic, en le comté de Rimouski, G0L 1B0, ici représentée par monsieur Berthier Fillion, son président, à ce dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite compagnie, adoptée à une séance tenue le 28 mars 1989--1989, dont copie certifiée demeure annexée à la minute des présentes, après avoir été reconnue véritable par le dit représentant et contresignée par lui et le notaire soussigné, pour fins d'identification,

ci-après appelée: LA PARTIE DE SECONDE PART,

LESQUELLES ont déclaré et convenu:-

DÉCLARATIONS

1.- La partie de première part a vendu à la partie de seconde part le droit d'exploiter tout le gravier, sable et autres agrégats bruts sur la terre de la partie de première part ci-après désignée, suivant acte de vente reçu devant Georges-Henri Dubé, notaire, le 27 octobre 1988, enregistré à Rimouski, le 2 novembre 1988, sous le numéro 280,315;

2.- La vente ci-haut décrite affectait la terre suivante, savoir:-

DÉSIGNATION

Une terre connue et désignée comme étant partie des lots numéros DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE, DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE, DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE, DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT et DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (p. 274, p. 275, p. 276, p. 277, p. 278 & p. 279) au cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic, telle que montrée sur le plan annexé à la minute numéro 16,991 du notaire Georges-Henri Dubé,

3.- Aux termes de l'acte de vente ci-haut décrit, les parties ont convenu que la vente excluait la couverture végétale et, à cette fin, la partie de seconde part s'était engagée à respecter intégralement les dispositions de la section VII, intitulée Restauration du Sol, du Règlement sur les carrières et sablières (Q-2.r.2);

4.- Les parties ont par les présentes convenu de créer un plan de réaménagement de la couverture végétale couvrant la terre ci-haut décrite afin que les engagements de la partie de seconde part soient clairs et précis de manière à éviter toute interprétation des dispositions du règlement ci-haut cité;

5.- La partie de première part s'est donc engagée à remplir les conditions prévues au plan de réaménagement ci-après établi et dont les buts sont:-

5.1. de réaménager au fur et à mesure le terrain qui aura subi des prélèvements de terre arabe;

5.2. d'aplanir les pentes accidentées se trouvant sur la partie de terre affectée par l'exploitation de la sablière, de manière à permettre à tout la machinerie agricole ainsi que ses accessoires de circuler sur ladite terre, maximisant ainsi l'exploitation agricole.

CES DÉCLARATIONS ÉTANT FAITES, les parties ont convenu ce qui suit:-

A.- Le gisement sera exploité par bandes consécutives à partir du nord-est en se dirigeant vers le sud-ouest de la sablière;

B.- Lors de la première année d'exploitation de la sablière, la partie de seconde part s'est engagée à procéder à l'enlèvement de deux hectares de terre arabe seulement, lesquels seront entassés de manière à éviter les pertes.

C.- Après l'enlèvement de la terre, la partie de seconde part procèdera à l'enlèvement du gravier jusqu'à ce que le terrain soit aplani;

D.- Lorsque le terrain sera suffisamment aplani, de manière à permettre le passage de toute machinerie agricole, la partie de seconde part procèdera à l'enlèvement d'un autre hectare de terre arable et, au même moment, au réaménagement de la terre arable extraite des deux premiers hectares déjà aplanis;

E.- La profondeur maximale d'exploitation du gisement sera déterminée par le niveau des fossés avoisinants. Le niveau minimal du fond de la sablière devra être, en tout temps, supérieur au niveau maximum des fossés environnants;

F.- La partie de seconde part s'est engagée à ce qu'il n'y ait jamais plus de deux à trois hectares de terre en perte de production à réaménager pendant toute la durée du contrat d'exploitation stipulé aux termes de l'acte de vente ci-haut décrit;

G.- Dans le cas où la roche-mère et/ou de l'argile "bleue" auront été mises à nu, la partie de seconde part a convenu, avant d'épandre la couche de terre arable, de s'assurer de rajouter au moins cinquante centimètres (50 cm), idéalement un mètre (1m) de sable ou de gravier, afin de faciliter le drainage et l'enracinement des plantes;

H.- La partie de seconde part procèdera au réaménagement, de manière à éviter la présence de cuvettes et, à maintenir une certaine pente vers les fossés, de façon à faciliter le drainage de surface;

I.- La présente convention devra être interprétée comme faisant partie intégrante des conventions stipulées entre les parties aux termes de l'acte de vente ci-haut mentionné du 27 octobre 1980.

DONT ACTE,

Fait et passé à Rimouski, sous le numéro cent trente-quatre (134) des minutes du notaire soussignée.

ET, LECTURE FAITE, les parties ont signé en présence du notaire soussigné.

(signé)

FERME DEFI INC.
par: "Francis Chénard"
2434-6983 QUEBEC INC.
par: "BERTHIER FILLION"
"JULIE BOUDREAULT, NOTAIRE"

COPIE CONFORME à la minute demeurée en mon étude:

Julie Boudreault, notaire

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL d'une assemblée du conseil d'administration de 2434-6983 QUÉBEC INC., tenue au siège social de la compagnie, à Rimouski, le 28 mars 1989.

- - - - - - -

Le président soumet à cette assemblée un projet d'acte de conventions devant intervenir entre FERME DÉFI INC. et 2434-6983 QUÉBEC INC., venant compléter la vente consentie par Ferme Défi Inc. à 2434-6983 Québec Inc., reçue devant Georges-Henri Dubé, notaire, le 27 octobre 1988, enregistrée à Rimouski, le 2 novembre 1988, sous le numéro 280,315, tel que préparé par le notaire Julie Boudreault.

Après étude de ce projet, clause par clause, SUR MOTION dûment proposée et appuyée, il fut résolu à l'unanimité:-

1.- qu'il soit approuvé à toutes fins, pour valoir comme s'il était ici récité au long; ce projet est annexé au présent procès-verbal pour valoir à toutes fins;

2.- que monsieur Berthier Fillion soit autorisé à comparaitre devant notaire et à signer tous documents devant donner plein effet à la présente résolution et à y faire apporter toutes les additions et corrections qu'il jugera nécessaires dans l'intérêt de la compagnie.

EXTRAITS CERTIFIÉS CONFORMES

Cécile F. Allen
(Secrétaire)

Document reconnu véritable, contresigné pour identification par le représentant attitré de 2434-6983 Québec Inc., en présence du notaire soussigné, et annexé à sa minute No 134.

(signé)

Berthier Fillion

Julie Boudreault, notaire

COPIE CONFORME

Julie Boudreault notaire

Annexé ..... faisant partie
intégrante de la décision
313369

Reçu 7 juillet 2004

DCR Sable & Gravier
2434-6983 Québec inc.

2457, route 132 est, Bic, G0L 1B0
Téléphone : 736-4201
Télécopieur :736-4207

Bic, le mardi 6 juillet 2004

Commission de protection du territoire agricole
À l'attention de : Mme Nancy Bédard
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (QC)
G1R 4X6

DOSSIER : 336584
2434-6983 Québec inc.

Madame,

Suite au compte rendu d'orientation préliminaire du 10 juin 2004, nous avons pris part de vos conditions de prélèvement et de restauration qui nous sont imposées. Nous nous engageons à respecter ces conditions mais nous vous demandons une modification pour ce qui est de la profondeur d'exploitation. Dans le compte rendu il est stipulé que *la profondeur d'exploitation maximum* est située *au niveau du deuxième rang*, ce qui pour nous s'avère insuffisant car la qualité du matériel en profondeur est nettement supérieure à celle déjà en exploitation. Nous vous demandons donc une modification afin de pouvoir exploiter à une profondeur d'environ 20 à 25 pieds plus bas que le niveau du deuxième rang.

Par ailleurs, le champ situé au versant nord de la montagne est environ 45 pieds plus bas que le niveau de ce même rang, de plus, le site étant entouré de bois, cela ne modifie ou ne détériore en rien la beauté et la qualité du paysage.

Pour ces raisons, nous vous demandons donc une légère modification des conditions de prélèvement et de restauration afin de nous permettre d'exploiter le matériel de qualité qui s'y trouve.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Denis Bélanger

Denis Bélanger, Président

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Réservé à la municipalité	
N°	

Réservé à la Commission	
N°	

Remis au service de Gestion des Dossiers

23 AVR. 2004

C.P.T.A.Q.

PARTIE

À L'USAGE DU DEMANDEUR

1 Identification

Demandeur

Nom	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)
2434-6983 QUÉBEC INC [DCB SABLE & GRAVIER	418	7364201
Occupation	**Ind. rég.**	**N° de téléphone (travail)**
ENTREPRENEUR	418	7364201
Adresse (N°, rue, ville)		**Code postal**
2457, Route 132 EST BIC (P.Q.)		G0L 1B0

Mandataire (le cas échéant)

Nom	Ind. rég.	N° de téléphone
Occupation	**Ind. rég.**	**N° de télécopieur**
Adresse (N°, rue, ville)		**Code postal**

2 Description du projet faisant l'objet de la demande

Décrivez la nature de votre projet

LA CONFORMITÉ POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE

VOIR ANNEXE 1

Précisez les autorisations nécessaires en vertu de la loi :

- ☐ Aliénation (1)
- ☐ Lotissement (1)
- ☑ Utilisation à une fin autre que l'agriculture (1)
- ☐ Enlèvement de sol arable
- ☐ Inclusion
- ☐ Coupe d'érables dans une érablière

3 L'emplacement ou les emplacements visés par la demande

3.1 Identifiez le lot ou les lots visés par la demande

Numéro du lot ou des lots visés		
1 P 304 - P 305		
Rang ou concession	**Cadastre**	**Municipalité**
RANG 2 EST	PAROISSE SAINTE-CÉCILE LEBIC	LE BIC
MRC ou communauté urbaine	**Superficie visée par la demande**	
MRC RIMOUSKI - NEIGETTE	41800	m² (2)

Au besoin joindre une liste.

4 Identification du propriétaire et de sa propriété actuelle

4.1 Identifiez le ou les propriétaires actuels (si différent du demandeur) de ou des emplacements visés par la demande

Nom du propriétaire (personne, société ou compagnie) – si différent du demandeur	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)	Ind. rég.	N° de téléphone (travail)
Occupation				
Adresse (N°, rue, ville)				**Code postal**

Au besoin joindre une liste.

(1) Voir définition dans la partie explicative du formulaire.

(2) 1 hectare = 10 000 m²; 1 m² = 10.76 pi².
1 hectare = 2,92 arpents ² ou 2,47 acres.

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

4 Identification du propriétaire et de sa propriété actuelle (suite)

4.2 À remplir si la demande implique un transfert de propriété

La demande implique-t-elle de vendre, donner ou échanger le ou les emplacements visés?

☑ Non ☐ Oui **Si oui :** ☐ Vente ou don ☐ Échange

Le propriétaire actuel possède-t-il d'autres lots ou parties de lot contigus ou réputés contigus * à l'emplacement visé par la demande?

☑ Non **Si non, passez à la section 5** ☐ Oui **Si oui, compléter un des deux cas suivants :**

☐ **Cas de morcellement de ferme**

Si les parties vendues, données ou échangées conservent en tout ou en partie leur vocation agricole, vous devez :

- remplir l'Annexe A, relative aux morcellements de ferme ou de boisé, et la joindre à ce formulaire
- identifier l'acquéreur, ci-dessous, à la section 5.1
- passer à la section 7

☐ **Autres cas**

Dans les autres cas impliquant un transfert de propriété, veuillez remplir le reste de cette section

Identifiez la superficie totale de la propriété formant, avec l'emplacement visé, un ensemble contigu ou réputé contigu

Numéro du lot ou de la partie du lot		
Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
MRC ou communauté urbaine		Superficie totale m²

Au besoin joindre une liste.

5 Identification de l'acquéreur et de sa propriété actuelle (s'il y a lieu)

5.1 Identifiez le ou les acquéreurs (si différent(s) du demandeur) de ou des emplacements visés par la demande

Nom (personne, société ou compagnie)	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)	Ind. rég.	N° de téléphone (travail)
Occupation				
Adresse (N°, rue, ville)				Code postal

Au besoin joindre une liste.

5.2 À remplir si le ou les acquéreurs possèdent déjà un ou plusieurs lots contigus ou réputés contigus à l'emplacement visé par la demande

Numéro du lot ou de la partie du lot		
Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
MRC ou communauté urbaine		Superficie contiguë possédée par l'acquéreur m²

Au besoin joindre une liste.

* Note : Aux fins de la loi, deux lots sont **contigus** lorsqu'ils se touchent par une frontière commune; ils sont **réputés contigus** même s'ils sont séparés par un chemin public, un chemin de fer, une emprise d'utilité publique ou une superficie de droits acquis.

6 Description de l'emplacement ou des emplacements visés par la demande

6.1 Quelle est l'utilisation actuelle de ou des emplacements visés par la demande ainsi que du ou des lots sur lesquels il se situe (3)

L'EXTRACTION DE PIERRE DANS LE BUT DE FABRIQUER DE L'ABRASIF POUR LA MUNICIPALITÉ LE BIC ET LES MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES. AINSI, LA FABRICATION DE CRIBLURE DE PIERRE POUR LES SENTIERS DE PISTE CYCLABLE ET AUTRES

6.2 Indiquez la présence de constructions ou de bâtiments ainsi que leurs utilisations actuelles (s'il s'agit de résidences érigées après l'entrée en vigueur de la loi, précisez la date de construction)

AUCUN BÂTIMENT

7 Les lots voisins

Décrivez à quoi sont présentement utilisés les lots voisins (3)

Au nord de l'emplacement visé

Continuité de la partie P304 et P305 ENTIÈREMENT BOISÉ ET UNE FALAISE TRÈS ABRUPTE

Au sud de l'emplacement visé

BOISÉ SUR LA LARGEUR DES LOTS ET BORNANT AU CHEMIN DU 2e RANG EST LE BIC

À l'est de l'emplacement visé

LOT P306 COMPLÈTEMENT BOISÉ

À l'ouest de l'emplacement visé

LOT P303 BOISÉ AVEC MONTAGNE DE PIERRE

[VOIR PHOTO aérienne ET PLAN]

8 Localisation du projet

VOIR PLAN DE LOCALISATION ET COUPE DE NIVEAU ANNEXE 1

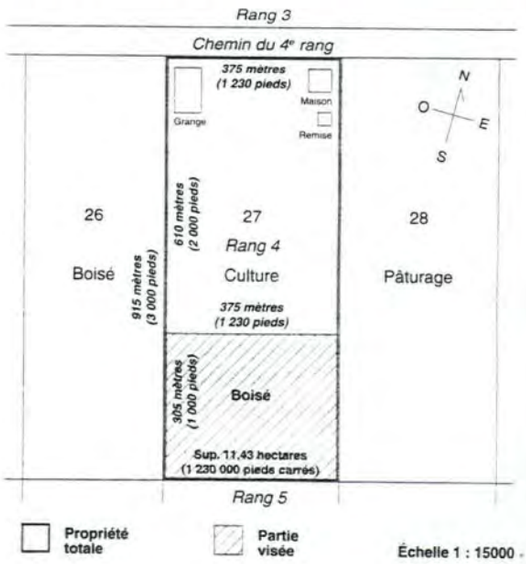
Pour toute demande, le propriétaire en titre ou le demandeur doit obligatoirement fournir un plan détaillé, à l'échelle, illustrant :

- les points cardinaux;
- les mesures de chacun des côtés du lot;
- l'emplacement des lots appartenant au propriétaire en titre qui sont contigus ou réputés contigus au lot concerné (au sens de la loi);
- la superficie du lot concerné;
- la localisation de l'emplacement faisant l'objet de la demande;
- la superficie de l'emplacement faisant l'objet de la demande;
- la localisation des bâtiments existants sur le lot;
- l'utilisation des lots des propriétaires voisins.

Pour réaliser ce plan ou ce croquis, vous pouvez utiliser la copie d'un extrait de la matrice graphique que vous pouvez obtenir auprès de la municipalité.

Ce plan ou ce croquis, que vous devez joindre en annexe à ce formulaire, est indispensable pour que la Commission étudie votre demande.

Exemple à titre illustratif :



(3) Une illustration sur un extrait de la matrice graphique, disponible à la municipalité, peut être utile à cet égard.

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

TRÈS IMPORTANT

9 Informations additionnelles à fournir, pour certains types de projet

9.1 Si le projet requiert l'implantation dans la zone agricole d'une NOUVELLE UTILISATION à une fin autre que l'agriculture (ceci exclut les agrandissements d'usages existants) :

Vous devez d'abord démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, d'« espace approprié disponible » [4] pour réaliser ce projet.

QUE LES POINTS ZONÉS BLANC DE LA MUNICIPALITÉ LE BIC SONT " LE PARC DU BIC " ET LE VILLAGE LE BIC ET LE SECTEUR RÉSIDENTIEL DE LA RIVIÈRE-HÂTÉE [voir annexe 11]

9.2 Si votre projet vise à extraire des matériaux (ex. : sable, gravier, pierre), prélever du sol arable ou couper des érables dans une érablière :

Veuillez indiquer la durée de l'autorisation temporaire demandée : 10 an(s)

Est-ce que la demande a pour objet d'agrandir un site existant? ☐ Oui ☑ Non

Vous devez également joindre à votre demande un plan d'exploitation du site et indiquer la manière dont le site sera réaménagé.

9.3 Si vous demandez une inclusion de votre propriété en zone agricole :

Veuillez fournir une description de votre entreprise (taille de l'entreprise, type de production, revenus annuels, etc.).

L'ENTREPRISE EMPLOI 5 EMPLOYÉS ENVIRON PAR ANNÉE ET PRODUIT DE L'AGREGAT POUR LES MUNICIPALITÉS, AGRICULTEURS, CONTRACTEURS RÉGIONAUX. SON CHIFFRE D'AFFAIRE EST DE 241 000.00$/an

10 Observations additionnelles

La Commission vous adressera, ainsi qu'à toute personne intéressée intervenue à l'égard de votre demande, un compte rendu de celle-ci en indiquant son orientation préliminaire.

À compter de ce moment, un délai de 30 jours sera prévu pour vous permettre, à vous comme aux autres personnes intéressées, de présenter vos observations ou demander une rencontre. Si vous demandez une telle rencontre, vous recevrez un avis vous précisant la date, l'heure et le lieu de celle-ci.

11 Déclaration sur la véracité des renseignements fournis

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

			A	M	J
Signature du demandeur	Denis Belanger	**Date**	2004	03	18
Signature du propriétaire	Si autre que le demandeur	**Date**	A	M	J
Signature du mandataire	S'il y a lieu	**Date**	A	M	J

[4] Voir définition dans la partie explicative du formulaire.

À NOTER

La Commission est tenue par la loi de requérir l'avis de la MRC ou de la communauté urbaine et l'avis de l'Union des producteurs agricoles sur toute demande d'autorisation formulée par une instance municipale, un ministère, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique. **Si c'est le cas, trois exemplaires** des documents relatifs à la demande d'autorisation formulée devront être fournis par la partie demanderesse, à moins que la MRC ou la communauté et la fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles aient déjà en main ces documents et que leurs avis respectifs soient joints au dossier au moment de la transmission de la demande à la Commission.

Il est très important que ce formulaire soit soigneusement rempli et que tous les documents requis (copie des titres de propriété au complet, plan, chèque, annexe A s'il y a lieu) y soient joints, afin de permettre l'examen de votre demande.

VOTRE PARTIE DU FORMULAIRE ÉTANT REMPLIE, VEUILLEZ REMETTRE LE FORMULAIRE ET LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT À LA MUNICIPALITÉ CONCERNÉE.

PARTIE

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

(à remplir par l'officier municipal)

12 Description du milieu environnant

Tenant compte des renseignements fournis par le demandeur aux sections 6 et 7 du présent formulaire (voir à les remplir au besoin), veuillez décrire brièvement le milieu environnant le ou les lots visés par la demande.

La matrice graphique peut être utile à cet égard

Secteur agricole relativement actif. Le lot visé est boisé mais on retrouves quelques terres en culture a proximité.

Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, veuillez :

Indiquer la distance **approximative** des bâtiments d'élevage les plus rapprochés de l'emplacement visé : 1550 mètres [5]

Décrire les utilisations de ceux-ci

Ferme du Rond point inc, Ferme laitière de 49 U.A. selon la dénonciation déposée en juin 2002

Si la demande vise l'implantation d'une résidence, indiquez la superficie minimale requise à votre règlement de lotissement prescrite pour ce lot. _____ mètres

Indiquer si l'emplacement est présentement desservi par :

				A M J
Un réseau d'aqueduc :	☐ Oui	☑ Non	Date d'adoption du règlement	
Un réseau d'égout :	☐ Oui	☑ Non	Date d'adoption du règlement	

[5] 1 mètre = 3.28 pieds.

13 Conformité avec la réglementation municipale

Indiquez si le projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire : ☑ Oui ☐ Non

Si non : existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage? ☐ Oui ☐ Non

et

ce projet de règlement adopté a-t-il fait l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté urbaine à l'effet que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? ☐ Oui ☐ Non

Annexez une copie de ces deux documents.

N.B. : Sans ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.

14 Officier municipal

(fonctionnaire municipal autorisé)

Signature	

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

Remis au service de Gestion des Dossiers

2 3 AVR. 2004
C.P.T.A.Q.

ANNEXE 1

SACHANT L'HISTORIQUE DE LA CARRIÈRE QUI A DÉBUTÉ VERS LES ANNÉES 1960, MONSIEUR HENRI ROY A ACHETÉ LES LOTS P304 ET P305 EN 1956 (VOIR CONTRAT). C'EST EN FAISANT UN CHEMIN FORESTIER QUE MONSIEUR ROY A DÉCOUVERT QU'IL AVAIT UN POTENTIEL DE PIERRE DE GALET ET DE PIERRE DE CARRIÈRE.

C'EST À CETTE ÉPOQUE QUE MONSIEUR ROY A COMMENCÉ À FAIRE DE LA VENDRE DE FAÇON ARTISANALE AUX CONTRACTEURS LOCAUX ET POUR LA RESTAURATION DE CHEMIN ET D'AUTRES UTILITÉS.

JE JOINS UNE DÉCLARATION SOUS SERMENT PAR L'EX-MAIRE ET L'EX-CONSEILLER ET L'EX-PROPRIÉTAIRE DES LOTS VISÉS CONFIRMANT L'UTILISATION DE LA CARRIÈRE AVANT 1972.

JE JOINS AUSSI L'ÉTUDE DE PHOTO AÉRIENNE DE 1963 À 1999, SIGNÉ PAR LA FIRME TECHNISOL DE RIMOUSKI, SUR LES OPÉRATIONS AVANT 1972.

CE REFÉRER À LA CARTE TOPOGRAPHIQUE 22C07-200-0102 SUR LA LÉGENDE ET C'EST IDENTIFIÉ POUR UNE CARRIÈRE.

EN PLUS, UN PLAN DE LOCALISATION OBTENU PAR L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE ET UN PLAN DE COUPE DE NIVEAU AVEC MESURE ET IDENTIFICATION DU CHEMIN D'ACCÈS POUR LA RESTAURATION.

NOUS RESPECTERONS LES NORMES EXIGÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT AINSI QUE LA NAPPE PHRÉATIQUE COMME M. BERNARD SOUCY LE DEMANDE .(CI-JOINT DOCUMENT REQUIS).

POUR LA RESTAURATION DE LA CARRIÈRE, LE SOL VÉGÉTAL ET LES TERRES DE DÉCOUVERTES SERONT ENSUITE DÉPOSÉS SUR LA SURFACE RÉGALÉE POUR FACILITER LA CROISSANCE DE LA VÉGÉTATION.

JE JOINS LES APPUIS QUE NOUS AVONS RECUEILLIS PAR LE SYNDICAT UPA RIMOUSKI-NEIGETTE, MUNICIPALITÉ LE BIC, MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE DE LADRIÈRE, MUNICIPALITÉ DE ST-VALÉRIEN.

Remis au service de Gestion des Dossiers

2 3 AVR. 2004

C.P.T.A.Q.

ANNEXE 11

LE POTENTIEL AGRICOLE AVOISINANT N'EST AUCUNEMENT MISE EN CAUSE CAR LE SEUL TERRAIN QUI EST EN AGRICULTURE SE TROUVE SUR LE LOT P307 ET QUI EST SITUÉ À L'EST MAIS LE LOT P306 EST ENTIÈREMENT BOISÉ.

CE RÉFÉRER AUX PHOTOS AÉRIENNES 1999, LA CARRIÈRE EST IDENTIFIÉ PAR "A" ET LE CHAMPS EN CULTURE PAR "B"

LA PARTIE VISÉE P304 ET P305 EST COMPLÈTEMENT IMPOSSIBLE POUR L'AGRICULTURE CAR S'EST UNE MONTAGNE DE PIERRE. LE RESTE DU LOT EST EN FORÊT AVEC DU BOIS EN MATURITÉ.

LES LOTS VISÉS NE SONT PAS CULTIVABLES ET LE SEUL CHAMPS EN CULTURE EST À 300 MÈTRES ENVIRON.

AUCUNE CONTRAINTE S'APPLIQUE À L'ENVIRONNEMENT ÉTANT DONNÉ QUE LE SEUL COURS D'EAU PERMANENT EST À 600 MÈTRES ENVIRON ET LA FERME LE PLUS PRÈS EST À 900 MÈTRES ENVIRON. LA NAPPE PHRÉATIQUE EST TRÈS BASSE PARCE QUE C'EST UNE MONTAGNE DE PIERRE.

LA MUNICIPALITÉ DISPOSE PAS D'AUTRE EMPLACEMENT ZONÉ BLANC.

LA SUPERFICIE DEMANDÉE N'EST PAS UNE GRANDEUR SUFFISANTE POUR LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE.

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES QUE NOUS FAISONS EST NÉCESSAIRE POUR LE BON FONCTIONNEMENT DES MUNICIPALITÉS ET DES AGRICULTEURS ET LA COMMUNAUTÉS.

Remis au service de Gestion des Dossiers

2 3 AVR. 2004

C.P.T.A.Q.

ANNEXE 111

LES CONSÉQUENCES D'UN REFUS AURAIENT UN IMPACT NÉGATIF POUR L'ENTREPRISE ET LES MUNICIPALITÉS À CAUSE QU'ELLE NE PRODUIRAIT PLUS D'ABRASIF, DE LA CRIBLURE DE PIERRE. EN PLUS AVEC UN ACCEPTATION DE LA "CPTAQ" ET DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, LA COMPAGNIE A POUR BUT DE DÉVELOPPER PLUSIEURS AUTRES PRODUITS COMME LE MG20, MG20-0 ET DE LA PIERRE POUR CHAMPS D'ÉPURATION ET DE LA CRIBLURE DE PIERRE.

ETANT DONNÉ QUE LE MARCHÉ DE LA PIERRE MG20 ET MG20-0 EST TRÈS INDISPENSABLE POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORT ET LES MUNICIPALITÉS POUR LES FONDATIONS SUPÉRIEURES DES ROUTES ET DES RUES C'EST POUR CES RAISONS QUE NOUS VOUS DEMANDONS UNE CONFORMITÉ.

MUNICIPALITÉ DU BIC
79, rue Saint-Jean-Baptiste
Le Bic (Québec) G0L 1B0

Remis au service de Gestion des Dossiers
2 3 AVR. 2004
C.P.T.A.Q.

PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE LUNDI 5 AVRIL 2004 À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, ÉDIFICE CURÉ-SOUCY À 19 HEURES 30

Sont présents : Mme le maire suppléant Christiane Parent, Mmes les conseillères, Marie-Josée Bérubé, Louise Thibault et MM. les conseillers Bernard Létourneau, Magella Fortin et Michel Brisson.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME LE MAIRE SUPPLÉANT.

RÉS.2004-AV-078

DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q.
ENTREPRISE DCB SABLE ET GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole de cette propriété est faible, compte tenu qu'il s'agit d'un boisé et d'une carrière existante;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'agit pas d'un nouvel usage mais plutôt d'un agrandissement;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU, l'entreprise ne pouvant s'installer ailleurs dans le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Magella Fortin
APPUYÉ PAR : Bernard Létourneau

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal appuie auprès de la Commission de protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q.) la demande d'autorisation déposée par l'entreprise DCB Sable et Gravier pour l'agrandissement du périmètre de sa carrière;

QUE le conseil souhaite que la qualité esthétique du boisé soit assurée par la plantation d'un écran végétal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE LE : 15 avril 2004

Daniel Desnoyers
Directeur général et secrétaire-trésorier

/mb

Municipalité du Bic

CAPITALE TOURISTIQUE
DU BAS-SAINT-LAURENT

Remis au service de Gestion des Dossiers

2 3 AVR. 2004
C.P.T.A.Q.

Le Bic, le 1er mars 2004

Commission de protection du territoire agricole
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

N/Réf. : 1130.910

Objet : Confirmation fournisseur principal d'abrasif, gravier et concassé

Madame,
Monsieur,

La présente a pour objet de confirmer que DCB Sable et gravier est le fournisseur principal de la Municipalité du Bic en ce qui concerne les abrasifs utilisés durant l'hiver pour l'entretien de nos rangs et de nos routes principales. De même, durant la saison estivale l'entreprise est notre principal fournisseur pour le gravier et le concassé utilisé dans la recharge des accotements des rangs et de l'entretien des chemins.

Nous comprenons que M. Denis Bélanger a l'intention de se prêter à toutes les exigences administratives de façon à lui permettre d'obtenir le certificat d'autorisation lui permettant d'exploiter sa carrière pour de nombreuses années. Nous le supportons entièrement dans ses démarches afin de rendre son exploitation conforme à toute la réglementation existante.

Le cas échéant, selon les demandes formelles qui seront déposées, le conseil municipal verra à adopter une résolution supportant ses demandes.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Daniel Desnoyers,
Directeur général et secrétaire-trésorier

DD/ap

c.c. M. Denis Bélanger, DCB Sable et Gravier

Municipalité du Bic
79, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Le BIC (Québec) G0L 1B0
Téléphone : (418) 736-5833
Télécopieur : (418) 736-4834
Courriel : munlebic@globetrotter.net

Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière

155, rue Principale
Saint-Eugène-de-Ladrière (Québec)
G0L 1P0

Tél.: (418) 869-2582 — Téléc.: (418) 869-2582

Remis au service de Gestion des Dossiers
2 3 AVR. 2004
C.P.T.A.Q.

Saint-Eugène-de-Ladrière, le 4 mars 2004

Monsieur Denis Bélanger
DCB SABLE ET GRAVIER INC.
2457, Route 132 Est
Le Bic (Qué) G0L 1B0

Objet : Demande d'appui

Monsieur,

Pour faire suite à votre lettre du 23 février dernier concernant une demande d'appui à votre projet d'exploitation d'une carrière, vous trouverez, joint à la présente, copie conforme d'une résolution adoptée par le conseil municipal lors de la session régulière du 1er mars 2004.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Colette D'Astous
Secrétaire-trésorière

Remis au service de Gestion des Dossiers

2 3 AVR. 2004

C.P.T.A.Q.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE

COPIE DE RÉSOLUTION

Extrait du procès verbal de la session régulière du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue le lundi 1er mars 2004.

Sont présents: Monsieur le maire Gilbert Pigeon;
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers Guy Viel, Yvon Gagnon, Isabelle Berger, Gaston Carrier, Guy Berger et Christiane Berger formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. La secrétaire-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION 050-2004 APPUI À DCB.SABLE & GRAVIER

Considérant que DCB Sable & Gravier inc. A déjà un droit acquis et exploite depuis plusieurs années une carrière sur les lots P304 et P305 du Rang 2 Est à Bic;

Considérant que la carrière est complètement entourée de boisé et non contiguë à des terres agricoles en culture;

Considérant qu' il n'y a aucune objection de la part du voisinage et que l'espace sera remis en culture de petits fruits;

Il est proposé par monsieur Yvon Gagnon, appuyé par madame Christiane Berger et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accorde son appui à DCB Sable & Gravier inc. afin que cette entreprise poursuive ses démarches auprès de la CPTAQ pour obtenir un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement pour l'exploitation d'une carrière sur les lots P304 et P305 du Rang 2 Est de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ce 4 ième jour de mars 2004

Colette D'Astous
Secrétaire-trésorière

Remis au service de Gestion des Dossiers

2 3 AVR. 2004
C.P.T.A.Q.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN

À une session régulière, tenue le 1er février 2004, et à laquelle sont présents son honneur le maire Marcella Fournier et les conseillers suivants :

Mme Louise Beaulieu, MM. Julien Côté, Michel Turcotte, Richard Favreau et Jean-François Beaulieu

Formant quorum sous la présidence du maire.

2004-54 Demande d'appui – DCB Sable et Gravier

Il est proposé par Michel Turcotte, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'appuyer DCB Sable et Gravier dans ses démarches auprès de la CPTAQ, dans la mesure où la municipalité du Bic est favorable à ce projet de carrière, située au 2e rang Est du Bic.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien

Marcella Fournier

Marcella Fournier, mairesse

Copie certifiée conforme le 3 mars 2004 .

Marie-Paule Cimon

Marie-Paule Cimon, sec.-trésorière

Remis au service de Gestion des Dossiers

2 3 AVR. 2004
C.P.T.A.Q.

DCB Sable & Gravier
2434-6983 Québec inc.

2457, route 132 est, Bic, G0L 1B0
Téléphone : 736-4201
Télécopieur :736-4207

BIC, LE MARDI 20 JANVIER 2004

DÉCLARATION SOUS SERMENT

CONCERNANT LA DEMANDE DE PERMIS DE « DCB SABLE ET GRAVIER INC. »

DÉCLARE QUE M. HENRI ROY QUI ÉTAIT PROPRIÉTAIRE DES LOTS P-305 EN 1956 LOTS P-304

SIGNÉ LE : 30-01-04

SIGNATURE : [redacted]

DÉCLARE QUE M. FÉLIX CHÉNARD, EX-MAIRE AVANT 1972

SIGNÉ LE : 30-01-04

SIGNATURE [redacted]

DÉCLARE QUE M. CHARLES BRILLANT. EX-CONSEILLÉ AVANT 1972

SIGNÉ LE : 30 janvier 2004

SIGNATURE : [redacted]

AFFIRME QUE L'EXPLOITATION COMMERCIAL DES LOTS P-305, SITUÉ AU RANG 2 EST, BIC, ÉTAIT EXPLOITÉ AVANT 1972.

ET QUE 2434-6983 QUÉBEC INC. (DCB SABLE & GRAVIER INC.) A ACQUIS CES LOTS MENTIONNÉS EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2002

ET QUE « DCB SABLE & GRAVIER INC. » A FAIT ÉTUDE PHOTOGRAPHIQUE AÉRIENNE EN JUIN 2003 ET ONT CONSTATÉES QUE LES LOTS MENTIONNÉS AVAIENT EU DÉJÀ DE L'EXPLOITATION EN 1963.

Affirmé solennellement devant moi
à Bic
ce 30 janvier 2004

Francis Bérubé
Commissaire à l'assermentation
District judiciaire de Rimouski
120 974

SECTION VII
RESTAURATION DU SOL

35. **Objet:** La restauration du sol a pour objet de réinsérer la carrière ou la sablière dans l'environnement après la cessation de son exploitation.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 35.

36. **Obligation:** La restauration du sol est obligatoire dans le cas d'une nouvelle carrière ou sablière ainsi que dans le cas prévu à l'article 56.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 36.

37. **Possibilités:** Sous réserve du cas prévu à l'article 47, le plan de restauration du sol d'une carrière ou d'une sablière doit être constitué d'une ou plusieurs des options suivantes:

a) régalage et restauration de la couverture végétale du sol (arbres, arbustes, pelouse ou culture);

b) remplissage par de la terre, du sable ou de la pierre et restauration de la couverture végétale de la surface;

c) aménagement avec plans d'eau;

d) projet d'aménagement récréatif ou projet de construction.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 37.

38. **Pente:** Dans le cas d'une sablière, le plan de restauration doit prévoir que la pente de la surface exploitée sera d'au plus 30° de l'horizontale à moins de stabiliser le sol à l'aide d'un ouvrage quelconque afin de prévenir les affaissements de terrain et l'érosion.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 38.

39. **Roc:** Dans le cas où une carrière est située sur le flanc d'une colline, d'une montagne, d'une falaise ou d'un coteau, la coupe verticale finale ne doit jamais excéder 10 mètres. L'exploitant peut aménager plusieurs coupes verticales superposées de 10 mètres au moins à condition que celles-ci soient entrecoupées par des paliers horizontaux d'au moins 4 mètres de largeur.

Chaque palier horizontal doit être recouvert de végétation conformément à l'article 43.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 39.

40. **Sol végétal et terres de découverte:** Si le sol végétal et les terres de découverte sont conservées lors de l'exploitation de la carrière ou de la sablière, on doit les entreposer séparément, à part.

Le sol végétal et les terres de découvertes seront ensuite déposés sur la surface régalée lors de la restauration, afin de faciliter la croissance de la végétation.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 40.

41. **Restauration progressive:** Dans le cas où l'exploitant a choisi l'option de

restauration prévue au paragraphe *a* de l'article 37, le plan de restauration du sol doit être exécuté au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'exploitation de la carrière ou de la sablière.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 41.

42. Plans d'eau: Tout aménagement visé au paragraphe *c* de l'article 37 doit être conçu de sorte à prévenir la stagnation des eaux.

Sauf pour la partie servant à l'adoucissement des pentes selon l'article 38, le plan d'eau doit atteindre une profondeur de 2 mètres ou plus, au niveau d'eau le plus bas.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 42.

43. Végétation: Dans le cas où le plan de restauration prévoit la mise en place d'une nouvelle couverture végétale sur le sol, l'exploitant doit le recouvrir uniformément de terre végétale, utiliser des engrais et, d'une manière générale, prendre toutes les mesures requises pour que la végétation nouvelle croisse toujours 2 ans après la cessation de l'exploitation de la carrière, à moins que le milieu environnant ne permette pas une végétation vivace.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 43.

44. Propreté: A la fin des travaux de restauration du sol, la surface de la carrière ou de la sablière doit être libre de tout débris, déchet, souche, matériel inutilisable, pièce de machinerie ou autre encombrement du même genre.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 44.

45. Délais: Dans le cas où l'exploitant a choisi l'option de restauration prévue au paragraphe *a* de l'article 37, la restauration doit être complétée dans un délai d'un an après la date de la cessation de l'exploitation de la sablière ou de la carrière.

Dans le cas où l'exploitant a choisi une des 3 autres options de restauration énumérées à l'article 37, il doit entreprendre la restauration dans le délai mentionné au premier alinéa, sans quoi celle-ci devra être restaurée en la manière indiquée au paragraphe *a* de l'article 37 et ce, dans un délai supplémentaire d'un an.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 45.

46. Modifications: L'exploitant peut, en tout temps, modifier le plan de restauration qu'il a soumis conformément au paragraphe *k* de l'article 3. Il doit préalablement transmettre au ministre le plan ainsi modifié, afin d'obtenir son approbation comme s'il s'agissait du plan de restauration original. Le plan modifié doit être conforme à la présente section.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 46; L.Q., 1988, c. 49, a. 54.

47. Gestion des matières résiduelles : Outre le cas prévu à l'article 46, lorsque l'exploitant d'une carrière ou d'une sablière est certain d'en cesser l'exploitation totale ou partielle dans un délai de moins de 12 mois, il lui est loisible de soumettre au ministre un nouveau plan de restauration du sol qui consiste à établir un lieu d'entreposage, d'élimination ou de traitement des matières résiduelles dans la carrière ou la sablière. Ce nouveau plan de restauration doit être accompagné d'une copie du certificat délivré préalablement

par le ministre selon l'article 22 de la Loi.

Les travaux d'enfouissement sanitaire doivent débuter dans un délai d'un an après la cessation de l'exploitation de la sablière ou de la carrière.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 47; L.Q., 1988, c. 49, a. 54; D. 492-2000, a. 3.

48. Restrictions: Les articles 38, 39, 41 et 42 ne s'appliquent pas dans le cas où le plan de restauration prévoit l'établissement d'un lieu d'entreposage, d'élimination ou de traitement des matières résiduelles .

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 48; D. 492-2000, a. 3.

49. Utilisation de la garantie: Le ministre peut utiliser la garantie visée au paragraphe *m* de l'article 3 ou à l'article 7 pour restaurer le sol de la sablière dans tous les cas où l'exploitant néglige ou refuse d'exécuter son plan de restauration conformément aux articles 41 et 45. La garantie peut être pareillement utilisée dans les cas où l'exploitant devient failli ou, si l'exploitant est une corporation, en cas de liquidation de celle-ci.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 49; L.Q., 1988, c. 49, a. 54.

50. Préavis: Avant d'utiliser la garantie, le ministre doit donner à l'exploitant un avis préalable de 60 jours. À l'expiration de ce délai, le ministre peut employer la garantie pour restaurer la sablière à moins que l'exploitant n'ait, dans les entrefaites, entrepris la mise en oeuvre du plan de restauration.

Dans le cas où l'exploitant ne complète pas le plan de restauration, le ministre peut donner un nouvel avis préalable de 60 jours et employer la garantie conformément à l'article 49.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 50; L.Q., 1988, c. 49, a. 54.

51. Remise de la garantie: Dans le cas où l'exploitant a choisi la méthode de restauration prévue aux paragraphes *a* ou *b* de l'article 37, 75 % de la garantie lui est remise après que le ministre a constaté qu'il s'est conformé aux dispositions de la présente section, sauf en ce qui concerne les articles 43 et 53. Le solde de la garantie est remis lorsque les exigences des articles 43 et 53 sont respectées.

Dans le cas où l'exploitant choisit d'autres options de restauration, la garantie lui est remise en totalité après que le ministre a constaté que l'exploitant s'est conformé à l'ensemble des dispositions de la présente section, en autant que celles-ci s'appliquent au plan de restauration qui a été exécuté.

La garantie n'est pas remise à l'exploitant si elle a été utilisée par le ministre selon l'article 50. Toutefois, si le montant de la garantie dépasse le coût des travaux de restauration exécutés sur l'ordre du ministre, le solde est remis à l'exploitant.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 51; L.Q., 1988, c. 49, a. 54.

52. Continuation de l'exploitation: L'exploitant d'une sablière qui a soumis une garantie selon le paragraphe *m* de l'article 3 ou selon l'article 7 ne peut pas en poursuivre l'exploitation si la police de garantie qu'il a remise au ministre cesse d'être en vigueur ou si le ministre utilise la garantie selon l'article 50. L'exploitant peut en reprendre l'exploitation dès qu'il remet au ministre une nouvelle garantie en vigueur.

R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2, a. 52; L.Q., 1988, c. 49, a. 54

TECHNISOL

Rimouski, le 20 juin 2003

Remis au service de Gestion des Dossiers

2 3 AVR. 2004

C.P.T.A.Q.

Monsieur Denis Bélanger
DCB sable et gravier
2457, Route 132 Est
Bic (Québec) G0L 1B0

OBJET: **Interprétation de photographies aériennes**
Lots P-304 et P-305
Secteur du Bic – 2e rang Est
N/Dossier: DC30055.211

Monsieur,

Suite au mandat que vous avez confié à Technisol, vous trouverez ci-joint les descriptions des photographies aériennes datant de 1963 à 1999 dans le secteur du 2ième rang Est au Bic, plus spécifiquement de l'emplacement du banc situé sur les lots P-304 et P-305 au nord du 2ième rang Est au Bic.

Les informations recueillies à partir des photographies aériennes obtenues couvrent la période comprise entre 1963 et 1999. Les photos aériennes datant des années 1963, 1973, 1980, 1985, 1993 et 1999 sont présentées en annexe. Veuillez noter que les photographies aériennes présentées en annexe sont des photocopies et que l'interprétation présentée ci-dessous a été effectuée à partir des originaux. Les photographies aériennes ont indiqué les informations suivantes:

1963 On observe sur les lots P-304 et P-305, du côté nord du 2ième rang Est, deux bâtiments ressemblant à une grange et une résidence. Entre les deux bâtiments, on aperçoit un chemin qui mène à une zone non boisée au nord. Dans cette zone, il y a une partie plus pâle causée par une absence de végétation sur une largeur d'environ 75 mètres par environ 15 mètres. Cette zone est limitée à l'est et à l'ouest par des secteurs boisés. Ceci nous laisse croire qu'il y a eu exploitation des dépôts quaternaires de ce secteur.

1973 Les deux bâtiments présents en 1963 n'y sont plus. Il semble ne rester que les fondations. La petite zone boisée limitant la zone exploitée de 1963 vers l'ouest a été coupée pour laissé place à une vaste étendue non boisée. On remarque un nouveau chemin est-ouest entre le 2e Rang Est et la zone boisée. Ce nouveau chemin permet un accès à l'ouest du lot. On remarque en effet une zone pâle du côté nord-ouest de la zone déboisé qui s'apparente à une zone d'exploitation des dépôts de surface.

561, rue Lausanne
Rimouski (Québec) G5L 4A7
Tél. : (418) 723-1144
Fax : (418) 722-4691
www.groupetechnisol.com

1973 Les deux bâtiments présents en 1963 n'y sont plus. Il semble ne rester que les fondations. La petite zone boisée limitant la zone exploitée de 1963 vers l'ouest a été coupée pour laisser place à une vaste étendue non boisée. On remarque un nouveau chemin est-ouest entre le 2ième Rang Est et la zone boisée. Ce nouveau chemin permet un accès à l'ouest du lot. On remarque en effet une zone pâle du côté nord-ouest de la zone déboisée qui s'apparente à une zone d'exploitation des dépôts de surface.

1980 On remarque sur cette photographie une exploitation plus marquée aux endroits décrits sur les photographies précédentes soient au sud-est et au nord-est de la zone déboisée. On remarque de plus que les chemins d'accès aux deux zones exploitées ont été élargis.

1985 On observe sur cette photographie une exploitation des dépôts de surface à plus grande échelle. En effet, on remarque que les secteurs sud-est, nord-ouest et maintenant nord-est de la zone déboisée qui a été agrandie montrent des traces d'activités s'apparentant à l'exploitation d'une sablière.

1993 La zone d'exploitation de la sablière s'est étendue surtout vers le nord et nord-est.

1999 Il n'y a pas eu d'agrandissement de la zone d'exploitation depuis 1993 à l'exception de la pointe boisée située du côté nord-ouest de la sablière.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, monsieur Bélanger, l'expression de nos salutations distinguées.

TECHNISOL

Alexandre Coulombe, ing.
Chargé de projet

AC/jp

p.j.

Extrait du procès-verbal d'une réunion régulière du Syndicat UPA Rimouski-Neigette tenue le 12 février 2004 à Rimouski.

DEMANDE D'APPUI POUR L'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à l'étude de cette demande.

CONSIDÉRANT que **DCB SABLE ET GRAVIER** opère déjà depuis plusieurs années sur les lots P304 et P305 de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic situé au rang 2 Est.

CONSIDÉRANT que la colline de pierre est complètement entourée de boisé et non contigue à des Terres agricoles.

CONSIDÉRANT que **DCB SABLE ET GRAVIER** a déjà un droit acquis.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'agriculture autour.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune objection de la part des voisins.

CONSIDÉRANT que **DCB SABLE ET GRAVIER** verra à remettre cet espace en culture de petits Fruits.

POUR TOUTES CES RAISONS le Syndicat UPA Rimouski-Neigette donne son appui à **DCB SABLE ET GRAVIER** afin que cette entreprise poursuive ses démarches auprès de la CPTAQ pour une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière au Ministère de l'Environnement.

SYNDICAT UPA RIMOUSKI-NEIGETTE

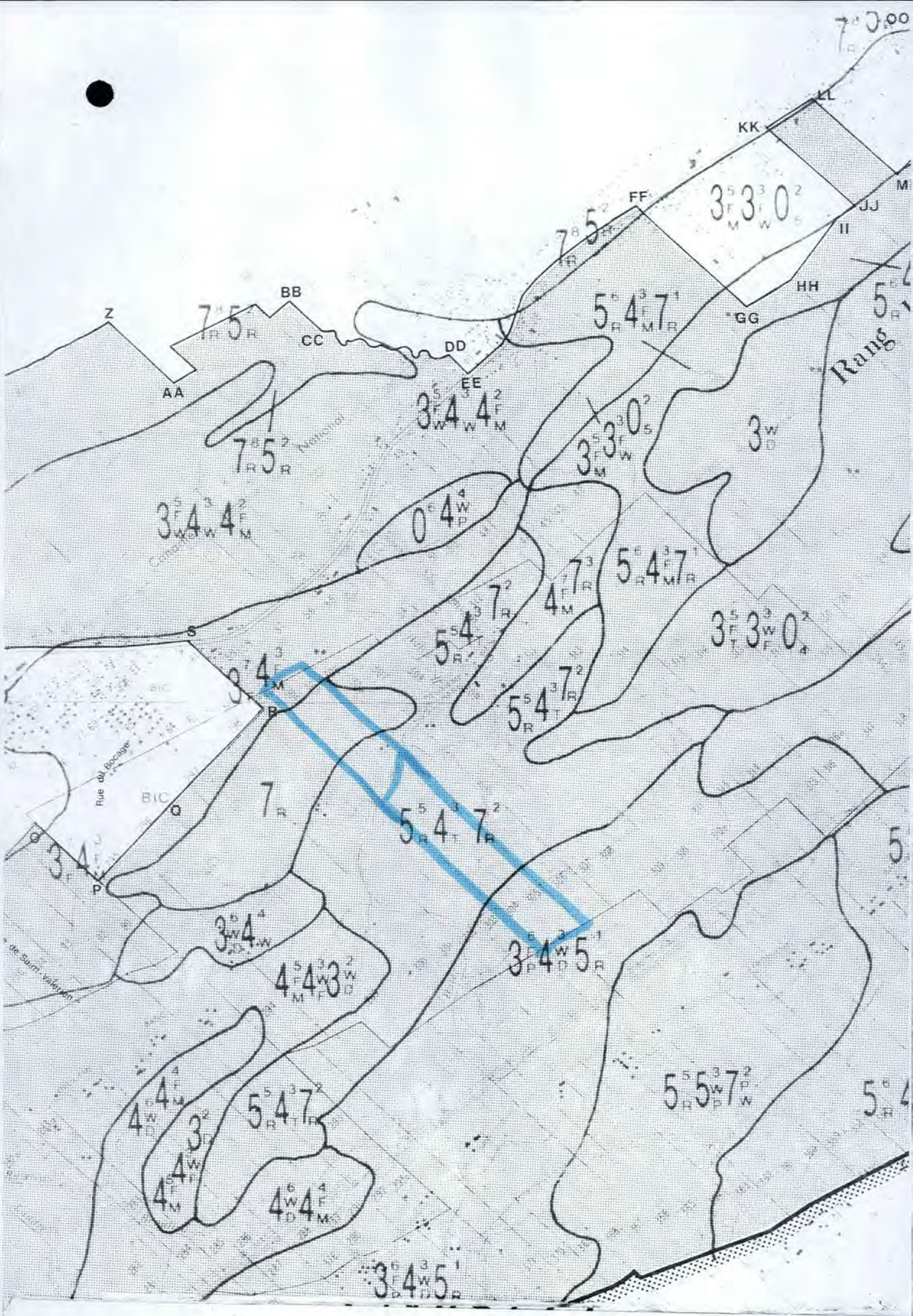
Diane Gagné, secrétaire

COPIE CONFORME
PROCÈS-VERBAL


04 5 28
04 5 28




68°40'00"
68°38'00
SAINT-VALÉRIEN
SAINT-VALÉRIEN-DE-RIMOUSKI
Rang IV
Rang III
L.T.E.
Rivière
Urbain
Ruisseau
Gamache
Hatière
Ralliement
TROISIÈME RANG
QUATRIÈME RANG



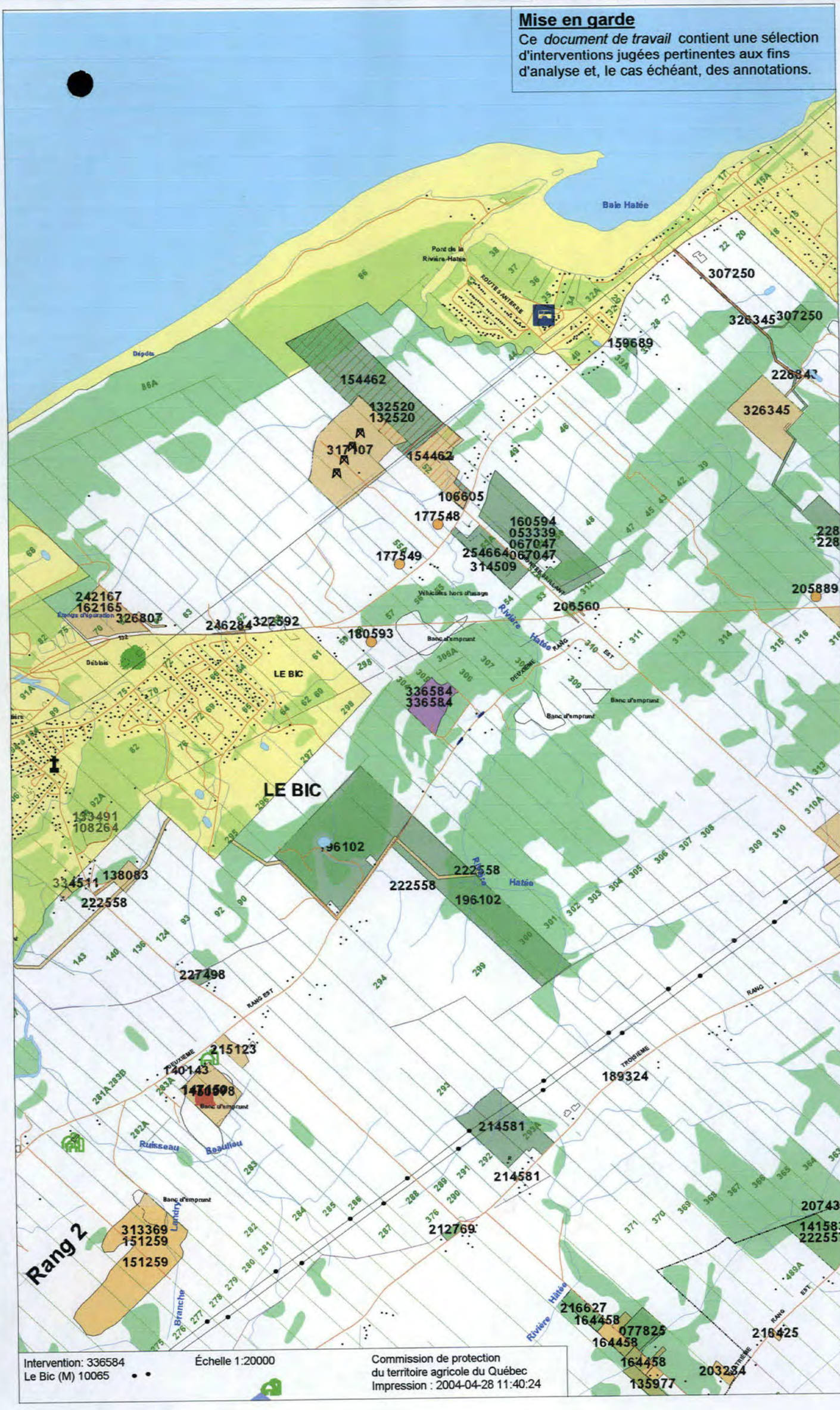
Municipalité Le Bic **Dossier** 33658 U

Carte (s) 22-C-7 SE **Photo (s)** 99114-7

Ortho 2001

Mise en garde

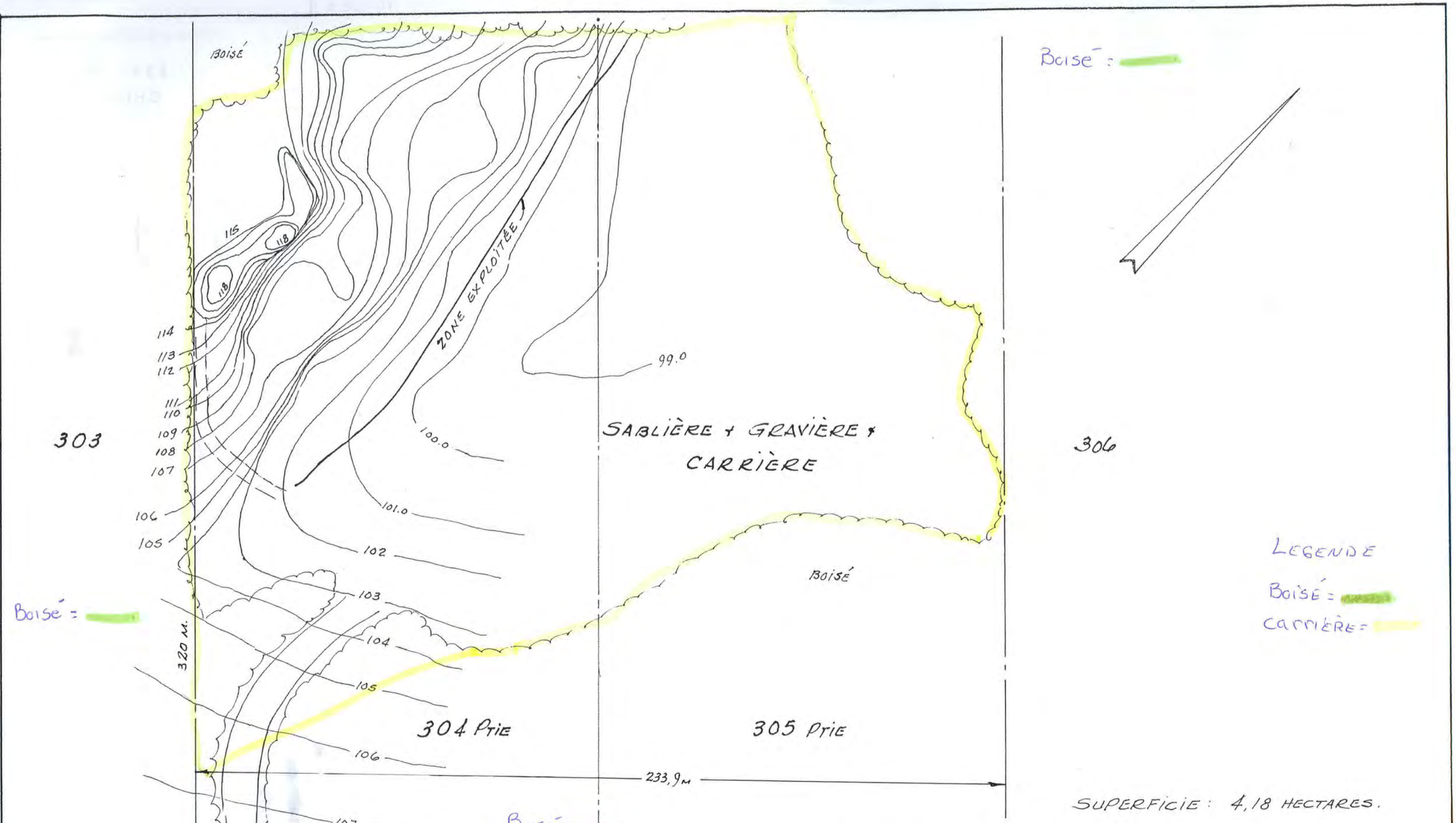
Ce *document de travail* contient une sélection d'interventions jugées pertinentes aux fins d'analyse et, le cas échéant, des annotations.



Intervention: 336584
Le Bic (M) 10065

Échelle 1:20000

Commission de protection du territoire agricole du Québec
Impression : 2004-04-28 11:40:24



SUPERFICIE : 4,18 HECTARES.

N. B.Ce plan fait partie intégrante du présent document. Il ne doit pas être utilisé pour des fins autres que celles mentionnées au rapport ci-joint

OBJET : NIVELLEMENT DATE DU LEVÉ : 12/03/2004

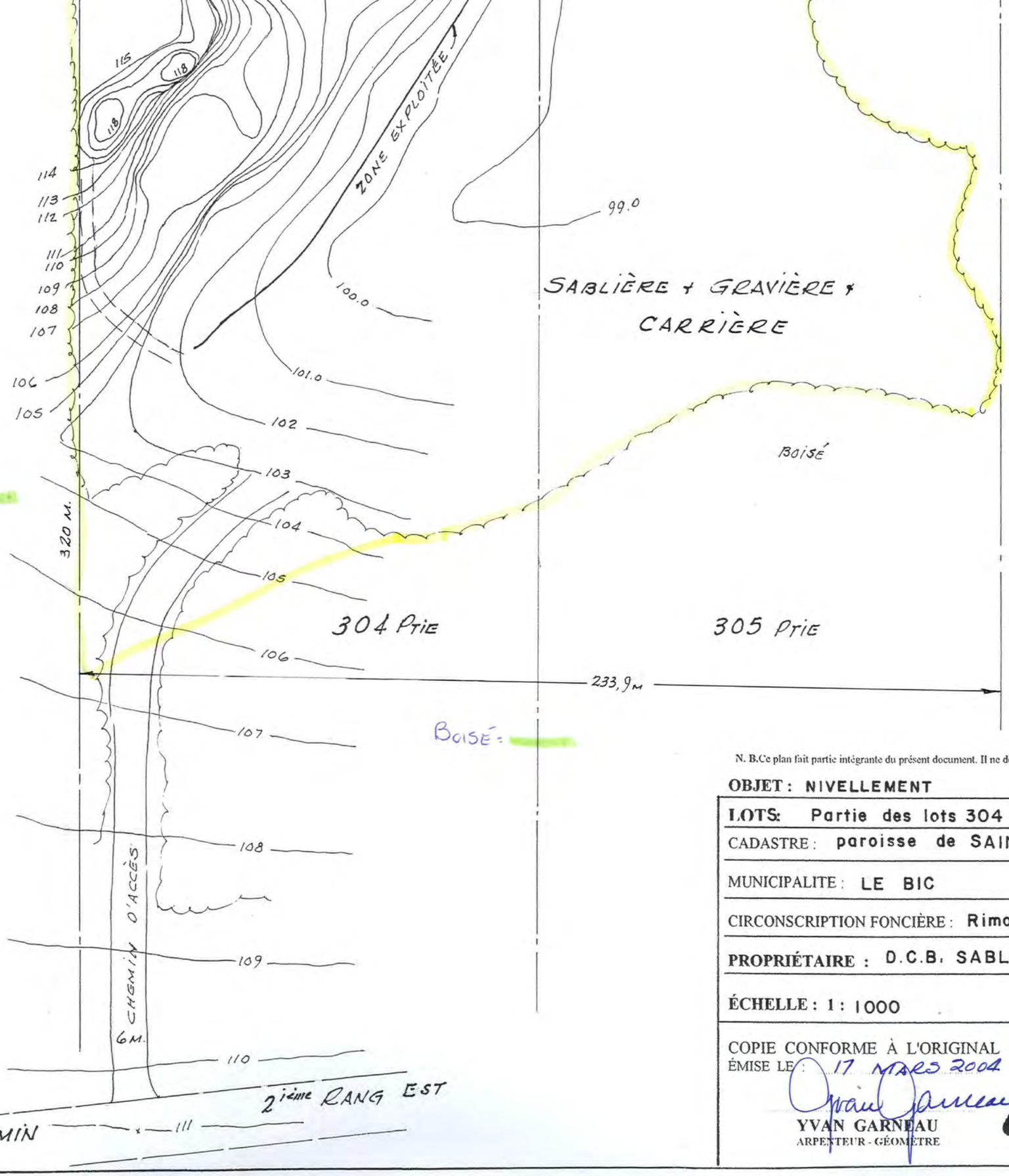
LOTS: Partie des lots 304 et 305

CADASTRE : paroisse de SAINTE - CECILE - DU - BIC

MUNICIPALITE : LE BIC

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : Rimouski

PROPRIÉTAIRE : D.C.B. SABLE ET GRAVIER



LEGENDE

Boisé =

CARRIÈRE =

SUPERFICIE : 4,18 HECTARES.

N. B.Ce plan fait partie intégrante du présent document. Il ne doit pas être utilisé pour des fins autres que celles mentionnées au rapport ci-joint.

OBJET : NIVELLEMENT DATE DU LEVÉ : 12/03/2004

LOTS: Partie des lots 304 et 305

CADASTRE : paroisse de SAINTE - CECILE - DU - BIC

MUNICIPALITE : LE BIC

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : Rimouski

PROPRIÉTAIRE : D.C.B. SABLE ET GRAVIER

ÉCHELLE : 1 : 1000

N. B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S. I.).

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
ÉMISE LE : 17 MARS 2004

YVAN GARNEAU
ARPENTEUR - GÉOMÈTRE

BIC, LE 17 mars 2004

PAR : Yvan Garneau

YVAN GARNEAU
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

DOSSIER : 6319A MINUTE : 6697

BOISÉ

BOISÉ

CHEMIN DE DÉBARDAGE

ZONE EN EXPLOITATION

clôture

sommet

466m

SABLIÈRE & GRAVIÈRE

ZONE EXPLOITÉE

bas du talus

BOISÉ

303

306

clôture

304 Ptie

305 Ptie

233,9m

BOISÉ

150 mètres

140 m

152 m

SABLIÈRE

CHEMIN DE LA

FRICHE

154m

CHEMIN DU 2ième RANG OUEST (montré à l'originaire)

PROPRIETAIRE : D.C.B. SABLE ET GRAVIER

OBJET : PLAN DE LOCALISATION

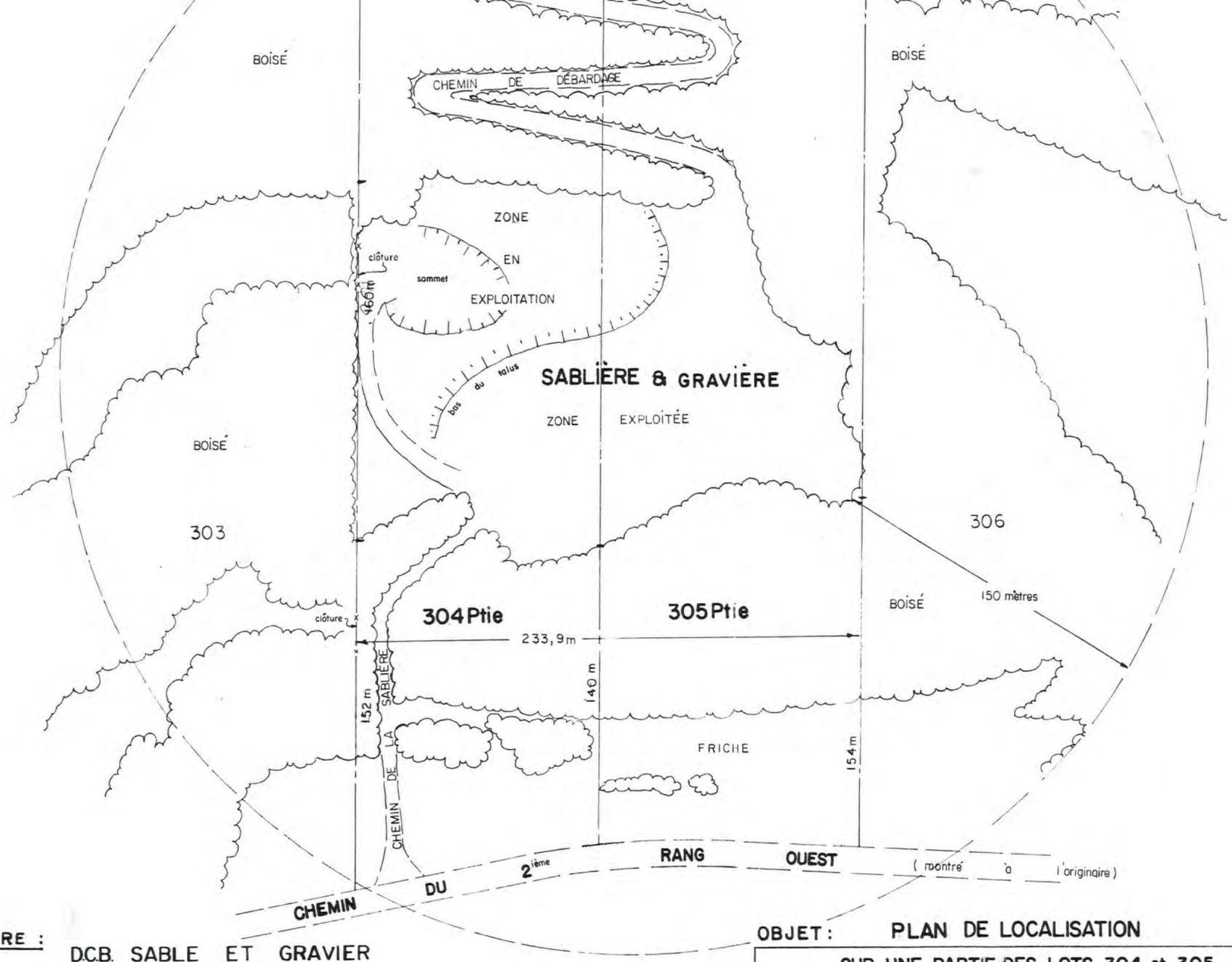
SUR UNE PARTIE DES LOTS 304 et 305

CADASTRE: Paroisse de SANTE-CECILE-DU-BIC

MUNICIPALITÉ: LE BIC

CIRCONSCRIPTION FONCIERE: RIMOUSKI

N.B. CE PLAN FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE DOCUMENTATION.



PROPRIETAIRE : D.C.B. SABLE ET GRAVIER

OBJET : PLAN DE LOCALISATION

SUR UNE PARTIE DES LOTS 304 et 305

CADASTRE: Paroisse de SANTE-CECILE-DU-BIC

MUNICIPALITÉ: LE BIC

CIRCONSCRIPTION FONCIERE: RIMOUSKI

ÉCHELLE: 1 : 2000

DATE DU LEVÉ : 8 août 2003

N.B. CE PLAN FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE DOCUMENTATION.

IL NE DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR DES FINS AUTRES QUE CELLES MENTIONNÉES AU RAPPORT CI-JOINT.

N.B. LES MESURES INDIQUEES SUR CE DOCUMENT SONT EN MÈTRES (S.I.).

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
DATE 15 DÉCEMBRE 2003
YVAN GARNEAU arpenteur géomètre

BIC, LE 12 décembre 2003

PAR: YVAN GARNEAU
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

DOSSIER: 6319 MINUTE: 6651

MINUTE NO. 6651

COPIE : 1 ère

PLAN DE LOCALISATION

LOT : Partie des lots 304 et 305

CADASTRE : Paroisse de Ste-Cécile-du-Bic

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE : Rimouski

D.C.B. SABLE ET GRAVIER

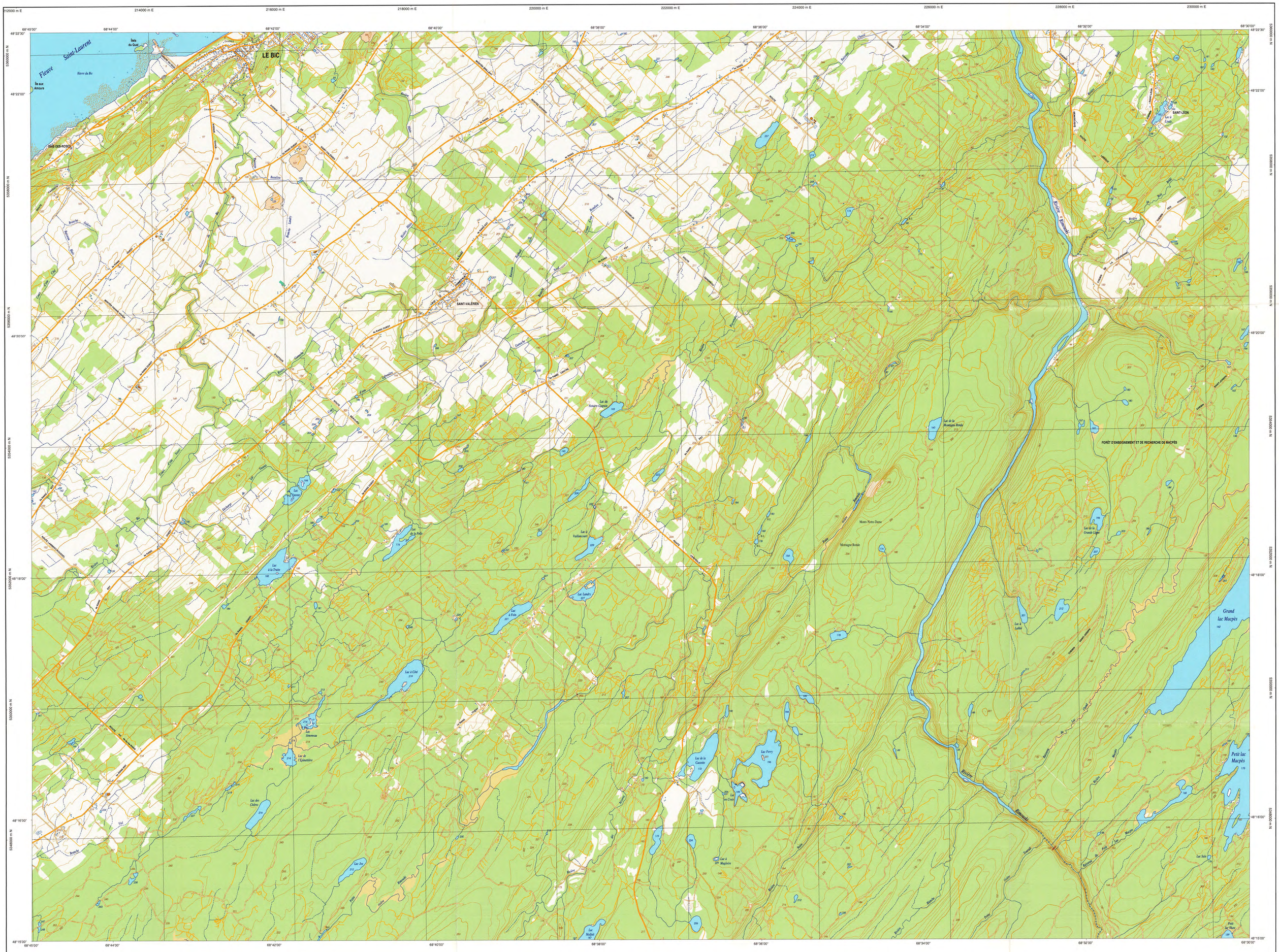
BIC, LE 12 décembre 2003

YVAN GARNEAU
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
71, BOCAGE
BIC (QUÉBEC) G0L 1B0
TÉL. : (418) 736-5843
FAX : (418) 736-5843

22C07-200-0102

LE BIC

Québec
Ministère des
Ressources naturelles



HYDROGRAPHIE
Cours d'eau ; cours d'eau intermittent
Lac, mare ; réservoir hydroélectrique
Plaine inondée ; milieu humide
Chute, rapide ; écueil ; gué
Phare ; cale sèche
Quai ; port de plaisance
Brise-lames ; estacade ; glissoire hydraulique
Canal ; écluse ; traverse
Barrage, barrage hydroélectrique ; barrage de castor
Conduite forcée ; buse

MODELÉ
Courbe de niveau maîtresse ; intermédiaire ; point coté
Esker ; décrochement ; dépôt fluviatile

VÉGÉTATION
Milieu boisé ; verger
Percée ; haie

INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT
Réseau routier (classification MTQ)
Autoroute
Route nationale, route régionale, route collectrice,
route locale, route d'accès aux ressources ; pavée ; non pavée
Réseau routier (classification MRN)
Rue, chemin carrossable ; pavé ; non pavé
Voie de communication ; en construction ; abandonnée
Chemin non carrossable
Pont, pont couvert ; pont d'étagement
Passerelle ; tunnel
Mur de soutènement ; écran antibruit
Talus de remblai ; talus de déblai
Voie ferrée
Hydrobase ; aéroport
Piste d'atterrissage ; pavée ; non pavée
Ligne de transport d'énergie électrique, pylône, poste de distribution d'électricité
Pipeline
Tour ; tour de télécommunication

MILIEU HABITÉ ET ÉQUIPEMENT
Bâtiment, en construction, en ruines ; maison mobile ; flèche
Serre ; silo
Parc de stationnement ; cimetière
Terrain de jeu ; piscine publique
Centre de ski alpin ; remontée mécanique
Piste ; terrain de golf
Jardin zoologique ; terrain de camping ; ciné-parc
Base militaire
Cour de véhicules hors d'usage
Cour d'entreposage de matériaux ; brûleur à bois ; convoyeur
Réservoir de surface
Étang d'épuration
Lieu d'enfouissement sanitaire

AUTRES
Banc d'emprunt ; carrière
Mine à ciel ouvert ; amas ; halde
Frontière ; zone non cartographiée

MÉTADONNÉES
Surface de référence géodésique : GRS80
Système de référence géodésique : NAD83
Projection cartographique : MTM (Mercator Transverse Modifiée), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec : SCoPQ, fuseau 6
Origine des altitudes : CGVD28 (Niveau Moyen des Mers)
Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres

Sources
Photographies aériennes de 2001, échelle 1/40 000
Nomenclature géographique : Commission de Toponymie du Québec
(Les toponymes apparaissant entre parenthèses ne sont pas officialisés)
Classification du réseau routier supérieur : Ministère des Transports du Québec
Cote d'exploitation des réservoirs hydroélectriques : Hydro-Québec

Renseignements pour usagers de boussoles et de récepteurs GPS
Coordonnées géographiques au centre de la feuille : 48°18'45" nord 68°37'30" ouest
Déclinaison magnétique au centre de la feuille en 2004 : 19°17' ouest
Variation annuelle : 6,5' vers l'est
Système de référence géodésique mondial : WGS84
Longitude d'origine (méridien central) : 67°30' ouest
Latitude d'origine (équateur) : 0,0°
Coordonnée X d'origine (méridien central) : 304 800 mètres
Coordonnée Y d'origine (équateur) : 0 mètre
Facteur d'échelle : 0.9999

ÉCHELLE 1/20 000
(1 mm sur la carte équivaut à 20 000 mm sur le terrain, soit 20 mètres)
0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0
Kilomètres

Réalisé par le **Service de la cartographie**
Direction générale de l'information géographique
À partir de la Base de données topographique du Québec (BDTQ)

© Québec2004, tous droits réservés

Dépôt légal, 1ᵉtrimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec

Diffusé par la **Photocartothèque québécoise**
Courrier électronique :photocart@mrnf.gouv.qc.ca
Site internet : http://www.mrn.gouv.qc.ca/photocartotheque

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22C07-200-0201 Île du Bic	22C07-200-0202 Rimouski	22C08-200-0201 Saint-Anaclet-de-Lessard
22C07-200-0101 Saint-Fabien	**22C07-200-0102** **Le Bic**	22C08-200-0101 Sainte-Blandine
22C02-200-0201 Saint-Mathieu-de-Rioux	22C02-200-0202 Lac des Baies	22C01-200-0201 La Trinité-des-Monts

LE BIC
22C07-200-0102

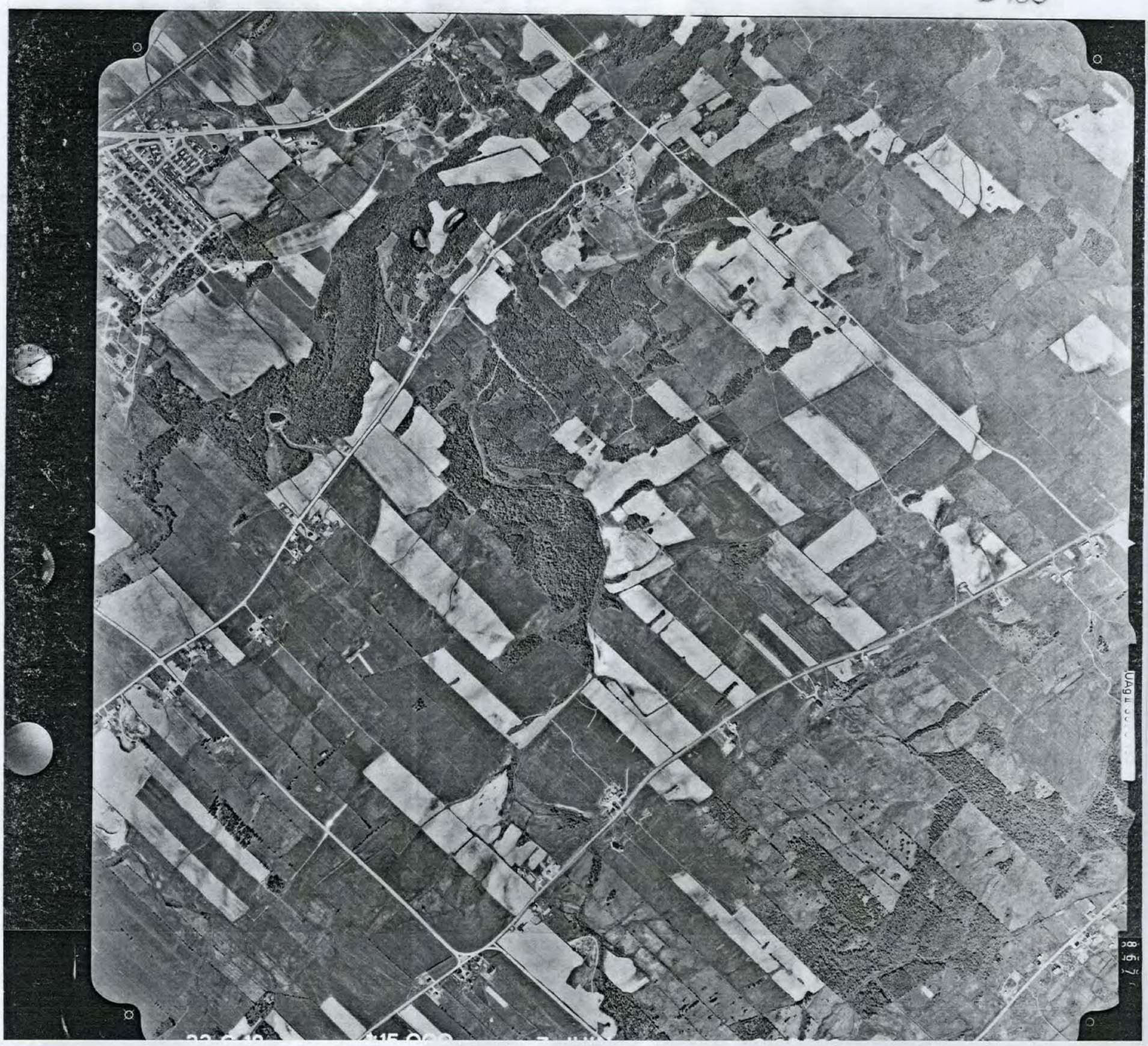
#336584 (11)

1985



QUEBEC MIN. DES RESSOURCES NATURELLES PHOTOCARTOTHÈQUE QUÉBECOISE TOUS DROITS RÉSERVÉS 2002

1980



1973

1963


KODAK SAFETY FILM 1 A J
© Tous droits réservés 2003
Québec
Ressources naturelles


REPRODUCTION STRICTEMENT INTERDITE (copie laser,balayage optique,etc.)
Diffusé par :
Québec
UAG 1029 151.73
22C 18
1:15 000
10 JUIN 1999
HMQ99-114 - 8


22C 18
1 : 15000
20 JUIN 1993
Q9310I 62
000067
WILD 15/4 UAGA-F

Québec, le 27 novembre 2008

2434-6983 Québec inc.
2457, Route 132 Est, CP 477
Le Bic (Québec) G0L 1B0

OBJET :	Dossier	:	344041
	Municipalité	:	Le Bic (M)
	Lots	:	274-P, 275-P, 276-P, 277-P, 278-P, 279-P, 280-P, 282A-P
	Cadastre	:	Sainte-Cécile-du-Bic, paroisse de
	Superficie visée	:	11.9000 hectares
	MRC	:	Rimouski-Neigette (MRC)
	Circ. foncière	:	Rimouski

Madame, Monsieur,

J'accuse réception d'une confirmation émanant d'un agronome du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à l'effet qu'une superficie de 2,2 hectares a été réaménagée sur le lot 279 visé par l'autorisation accordée par la commission le 21 décembre 2005.

Ce document est versé au dossier de la commission pour faire preuve du respect des conditions qui vous ont été imposées préalablement à la prise d'effet de la décision alors rendue.

Cela dit, je vous confirme par ailleurs que cette autorisation est maintenant considérée comme ayant pris effet.

Vous remerciant de votre attention.

Michel Blais, avocat
Direction des affaires juridiques

/sp

c. c. M. Martial Tremblay, agronome
Municipalité Le Bic

Ministère
de l'Agriculture,
des Pêcheries
et de l'Alimentation
Québec
Direction régionale Bas-Saint-Laurent

Le 21 novembre 2008

D.C.B. Sable et Gravier
2434-6983 Québec Inc.
a/s Monsieur Denis Bélanger
2457, Route 132 est
Le Bic (Québec) G0L 1B0

OBJET : Dossier CPTAQ n° 344041
Remise en culture de 2,0 hectares d'une gravière-sablière

Monsieur,

Suite à votre demande, j'ai effectué, en date du 20 novembre 2008, une visite en compagnie de monsieur Jean-René Côté, d.t.a. au MAPAQ, et de monsieur Francis Chénard, copropriétaire de la Ferme Défi Inc., à la gravière-sablière que vous exploitez sur cette entreprise agricole.

Nous avons pu constater que vous avez réaménagé, au total, 2,2 hectares pour fins d'exploitation agricole sur le lot 279-P, tel que localisé sur la photo aérienne ci-jointe.

Ces réaménagements sont conformes aux conditions qui vous avaient été exigées par le CPTAQ, en date du 21 décembre 2005, au dossier mentionné ci-haut.

Nous considérons que vous êtes conformes aux exigences de la CPTAQ et nous recommandons à celle-ci la poursuite des travaux prévus à votre dossier.

Acceptez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le conseiller agricole – MAPAQ,

Martial Tremblay, agronome
MT/nc
p.j.
c.c. Commission de protection agricole

335, rue Moreault
Rimouski (Québec)
G5L 9C8
Téléphone : (418) 727-3615
Télécopieur : (418) 727-3967

05/12/07

DCB Sable et Gravier
2434-6983 Québec inc.
2457, route 132 Est
Le Bic (Québec)
G0L 1B0
Téléphone : (418) 736-4201
Télécopieur : (418) 736-4207

Bic, le lundi 5 décembre 2005

Commission de protection du territoire agricole du Québec
À l'attention de : Madame Nancy Bédard
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec)

OBJET : DOSSIER 344041

Madame Bédard,

Pour donner suite au compte rendu d'orientation préliminaire du 17 novembre dernier, je sollicite votre attention afin de prendre connaissance des faits suivants.

Il est vrai que, tel que mentionné dans le compte rendu, l'exploitation actuelle à dépassée les 5 hectares. Par contre, le réaménagement de deux hectares de la partie nord-est, tel que mentionnée par le contrat notarié, s'avère une contrainte au bon fonctionnement de notre entreprise. L'aménagement actuelle du terrain fait en sorte que l'entrée principale du site se trouve à cet emplacement. On y retrouve également le poste de pesé, le terrain pour les réserves d'agrégats ainsi que le site de tamisage, concassage et de lavage des matériaux. La fermeture de la partie nord-est obligerait un réaménagement considérable du site.

Par conséquent, il est possible d'effectuer un réaménagement du côté nord-ouest sur une superficie approximative d'un hectare. Cette superficie peut, quant à elle, être réaménagée dès début de la saison 2006. Une seconde partie, de superficie équivalente à la première, sera disponible à un réaménagement à la fin 2006, c'est-à-dire, lorsque le gravier commercial contenu sur ce site sera écoulé et ce, comme il à été discuté avec l'inspecteur de la Commission, madame Mylène Marchand, lors de sa visite du 8 novembre dernier.

Pour les raisons précédentes, je sollicite, auprès de la Commission de la protection du territoire agricole, l'autorisation pour la poursuite des travaux pour la saison 2006 afin de permettre les réaménagements requis selon le contrat

notarié. Cette autorisation nous permettra donc de voir au bon fonctionnement de l'entreprise tout en nous conformant aux conditions évoquées dans l'orientation préliminaire.

De plus, tout en respectant les conditions présentées au points 2, 3, 4 et 5 de l'orientation préliminaire ainsi que les critères pour un réaménagement qui favorise une cultures adéquate sur les terres, tel que demandé par la Ferme Défi inc., DCB Sable & Gravier s'engage à remplir les conditions énumérées avant la fin de la saison 2006 et ainsi faire parvenir un rapport d'agronome tel que demandé par la Commission.

Nous sommes conscients des modifications à apporter afin de se conformer à vos conditions. Soyez assuré d'une entière collaboration de notre part afin de parvenir à un consentement mutuel et ainsi répondre aux critères du contrat notarié.

En espérant que vous disposerez, ci-haut, de toutes les informations dont vous aurez besoin. Dans le cas contraire, il nous fera un plaisir de répondre à vos questions.

Veuillez agréer, madame, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Denis Bélanger
Président, DCB Sable et Gravier

DB/mec

79, SAINT-JEAN-BAPTISTE
LE BIC (QUÉBEC) GOL 1BO

TÉLÉPHONE (418) 736-5833
TÉLÉCOPIE (418) 736-4834

Municipalité du Bic

Province de Québec
Municipalité du Bic

Remis au service de Gestion des Dossiers

26 SEP. 2005

C.P.T.A.Q.

Le 12 septembre 2005

À une session régulière du conseil de la Municipalité du Bic, tenue le 6 septembre deux mille cinq (2005) à 19 h 30, en la salle publique du Centre de loisirs Curé-Soucy, en la municipalité du Bic, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Étaient présents :

Mmes les conseillères :	Christiane Parent	Marie-Josée Bérubé
MM. les conseillers :	Magella Fortin	Pierre Garon

Formant le quorum de ce conseil, sous la présidence de :

Monsieur le maire : Serge Lévesque

Le directeur général est aussi présent.

RÉS. 2005-SE-202

Demande d'autorisation à la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles la Municipalité doit adresser ses recommandations à la commission ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise le renouvellement d'une autorisation accordée en 2000 par la CPTAQ, autorisation l'exploitation d'une sablière sur les lots 274 à 281 ;

CONSIDÉRANT QU'autoriser la demande n'aura pas d'incidence majeure sur le développement des activités agricoles puisque le projet ne vise pas l'ajout d'une utilisation autre qu'agricole et vise plutôt à poursuivre une activité existante ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne risque pas de briser l'homogénéité de la communauté agricole ;

CONSIDÉRANT QUE les sablières ne sont pas des immeubles protégés au sens de la directive sur les odeurs, il ne peut donc pas y avoir d'impact négatif sur les distances séparatrices ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole, puisque cet usage n'est autorisé que dans une seule zone hors de la zone agricole, et que cette zone est très petite et habitée ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux règlements municipaux actuellement en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, **IL EST PROPOSÉ PAR :** Magella Fortin
APPUYÉ PAR : Pierre Garon

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal recommande à la Commission de protection du territoire Agricole d'accorder la demande adressée par DCB Sable et gravier, visant le renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une sablière, sur une partie des lots 274-P à 281-P, Rang 2, Cadastre de Sainte- Cécile-du-Bic.

Adoptée à l'unanimité

Signé : Me Raymond Côté, Directeur général — Serge Lévesque, maire

Copie certifiée

Me Raymond Côté, directeur général

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Réservé à la municipalité	
N°	

Réservé à la Commission	
N°	

Remis au service de Gestion des Dossiers

P A R T I E

26 SEP. 2005

À L'USAGE DU DEMANDEUR

C.P.T.A.Q.

1 Identification

Demandeur

Nom: 2434-6983 Québec inc.

Ind. rég. 418 — N° de téléphone (résidence): 7364201

Occupation: exploitation d'un gravière, sablière

Ind. rég. — N° de téléphone (travail):

Adresse (N°, rue, ville): 2457, route 132 est, Le Bic, QC

Code postal: G0L1B0

Mandataire (le cas échéant)

Nom

Ind. rég. — N° de téléphone

Occupation

Ind. rég. — N° de télécopieur

Adresse (N°, rue, ville)

Code postal

2 Description du projet faisant l'objet de la demande

Décrivez la nature de votre projet

Demande une prolongation de l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une gravière-sablière, un terrain formé des parties de chacun des lots 274-275-276-277-278 et 279, Nous demandons également l'autorisation d'utiliser, comme chemin d'accès, une partie des lots 279-280 et 281 du même cadastre

Précisez les autorisations nécessaires en vertu de la loi :

- ☐ Aliénation (1)
- ☐ Lotissement (1)
- ☒ Utilisation à une fin autre que l'agriculture (1)
- ☐ Enlèvement de sol arable
- ☐ Inclusion
- ☐ Coupe d'érables dans une érablière

3 L'emplacement ou les emplacements visés par la demande

3.1 Identifiez le lot ou les lots visés par la demande

Numéro du lot ou des lots visés: une partie de chacun des lots 274-275-276-277-278-279-280-281

Rang ou concession: Rang 2 ouest

Cadastre: Ste-Cécile-du-Bic

Municipalité: Le Bic

MRC ou communauté urbaine: Rimouski

Superficie visée par la demande: 11,5 hectares ~~m²~~

Au besoin joindre une liste.

4 Identification du propriétaire et de sa propriété actuelle

4.1 Identifiez le ou les propriétaires actuels (si différent du demandeur) de ou des emplacements visés par la demande

Nom du propriétaire (personne, société ou compagnie) – si différent du demandeur: Ferme Défi inc.

Ind. rég. 418 — N° de téléphone (résidence): 7364010

Ind. rég. — N° de téléphone (travail):

Occupation: Ferme laitière

Adresse (N°, rue, ville): 135, rang 2 ouest, Le Bic

Code postal: G0L1B0

Au besoin joindre une liste.

(1) Voir définition dans la partie explicative du formulaire.

(2) 1 hectare = 10 000 m²; 1 m² = 10.76 pi².
1 hectare = 2,92 arpents ² ou 2,47 acres.

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

4 Identification du propriétaire et de sa propriété actuelle (suite)

4.2 À remplir si la demande implique un transfert de propriété

La demande implique-t-elle de vendre, donner ou échanger le ou les emplacements visés?

☑ Non ☐ Oui **Si oui :** ☐ Vente ou don ☐ Échange

Le propriétaire actuel possède-t-il d'autres lots ou parties de lot contigus ou réputés contigus * à l'emplacement visé par la demande?

☐ Non **Si non, passez à la section 5** ☐ Oui **Si oui, compléter un des deux cas suivants :**

☐ **Cas de morcellement de ferme**

Si les parties vendues, données ou échangées conservent en tout ou en partie leur vocation agricole, vous devez :

- remplir l'Annexe A, relative aux morcellements de ferme ou de boisé, et la joindre à ce formulaire
- identifier l'acquéreur, ci-dessous, à la section 5.1
- passer à la section 7

☐ **Autres cas**

Dans les autres cas impliquant un transfert de propriété, veuillez remplir le reste de cette section

Identifiez la superficie totale de la propriété formant, avec l'emplacement visé, un ensemble contigu ou réputé contigu

Numéro du lot ou de la partie du lot

Rang ou concession | Cadastre | Municipalité

MRC ou communauté urbaine

Superficie totale m²

Au besoin joindre une liste.

5 Identification de l'acquéreur et de sa propriété actuelle (s'il y a lieu)

5.1 Identifiez le ou les acquéreurs (si différent(s) du demandeur) de ou des emplacements visés par la demande

Nom (personne, société ou compagnie) | Ind. rég. | N° de téléphone (résidence) | Ind. rég. | N° de téléphone (travail)

Occupation

Adresse (N°, rue, ville) | Code postal

Au besoin joindre une liste.

5.2 À remplir si le ou les acquéreurs possèdent déjà un ou plusieurs lots contigus ou réputés contigus à l'emplacement visé par la demande

Numéro du lot ou de la partie du lot

Rang ou concession | Cadastre | Municipalité

MRC ou communauté urbaine

Superficie contiguë possédée par l'acquéreur m²

Au besoin joindre une liste.

* Note : Aux fins de la loi, deux lots sont **contigus** lorsqu'ils se touchent par une frontière commune; ils sont **réputés contigus** même s'ils sont séparés par un chemin public, un chemin de fer, une emprise d'utilité publique ou une superficie de droits acquis.

6 Description de l'emplacement ou des emplacements visés par la demande

6.1 Quelle est l'utilisation actuelle de ou des emplacements visés par la demande ainsi que du ou des lots sur lesquels il se situe (3)

Gravière et Sablière
lots 274-275-276-277-278 et 279

6.2 Indiquez la présence de constructions ou de bâtiments ainsi que leurs utilisations actuelles (s'il s'agit de résidences érigées après l'entrée en vigueur de la loi, précisez la date de construction)

aucune

7 Les lots voisins

Décrivez à quoi sont présentement utilisés les lots voisins (3)

Au nord de l'emplacement visé
Ferme Défi, culture agricole

Au sud de l'emplacement visé
Ferme Défi, culture agricole

À l'est de l'emplacement visé
Ferme Défi, culture agricole

À l'ouest de l'emplacement visé
Ferme Défi, culture agricole.

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

8 Localisation du projet

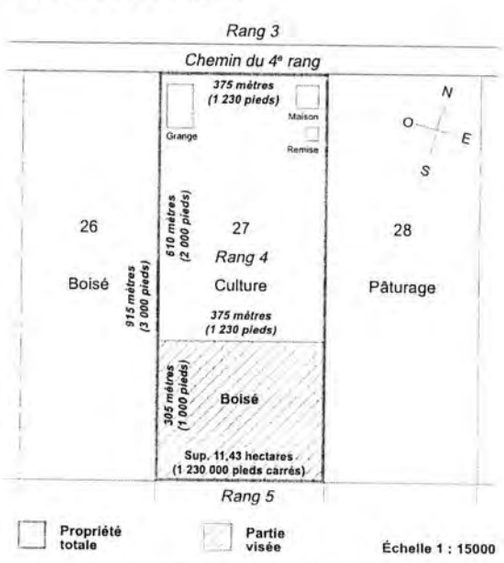
Pour toute demande, le propriétaire en titre ou le demandeur doit obligatoirement fournir un plan détaillé, à l'échelle, illustrant :

- les points cardinaux;
- les mesures de chacun des côtés du lot;
- l'emplacement des lots appartenant au propriétaire en titre qui sont contigus ou réputés contigus au lot concerné (au sens de la loi);
- la superficie du lot concerné;
- la localisation de l'emplacement faisant l'objet de la demande;
- la superficie de l'emplacement faisant l'objet de la demande;
- la localisation des bâtiments existants sur le lot;
- l'utilisation des lots des propriétaires voisins.

Pour réaliser ce plan ou ce croquis, vous pouvez utiliser la copie d'un extrait de la matrice graphique que vous pouvez obtenir auprès de la municipalité.

Ce plan ou ce croquis, que vous devez joindre en annexe à ce formulaire, est indispensable pour que la Commission étudie votre demande.

Exemple à titre illustratif :



(3) Une illustration sur un extrait de la matrice graphique, disponible à la municipalité, peut être utile à cet égard.

TRÈS IMPORTANT

9 Informations additionnelles à fournir, pour certains types de projet

9.1 Si le projet requiert l'implantation dans la zone agricole d'une NOUVELLE UTILISATION à une fin autre que l'agriculture (ceci exclut les agrandissements d'usages existants) :

Vous devez d'abord démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, d'« espace approprié disponible » [4] pour réaliser ce projet.

N/D renouvellement de l'autorisation # 313369

9.2 Si votre projet vise à extraire des matériaux (ex. : sable, gravier, pierre), prélever du sol arable ou couper des érables dans une érablière :

Veuillez indiquer la durée de l'autorisation temporaire demandée : 5 an(s)

Est-ce que la demande a pour objet d'agrandir un site existant? ☐ Oui ☒ Non

Vous devez également joindre à votre demande un plan d'exploitation du site et indiquer la manière dont le site sera réaménagé.

Voir ancienne demande datée du 03-03-00 # 313369

9.3 Si vous demandez une inclusion de votre propriété en zone agricole :

Veuillez fournir une description de votre entreprise (taille de l'entreprise, type de production, revenus annuels, etc.).

10 Observations additionnelles

La Commission vous adressera, ainsi qu'à toute personne intéressée intervenue à l'égard de votre demande, un compte rendu de celle-ci en indiquant son orientation préliminaire.

À compter de ce moment, un délai de 30 jours sera prévu pour vous permettre, à vous comme aux autres personnes intéressées, de présenter vos observations ou demander une rencontre. Si vous demandez une telle rencontre, vous recevrez un avis vous précisant la date, l'heure et le lieu de celle-ci.

11 Déclaration sur la véracité des renseignements fournis

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

			A	M	J
Signature du demandeur	Denis Belanger	**Date**	2005	08	10
Signature du propriétaire (Si autre que le demandeur)	Frank Clavard	**Date**	2005	08	10
Signature du mandataire (S'il y a lieu)		**Date**			

[4] Voir définition dans la partie explicative du formulaire.

À NOTER

La Commission est tenue par la loi de requérir l'avis de la MRC ou de la communauté urbaine et l'avis de l'Union des producteurs agricoles sur toute demande d'autorisation formulée par une instance municipale, un ministère, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique. **Si c'est le cas, trois exemplaires** des documents relatifs à la demande d'autorisation formulée devront être fournis par la partie demanderesse, à moins que la MRC ou la communauté et la fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles aient déjà en main ces documents et que leurs avis respectifs soient joints au dossier au moment de la transmission de la demande à la Commission.

Il est très important que ce formulaire soit soigneusement rempli et que tous les documents requis (copie des titres de propriété au complet, plan, chèque, annexe A s'il y a lieu) y soient joints, afin de permettre l'examen de votre demande.

VOTRE PARTIE DU FORMULAIRE ÉTANT REMPLIE, VEUILLEZ REMETTRE LE FORMULAIRE ET LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT À LA MUNICIPALITÉ CONCERNÉE.

PARTIE

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

(à remplir par l'officier municipal)

12 Description du milieu environnant

Tenant compte des renseignements fournis par le demandeur aux sections 6 et 7 du présent formulaire (voir à les remplir au besoin), veuillez décrire brièvement le milieu environnant le ou les lots visés par la demande.

La matrice graphique peut être utile à cet égard

Il s'agit d'un milieu agricole actif et homogène, caractérisé par la présence de plusieurs fermes. On retrouve aussi quelques usages autres qu'agricoles le long du Rang 2.

Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, veuillez :

Indiquer la distance **approximative** des bâtiments d'élevage les plus rapprochés de l'emplacement visé : 1500 mètres [5]

Décrire les utilisations de ceux-ci

76 U.A de vaches laitières, selon la dénonciation de juin 2001

Si la demande vise l'implantation d'une résidence, indiquez la superficie minimale requise à votre règlement de lotissement prescrite pour ce lot. _____ mètres

Indiquer si l'emplacement est présentement desservi par :

Un réseau d'aqueduc : ☐ Oui ☑ Non Date d'adoption du règlement A M J

Un réseau d'égout : ☐ Oui ☑ Non Date d'adoption du règlement A M J

[5] 1 mètre = 3.28 pieds.

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

13 Conformité avec la réglementation municipale

Indiquez si le projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire : ☑ Oui ☐ Non

Si non : existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage? ☐ Oui ☐ Non

et

ce projet de règlement adopté a-t-il fait l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté urbaine à l'effet que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? ☐ Oui ☐ Non

Annexez une copie de ces deux documents.

N.B. : Sans ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.

14 Officier municipal

(fonctionnaire municipal autorisé)

Signature

Remis au service de Gestion des Dossiers

2 6 SEP. 2005

C.P.T.A.Q.

ND: 021304570191

VENTE D'ACTIONS

L'AN DEUX MILLE DEUX (2002), le seize décembre.

COMPARAISSENT:

Cécile OUELLET, secrétaire, résidant au [redacted],

ci-après nommée «le vendeur»

ET

9011-3549 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée en vertu de la partie 1A de la "Loi sur les compagnies", ayant son siège social au 447, rang 4 est, St-Eugène-de-Ladrière (Québec), G0L 1P0, représentée par Pierre-Paul Cimon, président dûment autorisé par résolution de son conseil d'administration en date du 1er novembre 2002.

ci-après nommée «l'acheteur»,

LESQUELLES font les déclarations et les conventions suivantes:

1. DÉCLARATIONS

1.1. Une convention de vente d'actions a été signée par Berthier Fillion et 9033-7213 QUÉBEC INC.le 4 juin 1996, par lequel Berthier Fillion et Succession Steeve Fillion vendaient les actions détenues dans la compagnie 2434-6983 QUÉBEC INC., avec solde au vendeur payable à termes, lequel est maintenant totalement remboursé.

1.2. Suivant cette convention à l'alinéa g) de l'article OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR, les parties avaient convenu que 9033-7213 QUÉBEC INC. se portaient fort que toutes les actions détenues par Cécile Ouellet dans cette compagnie 9033-7213 Québec Inc. lui seraient rachetées lors du paiement final du solde dû à Berthier Fillion.

1.3. Les compagnies 2434-6983 QUÉBEC INC. et 9033-7213 QUÉBEC INC. ont fusionnées le 1er janvier 1998 sous la dénomination sociale de **2434-6983 QUÉBEC**

[redacted]

5.2 Aucune restriction au transport

La vente et le transfert des actions vendues ne sont assujettis à aucune affectation en faveur de qui que ce soit et leur transfert n'est assujetti à aucune restriction en vertu des statuts ou règlements de la compagnie et il a été satisfait aux exigences des dispositions des statuts ou des règlements ou des deux, de manière à ce que les actions vendues puissent être validement transférées à l'acquéreur et aux personnes indiquées par la compagnie.

5.3 Situation fiscale

Au meilleur de sa connaissance, la compagnie:

a) n'est pas en défaut en vertu de quelque Loi y compris celles relatives à l'imposition de taxes ou impôts, à l'assurance chômage, à l'assurance médicale, à la retraite ou aux accidents de travail; elle a produit tous rapports d'impôt et autres rapports, de quelque nature ou espèce que ce soit, qu'elle est tenue de produire en vertu de toutes lois et tous règlements auxquels elle est sujette, y compris, sans limitation, tous rapports d'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et la Loi sur les impôts (Québec), et tous rapports requis en vertu de la Loi des accidents de travail applicables et statuts similaires auxquels elle est assujettie; de plus, il n'y a actuellement aucune entente relative à une prorogation de délai pour production de rapport ou taxes ou pour le paiement de tous impôts ou taxes;

b) ne fait, actuellement, l'objet d'aucune poursuite, enquête, réclamation ou cotisation relative à toutes taxes, impôts, contributions ou pénalités et la compagnie n'est pas en discussion ou pourparler avec les autorités gouvernementales relativement à une telle poursuite, enquête, réclamation ou cotisation, actuelles ou projetées;

c) Litiges: La compagnie n'est pas partie à aucun litige qui soit de nature à affecter défavorablement la situation financière de la compagnie ou de l'empêcher de poursuivre ses activités comme elle le fait actuellement; la compagnie n'est au courant d'aucun fait qui soit de nature à donner naissance à un tel litige.

d) Situation financière; la situation financière de la compagnie est telle que représentée par les états financiers et les documents et représentations remis à l'acquéreur, que ce dernier reconnaît avoir consultés et s'en déclarer satisfaits.

[redacted]

Les représentations et garanties faites par le vendeur aux présentes ayant trait aux responsabilités, représentations, garanties et réclamations autres que fiscales continueront de valoir après la date des présentes, pendant une période de cinq (5) ans suivant la date de signature des présentes; quant aux responsabilités, représentations, garanties et réclamations fiscales, elles continueront de valoir et demeureront en vigueur après la date des présentes, pour une période semblable à celle prévue dans la législation en matière de taxes et impôts.

6. CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Le vendeur s'engage à ne pas, sans le consentement écrit et préalable de l'acquéreur et de l'intervenante, pendant une période de trois (3) ans à compter de la prise de possession, directement ou indirectement, personnellement ou par personne interposée, seul ou en société ou conjointement avec toute autre personne, société ou corporation, à titre de mandant, mandataire ou actionnaire ou de toute autre manière, exploiter dans les territoires de la MRC de la Mitis, de la MRC Rimouski-Neigette et de la MRC des Basques, une entreprise similaire à celle alors exploitée par la compagnie, ni s'y engager, y participer, ou y être intéressé ou la conseiller, lui consentir des prêts, en garantir les dettes et obligations ou lui permettre l'utilisation de son nom. Toutefois, le vendeur pourra acheter ou détenir des actions ou valeurs d'une compagnie qui seraient acquises sur le marché des valeurs mobilières à titre de placements et qui ne représenteraient pas le contrôle réel ou effectif de cette compagnie.

A défaut du vendeur de se conformer au présent engagement, le vendeur versera à l'acquéreur la somme de MILLE DOLLARS ($1,000.00) par jour de contravention, à titre de pénalité payable à demande, sans préjudice, au droit de l'acquéreur de prendre injonction pour faire cesser les activités du vendeur et d'utiliser tout autre recours.

7. POSSESSION

L'acquéreur a la propriété et la possession physique des actions et jouit de tous les attributs rattachés à celles-ci, tout en supportant les risques en date du PREMIER NOVEMBRE DEUX MILLE DEUX (01/11/2002), malgré la date de clôture qui s'est faite le seize décembre deux mille deux.

8. ENTENTE COMPLÈTE

[redacted]

9011-3549 QUEBEC INC.

Par: _____
Pierre-Paul Cimon

2434-6983 QUÉBEC INC.

Par: _____
Denis Bélanger

Par: _____
Christian Boulanger

_____
témoin

RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA COMPAGNIE

2434-6983 QUEBEC INC.

Adoptées en date du: 1er novembre 2002.

TRANSFERT D'ACTIONS

IL EST RESOLU de procéder au transfert d'actions suivant:

De Cécile OUELLET à 9011-3549 QUÉBEC INC.: 10 actions catégorie "A".

IL EST UNANIMEMENT RESOLU d'approuver le transfert d'actions susmentionné, et de donner instruction, et instruction est par la présente donnée, au secrétaire de la compagnie/société d'inscrire ce transfert d'actions dans les registres de la compagnie/société et d'annuler et d'émettre le certificat d'action suivant:

Le certificat numéro A-6 est annulé et remplacé par le certificat suivant:

Certificat A-7 à 9011-3549 QUÉBEC INC pour 10 actions catégorie "A".

DÉMISSION

Cécile Ouellet et Berthier Fillion présentent leur démission comme administrateur et officier de la compagnie/société, laquelle démission doit prendre effet à compter de la clôture de la présente assemblée.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter la démission susmentionnée de Cécile Ouellet et Berthier Fillion comme administrateur et officier de la compagnie/société, laquelle démission prendra effet à compter de la clôture de la présente assemblée et de nommer en remplacement Pierre-Paul CIMON, pour valoir jusqu'à la prochaine assemblée annuelle; et instruction est donnée au secrétaire d'inscrire l'entrée appropriée dans le registre des administrateurs de la compagnie/société et de produire auprès de l'Inspecteur général des Institutions financières du Québec un avis de ce changement au sein du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU d'insérer et de conserver un exemplaire des résolutions ci-devant énoncées dans le livre des procès-verbaux et résolutions du conseil d'administration, conformément à la Loi sur les compagnies.

VALIDITÉ

Nous, soussignés, déclarons être les administrateurs habiles à voter lors des assemblées du conseil d'administration de la compagnie. En conséquence, les résolutions susmentionnées, signées par nous-mêmes ci-dessous, ont la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours d'une

RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA COMPAGNIE
9011-3549 QUEBEC INC.
Adoptées en date du: 1er novembre 2002

ACHAT D'ACTIONS DE CÉCILE OUELLET DANS 2434-6983 QUÉBEC INC.

Le président déclare qu'il est unanimement résolu que la compagnie/société se porte acquéreur de 10 actions catégorie "A" que CÉCILE OUELLET détient dans le capital-actions de la compagnie/société 2434-6983 QUÉBEC INC.

La présente vente est faite pour et en considération de la somme de 135,000.00$ payable comptant en deux tranches de $67,500.00 le 16 décembre 2002 et le 3 janvier 2003, le tout suivant les termes et conditions plus amplement décrits dans le contrat de vente dont le projet est soumis et approuvé.

IL EST RESOLU à l'unanimité que le président, Pierre-Paul CIMON, soit et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la compagnie/société ledit contrat d'acte de vente et tous documents jugés nécessaires à cette fin.

NOMINATION DE FONDÉ DE POUVOIR

Le président déclare qu'il est unanimement résolu de nommer Monsieur Pierre-Paul CIMON le fondé de pouvoir de la compagnie/société pour voter les 10 actions catégorie"A" que la compagnie/société détient dans le capital-actions de 2434-6983 QUÉBEC INC. lors de toutes les assemblées des actionnaires, annuelles et spéciales, qui seront tenues dans cette compagnie/société.

INSERTION DANS LE LIVRE

IL EST RÉSOLU d'insérer et de conserver un exemplaire des résolutions ci-devant énoncées dans le livre des procès-verbaux et résolutions du conseil d'administration, conformément à la Loi sur les compagnies.

Pierre-Paul Cimon



Figure 1 : Gravière-sablière, partie exploitée au sud-est (vue du nord-ouest)



Figure 2 : gravière-sablière, partie exploitée au nord-est (vue du sud-ouest)



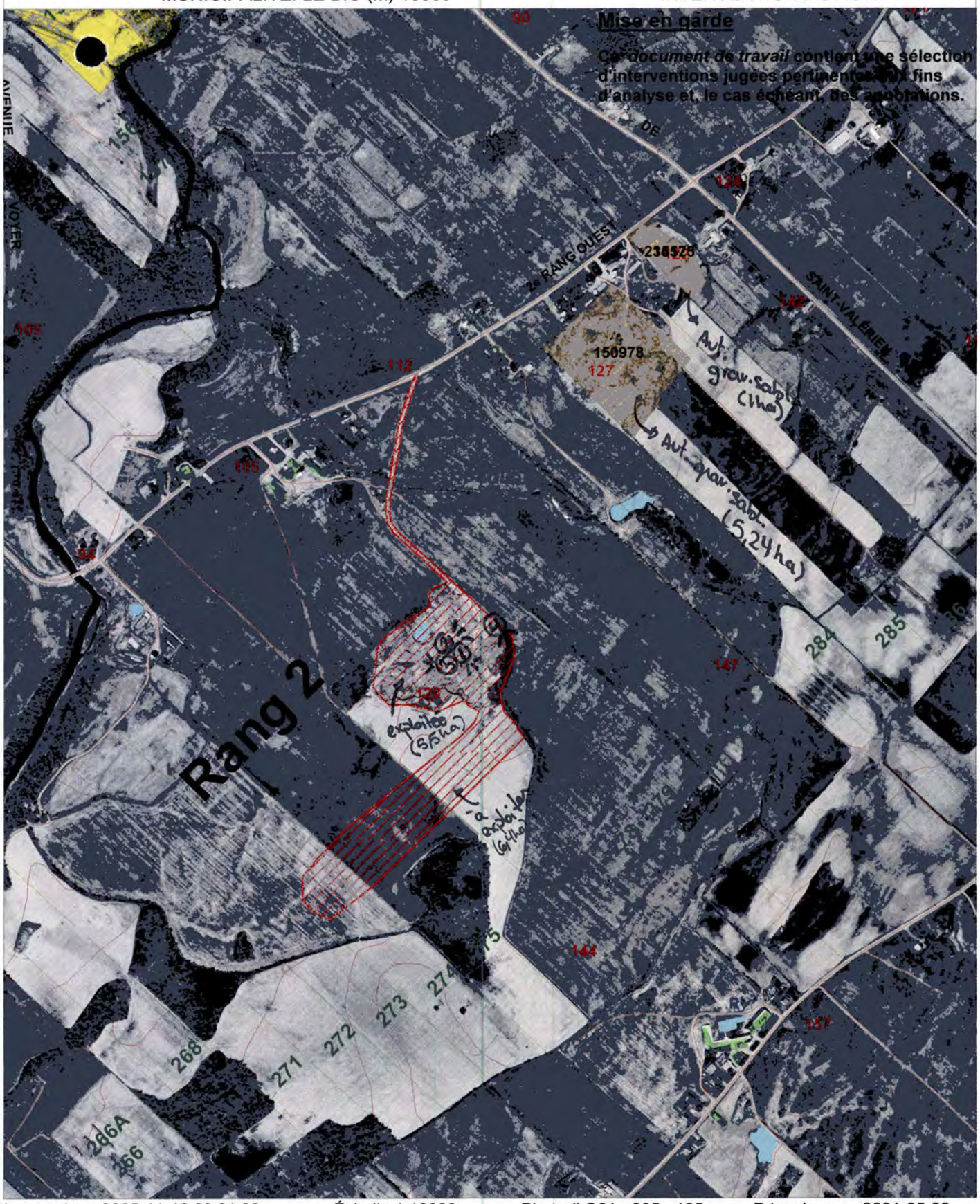
Figure 3 : Gravière-sablière, partie exploitée à l'ouest (vue de l'est)



Figure 4 : Gravière-sablière, coteau encore non exploité au sud-est

Photographié le 8 nov. 2005

MUNICIPALITÉ: LE BIC (M) 10065 INTERVENTION # 344041



Impression : 2005-11-10 09:31:20 Échelle 1:10000 Photo # Q01 - 805 - 195 Prise de vue : 2001-05-22

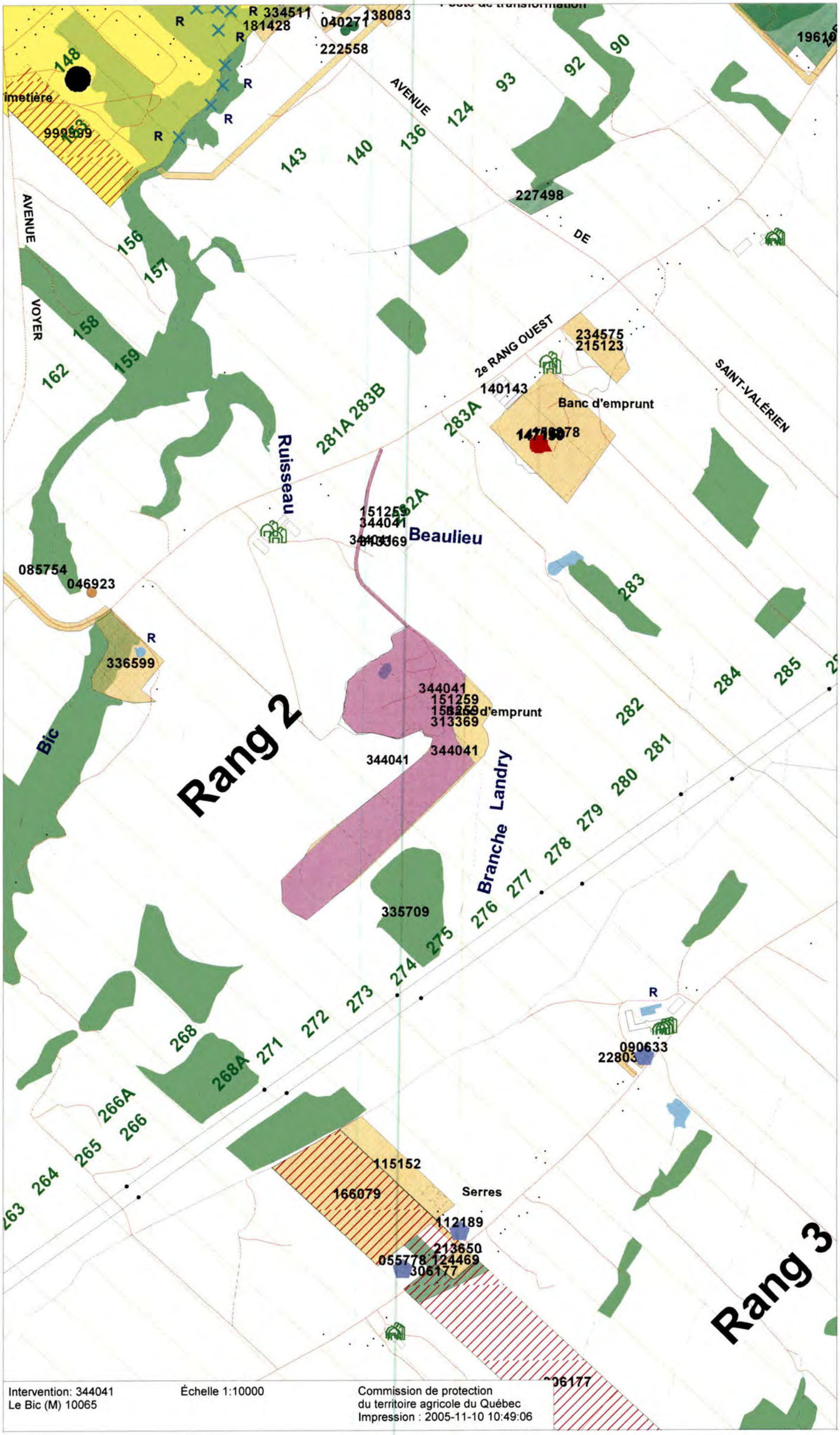
- Zone non agricole
- Terrain visé 11,9ha
- Limite de propriété
- Résidence
- Ferme / bâtiment agricole
- Commerce, industrie, institution
- Autorisation Refus

gravière-sablière (11,9ha)
chemin d'accès (0,4ha) > 11,9ha

*Il s'agit d'une demande de renouvellement des autorisations #151259 et #313369

O: Photographies

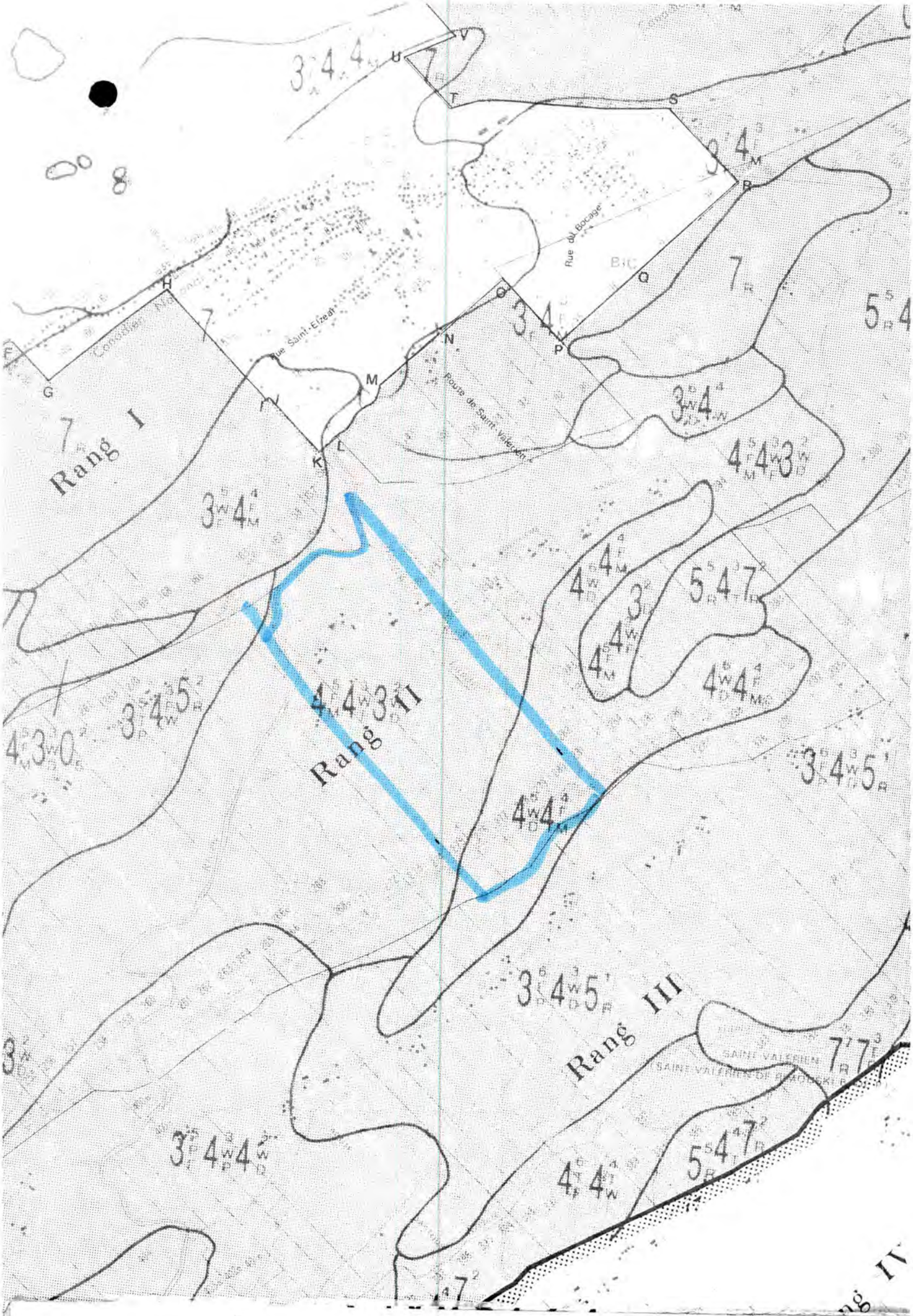
INFORMATIONS SUR LE TERRITOIRE		INFORMATIONS SUR LA MUNICIPALITÉ		
☐ Communauté métropolitaine	☐ Mun. de l'annexe II ou III (REA)	☐ Rejet art. 61.1
☐ AR OU RMR	☐ MRC ressource	☐ Art. 59 en traitement
☐ Pourtour (AR, RMR, CM)	☐ Politique de la ruralité	☐ Art. 59 en vigueur



Intervention: 344041
Le Bic (M) 10065

Échelle 1:10000

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Impression : 2005-11-10 10:49:06



Municipalité ..... **Dossier**.....

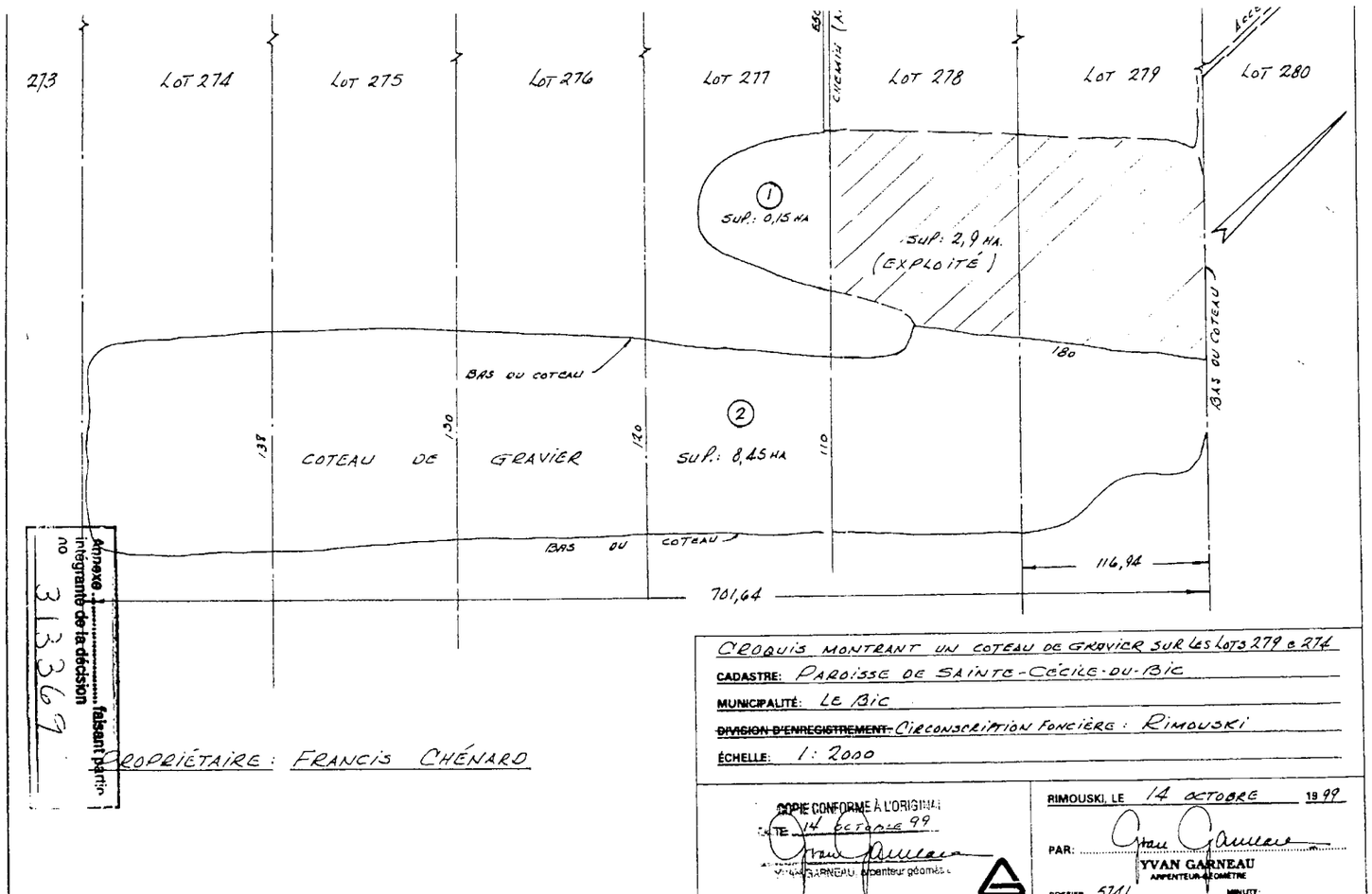
Carte (s) .....

.....

Photo (s) .....

.....

Ortho.....



CROQUIS MONTRANT UN COTEAU DE GRAVIER SUR LES LOTS 279 & 274

CADASTRE: PAROISSE DE SAINTE-CÉCILE-DU-BIC

MUNICIPALITÉ: LE BIC

~~DIVISION D'ENREGISTREMENT~~: CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: RIMOUSKI

ÉCHELLE: 1: 2000

PROPRIÉTAIRE: FRANCIS CHÉNARD

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
DATE: 14 octobre 99
YVAN GARNEAU, arpenteur géomètre

RIMOUSKI, LE 14 OCTOBRE 1999

PAR: YVAN GARNEAU
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

DOSSIER: 5141 MINUTE:

Annexe intégrante de la décision faisant partie
no 3133697

Remis au service de Gestion des Dossiers
26 SEP. 2005
C.P.T.A.Q.

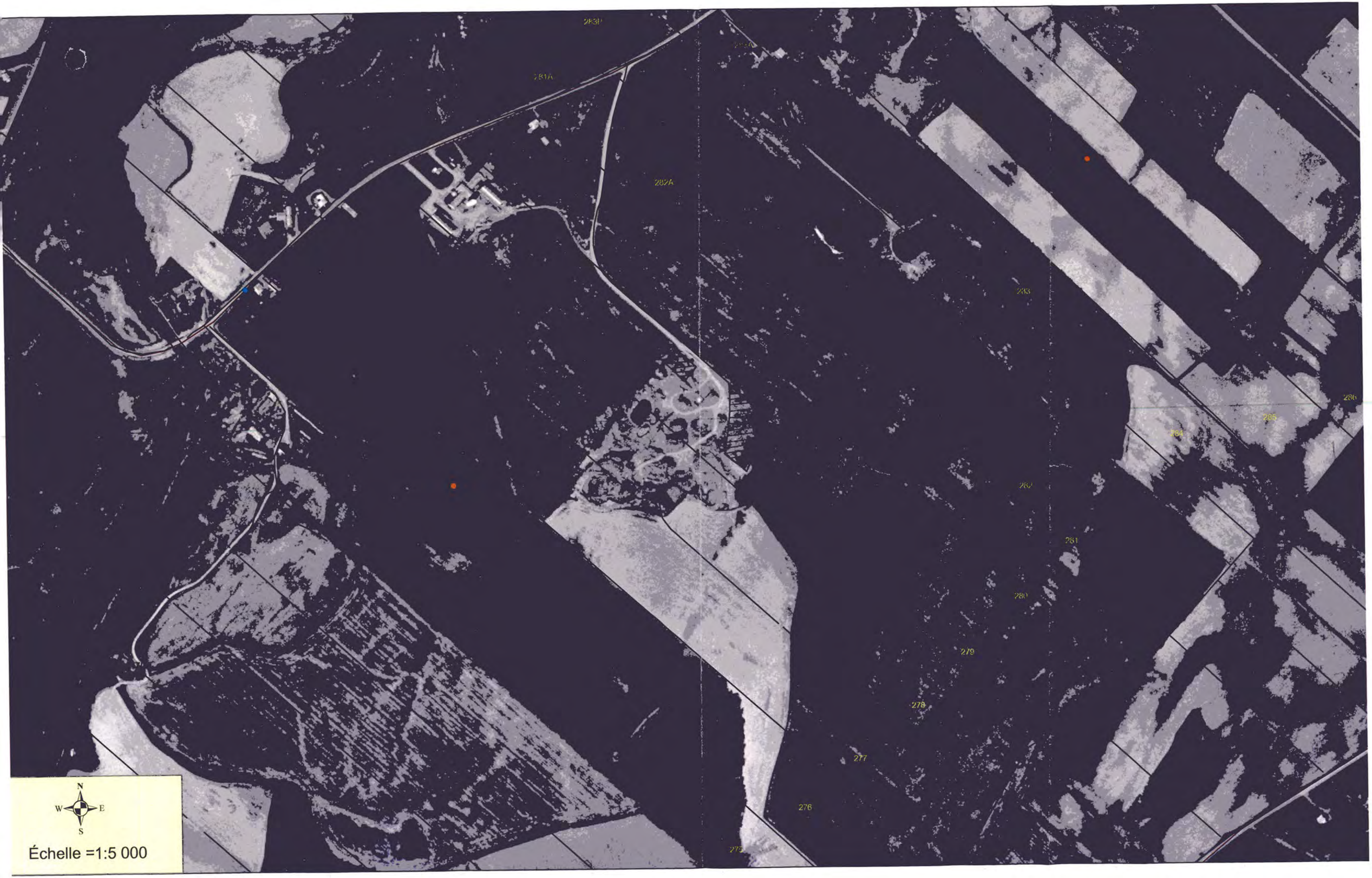

283A
281A
282A
283
286
285
284
282
281
280
279
278
277
276
275
N
W
E
S
Échelle =1:5 000



Photo 1. Vue de la carrière en cours d'exploitation.

Date: 20 août 2009

Photos prises par Gilles P. Bonneau



Photo 2. Vue d'une portion de la gravière réaménagée. La qualité du réaménagement est moyenne (superficie 9 000 m²).

Date: 20 août 2009

Photos prises par Gilles P. Bonneau



Photo 3. Vue de la gravière en exploitation.

Date: 20 août 2009

Photos prises par Gilles P. Bonneau

Remis au service de Gestion des Dossiers

25 MAI 2009

C.P.T.A.Q.

DCR Sable & Gravier
2434-6983 Québec inc.

2457, route 132 est, Bic, G0L 1B0
Téléphone : 736-4201
Télécopieur :736-4207

Bic, le vendredi 22 mai 2009

Madame Sylvie Emond
Commission de protection du territoire agricole
200, chemin Ste-Foy, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 4X6

Madame,

Je vous envoie tel que demandé une copie complète du contrat d'achat des lots 304P et 305P.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Denis Bélanger
2434-6983 Québec inc
2457, Route 132 Est
Le Bic Québec G0L 1B0
Tél. : (418) 736-4201
Télécopieur : (418) 736-4207

DB/ng

Ressources naturelles
Québec

ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION DE DROIT AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

Je certifie que la réquisition présentée le 2002-12-17 à 10:48 a été inscrite au Livre foncier de la circonscription foncière de Rimouski sous le numéro 10 195 221.

Officier adjoint de la publicité foncière

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Acte
Forme :	Notariée en minute
Notaire instrumentant :	M[e] Louis Bellavance
Numéro de minute :	11 143

N/D: 02B04570191

L'AN DEUX MILLE DEUX (2002), le seize décembre.

DEVANT Me LOUIS BELLAVANCE, notaire à Rimouski, province de Québec;

COMPARAISSENT:

Berthier FILLION, [redacted], résidant au [redacted];

Ci-après nommé «LE VENDEUR»;

ET -

2434-6983 QUEBEC INC., corporation légalement constituée en vertu de la partie 1A de la "Loi sur les compagnies", ayant son siège social au 2457, route 132 Est, Bic,(Québec), G0L 1B0; représentée par Denis Bélanger, président et Christian Boulanger, vice-président, dûment autorisé par résolution de son conseil d'administration en date du 16 décembre 2002.

Ci-après nommée «L'ACQUÉREUR»;

LESQUELS conviennent:

OBJET DU CONTRAT

Le vendeur vend à l'acquéreur l'immeuble dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

1) Une partie du lot TROIS CENT QUATRE (ptie 304), au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic, circonscription foncière de Rimouski, mesurant deux arpents (2 arp.) de largeur par environ vingt-sept arpents (27 arp.) de profondeur, bornée vers le nord-ouest par le fronteau (lots 58 et 298), vers le nord-est par la partie du lot 305 ci-après, vers le sud-est par la partie sud de 2 arpents de profondeur du lot 304 propriété de Marie-Josée Caron et Jean-François Lavoie, vers le sud-ouest par le lot 303;

2) Une partie du lot TROIS CENT CINQ (ptie 305), au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic, circonscription foncière de Rimouski, mesurant deux arpents (2 arp.) de largeur par environ vingt-sept arpents (27 arp.) de profondeur, bornée vers le nord-ouest par le fronteau (lot 57 et partie 58), vers le nord-est par le lot 306, vers le sud-est par la partie sud (2 arpents de profondeur) du lot 305 propriété de Marie-Josée Caron et Jean-François Lavoie, vers le sud-ouest par la partie du lot 304 ci-dessus.

A DISTRAIRE les subdivisions officielles UN et DEUX du lot originaire TROIS CENT CINQ (lot 305-1 et 305-2) dudit cadastre.

SUJETS lesdits lots à la servitude en faveur de l'Hydro-Québec, publiée à Rimouski sous le numéro 234558.

Ledit immeuble est un terrain vacant, sans adresse civique, situé au Chemin du rang 2 est à Bic (Québec), G0L 1B0.

PRÉCISIONS SUR LA DÉSIGNATION

Les parties déclarent qu'aucune expertise d'arpenteur-géomètre n'est disponible pour identifier la désignation de l'immeuble.

Les parties reconnaissent que la désignation de l'immeuble a été faite à partir des titres antérieurs et de la matrice graphique s'il y a lieu et que par conséquent, elle peut contenir des imprécisions ou erreurs quant aux mesures ou aux bornes ou même les deux à la fois.

Les parties aux présentes s'engagent l'une envers l'autre à signer tout acte de correction rendu nécessaire suite à l'obtention d'expertise d'arpenteur-géomètre démontrant des erreurs ou imprécisions de la désignation de l'immeuble.

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le vendeur est propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis de Henri Roy, aux termes d'un acte de vente le dix septembre mil neuf cent quatre-vingt-sept (10 septembre 1987) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Rimouski sous le numéro 271257.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la garantie légale.

DOSSIER DE TITRES

Le vendeur s'engage à remettre à l'acquéreur tous les titres en sa possession.

POSSESSION

L'acquéreur devient propriétaire de l'immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant:

1. L'immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque.

2. Il n'y a aucune autre servitude que celles déjà mentionnées.

3. Tous les impôts fonciers échus ont été payés sans subrogation jusqu'au trente et un décembre deux mille deux (31 décembre 2002) quant aux taxes municipales et jusqu'au trente juin deux mille trois (30 juin 2003) quant aux taxes scolaires.

4. Tous les droits de mutation ont été acquittés.

5. L'immeuble n'est pas assujetti à une clause d'option ou de préférence d'achat dans tout bail ou autre document.

6. Il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'immeuble n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur.

7. L'immeuble est situé dans une zone agricole mais le vendeur ne se conserve aucun lot contigu ou présumé contigu à ceux vendus au sens de la L.P.T.A. . L'acquéreur déclare être informé que l'immeuble est assujetti aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire agricole et qu'il ne pourra l'utiliser à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il obtienne l'autorisation de la CPTA.

8. Il est un résident canadien au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et au sens de la Loi sur les impôts.

OBLIGATIONS

D'autre part, l'acquéreur s'oblige à ce qui suit:

1. Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur;

2. Payer tous les impôts fonciers échus et à échoir, y compris la proportion de ceux-ci pour l'année courante à compter des présentes et aussi payer, à compter de la même date, tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années;

3. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les parties.

RÉPARTITIONS

Les parties déclarent avoir fait entre elles les répartitions d'usage en date des présentes suivant les états de compte fournis. Si d'autres répartitions s'avèrent nécessaires, elles seront effectuées à la même date.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de VINGT-SEPT MILLE DOLLARS (27 000,00$) payé par l'acquéreur, dont QUITTANCE FINALE de la part du vendeur.

ÉTAT CIVIL ET RÉGIME MATRIMONIAL

BERTHIER FILLION déclare qu'il est marié en premières noces à CÉCILE OUELLET, sous le régime de la communauté de biens, aucune convention matrimoniale n'étant intervenue entre eux avant ou après leur mariage célébré le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-quatre (29 décembre 1964) et que leur état civil et leur régime matrimonial n'ont été et ne sont l'objet d'aucun changement.

INTERVENTION DU CONJOINT

Aux présentes intervient:

Cécile OUELLET, résidant au [redacted].

LAQUELLE après avoir pris connaissance du présent acte déclare l'avoir pour agréable et y apporter son concours à toutes fins que de droit.

DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.) POUR UN TERRAIN

Le vendeur qui est un particulier déclare que le terrain n'était pas immédiatement avant la signature des présentes ou immédiatement avant la date de possession par l'acquéreur, une immobilisation du vendeur utilisée principalement dans son entreprise, que la vente n'est pas effectuée dans le cadre de son entreprise, et qu'il n'a pas présenté et s'engage à ne pas présenter le choix suivant la forme prescrite par les autorités concernées, en vertu de l'alinéa 9 b) (ii), partie I de l'annexe V de la Loi sur la taxe d'accise, et de l'alinéa 102 2o b) de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

EN CONSÉQUENCE, la présente vente est exonérée selon les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Le vendeur et l'acquéreur aux présentes, ci-après nommés le "cédant" et le cessionnaire" aux fins de la présente déclaration, dans le but de se conformer aux prescriptions de la Loi ci-dessus relatée, établissent et reconnaissent les faits et mentions suivantes:

Le cédant est Berthier FILLION.

Le cessionnaire est 2434-6983 QUEBEC INC..

Le cédant a sa résidence principale au [redacted]

Le cessionnaire a sa résidence principale au 2457, route 132 Est, Bic (Québec), G0L 1B0.

L'immeuble ci-dessus est situé dans la municipalité de Bic (Québec), G0L 1B0.

Le cédant et le cessionnaire établissent que le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est de VINGT-SEPT MILLE DOLLARS (27 000,00$) et que le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de VINGT-SEPT MILLE DOLLARS (27 000,00$).

Le montant du droit de mutation s'élève à la somme de CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (135,00$), représentant le pourcentage prévu par la loi de la valeur de la contrepartie.

Il n'y a pas transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.01 de la susdite Loi.

DONT ACTE à Rimouski sous le numéro onze mille cent quarante-trois---(11,143)---------- des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les parties aux présentes signent en présence du notaire soussigné.

[redacted]

Berthier FILLION

[redacted]

Cécile Ouellet

2434-6983 QUEBEC INC.

Par: _____
Denis BELANGER

Par: _____
Christian Boulanger

_____
LOUIS BELLAVANCE, notaire

VRAIE COPIE DE LA MINUTE DEMEURÉE EN MON ÉTUDE.

Municipalité du Bic

CAPITALE TOURISTIQUE
DU BAS-SAINT-LAURENT

Remis au service de Gestion des Dossiers

1 2 MAI 2009

C.P.T.A.Q.

Le Bic, le 6 mai 2009

Commission de protection du territoire agricole du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Demande d'appui à la CPTAQ / Carrière DCB

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie certifiée conforme de la résolution numéro 2009-MA-125 adoptée à l'unanimité lors de la séance du lundi, 4 mai 2009 relativement à l'objet ci-haut mentionné.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Me Raymond Côté, m.b.a
Directeur général

RC/mb

p.j. (1)

Municipalité du Bic
79, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Le BIC (Québec) G0L 1B0
Téléphone : (418) 736-5833
Télécopieur : (418) 736-4834
Courriel : munlebic@globetrotter.net

79, SAINT-JEAN-BAPTISTE
LE BIC (QUÉBEC) G0L 1B0

TÉLÉPHONE (418) 736-5833
TÉLÉCOPIE (418) 736-4834

Municipalité du Bic

Province de Québec
Municipalité du Bic

Remis au service de Gestion des Dossiers

Le 5 mai 2009

12 MAI 2009

C.P.T.A.Q.

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Bic, tenue le 4 mai deux mille neuf (2009) à 19 h 30, en la salle publique du Centre de loisirs Curé-Soucy, en la municipalité du Bic, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

Étaient présents :

Mme la conseillère :	Christiane Parent
MM. les conseillers :	Sylvain Trudel, Ghislain D'Astous, Roland Laflamme

Était absent :
M. le conseiller : Camil Harvey

Formant le quorum de ce conseil, sous la présidence de :

Monsieur le maire : Claude Gauthier, FCA

Le directeur général est aussi présent.

RÉS. 2009-MA-125

Demande d'appui à la CPTAQ / Carrière DCB

CONSIDÉRANT la demande déposée par la requérante 2434-6983 inc. (DCB, sable et gravier);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à renouveler une autorisation préalablement obtenue de la CPTAQ à l'effet de permettre à deux endroits l'exploitation d'une carrière et sablière;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de cette autorisation n'aura aucun impact sur les activités agricoles avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Ghislain D'Astous
APPUYÉ PAR : Roland Laflamme

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal appuie la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q.) par la compagnie 2434-6983 inc. (DCB, sable et gravier), visant à prolonger l'autorisation à une fin autre que l'agriculture déjà accordée par la Commission, soit celle d'exploiter une carrière sur le lot 3 663 777 du cadastre du Québec et une gravière-sablière sur les lots 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507 et 3 663 509, ainsi que l'autorisation d'utiliser comme chemin d'accès une partie des lots 3 663 511 et 3 663 512, sur le territoire de la municipalité;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la requérante et à la Commission de protection du territoire agricole.

Adoptée à l'unanimité

Signé : Me Raymond Côté
Directeur général

Claude Gauthier, FCA, maire

Copie certifiée

Me Raymond Côté, directeur général

Remis au service de Gestion des Dossiers

12 MAI 2009

C.P.T.A.Q.

L'AN DEUX MILLE NEUF,
Le dix-neuf janvier.

Devant Me Édith MOYEN, notaire ayant son domicile professionnel élu au 158, rue Saint-Paul, en la municipalité de Le Bic, province de Québec, G0L 1B0;

COMPARAISSENT :

FERME DÉFI INC., personne morale, légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, immatriculée sous le numéro 1142140210, ayant son siège social au 135, Rang 2 Ouest, en la municipalité de Le Bic, province de Québec, G0L 1B0, ici représentée par monsieur Francis CHÉNARD, son président et monsieur Denis CHÉNARD, son vice-président, ses représentants dûment autorisés à agir aux présentes aux termes d'une résolution de son conseil d'administration en date du 19 janvier 2009, dont copie de ladite résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par lesdits représentants avec et en présence de la notaire soussignée;

ci-après nommée la **« PARTIE DE PREMIÈRE PART »,**

ET

2434-6983 QUÉBEC INC., personne morale, légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, immatriculée sous le numéro 1142359786, ayant son siège social au 2457, Route 132 Est, en la municipalité de Le Bic, province de Québec, G0L 1B0, ici représentée par monsieur Denis BÉLANGER, son président; monsieur Christian BOULANGER, vice-président et monsieur Pierre-Paul CIMON, son secrétaire, ses représentants dûment autorisés à agir aux présentes aux termes d'une résolution de son conseil d'administration en date du 16 janvier 2009, dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par lesdits représentants avec et en présence de la notaire soussignée;

ci-après nommée la **« PARTIE DE SECONDE PART »,**

LESQUELS, préalablement à la présente convention de renouvellement, ont déclaré ce qui suit, savoir :

1) LA PARTIE DE PREMIÈRE PART a vendu à la PARTIE DE SECONDE PART le droit d'exploiter tout le gravier, sable et autres agrégats bruts sur la terre de la PARTIE DE PREMIÈRE PART, ci-après désignée, suivant un acte reçu devant Me Georges-Henri DUBÉ, notaire, le 27 octobre 1988, et dont copie a été inscrite au Registre foncier du Québec, circonscription foncière de Rimouski, le 2 novembre 1988, sous le numéro 280 315;

2) De plus, la PARTIE DE PREMIÈRE PART et la PARTIE DE SECONDE PART ont convenu de créer un plan de réaménagement de la couverture végétale couvrant la terre appartenant à la PARTIE DE PREMIÈRE PART aux termes d'un acte reçu devant Me Julie BOUDREAULT, notaire, le 28 mars 1989, sous le numéro 134 de ses minutes;

3) L'échéance du terme de vingt (20) ans prévu à l'acte de vente stipulé au paragraphe 1) ci-dessus arrivera sous peu et les parties désirent renouveler l'entente d'exploitation.

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit, savoir :

OBJET DU CONTRAT

La PARTIE DE PREMIÈRE PART accorde à la PARTIE DE SECONDE PART les droits suivants :

a) le droit d'exploiter tout le gravier, sable et autres agrégats bruts de la terre appartenant à la PARTIE DE PREMIÈRE PART, connue et désignée comme étant composée de ce qui suit :

DÉSIGNATION

a.1) le lot numéro **TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (lot 3 663 496)** au **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de **RIMOUSKI**;

a.2) le lot numéro **TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENT UN (lot 3 663 501)** au **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de RIMOUSKI;

a.3) le lot numéro **TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENT TROIS (lot 3 663 503)** au **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de **RIMOUSKI;**

a.4) le lot numéro **TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENT CINQ (lot 3 663 505)** au **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de RIMOUSKI;

a.5) le lot numéro **TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENT SEPT (lot 3 663 507)** au **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de **RIMOUSKI;**

a.6) le lot numéro **TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENT NEUF (lot 3 663 509)** au **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de **RIMOUSKI;**

ADRESSE : Traverse Rang 2, en la municipalité de Le Bic, province de Québec, G0L 1B0.

IL EST CEPENDANT EXPRESSÉMENT CONVENU entre les parties que l'exploitation devra s'exercer uniquement sur le terrain identifié sur le plan demeuré annexé à la minute des présentes après avoir été reconnu

véritable et contresigné par les parties en présence de la notaire soussignée.

Ne fait pas partie de la présente convention la couverture végétale et la PARTIE DE SECONDE PART devra, à cet égard, respecter intégralement les dispositions de la section VII, intitulée « Restauration du sol » du *Règlement sur les carrières et sablières* (c. Q-2, r.2).

b) le droit de passage approprié, en toutes saisons et en véhicule de tous genres, pour pouvoir transporter les matériaux extraits de la sablière jusqu'au chemin du rang, devant s'exercer dans le chemin actuel.

   Ce droit s'exercera dans le chemin existant situé sur le lot **TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENT ONZE (lot 3 663 511)** au **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de **RIMOUSKI** et sur le lot **TROIS MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENT DOUZE (lot 3 663 512)** au **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière de **RIMOUSKI**.

USAGE DU TERRAIN

La PARTIE DE SECONDE PART s'engage à exploiter la sablière conformément aux normes applicables et plus particulièrement, au *Règlement sur les carrières et sablières* (c. Q-2, r.2) et à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1).

DURÉE DE L'ENTENTE

a) Début et terme

La présente entente est d'une durée de CINQ (5) ans commençant à la date des présentes.

b) Droit de renouvellement

À la condition que la PARTIE DE SECONDE PART ne soit pas en défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions de la présente entente, la PARTIE DE PREMIÈRE PART accorde à la PARTIE DE SECONDE PART le droit de reconduire la présente entente pour une période additionnelle de cinq (5) ans, aux mêmes conditions, sauf quant à la considération.

CONSIDÉRATION

Le droit d'exploitation est consenti en considération de la somme de cinquante sous (0,50 $) la tonne métrique de gravier et autres matériaux que prendra la PARTIE DE SECONDE PART sur la terre de la PARTIE DE PREMIÈRE PART.

Ce prix variera annuellement et le réajustement du prix à être payé la tonne métrique de gravier brut sera fait le dix-neuf (19) janvier de chaque année, à commencer avec le dix-neuf janvier deux mille dix (19-01-2010), en se basant sur l'augmentation ou la diminution de l'indice du coût de la vie

déterminé par Statisque-Canada pour l'année de calendrier antérieure; le prix ainsi réajusté sera alors valable pour l'année suivante commençant le dix-neuf (19) janvier.

Ce prix comprend la valeur au comptant des matériaux, ainsi que des dommages pouvant résulter de l'exercice des droits présentement accordés.

Mesures de contrôle

Chacun des chargements seront contrôlés sur la balance par la PARTIE DE SECONDE PART, tel qu'elle le fait présentement.

Paiements

Tous paiements devra être faits périodiquement, à l'intérieur des trois (3) mois suivant la prise du gravier dans la gravière.

CONDITIONS ET OBLIGATIONS

En considération de la présente convention, les parties s'engagent à ce qui suit :

a) À respecter les termes et conditions établis au plan de réaménagement signé par les parties et reçu devant Me Julie BOUDREAULT, notaire, le 28 mars 1989, sous le numéro 134 de ses minutes, comme faisant partie intégrante de la présente convention;

b) Si la PARTIE DE PREMIÈRE PART était pour vendre ou autrement aliéner les droits lui résultant de la présente convention et/ou les droits de propriété sur les lots ci-haut décrits, il a expressément convenu de faire sa propre affaire d'obtenir du nouveau propriétaire qu'il respecte intégralement la présente convention et de fournir à la PARTIE DE SECONDE PART une copie constatant l'aliénation, dans les trente (30) jours de son exécution;

c) La PARTIE DE SECONDE PART aura le droit de céder les droits lui résultant des présentes à un tiers;

d) La PARTIE DE SECONDE PART paiera toujours le même prix, à la tonne métrique, que ce soit pour du gravier de première qualité ou pour tout autre matériaux, sable, argile, etc.., d'une moins bonne qualité;

e) La PARTIE DE SECONDE PART devra prendre une quantité annuelle minimale de CINQ MILLE (5 000) tonnes métriques; à défaut de quoi, il devra quand même payer cette quantité;

f) La PARTIE DE SECONDE PART s'engage à fournir la garantie exigée par le *Règlement sur les carrières et sablières*.

ARBITRAGE

Tout différend ou litige résultant de la présente convention et de son interprétation sera tranché par voie d'arbitrage selon les dispositions du

Code de procédure civile du Québec, à l'exclusion des tribunaux de droit commun, à l'exception des différends ou des litiges qui peuvent être adjugés par la Cour du Québec, division des petites créances, ou qui le deviennent si le demandeur choisit de diminuer sa réclamation pour être éligible à la juridiction de la Cour du Québec, division des petites créances, auquel cas ce tribunal aura pleine autorité pour trancher le différend ou le litige. Tout arbitrage tenu conformément aux dispositions du présent paragraphe devra être tenu dans la ville de Rimouski. Cet arbitrage pourra être tenu devant un seul arbitre si telle est la volonté des parties, et si celles-ci s'entendent sur le choix de cet arbitre.

DONT ACTE fait et passé à Le Bic, province de Québec, sous le numéro ---
trois mille trois cent soixante-dix-sept (3 377) ----------
des minutes de la notaire soussignée.

ET, LECTURE FAITE, les parties signent avec et en présence de la notaire soussignée.

FERME DÉFI INC., par :

Francis CHÉNARD

Denis CHÉNARD

2434-6983 QUÉBEC INC., par :

Denis BÉLANGER

Christian BOULANGER

Pierre-Paul CIMON

Édith MOYEN, notaire

COPIE CONFORME À LA MINUTE
DEMEURÉE EN MON ÉTUDE

Édith Moyen, notaire

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Réservé à la municipalité	Réservé à la Commission
N°	N°

PARTIE

À L'USAGE DU DEMANDEUR

Réception des Dossiers

12 MAI 2009

C.P.T.A.Q.

1 Identification

Demandeur

Nom	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)
2434-6983 Québec inc (DCB Sable & Gravier)	418	736 4201
Occupation	**Ind. rég.**	**N° de téléphone (travail)**
Exploitation d'une gravière-sablière, transport matériel		
Adresse (N°, rue, ville)		**Code postal**
2457, Route 132 Est Le Bic (QC)		G0L 1B0

Mandataire (le cas échéant)

Nom	Ind. rég.	N° de téléphone
Occupation	**Ind. rég.**	**N° de télécopieur**
Adresse (N°, rue, ville)		**Code postal**

2 Description du projet faisant l'objet de la demande

Décrivez la nature de votre projet

DEMANDE DE PROLONGATION DE L'AUTORISATION À UNE AUTRE FIN QUE L'AGRICULTURE, SOIT POUR L'EXPLOITATION DE DEUX SITES (POUR LA CARRIÈRE (LOT 3663777) ET POUR LA GRAVIÈRE-SABLIÈRE (CI-APPELÉ "BANC DÉFI") UN TERRAIN FORMÉ DES PARTIES DE CHACUN DES LOTS 3663496, 3663501, 3663503, 3663505, 3663507 et 3663509.)

NOUS DEMANDONS ÉGALEMENT L'AUTORISATION D'UTILISER COMME CHEMIN D'ACCÈS, UNE PARTIE DES LOTS 3663511 ET 3663512. VOIR ANNEXE CI-JOINTE POUR COMPLÉMENT À CETTE DERNIÈRE DEMANDE.

Précisez les autorisations nécessaires en vertu de la loi :

- ☐ Aliénation (1)
- ☐ Lotissement (1)
- ☒ Utilisation à une fin autre que l'agriculture (1)
- ☐ Enlèvement de sol arable
- ☐ Inclusion
- ☐ Coupe d'érables dans une érablière

3 L'emplacement ou les emplacements visés par la demande (CARRIÈRE)

3.1 Identifiez le lot ou les lots visés par la demande

Numéro du lot ou des lots visés

1 3 663 777

Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
Rang 2 EST	STE-CÉCILE-DE-LE-BIC	LE BIC
MRC ou communauté urbaine		**Superficie visée par la demande**
RIMOUSKI		41 000 m² (2)

Au besoin joindre une liste.

4 Identification du propriétaire et de sa propriété actuelle

4.1 Identifiez le ou les propriétaires actuels (si différent du demandeur) de ou des emplacements visés par la demande

Nom du propriétaire (personne, société ou compagnie) – si différent du demandeur	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)	Ind. rég.	N° de téléphone (travail)
Occupation				
Adresse (N°, rue, ville)				**Code postal**

Au besoin joindre une liste.

(1) Voir définition dans la partie explicative du formulaire.

(2) 1 hectare = 10 000 m²; 1 m² = 10.76 pi².
1 hectare = 2,92 arpents ² ou 2,47 acres.

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

3 L'emplacement ou les emplacements visés par la demande (BANC DÉFI)

3.1 Identifiez le lot ou les lots visés par la demande

Numéro du lot ou des lots visés

3663496, 3663501, 3663503, 3663505, 3663507 ET 3663509

Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
RANG 2 OUEST	STE-CÉCILE-DU-BIC	LE BIC

MRC ou communauté urbaine	Superficie visée par la demande	
RIMOUSKI	11,5 HECTARES	m² (2)

Au besoin joindre une liste.

4 Identification du propriétaire et de sa propriété actuelle

4.1 Identifiez le ou les propriétaires actuels (si différent du demandeur) de ou des emplacements visés par la demande

Nom du propriétaire (personne, société ou compagnie) – si différent du demandeur	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)	Ind. rég.	N° de téléphone (travail)
FERME DÉFI INC	418	736 4017		

Occupation

AGRICULTURE

Adresse (N°, rue, ville)	Code postal
135, RANG 2 OUEST LE BIC, QUÉBEC	G0L 1B0

Au besoin joindre une liste.

(1) Voir définition dans la partie explicative du formulaire.

(2) 1 hectare = 10 000 m²; 1 m² = 10.76 pi².
1 hectare = 2,92 arpents ² ou 2,47 acres.

4 Identification du propriétaire et de sa propriété actuelle (suite)

4.2 À remplir si la demande implique un transfert de propriété

La demande implique-t-elle de vendre, donner ou échanger le ou les emplacements visés?

☐ Non ☐ Oui **Si oui :** ☐ Vente ou don ☐ Échange

Le propriétaire actuel possède-t-il d'autres lots ou parties de lot contigus ou réputés contigus * à l'emplacement visé par la demande?

☐ Non **Si non, passez à la section 5** ☑ Oui **Si oui, compléter un des deux cas suivants :**

☐ **Cas de morcellement de ferme**

Si les parties vendues, données ou échangées conservent en tout ou en partie leur vocation agricole, vous devez :

- remplir l'Annexe A, relative aux morcellements de ferme ou de boisé, et la joindre à ce formulaire
- identifier l'acquéreur, ci-dessous, à la section 5.1
- passer à la section 7

☐ **Autres cas**

Dans les autres cas impliquant un transfert de propriété, veuillez remplir le reste de cette section

Identifiez la superficie totale de la propriété formant, avec l'emplacement visé, un ensemble contigu ou réputé contigu

Numéro du lot ou de la partie du lot		
Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
MRC ou communauté urbaine		Superficie totale m²

Au besoin joindre une liste.

5 Identification de l'acquéreur et de sa propriété actuelle (s'il y a lieu)

5.1 Identifiez le ou les acquéreurs (si différent(s) du demandeur) de ou des emplacements visés par la demande

Nom (personne, société ou compagnie)	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)	Ind. rég.	N° de téléphone (travail)
Occupation				
Adresse (N°, rue, ville)				Code postal

Au besoin joindre une liste.

5.2 À remplir si le ou les acquéreurs possèdent déjà un ou plusieurs lots contigus ou réputés contigus à l'emplacement visé par la demande

Numéro du lot ou de la partie du lot		
3 663 777		
Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
RANG 2 EST	STE-CECILE-DU-BIC	LE BIC
MRC ou communauté urbaine		Superficie contiguë possédée par l'acquéreur 83 ARPENTS ~~m²~~
RIMOUSKI		

Au besoin joindre une liste.

* Note : Aux fins de la loi, deux lots sont **contigus** lorsqu'ils se touchent par une frontière commune; ils sont **réputés contigus** même s'ils sont séparés par un chemin public, un chemin de fer, une emprise d'utilité publique ou une superficie de droits acquis.

6 Description de l'emplacement ou des emplacements visés par la demande

6.1 Quelle est l'utilisation actuelle de ou des emplacements visés par la demande ainsi que du ou des lots sur lesquels il se situe [3]

EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE

6.2 Indiquez la présence de constructions ou de bâtiments ainsi que leurs utilisations actuelles (s'il s'agit de résidences érigées après l'entrée en vigueur de la loi, précisez la date de construction)

AUCUNE

7 Les lots voisins

Décrivez à quoi sont présentement utilisés les lots voisins [3]

Au nord de l'emplacement visé

CONTINUITÉ DU MÊME LOT (BOISÉ)

Au sud de l'emplacement visé

CHEMIN RANG 2 EST + CONTINUITÉ DU MÊME LOT (BOISÉ)

À l'est de l'emplacement visé

BOISÉ

À l'ouest de l'emplacement visé

BOISÉ

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

8 Localisation du projet

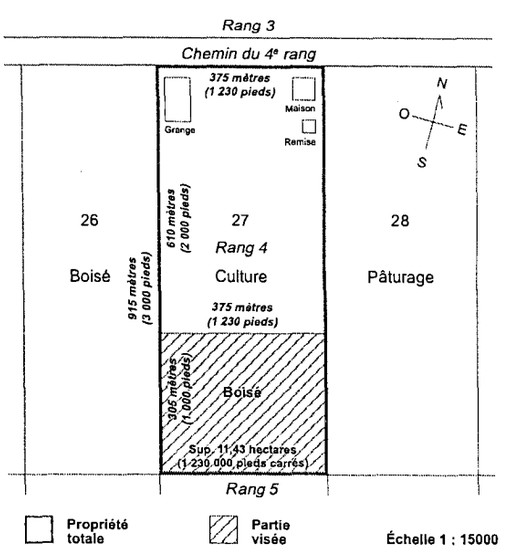
Pour toute demande, le propriétaire en titre ou le demandeur doit obligatoirement fournir un plan détaillé, à l'échelle, illustrant :

- les points cardinaux;
- les mesures de chacun des côtés du lot;
- l'emplacement des lots appartenant au propriétaire en titre qui sont contigus ou réputés contigus au lot concerné (au sens de la loi);
- la superficie du lot concerné;
- la localisation de l'emplacement faisant l'objet de la demande;
- la superficie de l'emplacement faisant l'objet de la demande;
- la localisation des bâtiments existants sur le lot;
- l'utilisation des lots des propriétaires voisins.

Pour réaliser ce plan ou ce croquis, vous pouvez utiliser la copie d'un extrait de la matrice graphique que vous pouvez obtenir auprès de la municipalité.

Ce plan ou ce croquis, que vous devez joindre en annexe à ce formulaire, est indispensable pour que la Commission étudie votre demande.

Exemple à titre illustratif :



[3] Une illustration sur un extrait de la matrice graphique, disponible à la municipalité, peut être utile à cet égard.

TRÈS IMPORTANT

9 Informations additionnelles à fournir, pour certains types de projet

9.1 Si le projet requiert l'implantation dans la zone agricole d'une NOUVELLE UTILISATION à une fin autre que l'agriculture (ceci exclut les agrandissements d'usages existants) :

Vous devez d'abord démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, d'« espace approprié disponible » [4] pour réaliser ce projet.

9.2 Si votre projet vise à extraire des matériaux (ex. : sable, gravier, pierre), prélever du sol arable ou couper des érables dans une érablière :

Veuillez indiquer la durée de l'autorisation temporaire demandée : 5 an(s)

Est-ce que la demande a pour objet d'agrandir un site existant? ☐ Oui ☑ Non

Vous devez également joindre à votre demande un plan d'exploitation du site et indiquer la manière dont le site sera réaménagé.

9.3 Si vous demandez une inclusion de votre propriété en zone agricole :

Veuillez fournir une description de votre entreprise (taille de l'entreprise, type de production, revenus annuels, etc.).

10 Observations additionnelles

La Commission vous adressera, ainsi qu'à toute personne intéressée intervenue à l'égard de votre demande, un compte rendu de celle-ci en indiquant son orientation préliminaire.

À compter de ce moment, un délai de 30 jours sera prévu pour vous permettre, à vous comme aux autres personnes intéressées, de présenter vos observations ou demander une rencontre. Si vous demandez une telle rencontre, vous recevrez un avis vous précisant la date, l'heure et le lieu de celle-ci.

11 Déclaration sur la véracité des renseignements fournis

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Signature du demandeur	Denis Bélanger	**Date**	A 2009 M 01 J 19
Signature du propriétaire	Si autre que le demandeur	**Date**	A M J
Signature du mandataire	S'il y a lieu	**Date**	A M J

[4] Voir définition dans la partie explicative du formulaire.

À NOTER

La Commission est tenue par la loi de requérir l'avis de la MRC ou de la communauté urbaine et l'avis de l'Union des producteurs agricoles sur toute demande d'autorisation formulée par une instance municipale, un ministère, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique. **Si c'est le cas, trois exemplaires** des documents relatifs à la demande d'autorisation formulée devront être fournis par la partie demanderesse, à moins que la MRC ou la communauté et la fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles aient déjà en main ces documents et que leurs avis respectifs soient joints au dossier au moment de la transmission de la demande à la Commission.

Il est très important que ce formulaire soit soigneusement rempli et que tous les documents requis (copie des titres de propriété au complet, plan, chèque, annexe A s'il y a lieu) y soient joints, afin de permettre l'examen de votre demande.

VOTRE PARTIE DU FORMULAIRE ÉTANT REMPLIE, VEUILLEZ REMETTRE LE FORMULAIRE ET LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT À LA MUNICIPALITÉ CONCERNÉE.

4 Identification du propriétaire et de sa propriété actuelle (suite)

4.2 À remplir si la demande implique un transfert de propriété

La demande implique-t-elle de vendre, donner ou échanger le ou les emplacements visés?

☐ Non ☐ Oui **Si oui :** ☐ Vente ou don ☐ Échange

Le propriétaire actuel possède-t-il d'autres lots ou parties de lot contigus ou réputés contigus * à l'emplacement visé par la demande?

☐ Non **Si non, passez à la section 5** ☐ Oui **Si oui, compléter un des deux cas suivants :**

☐ **Cas de morcellement de ferme**

Si les parties vendues, données ou échangées conservent en tout ou en partie leur vocation agricole, vous devez :

- remplir l'Annexe A, relative aux morcellements de ferme ou de boisé, et la joindre à ce formulaire
- identifier l'acquéreur, ci-dessous, à la section 5.1
- passer à la section 7

☐ **Autres cas**

Dans les autres cas impliquant un transfert de propriété, veuillez remplir le reste de cette section

Identifiez la superficie totale de la propriété formant, avec l'emplacement visé, un ensemble contigu ou réputé contigu

Numéro du lot ou de la partie du lot		
Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
MRC ou communauté urbaine		Superficie totale m²

Au besoin joindre une liste.

5 Identification de l'acquéreur et de sa propriété actuelle (s'il y a lieu)

5.1 Identifiez le ou les acquéreurs (si différent(s) du demandeur) de ou des emplacements visés par la demande

Nom (personne, société ou compagnie)	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)	Ind. rég.	N° de téléphone (travail)
Occupation				
Adresse (N°, rue, ville)				Code postal

Au besoin joindre une liste.

5.2 À remplir si le ou les acquéreurs possèdent déjà un ou plusieurs lots contigus ou réputés contigus à l'emplacement visé par la demande

Numéro du lot ou de la partie du lot		
Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
MRC ou communauté urbaine		Superficie contiguë possédée par l'acquéreur m²

Au besoin joindre une liste.

6 Description de l'emplacement ou des emplacements visés par la demande

6.1 Quelle est l'utilisation actuelle de ou des emplacements visés par la demande ainsi que du ou des lots sur lesquels il se situe (3)

GRAVIÈRE ET SABLIÈRE

6.2 Indiquez la présence de constructions ou de bâtiments ainsi que leurs utilisations actuelles (s'il s'agit de résidences érigées après l'entrée en vigueur de la loi, précisez la date de construction)

AUCUNE

7 Les lots voisins

Décrivez à quoi sont présentement utilisés les lots voisins (3)

Au nord de l'emplacement visé

FERME DÉFI CHAMPS EN CULTURE

Au sud de l'emplacement visé

FERME DÉFI CHAMPS EN CULTURE

À l'est de l'emplacement visé

FERME DÉFI CHAMPS EN CULTURE

À l'ouest de l'emplacement visé

FERME DÉFI CHAMPS EN CULTURE

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

8 Localisation du projet

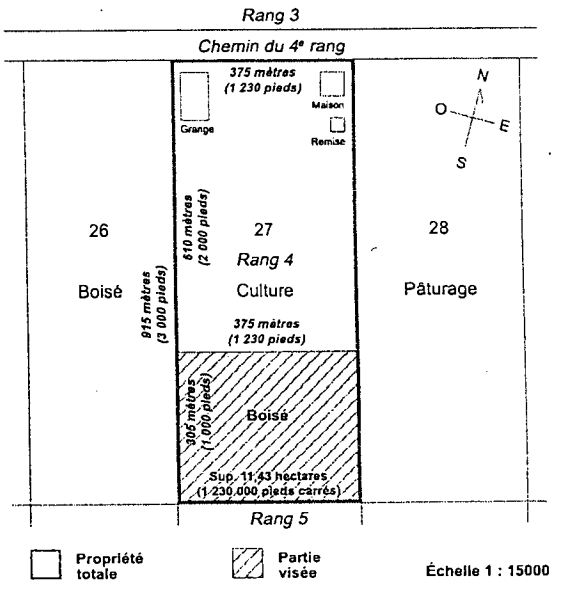
Pour toute demande, le propriétaire en titre ou le demandeur doit obligatoirement fournir un plan détaillé, à l'échelle, illustrant :

- les points cardinaux;
- les mesures de chacun des côtés du lot;
- l'emplacement des lots appartenant au propriétaire en titre qui sont contigus ou réputés contigus au lot concerné (au sens de la loi);
- la superficie du lot concerné;
- la localisation de l'emplacement faisant l'objet de la demande;
- la superficie de l'emplacement faisant l'objet de la demande;
- la localisation des bâtiments existants sur le lot;
- l'utilisation des lots des propriétaires voisins.

Pour réaliser ce plan ou ce croquis, vous pouvez utiliser la copie d'un extrait de la matrice graphique que vous pouvez obtenir auprès de la municipalité.

Ce plan ou ce croquis, que vous devez joindre en annexe à ce formulaire, est indispensable pour que la Commission étudie votre demande.

Exemple à titre illustratif :



(3) Une illustration sur un extrait de la matrice graphique, disponible à la municipalité, peut être utile à cet égard.

TRÈS IMPORTANT

9 Informations additionnelles à fournir, pour certains types de projet

9.1 Si le projet requiert l'implantation dans la zone agricole d'une NOUVELLE UTILISATION à une fin autre que l'agriculture (ceci exclut les agrandissements d'usages existants):

Vous devez d'abord démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, d'« espace approprié disponible » [4] pour réaliser ce projet.

9.2 Si votre projet vise à extraire des matériaux (ex.: sable, gravier, pierre), prélever du sol arable ou couper des érables dans une érablière :

Veuillez indiquer la durée de l'autorisation temporaire demandée : 5 an(s)

Est-ce que la demande a pour objet d'agrandir un site existant? ☐ Oui ☑ Non

Vous devez également joindre à votre demande un plan d'exploitation du site et indiquer la manière dont le site sera réaménagé.

9.3 Si vous demandez une inclusion de votre propriété en zone agricole :

Veuillez fournir une description de votre entreprise (taille de l'entreprise, type de production, revenus annuels, etc.).

10 Observations additionnelles

La Commission vous adressera, ainsi qu'à toute personne intéressée intervenue à l'égard de votre demande, un compte rendu de celle-ci en indiquant son orientation préliminaire.

À compter de ce moment, un délai de 30 jours sera prévu pour vous permettre, à vous comme aux autres personnes intéressées, de présenter vos observations ou demander une rencontre. Si vous demandez une telle rencontre, vous recevrez un avis vous précisant la date, l'heure et le lieu de celle-ci.

11 Déclaration sur la véracité des renseignements fournis

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

			A	M	J
Signature du demandeur	Denis Belanger	Date	2009	01	19
Signature du propriétaire (Si autre que le demandeur)	Yvonne Clément	Date	2009	01	19
Signature du mandataire (S'il y a lieu)		Date			

[4] Voir définition dans la partie explicative du formulaire.

PARTIE

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

~~Remis au service de Gestion des Dossiers~~

(à remplir par l'officier municipal)

12 MAI 2009

C.P.T.A.Q.

12 Description du milieu environnant

Tenant compte des renseignements fournis par le demandeur aux sections 6 et 7 du présent formulaire (voir à les remplir au besoin), veuillez décrire brièvement le milieu environnant le ou les lots visés par la demande.

La matrice graphique peut être utile à cet égard

AU SUD : FORÊT, TERRE EN CULTURE MINIME ET 1 RÉSIDENCE.

AU NORD : PÉRIMÈTRE URBAIN À ENVIRON 200m PREMIÈRE RÉSIDENCE À + 300m.

À L'EST FORÊT ET RÉSIDENCES

À L'OUEST : FORÊT ET RÉSIDENCES.

Dans le cas seulement ou la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, veuillez :

Indiquer la distance **approximative** des bâtiments d'élevage les plus rapprochés de l'emplacement visé : V mètres [5]

Décrire les utilisations de ceux-ci

- POUR LE SITE SITUÉ SUR LE 2e RANG EST LA DISTANCE EST DE 500m APPROX. ET L'UTILISATION EST PRODUCTION CAITÈRE.
- POUR LE SITE SITUÉ SUR LE 2e RANG OUEST LA DISTANCE EST DE 375m APPROX. ET L'UTILISATION EST DE VACANCE.

Si la demande vise l'implantation d'une résidence, indiquez la superficie minimale requise à votre règlement de lotissement prescrite pour ce lot. _____ mètres

Indiquer si l'emplacement est présentement desservi par :

				A M J
Un réseau d'aqueduc :	☐ Oui	☑ Non	Date d'adoption du règlement	
Un réseau d'égout :	☐ Oui	☑ Non	Date d'adoption du règlement	

[5] 1 mètre = 3.28 pieds.

13 Conformité avec la réglementation municipale

Indiquez si le projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire : ☑ Oui ☐ Non

Si non : existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage? ☐ Oui ☐ Non

et

ce projet de règlement adopté a-t-il fait l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté urbaine à l'effet que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? ☐ Oui ☐ Non

Annexez une copie de ces deux documents.

N.B. : Sans ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.

14 Officier municipal

(fonctionnaire municipal autorisé)

Signature

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

Réservé à la municipalité	Réservé à la Commission
N°	N°

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
Demande d'autorisation, de permis ou d'inclusion

Date de réception de la demande	A	M	J
	2009	04	20

Demandeur

Nom	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)	Ind. rég.	N° de téléphone (travail)
DCB SABLES ET GRAVIER	418	736 4201		

Adresse (N°, rue, ville)	Code postal
2457, ROUTE 132 EST, LE BIC	G0L 1B0

Mandataire (s'il y a lieu)

Nom	Ind. rég.	N° de téléphone

Adresse (N°, rue, ville)	Code postal

Nature de la demande

PROLONGATION DE 2 AUTORISATIONS POUR EXPLOITATION DE SABLIÈRE GRAVIÈRE.

Superficie totale visée 156 000 m² * POUR LES 2 SITES. *

Lot(s) visé(s)

3663496, 3663501, 3663503, 3663505, 3663507, 3663509, 3663511, 3663777.

Rang ou concession	Cadastre
	DU QUÉBEC

Municipalité	MRC ou communauté urbaine
LE BIC	RIMOUSKI-NEIGETTE

Secrétaire-trésorier ou greffier de la municipalité — Signature: Raymond Côté

Original transmis au demandeur, avec copie conforme transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Copie certifiée conforme, ce 20e jour d'avril 2009.

Raymond Côté

Me Raymond Côté, directeur général

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

DCB Sable & Gravier
2434-6983 Québec inc.

Adresse : 2457, route 132 est
Le Bic (Québec)
G0L 1B0
Téléphone : (418) 736-4201
Télécopieur : (418) 736-4207

Date : **21 janvier 2009**

Nombre de pages
Incluant celle-ci : **3**

Page de Garde

Sujet : **Droit de passage pour chemin d'accès**

Projet : **Demande CPTAQ 362645**

Destinataire

À : **Maître Diane Pelletier**

Entreprise : **Commission Protection Territoire Agricole**

Numéro de fax : **(418) 643-2261**

De : **Monsieur Denis Bélanger**

Autre numéro :

Commentaires :

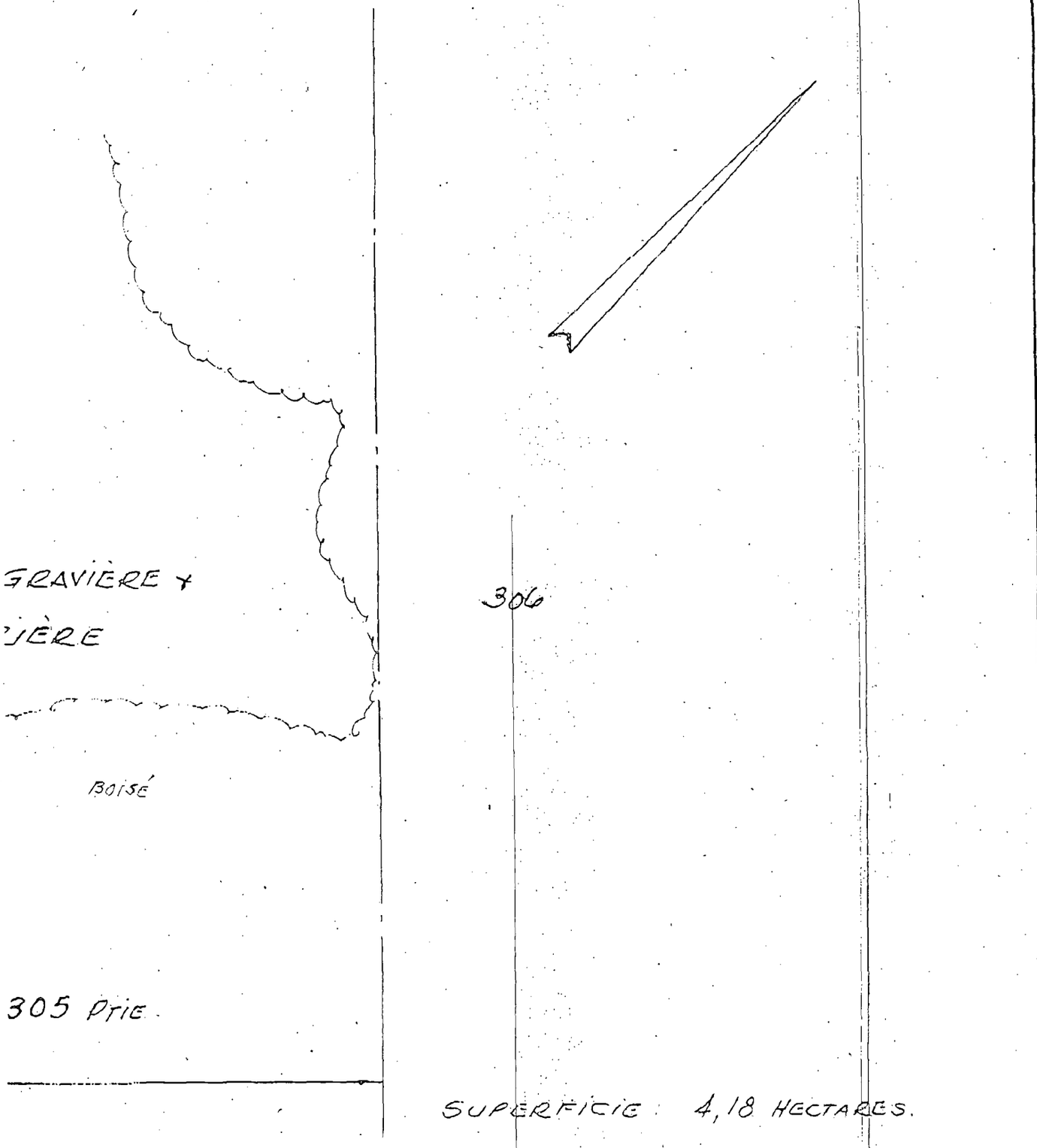
Tel que convenu ☐	Pour information ☐	URGENT ☐
Fourniture de prix ☐	Pour confirmation ☐	Original par la poste ☐
Demande de prix ☐	Pour approbation ☐	Autre ☐

S.V.P. Téléphoner à la réception de ces documents ☐

Notes : **Tel que convenu lors de notre entretien téléphonique du 20 janvier, je vous fais parvenir le plan tel que discuté illustrant le chemin d'accès.**

Le chemin a une superficie de 24 pieds de large par 362 pieds de long.

Merci de l'attention que vous porterez à ma demande, bonne fin de journée!



N. B. Ce plan fait partie intégrante du présent document. Il ne doit pas être utilisé pour des fins autres que celles mentionnées au rapport ci-joint.

OBJET : NIVELLEMENT DATE DU LEVÉ : 12/03/2004

LOTS: Partie des lots 304 et 305

CADASTRE : paroisse de SAINTE-CECILE-DU-BIC

MUNICIPALITE : LE BIC

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : Rimouski

PROPRIÉTAIRE : D.C.B. SABLE ET GRAVIER

ÉCHELLE : 1 : 1000

N. B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S. I.).

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
ÉMISE LE : 17 mars 2004

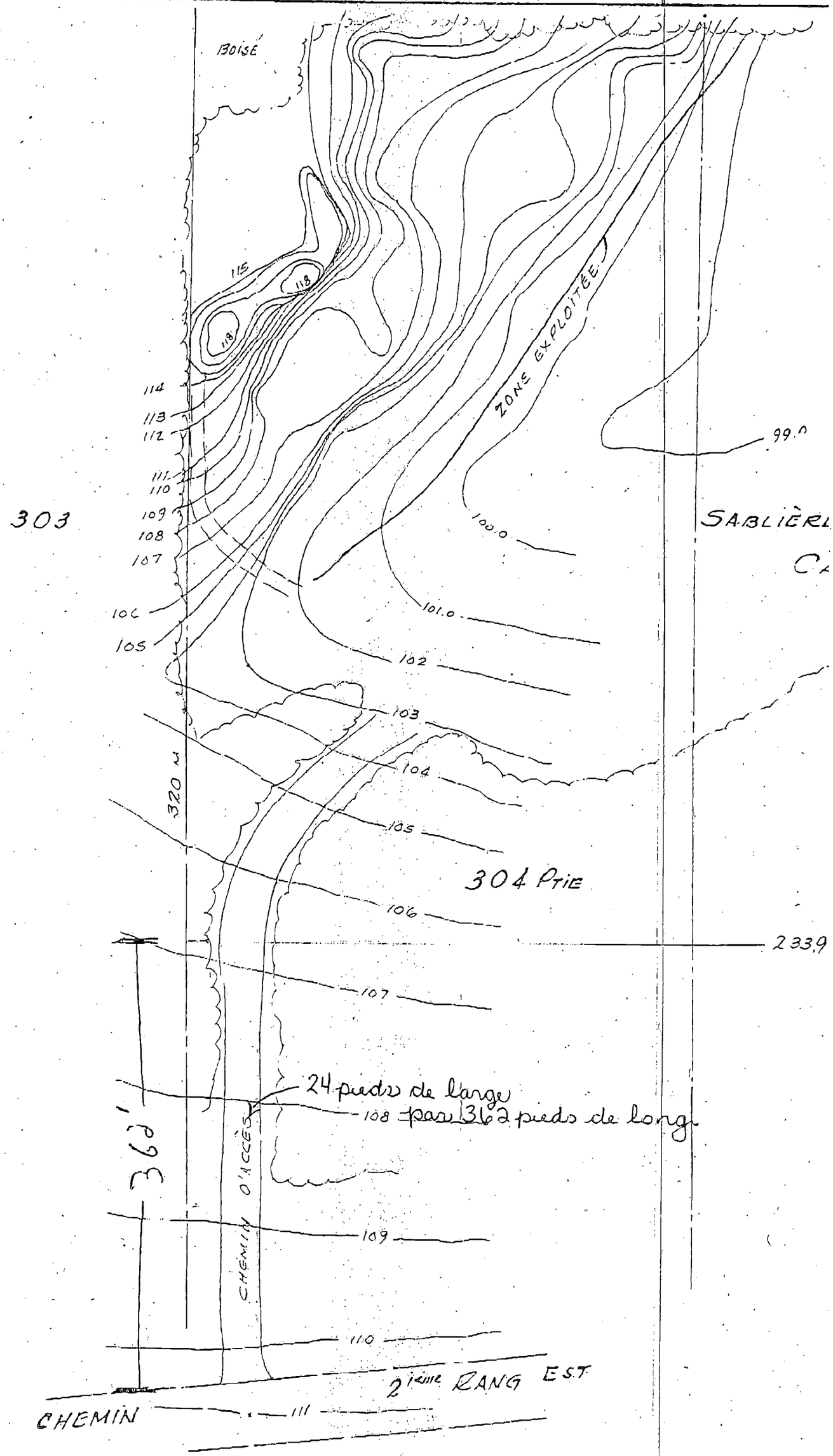
YVAN GARNEAU
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

BIC, LE 17 mars 2004

PAR :

YVAN GARNEAU
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

DOSSIER : 6319A MINUTE : 6697


BOISÉ
115
118
118
114
113
112
111
110
109
108
107
106
105
ZONE EXPLOITÉE
99.0
100.0
101.0
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
303
SABLIÈRE
304 Ptie
320 N
233,9
24 pieds de large
pas 362 pieds de long
362'
CHEMIN D'ACCÈS
2ième RANG EST
CHEMIN

RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA COMPAGNIE:

FERME DEFI INC.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR:19 janvier 2009

IL EST UNANIMEMENT RESOLU:

D'accepter l'entente contractuel entre Ferme Défi inc. et DCB Sable & Gravier(2434-6983 Québec inc.) concernant l'exploitation de la sablière,gravière,

ADOPTE.

DECLARATION:

Nous soussignés, étant tous les administrateurs de la compagnie, habiles à voter, apposons notre signature sur cette résolution, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies du Québec.

Denis Lehnard _____ Francis Clénard _____

RECONNU VÉRITABLE ET SIGNÉ PAR LE(S) REPRÉSENTANT(S), EN PRÉSENCE DE LA NOTAIRE, POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA MINUTE 3377 DE LA NOTAIRE SOUSSIGNÉE.

Francis Clénard
Denis Lehnard
Edith Mayer, notaire
Edith Mayer, notaire

RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS DE

2434-6983 QUÉBEC INC.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: 16 janvier 2009

1. IL EST RÉSOLU DE renouveler le contrat concernant la location d'un terrain à la Ferme Défi pour le banc de gravier.

2. IL EST RÉSOLU DE demander une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les deux volets suivants : la carrière et le banc de gravier.

Les résolutions qui précèdent sont par les présentes adoptées par tous les administrateurs de la société tel qu'il appert de leur signature au bas des présentes.

Denis Bélanger, administrateur

Christian Boulanger, administrateur

Pierre-Paul Cimon
pour 9011-3549 Québec inc., administrateur

RECONNU VÉRITABLE ET SIGNÉ PAR LE(S) REPRÉSENTANT(S), EN PRÉSENCE DE LA NOTAIRE, POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA MINUTE 3377 DE LA NOTAIRE SOUSSIGNÉE.

Edith Mayer, notaire

Edith Mayer, notaire

RECONNU VÉRITABLE ET SIGNÉ PAR LE(S) REPRÉSENTANT(S), EN PRÉSENCE DE LA NOTAIRE, POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA MINUTE 3377 DE LA NOTAIRE SOUSSIGNÉE.

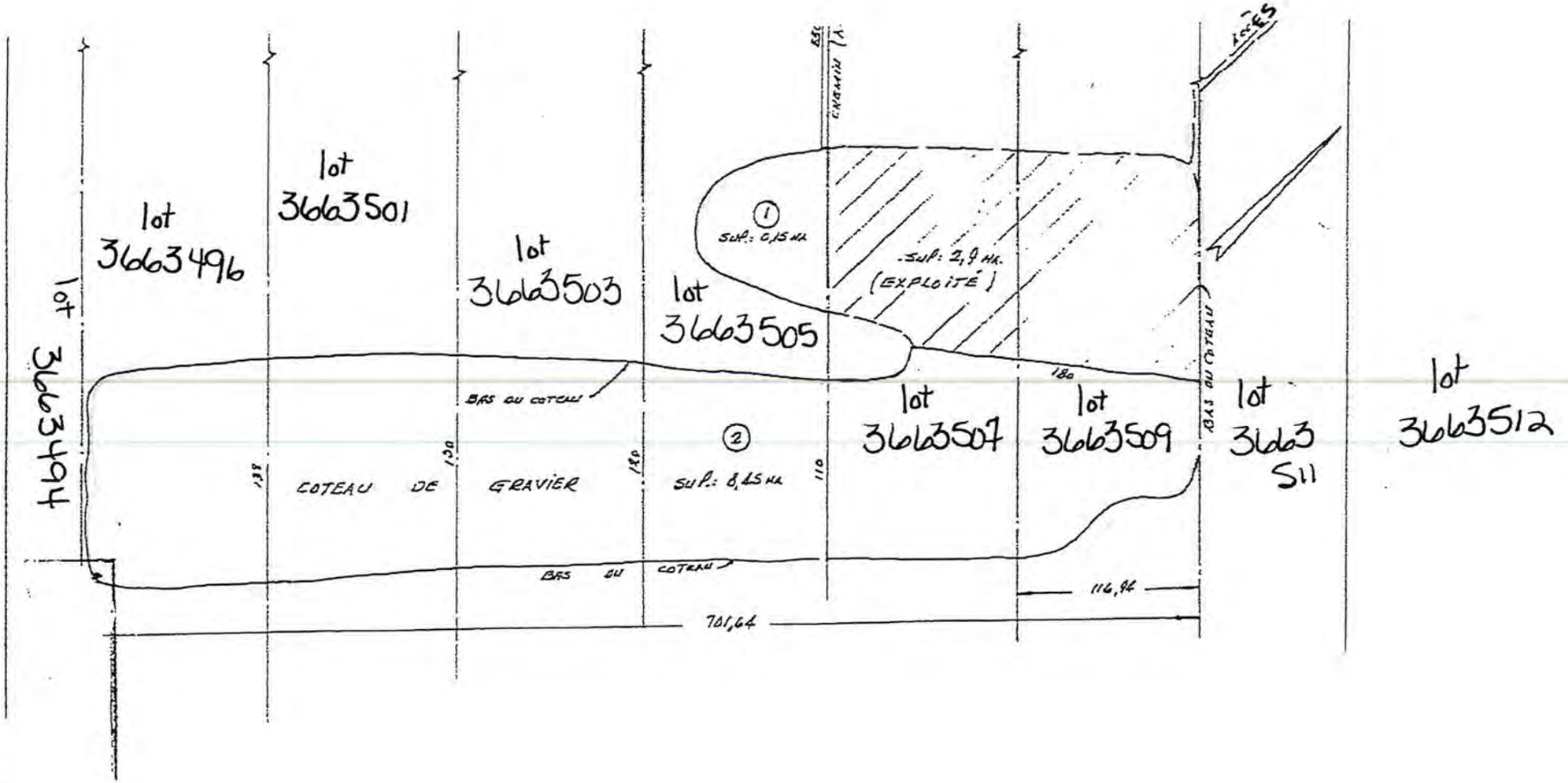
Francis Clénard

Denis Clénard

Yvon Rolland

Edith Mayer, notaire

Edith Mayer, notaire



Minute numéro : 3 377

Le 19 janvier 2009.

==========

CONVENTION D'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE ET SABLIÈRE

par

FERME DÉFI INC.

à

2434-6983 QUÉBEC INC.

==========

1ère Copie

Inscrite au Registre foncier du Québec

Circonscription foncière de : Rimouski

Le

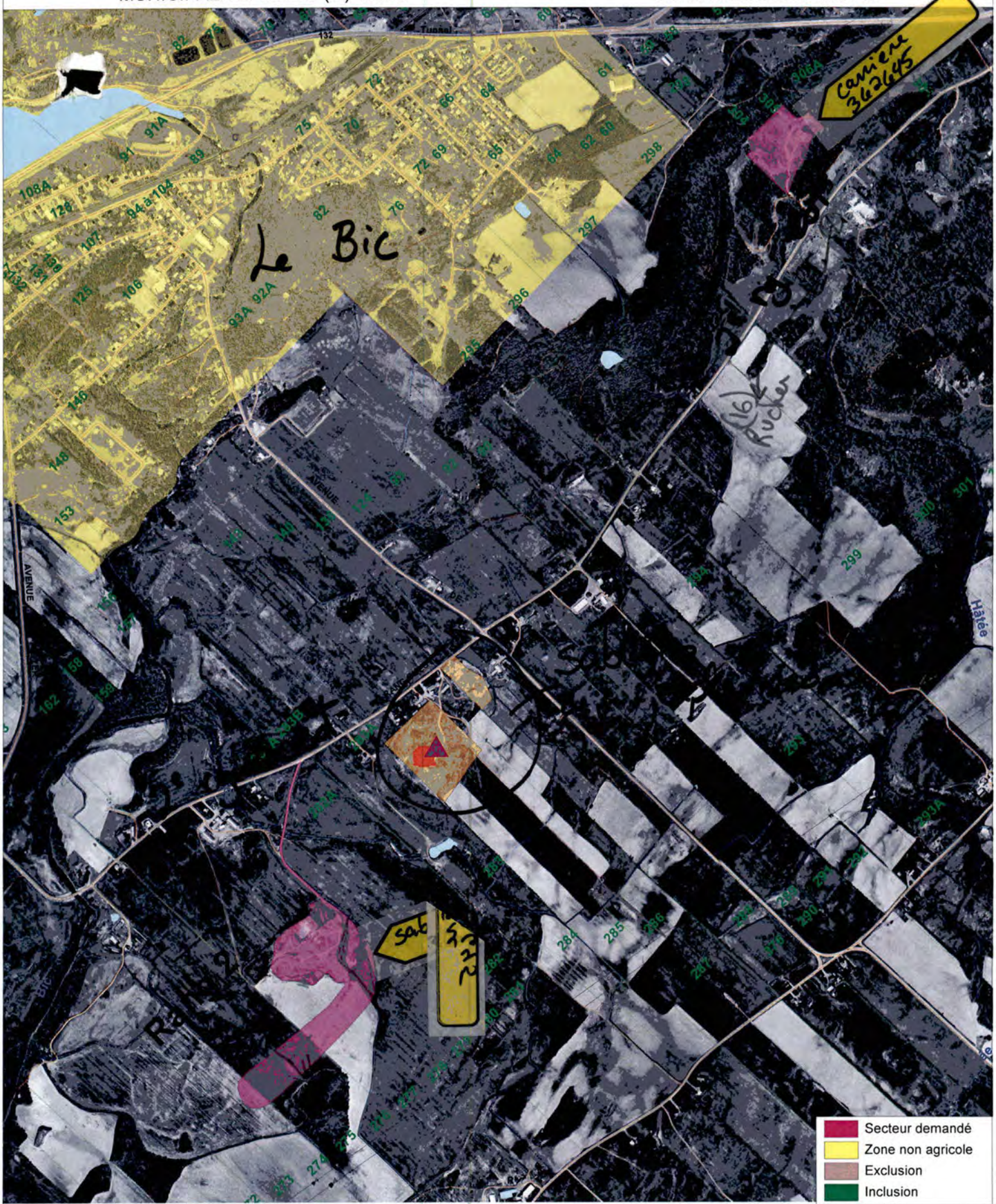
Sous le numéro :

==========

Me Édith MOYEN, notaire
158, rue Saint-Paul
Le Bic, Québec
G0L 1B0
(418) 736-4870

MUNICIPALITÉ: LE BIC (M) 10065

INTERVENTION # 362645



Impression : 2009-07-29 09:45:02
Échelle 1:15000

Mètres 200 400 600

Photo # Q01-805-197
Prise de vue : 2001-05-22

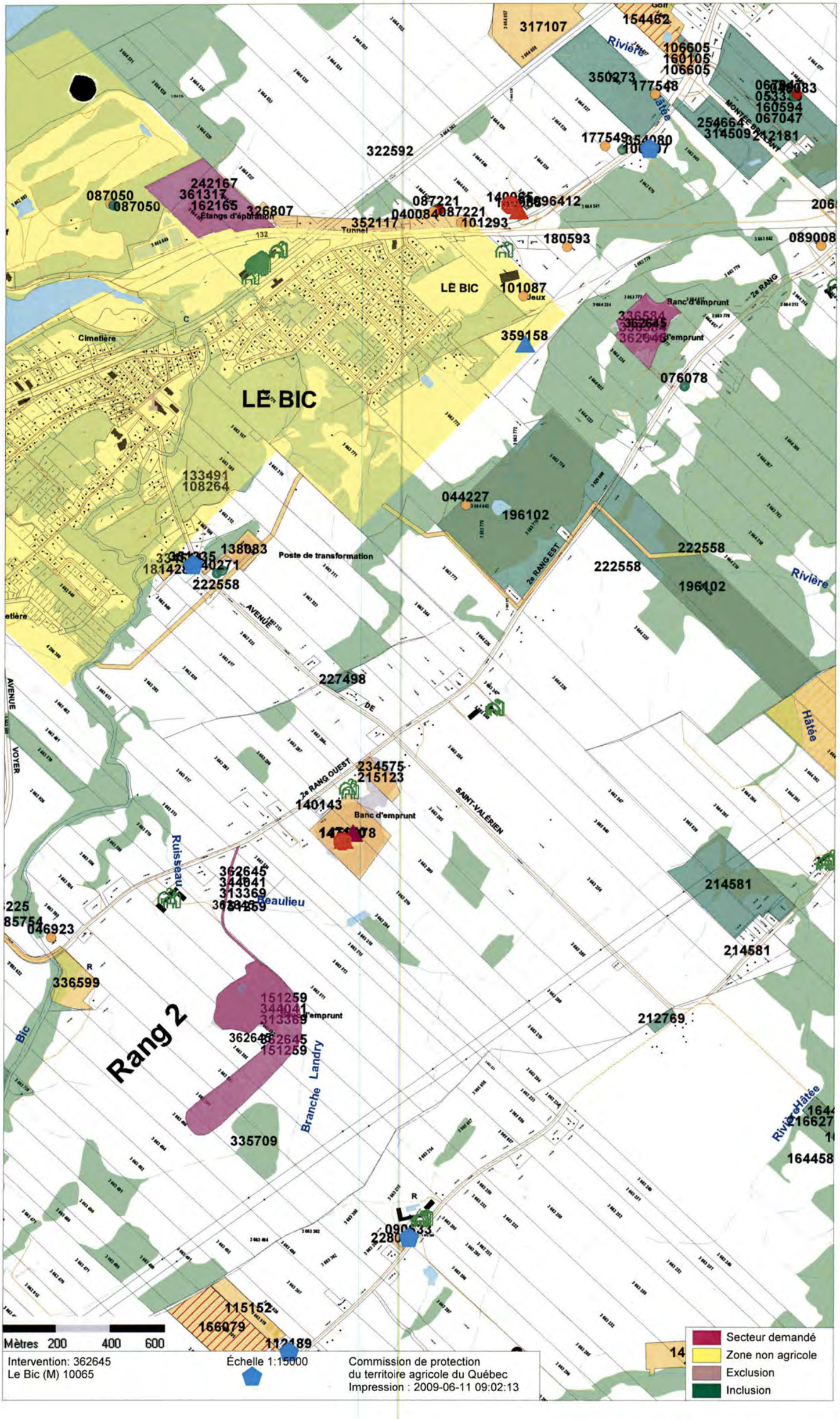
Zone non agricole
Terrain visé 16 ha
Limite de propriété

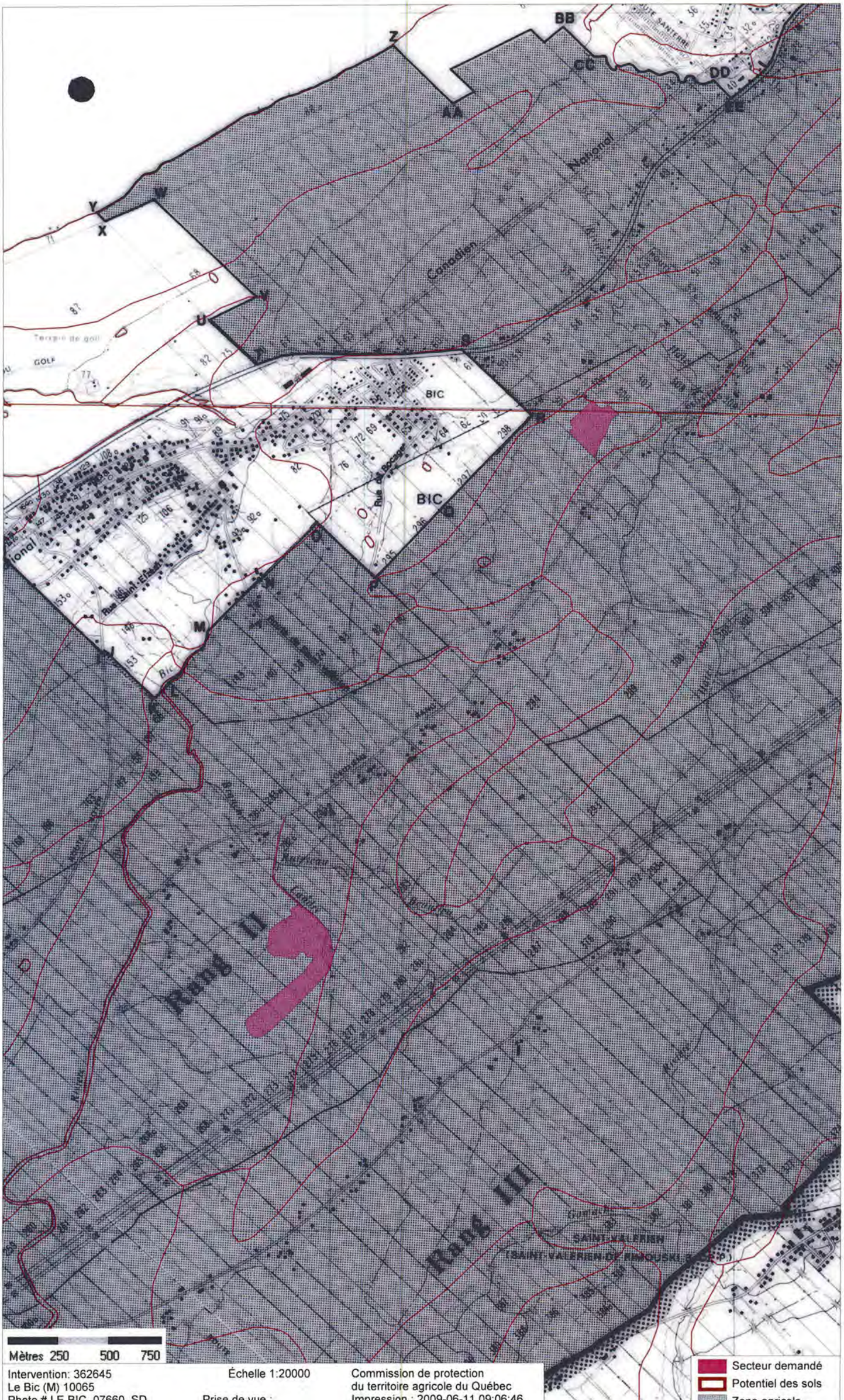
Résidence
Ferme / bâtiment agricole
Commerce, industrie, institution
Autorisation Refus

Pour la sablière, sur la ⁂ propriété:
151259: refus autorisé au TAQ en 1989
renouvellement 313369 et 344041

Pour la carrière sur la ⁂ propriété
336584: autorisation pour régulariser l'expansion de la carrière

INFORMATIONS SUR LE TERRITOIRE	INFORMATIONS SUR LA MUNICIPALITÉ
☐ Communauté métropolitaine	☐ REA : annexe II, III, IV ou V
☐ AR OU RMR	☐ MRC ressource
☐ Pourtour (AR, RMR, CM)	☐ Politique de la ruralité
	☐ Rejet art. 61.1
	☐ Art. 59 en traitement
	☐ Art. 59 en vigueur


LE BIC
Cimetière
Étangs d'épuration
Tunnel
Jeux
Banc d'emprunt
Poste de transformation
2e RANG EST
2e RANG OUEST
AVENUE
SAINT-VALÉRIEN
Rivière
Hâtée
Ruisseau Beaulieu
Rang 2
Branche Landry
Bic
317107
154462
106605
160105
350273
177548
322592
087050
242167
361317
162165
326807
352117
087221
040084
101293
180593
101087
359158
076078
133491
108264
044227
196102
138083
140271
222558
227498
234575
215123
140143
214581
212769
336599
046923
151259
344041
313369
335709
115152
166079
112189
Mètres 200 400 600
Échelle 1:15000
Intervention: 362645
Le Bic (M) 10065
Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Impression : 2009-06-11 09:02:13
Secteur demandé
Zone non agricole
Exclusion
Inclusion



Intervention: 362645
Le Bic (M) 10065
Photo # LE BIC_07660_SD

Échelle 1:20000

Prise de vue :

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Impression : 2009-06-11 09:06:46



CROQUIS MONTRANT

CADASTRE: PAROISSE D

MUNICIPALITÉ: LE BIC

~~**DIVISION D'ENREGISTREMENT:**~~ C

ÉCHELLE: 1 : 2000

PROPRIÉTAIRE : FRANCIS CHÉNARD

COPIE CONFORME À L'OR

DATE 14 OCTOBLE

YVAN BARNEAU, arpenteur

BANC DÉFI

Remis au service de Gestion des Dossiers

12 MAI 2009

C.P.T.A.Q.

CHEMIN OU 2ième RANG OUEST

3663503 — LOT 276

3663505 — LOT 277

CHEMIN (ANCIEN) 550

3663507 — LOT 278

3663509 — LOT 279

ACCÈS

3663511 — LOT 280

① SUP.: 0,15 HA

SUP: 2,9 HA. (EXPLOITÉ)

180

BAS OU COTEAU

BAS OU COTEAU

120

② SUP.: 8,45 HA

110

GRAVIER

BAS DU COTEAU

116,94

701,64

CROQUIS MONTRANT UN COTEAU DE GRAVIER SUR LES LOTS 279 ET 274

CADASTRE: PAROISSE DE SAINTE-CÉCILE-DU-BIC

MUNICIPALITÉ: LE BIC

~~**DIVISION D'ENREGISTREMENT:**~~ CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : RIMOUSKI

ÉCHELLE: 1 : 2000

ÉNARD

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

DATE: 14 OCTOBRE 99

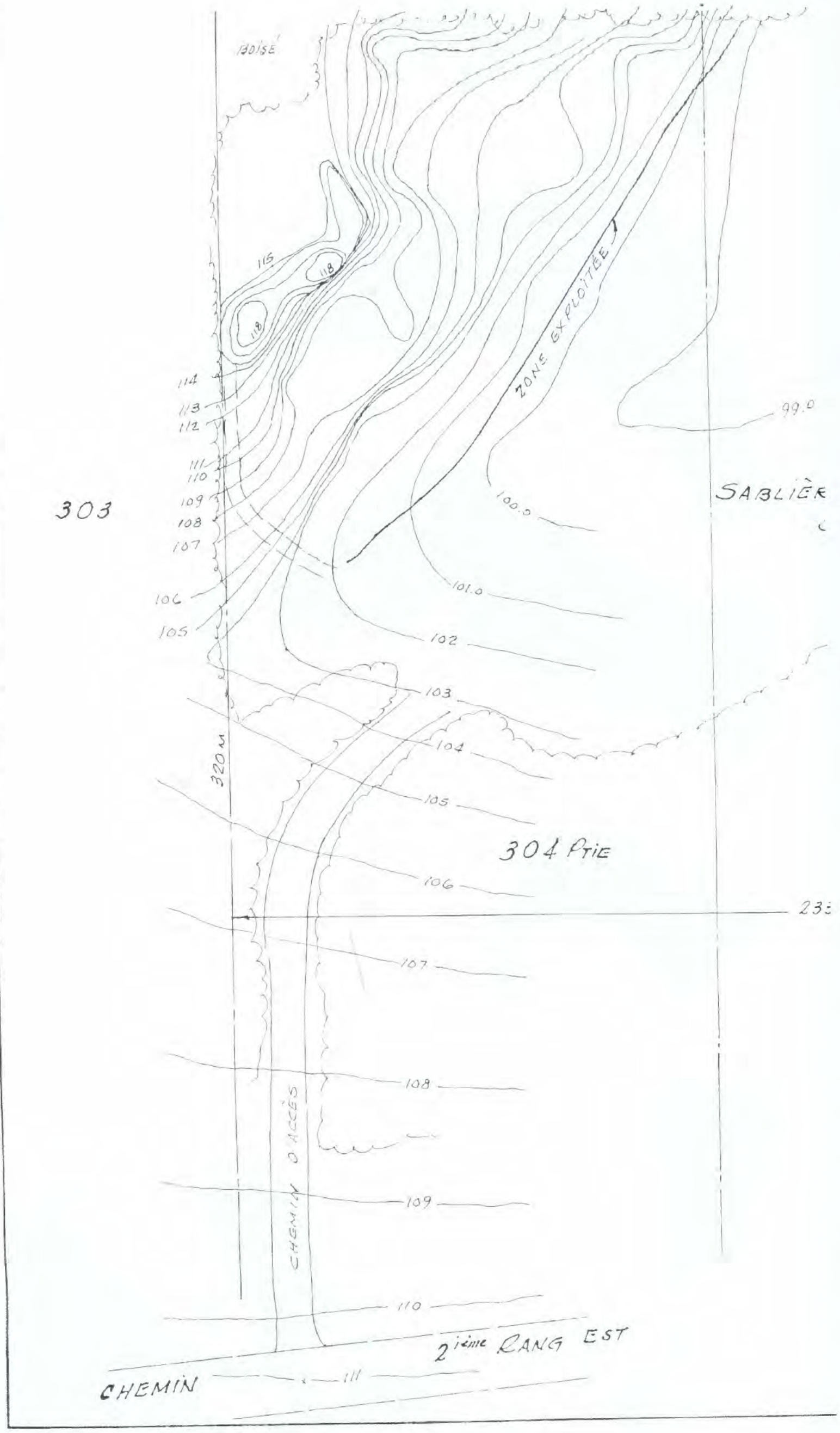
YVAN GARNEAU, arpenteur géomètre

RIMOUSKI, LE 14 OCTOBRE 19 99

PAR: Yvan Garneau

YVAN GARNEAU
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

DOSSIER: 5741 **MINUTE:**



N. B.Ce plan fait partie intégrante du prése

OBJET : NIVELLEMEN

LOTS: Partie des

CADASTRE : paroisse

MUNICIPALITE : LE B

CIRCONSCRIPTION FONCI

PROPRIÉTAIRE : D.C

ÉCHELLE : 1 : 1000

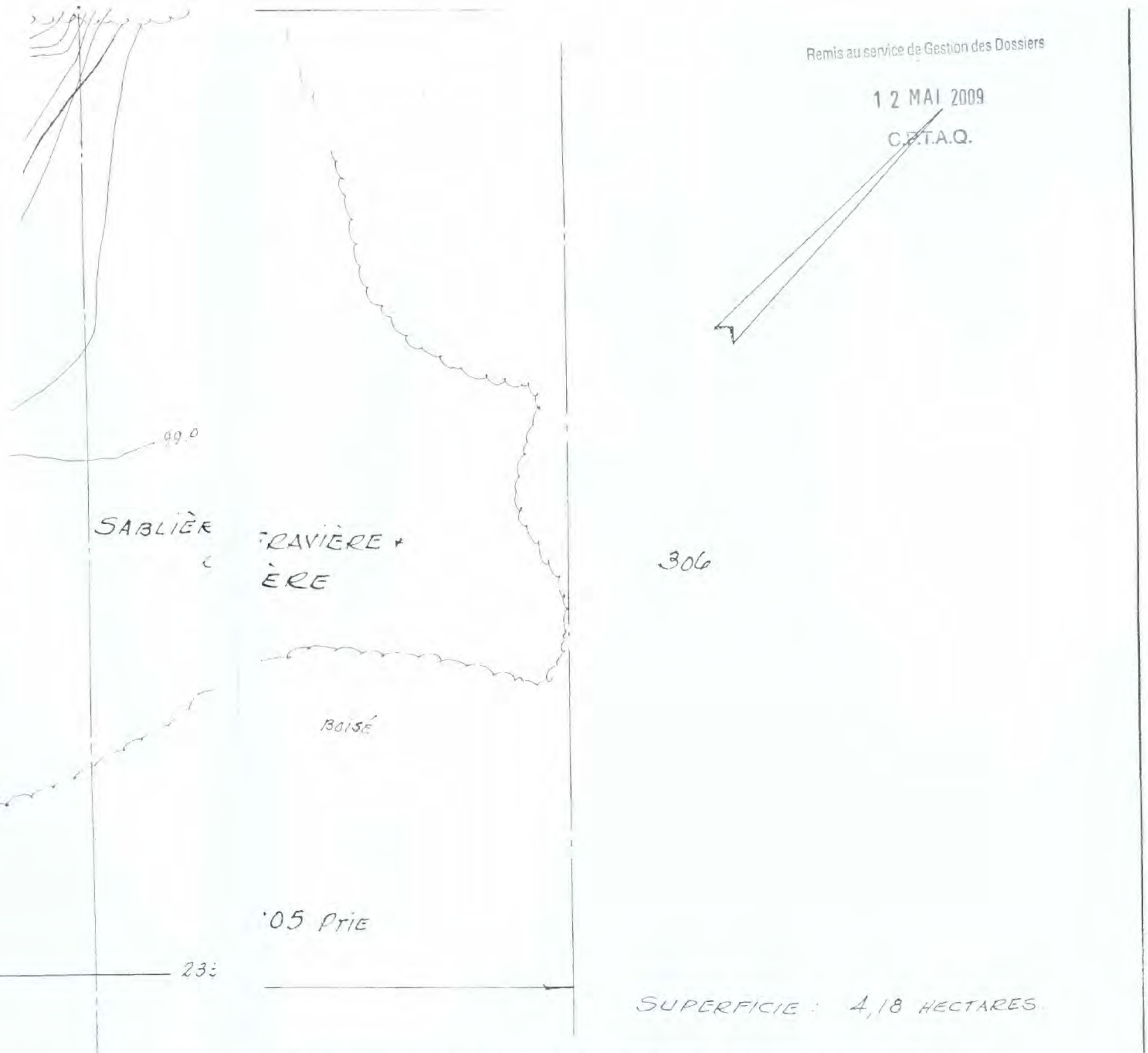
COPIE CONFORME À I
ÉMISE LE 17 MAR

YVAN GARN
ARPENTEUR - GÉO

Remis au service de Gestion des Dossiers

12 MAI 2009

C.P.T.A.Q.



SUPERFICIE : 4,18 HECTARES

N. B. Ce plan fait partie intégrante du présent document. Il ne doit pas être utilisé pour des fins autres que celles mentionnées au rapport ci-joint

OBJET : NIVELLEMENT — DATE DU LEVÉ : 12/03/2004

LOTS: Partie des lots 304 et 305

CADASTRE : paroisse de SAINTE - CECILE - DU - BIC

MUNICIPALITE : LE BIC

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : Rimouski

PROPRIÉTAIRE : D.C.B. SABLE ET GRAVIER

ÉCHELLE : 1 : 1000

N. B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S. I.).

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
ÉMISE LE : 17 MARS 2004

YVAN GARNEAU
ARPENTEUR - GÉOMÈTRE

BIC, LE 17 mars 2004

PAR :

YVAN GARNEAU
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

DOSSIER : 6319 A — MINUTE : 6697

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Réservé à la municipalité
N°

Réservé à la Commission
N°

Remis au service de Gestion des Dossiers

VILLE DE RIMOUSKI
GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS
- 1 FEV. 2010

PARTIE

31 MAR. 2010

À L'USAGE DU DEMANDEUR

C.P.T.A.Q.

1 Identification

Demandeur

Nom: 2434.6983 QUÉBEC INC (DCB SABLE & GRAVIER) | Ind. rég. 418 | N° de téléphone (résidence) 736 4201

Occupation: Exploitation d'une carrière-gravière-sablière, Transport de matériel | Ind. rég. | N° de téléphone (travail)

Adresse (N°, rue, ville): 2457, ROUTE 132 Est Le Bic | Code postal G0L 1B0

Mandataire (le cas échéant)

Nom | Ind. rég. | N° de téléphone

Occupation | Ind. rég. | N° de télécopieur

Adresse (N°, rue, ville) | Code postal

2 Description du projet faisant l'objet de la demande

Décrivez la nature de votre projet

Pour faire suite à la décision 362645, daté du 6 novembre 2009, pour l'exploitation d'une carrière (lot 3663777) l'environnement a décelé qu'il n'y avait pas d'autorisation conforme pour le chemin d'accès qui a été émis par la décision #362645. Nous sommes donc dans l'obligation de refaire une nouvelle demande pour ce droit d'accès à la carrière.

Précisez les autorisations nécessaires en vertu de la loi :

- ☐ Aliénation (1)
- ☐ Lotissement (1)
- ☒ Utilisation à une fin autre que l'agriculture (1)
- ☐ Enlèvement de sol arable
- ☐ Inclusion
- ☐ Coupe d'érables dans une érablière

3 L'emplacement ou les emplacements visés par la demande

3.1 Identifiez le lot ou les lots visés par la demande

Numéro du lot ou des lots visés
1 3 663 777

Rang ou concession: Rang 2 Est | Cadastre: Ste-Cécile-du-Bic | Municipalité: Le Bic

MRC ou communauté urbaine: Rimouski | Superficie visée par la demande: 41 000 m² (2)

Au besoin joindre une liste.

805 m² $

4 Identification du propriétaire et de sa propriété actuelle

4.1 Identifiez le ou les propriétaires actuels (si différent du demandeur) de ou des emplacements visés par la demande

Nom du propriétaire (personne, société ou compagnie) – si différent du demandeur: 2434.6983 Québec Inc | Ind. rég. 418 | N° de téléphone (résidence) 736 4201 | Ind. rég. | N° de téléphone (travail)

Occupation: Exploitation d'une carrière - sablière - Transport matériel

Adresse (N°, rue, ville): 2457, Route 132 Est Le Bic | Code postal G0L 1B0

Au besoin joindre une liste.

(1) Voir définition dans la partie explicative du formulaire.

(2) 1 hectare = 10 000 m²; 1 m² = 10.76 pi².
1 hectare = 2,92 arpents² ou 2,47 acres.

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

4 Identification du propriétaire et de sa propriété actuelle (suite)

4.2 À remplir si la demande implique un transfert de propriété

La demande implique-t-elle de vendre, donner ou échanger le ou les emplacements visés?

☒ Non ☐ Oui **Si oui :** ☐ Vente ou don ☐ Échange

Le propriétaire actuel possède-t-il d'autres lots ou parties de lot contigus ou réputés contigus * à l'emplacement visé par la demande?

☐ Non **Si non, passez à la section 5** ☐ Oui **Si oui, compléter un des deux cas suivants :**

☐ **Cas de morcellement de ferme**

Si les parties vendues, données ou échangées conservent en tout ou en partie leur vocation agricole, vous devez :

- remplir l'Annexe A, relative aux morcellements de ferme ou de boisé, et la joindre à ce formulaire
- identifier l'acquéreur, ci-dessous, à la section 5.1
- passer à la section 7

☐ **Autres cas**

Dans les autres cas impliquant un transfert de propriété, veuillez remplir le reste de cette section

Identifiez la superficie totale de la propriété formant, avec l'emplacement visé, un ensemble contigu ou réputé contigu

Numéro du lot ou de la partie du lot		
Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
MRC ou communauté urbaine		Superficie totale m²

Au besoin joindre une liste.

5 Identification de l'acquéreur et de sa propriété actuelle (s'il y a lieu)

5.1 Identifiez le ou les acquéreurs (si différent(s) du demandeur) de ou des emplacements visés par la demande

Nom (personne, société ou compagnie)	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)	Ind. rég.	N° de téléphone (travail)
Occupation				
Adresse (N°, rue, ville)				Code postal

Au besoin joindre une liste.

5.2 À remplir si le ou les acquéreurs possèdent déjà un ou plusieurs lots contigus ou réputés contigus à l'emplacement visé par la demande

Numéro du lot ou de la partie du lot		
Rang ou concession	Cadastre	Municipalité
MRC ou communauté urbaine		Superficie contiguë possédée par l'acquéreur m²

Au besoin joindre une liste.

* Note : Aux fins de la loi, deux lots sont **contigus** lorsqu'ils se touchent par une frontière commune; ils sont **réputés contigus** même s'ils sont séparés par un chemin public, un chemin de fer, une emprise d'utilité publique ou une superficie de droits acquis.

6 Description de l'emplacement ou des emplacements visés par la demande

6.1 Quelle est l'utilisation actuelle de ou des emplacements visés par la demande ainsi que du ou des lots sur lesquels il se situe [3]

Exploitation d'une carrière

6.2 Indiquez la présence de constructions ou de bâtiments ainsi que leurs utilisations actuelles (s'il s'agit de résidences érigées après l'entrée en vigueur de la loi, précisez la date de construction)

Aucune

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

7 Les lots voisins

Décrivez à quoi sont présentement utilisés les lots voisins [3]

Au nord de l'emplacement visé
Continuité du même lot (Boisé)

Au sud de l'emplacement visé
Chemin rang 2 Est + continuité du même lot (Boisé)

À l'est de l'emplacement visé
Boisé

À l'ouest de l'emplacement visé
Boisé

8 Localisation du projet

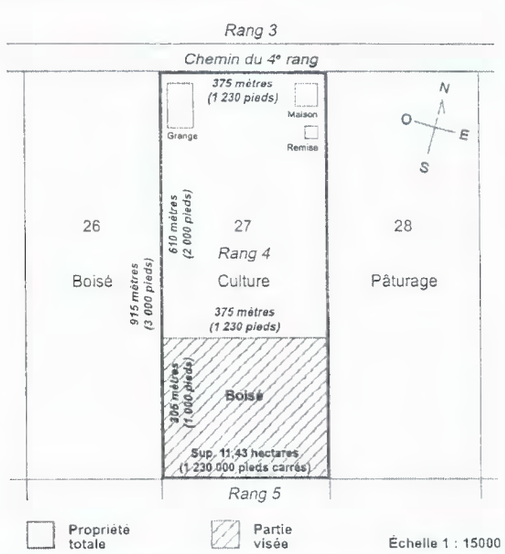
Pour toute demande, le propriétaire en titre ou le demandeur doit obligatoirement fournir un plan détaillé, à l'échelle, illustrant :

- les points cardinaux;
- les mesures de chacun des côtés du lot;
- l'emplacement des lots appartenant au propriétaire en titre qui sont contigus ou réputés contigus au lot concerné (au sens de la loi);
- la superficie du lot concerné;
- la localisation de l'emplacement faisant l'objet de la demande;
- la superficie de l'emplacement faisant l'objet de la demande;
- la localisation des bâtiments existants sur le lot;
- l'utilisation des lots des propriétaires voisins.

Pour réaliser ce plan ou ce croquis, vous pouvez utiliser la copie d'un extrait de la matrice graphique que vous pouvez obtenir auprès de la municipalité.

Ce plan ou ce croquis, que vous devez joindre en annexe à ce formulaire, est indispensable pour que la Commission étudie votre demande.

Exemple à titre illustratif :



[3] Une illustration sur un extrait de la matrice graphique, disponible à la municipalité, peut être utile à cet égard.

TRÈS IMPORTANT

9 Informations additionnelles à fournir, pour certains types de projet

9.1 Si le projet requiert l'implantation dans la zone agricole d'une NOUVELLE UTILISATION à une fin autre que l'agriculture (ceci exclut les agrandissements d'usages existants) :

Vous devez d'abord démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, d'« espace approprié disponible » [4] pour réaliser ce projet.

9.2 Si votre projet vise à extraire des matériaux (ex. : sable, gravier, pierre), prélever du sol arable ou couper des érables dans une érablière :

Veuillez indiquer la durée de l'autorisation temporaire demandée : 5 an(s)

Est-ce que la demande a pour objet d'agrandir un site existant? ☐ Oui ☑ Non

Vous devez également joindre à votre demande un plan d'exploitation du site et indiquer la manière dont le site sera réaménagé.

9.3 Si vous demandez une inclusion de votre propriété en zone agricole :

Veuillez fournir une description de votre entreprise (taille de l'entreprise, type de production, revenus annuels, etc.).

10 Observations additionnelles

La Commission vous adressera, ainsi qu'à toute personne intéressée intervenue à l'égard de votre demande, un compte rendu de celle-ci en indiquant son orientation préliminaire.

À compter de ce moment, un délai de 30 jours sera prévu pour vous permettre, à vous comme aux autres personnes intéressées, de présenter vos observations ou demander une rencontre. Si vous demandez une telle rencontre, vous recevrez un avis vous précisant la date, l'heure et le lieu de celle-ci.

11 Déclaration sur la véracité des renseignements fournis

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Signature du demandeur	Denis Belanger	Date	A 2010 M 01 J 28
Signature du propriétaire	Si autre que le demandeur	Date	A M J
Signature du mandataire	S'il y a lieu	Date	A M J

[4] Voir définition dans la partie explicative du formulaire.

À NOTER

La Commission est tenue par la loi de requérir l'avis de la MRC ou de la communauté urbaine et l'avis de l'Union des producteurs agricoles sur toute demande d'autorisation formulée par une instance municipale, un ministère, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique. **Si c'est le cas, trois exemplaires** des documents relatifs à la demande d'autorisation formulée devront être fournis par la partie demanderesse, à moins que la MRC ou la communauté et la fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles aient déjà en main ces documents et que leurs avis respectifs soient joints au dossier au moment de la transmission de la demande à la Commission.

Il est très important que ce formulaire soit soigneusement rempli et que tous les documents requis (copie des titres de propriété au complet, plan, chèque, annexe A s'il y a lieu) y soient joints, afin de permettre l'examen de votre demande.

VOTRE PARTIE DU FORMULAIRE ÉTANT REMPLIE, VEUILLEZ REMETTRE LE FORMULAIRE ET LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT À LA MUNICIPALITÉ CONCERNÉE.

P A R T I E

À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

(à remplir par l'officier municipal)

Remis au service de Gestion des Dossiers

31 MAR. 2010

C.P.T.A.Q.

12 Description du milieu environnant

Tenant compte des renseignements fournis par le demandeur aux sections 6 et 7 du présent formulaire (voir à les remplir au besoin), veuillez décrire brièvement le milieu environnant le ou les lots visés par la demande.

La matrice graphique peut être utile à cet égard

Sur le même lot est présent la carrière qui a reçu une autorisation de la CPTAQ (dossier 362645).

Aucun bâtiment n'est présent sur ce lot. Le site est entouré de terrain boisé.

Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, veuillez :

Indiquer la distance **approximative** des bâtiments d'élevage les plus rapprochés de l'emplacement visé : 500.00 mètres [5]

Décrire les utilisations de ceux-ci

Production laitière

Si la demande vise l'implantation d'une résidence, indiquez la superficie minimale requise à votre règlement de lotissement prescrite pour ce lot. _____ mètres

Indiquer si l'emplacement est présentement desservi par :

Un réseau d'aqueduc : ☐ Oui ☑ Non Date d'adoption du règlement A M J

Un réseau d'égout : ☐ Oui ☑ Non Date d'adoption du règlement A M J

[5] 1 mètre = 3.28 pieds.

13 Conformité avec la réglementation municipale

Indiquez si le projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire : ☑ Oui ☐ Non

Si non : existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage? ☐ Oui ☐ Non

et

ce projet de règlement adopté a-t-il fait l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté urbaine à l'effet que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire? ☐ Oui ☐ Non

Annexez une copie de ces deux documents.

N.B. : Sans ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.

14 Officier municipal

(fonctionnaire municipal autorisé)

Signature 2010 03.08

PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ

Gestion des Dossiers

09 FEV. 2010

C.P.T.A.Q.

Réservé à la municipalité	
N°	

Réservé à la Commission	
N°	

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
Demande d'autorisation, de permis ou d'inclusion

Date de réception de la demande	A	M	J
	2010	2	1

Demandeur

Nom	Ind. rég.	N° de téléphone (résidence)	Ind. rég.	N° de téléphone (travail)
2434-6983 Québec inc.	418	7364201		

Adresse (N°, rue, ville)	Code postal
2457, Route 132 Est Le Bic (Québec)	G0L1B0

Mandataire (s'il y a lieu)

Nom	Ind. rég.	N° de téléphone

Adresse (N°, rue, ville)	Code postal

Nature de la demande

Pour faire suite à la décision 362 645, datée du 6 novembre 2009, qui autorise le demandeur à exploiter une carrière sur une portion du lot 3 663 777, requérir l'autorisation d'utiliser une portion de ce même lot, comme chemin d'accès entre le chemin du 2e Rang Est et la carrière.

Superficie totale visée	805.00 m²

Lot(s) visé(s)

3 663 777

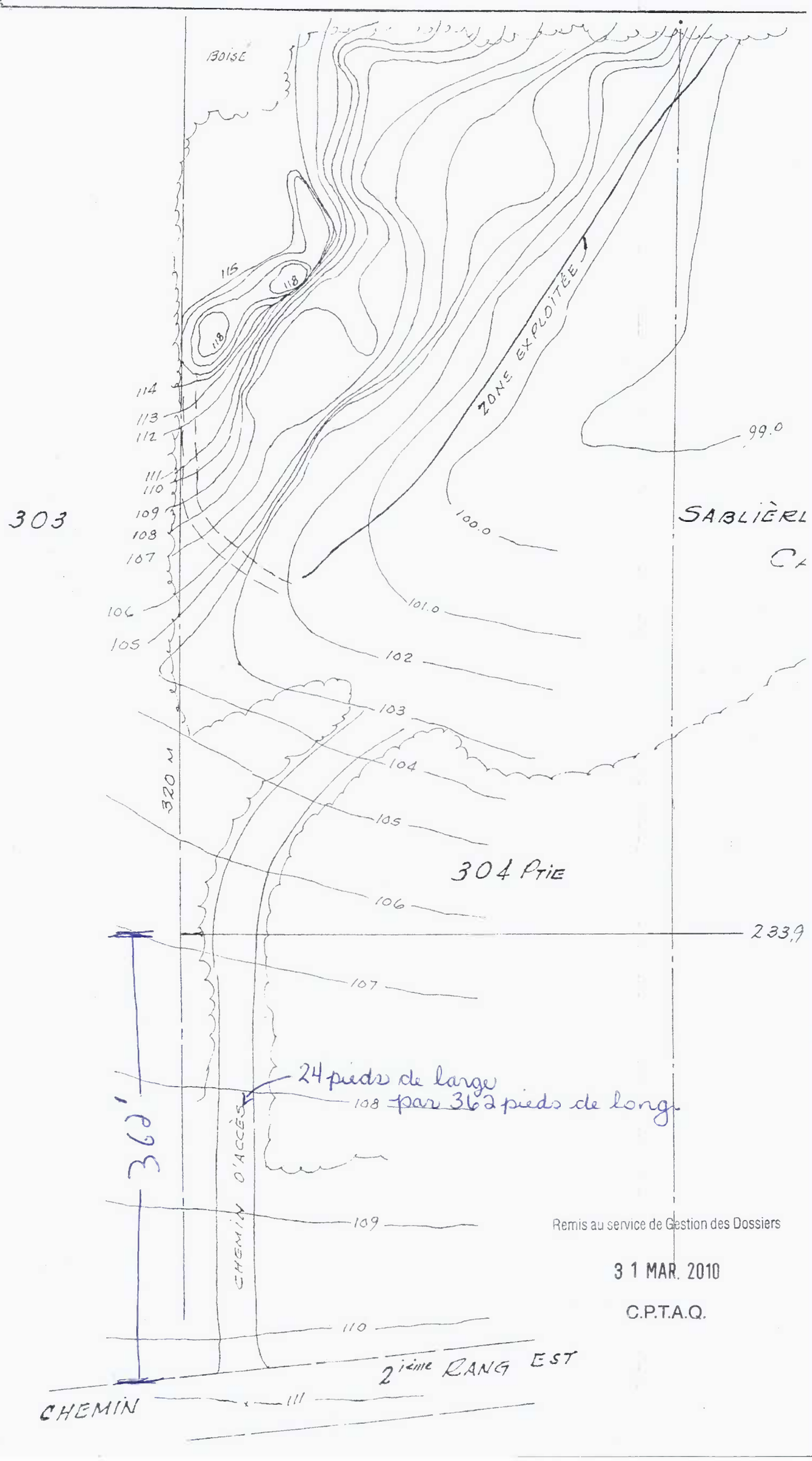
Rang ou concession	Cadastre
	Du Québec

Municipalité	MRC ou communauté urbaine
Rimouski (District Le Bic)	MRC Rimouski-Neigette

Secrétaire-trésorier ou greffier de la municipalité	Signature

Original transmis au demandeur, avec copie conforme transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

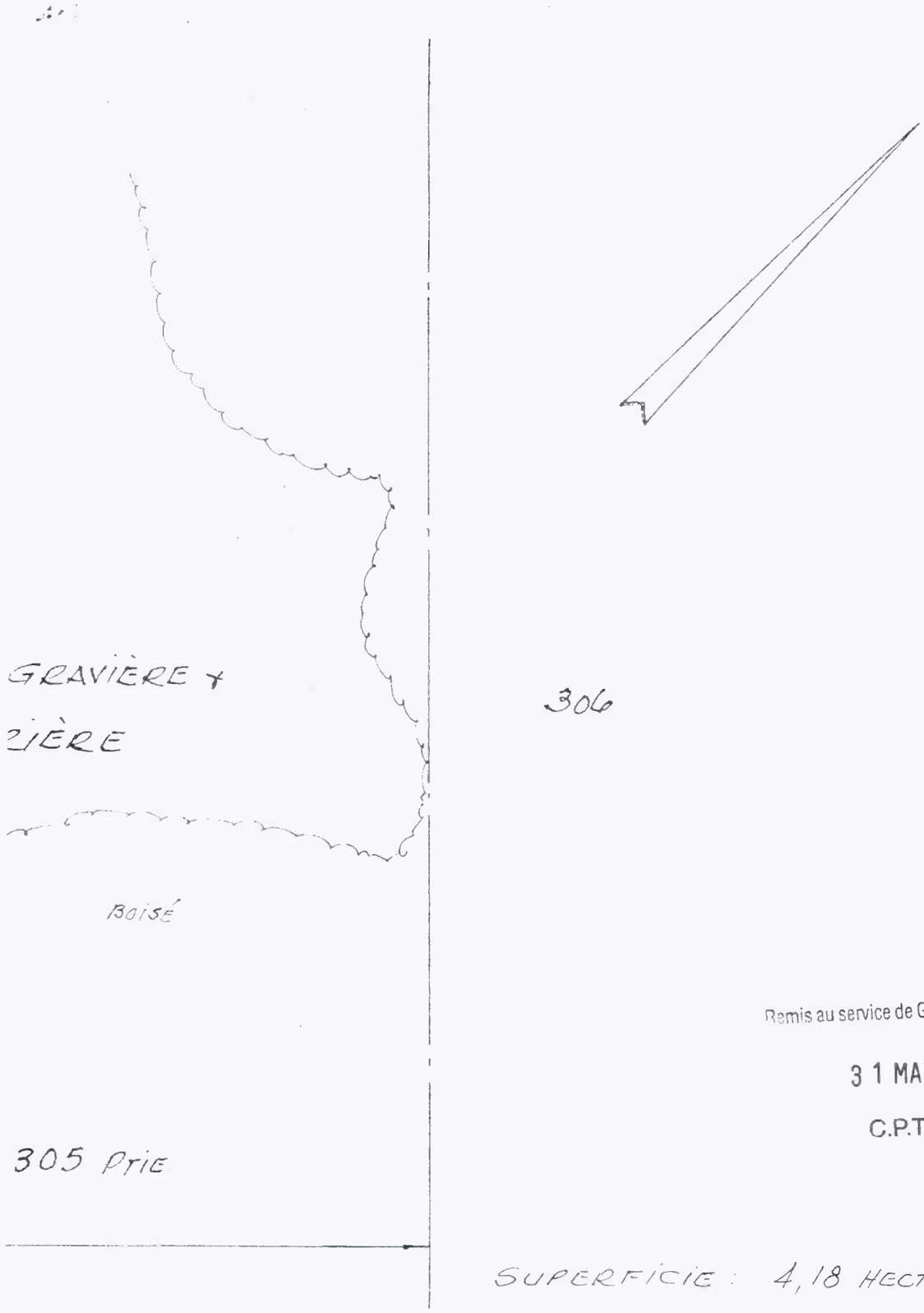
PLIER ET DÉTACHER LE LONG DU POINTILLÉ



Remis au service de Gestion des Dossiers

3 1 MAR. 2010

C.P.T.A.Q.



Remis au service de Gestion des Dossiers

3 1 MAR. 2010

C.P.T.A.Q.

SUPERFICIE : 4,18 HECTARES.

N. B. Ce plan fait partie intégrante du présent document. Il ne doit pas être utilisé pour des fins autres que celles mentionnées au rapport ci-joint

OBJET : NIVELLEMENT **DATE DU LEVÉ :** 12/03/2004

LOTS: Partie des lots 304 et 305

CADASTRE : paroisse de SAINTE-CECILE-DU-BIC

MUNICIPALITE : LE BIC

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : Rimouski

PROPRIÉTAIRE : D.C.B. SABLE ET GRAVIER

ÉCHELLE : 1 : 1000

N. B. Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S. I.).

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
ÉMISE LE : 17 MARS 2004

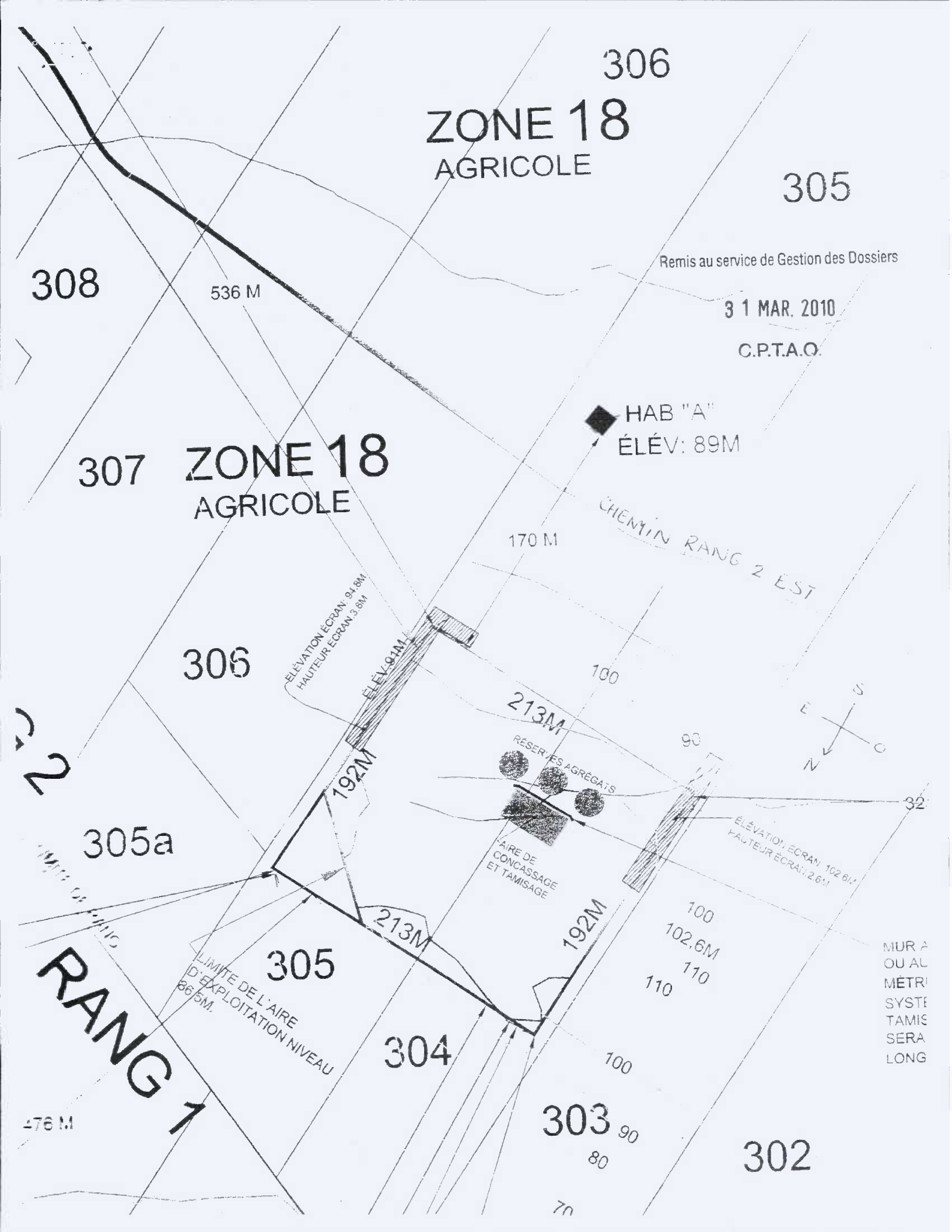
YVAN GARNEAU
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

BIC, LE 17 mars 2004

PAR :

YVAN GARNEAU
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

DOSSIER : 6319A MINUTE : 6697


306
ZONE 18
AGRICOLE
305
Remis au service de Gestion des Dossiers
3 1 MAR. 2010
C.P.T.A.Q.
308
536 M
HAB "A"
ÉLÉV: 89M
307
ZONE 18
AGRICOLE
CHEMIN RANG 2 EST
170 M
306
ÉLÉVATION ÉCRAN: 94.8M
HAUTEUR ÉCRAN:3.6M
ÉLÉV: 91M
100
213M
192M
90
RÉSERVES AGRÉGATS
AIRE DE CONCASSAGE ET TAMISAGE
ÉLÉVATION ÉCRAN: 102.6M
HAUTEUR ÉCRAN: 2.6M
305a
213M
192M
100
102.6M
110
110
305
LIMITE DE L'AIRE D'EXPLOITATION NIVEAU 86.5M
304
100
303
90
80
302
RANG 1
476 M
70

BUREAU
DU
GREFFIER

VILLE DE RIMOUSKI
PROVINCE DE QUÉBEC

Remis au service de Gestion des Dossiers

3 1 MAR. 2010

C.P.T.A.Q.

VILLE DE RIMOUSKI

205, AV. DELA CATHÉDRALE, C.P. 710, RIMOUSKI (QUÉBEC)

EXTRAIT DES MINUTES de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rimouski, tenue à l'Hôtel de Ville à 20 h 5 le 15 mars deux mille dix.

Sont présents : Mesdames les conseillères Jennifer Murray et Denise Banville, messieurs les conseillers Marc St-Laurent, Raymond-Marie Murray, Donald Bélanger, Christian Tremblay, Jean Yves Beaulieu, Karol Francis, Bernard Lepage et Claude Gauthier formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Éric Forest.

2010-03-197

RECOMMANDATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – DCB SABLE ET GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Bélanger pour DCB Sable et Gravier a adressé à la Ville de Rimouski, le 28 janvier 2010, une demande d'autorisation pour utiliser à une autre fin que l'agriculture, soit comme chemin d'accès pour une carrière, une portion du lot 3 663 777 du cadastre du Québec contenant une superficie approximative de 805 mètres carrés.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lepage, appuyé par le conseiller Jean Yves Beaulieu et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accéder à la demande de DCB Sable et Gravier pour les motifs suivants :

a) la présente demande complète le dossier 362645 pour l'exploitation d'une carrière sur le lot 3 663 777 alors que le demandeur avait omis d'inclure dans sa demande initiale le chemin d'accès pour cette carrière;

b) la Commission de protection du territoire et des activités agricoles a déjà rendu une décision favorable le 6 novembre 2009 (dossier 362645) pour le renouvellement de l'exploitation de la carrière;

c)la demande ne va ni à l'encontre de la réglementation d'urbanisme, ni de celle de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette.

(S) Éric Forest,
Maire

(S) Marc Doucet,
Greffier

COPIE CONFORME

Greffier ou
Assistante greffière

Commission de protection du territoire agricole Québec

Avis professionnel

DOSSIER :	382673
LOT :	3 663 496, 3 663 501-P, 3 663 503-P, 3 663 505-P, 3 663 507-P, 3 663 509-P, 3 663 511, 3 663 514, 3 663 516, 3 663 777
CADASTRE :	Québec
CIRC. FONCIÈRE :	Rimouski
MUNICIPALITÉ :	Rimouski
MRC :	Rimouski-Neigette

DATE : **Le 14 novembre 2024**

Mandat

Un mandat a été remis au service agronomique de la Commission afin de vérifier si l'aire d'exploitation respecte les superficies du droit acquis, ainsi que l'aire d'exploitation autorisée au dossier 406979.

Méthodologie

Le 23 octobre, j'ai effectué une visite des lieux en compagnie de Ann-Gabrielle Jutras, agronome à la Commission.

Les outils utilisés lors de la visite étaient un GPS de marque Garmin, modèle GPSMAP 66SR, un cellulaire pour la fonction d'appareil photo et un drone de marque DJI, modèle mini 4 pro.

Constat

Considérant que l'autorisation 406979 est toujours en vigueur, et que la raison de la visite ciblait principalement la superficie en exploitation, je n'ai donc pas validé l'entièreté des conditions. La nappe phréatique n'était pas apparente et aucun signe d'accumulation d'eau, ou d'érosion n'a été observé. J'ai cependant remarqué un amas de béton sur la superficie autorisée, et un second sur la superficie du droit acquis. Différents équipements et matériaux sont également entreposés dans le secteur descendant vers le fond de la carrière, notamment des réservoirs, des planches de bois, des rebus métalliques, etc.

Une superficie ouverte excédentaire d'environ 1 500 mètres carrés semble se retrouver dans la bande tampon de 10 mètres à l'est, alors que la bande tampon au nord semble respectée. En considérant la précision du positionnement de la photographie aérienne de quelques mètres, ainsi qu'une superficie inférieure respectant le seuil de la grille de risque. Je propose de fermer le dossier sur anomalie.

Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 643-3314
Sans frais : 1 800 667-5294
Télécopieur : 418 643-2261
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil
1010, rue de Sérigny, 7e étage
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Téléphone : 450 442-7100
Sans frais : 1 800 361-2090
Télécopieur : 418 643-2261

Je recommande néanmoins de sortir le matériel exogène du site visé et de le disposer dans les sites appropriés conformément à la loi.

Mathieu Boulianne

Signature numérique de Mathieu Boulianne
Date : 2024.12.20 09:50:16 -05'00'

Mathieu Boulianne, agr.
Direction de l'analyse
Québec

Commission
de protection
du territoire agricole
Québec

Annexe



Figure 1. Plan détaillant les différentes zones de l'autorisation 406979, comprenant une partie en droit acquis et une bande tampon de 10 mètres qui fut refusée.

Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 643-3314
Sans frais : 1 800 667-5294
Télécopieur : 418 643-2261
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil
1010, rue de Sérigny, 7e étage
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Téléphone : 450 442-7100
Sans frais : 1 800 361-2090
Télécopieur : 418 643-2261



Figure 2. Plan localisant les photos.

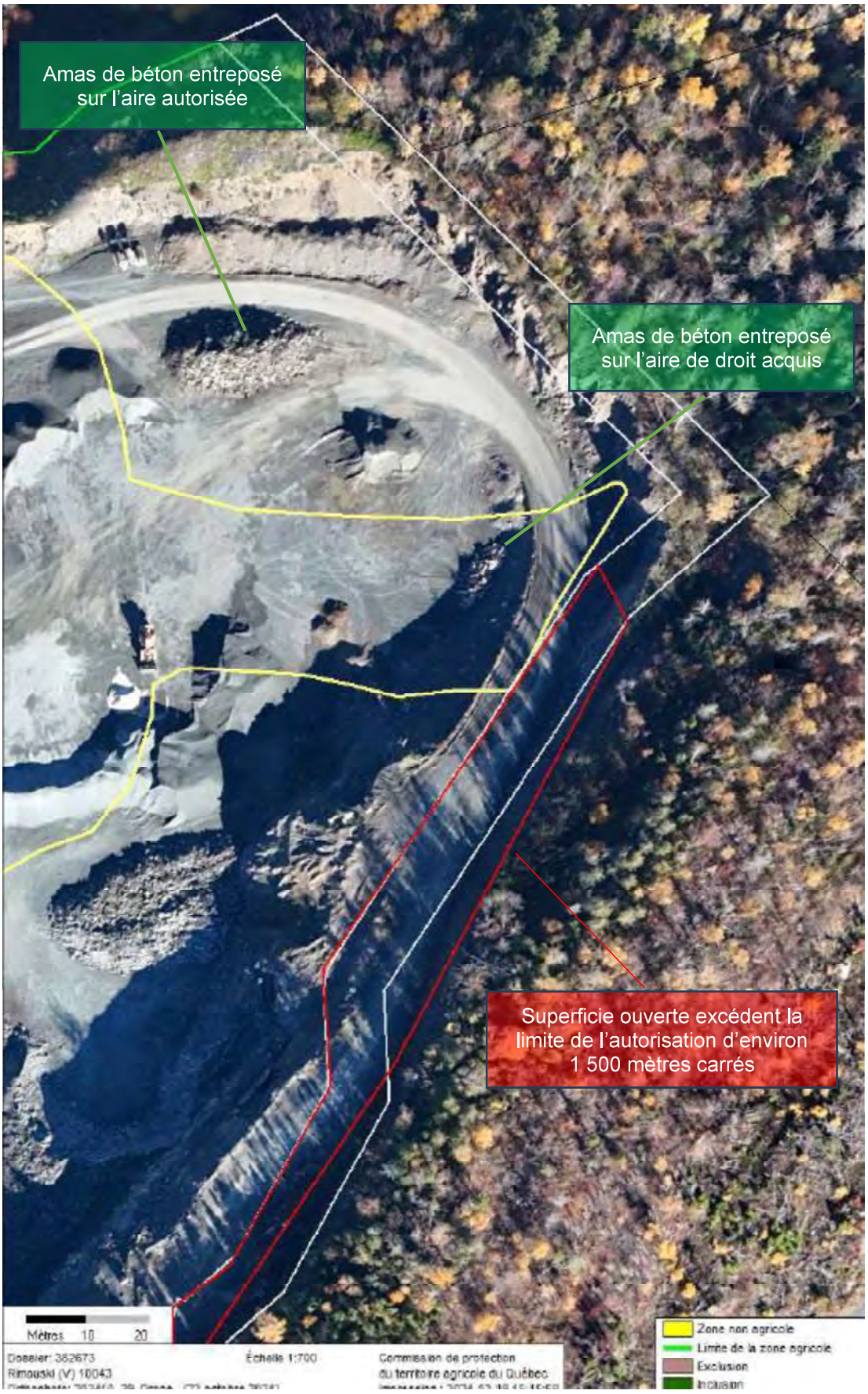


Figure 3. Plan localisant la superficie ouverte excédentaire et les amas de béton



Photo 1. Amas de béton situé dans la superficie en autorisation.

Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 643-3314
Sans frais : 1 800 667-5294
Télécopieur : 418 643-2261
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil
1010, rue de Sérigny, 7e étage
Longueuil (Québec) J4K 5G7
Téléphone : 450 442-7100
Sans frais : 1 800 361-2090
Télécopieur : 418 643-2261



Photo 2. Amas de béton entreposé dans la superficie en droit acquis.



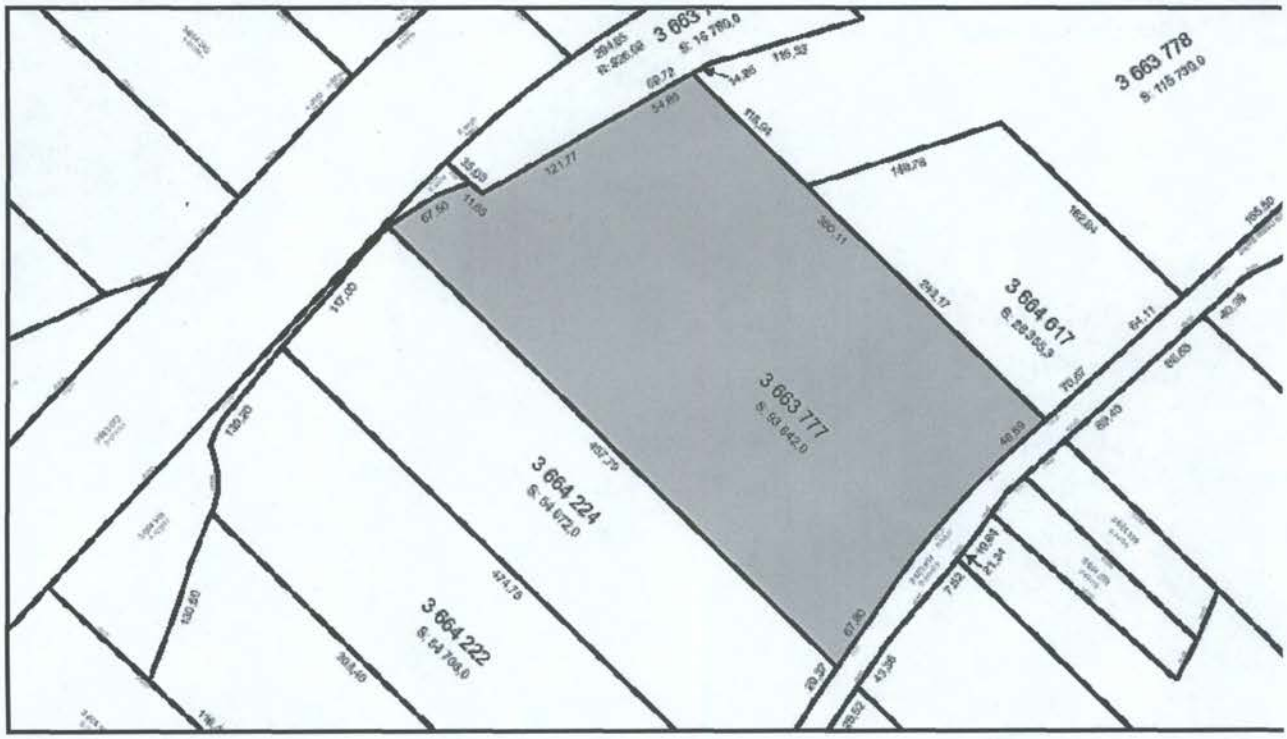
Photo 3. Objets divers entreposés sur le chemin d’accès.

DOSSIER 382673
Pièce no. 2

Énergie et Ressources naturelles Québec

ML

Banque cadastrale officielle en date du : 10 mai 2016



Identification

Numéro de lot	3 663 777 Cadastre du Québec
Circonscription foncière	Rimouski (07)
Statut	Actif 2008-04-29
Dépôt au cadastre	2008-04-29
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01

Concordances

Lot(s) antécédent(s)

Numéro(s) de lot	304 (partie), 305 (partie)
Cadastre	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic (020860)

Lot(s) successeur(s)

Localisation

Municipalité(s)	Rimouski, Ville (10043)		
Feuillet cartographique	22C07-050-0406	**Zone de repérage**	A-2
Feuillet cartographique	22C07-050-0506	**Zone de repérage**	D-2
Échelle de représentation	1:5 000	**Échelle de création**	1:2 000

Attributs relatifs au titre **« lors de la création du lot »**

Propriétaire(s)	2434-6983 QUÉBEC INC.
Mode d'acquisition	Contrat
Numéro d'inscription du titre	10195221

Circonscription foncière du titre	Rimouski (07)

Historique cadastral

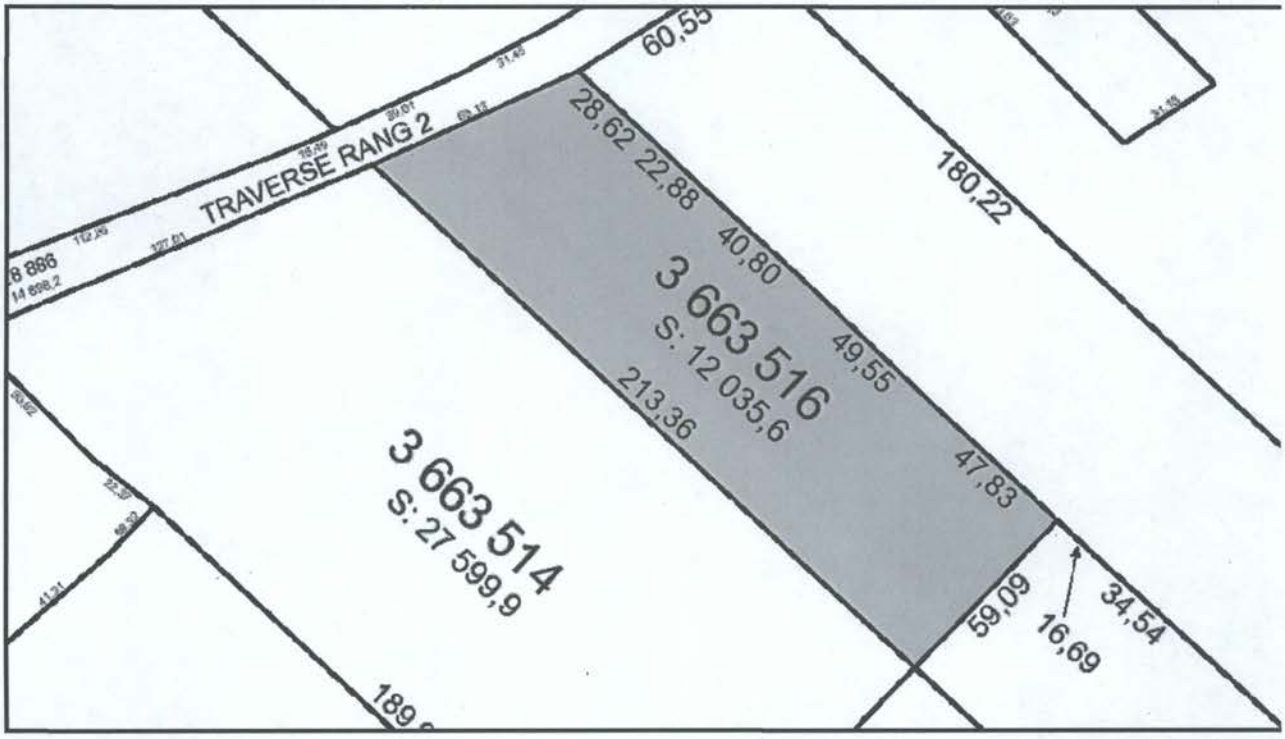
Numéro de dossier	832814	**Action**	Création du lot.
Dépôt au cadastre	2008-04-29		
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01		

Québec

© Gouvernement du Québec, 2015

Énergie et Ressources naturelles Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 08 mai 2016



Identification

Numéro de lot	3 663 516 Cadastre du Québec
Circonscription foncière	Rimouski (07)
Statut	Actif 2008-04-29
Dépôt au cadastre	2008-04-29
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01

Concordances

Lot(s) antécédent(s)

Numéro(s) de lot	282A (partie)
Cadastre	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic (020860)

Lot(s) successeur(s)

Localisation

Municipalité(s)	Rimouski, Ville (10043)		
Feuillet cartographique	22C07-050-0405	**Zone de repérage**	C-7
Échelle de représentation	1:5 000	**Échelle de création**	1:2 000

Attributs relatifs au titre **« lors de la création du lot »**

Propriétaire(s)	FERME DÉFI INC.
Mode d'acquisition	Contrat
Numéro d'inscription du titre	227407
Circonscription foncière du titre	Rimouski (07)

Historique cadastral

Numéro de dossier	832814	**Action**	Création du lot.
Dépôt au cadastre	2008-04-29		
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01		

Québec

© Gouvernement du Québec, 2015

Énergie et Ressources naturelles Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 08 mai 2016



Identification

Numéro de lot	3 663 514 Cadastre du Québec
Circonscription foncière	Rimouski (07)
Statut	Actif 2008-04-29
Dépôt au cadastre	2008-04-29
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01

Concordances

Lot(s) antécédent(s)

Numéro(s) de lot	281A (partie)
Cadastre	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic (020860)

Lot(s) successeur(s)

Localisation

Municipalité(s)	Rimouski, Ville (10043)		
Feuillet cartographique	22C07-050-0405	**Zone de repérage**	C-6
Échelle de représentation	1:5 000	**Échelle de création**	1:2 000

Attributs relatifs au titre **« lors de la création du lot »**

Propriétaire(s)	FERME DÉFI INC.
Mode d'acquisition	Contrat
Numéro d'inscription du titre	227407
Circonscription foncière du titre	Rimouski (07)

Historique cadastral

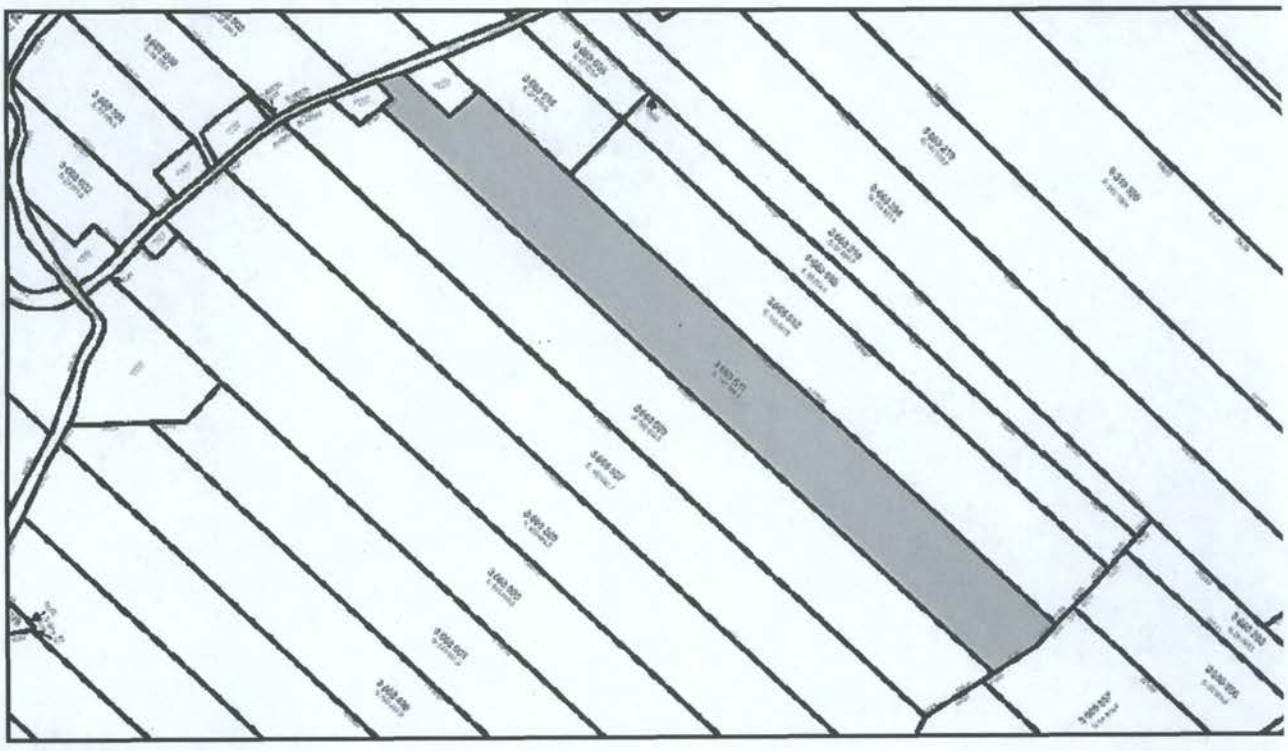
Numéro de dossier	832814	**Action**	Création du lot.
Dépôt au cadastre	2008-04-29		
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01		

Québec

© Gouvernement du Québec, 2015

Énergie et Ressources naturelles Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 08 mai 2016



Identification

Numéro de lot	3 663 511 Cadastre du Québec
Circonscription foncière	Rimouski (07)
Statut	Actif 2008-04-29
Dépôt au cadastre	2008-04-29
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01

Concordances

Lot(s) antécédent(s)

Numéro(s) de lot	280 (partie)
Cadastre	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic (020860)

Lot(s) successeur(s)

Localisation

Municipalité(s)	Rimouski, Ville (10043)		
Feuillet cartographique	22C07-050-0405	**Zone de repérage**	C-7
Échelle de représentation	1:5 000	**Échelle de création**	1:2 000

Attributs relatifs au titre **« lors de la création du lot »**

Propriétaire(s)	FERME DÉFI INC.
Mode d'acquisition	Contrat
Numéro d'inscription du titre	227407
Circonscription foncière du titre	Rimouski (07)

Historique cadastral

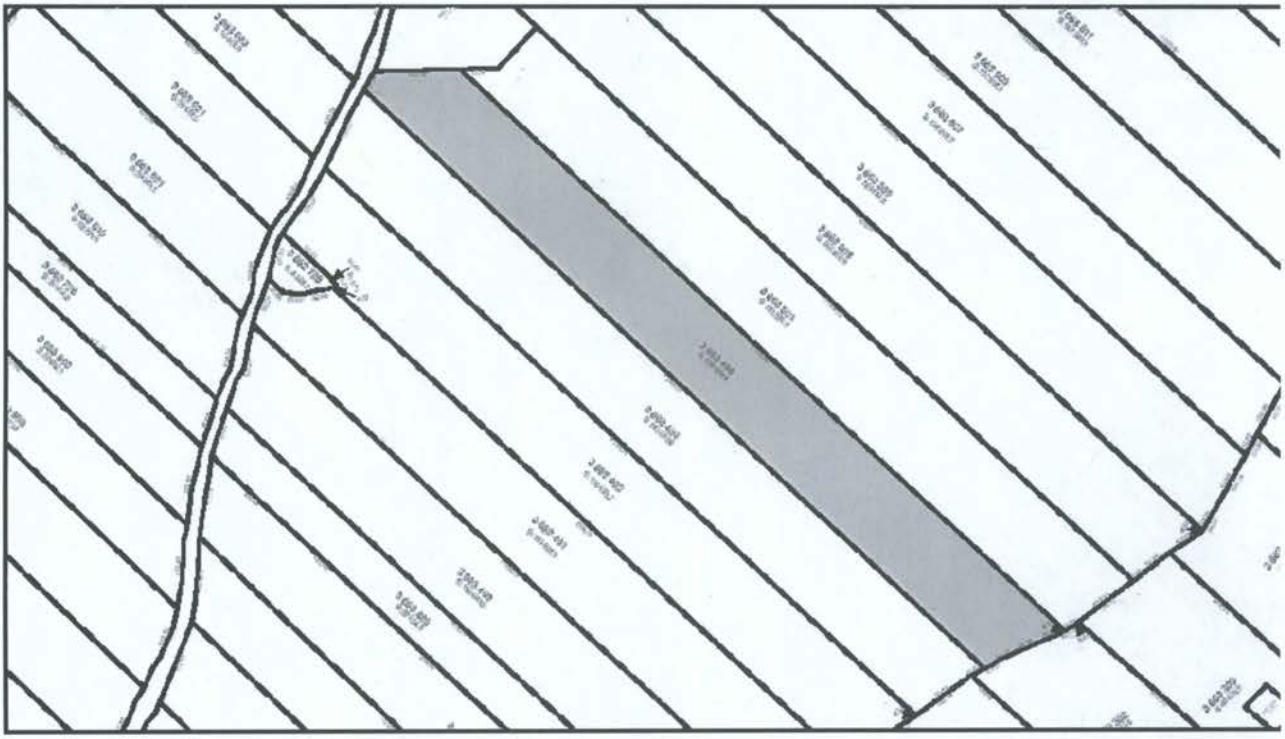
Numéro de dossier	832814	**Action**	Création du lot.
Dépôt au cadastre	2008-04-29		
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01		

Québec

© Gouvernement du Québec, 2015

Énergie et Ressources naturelles Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 11 janvier 2016



Identification

Numéro de lot	3 663 496 Cadastre du Québec
Circonscription foncière	Rimouski (07)
Statut	Actif 2008-04-29
Dépôt au cadastre	2008-04-29
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01

Concordances

Lot(s) antécédent(s)

Numéro(s) de lot	274 (partie)
Cadastre	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic (020860)

Lot(s) successeur(s)

Localisation

Municipalité(s)	Rimouski, Ville (10043)		
Feuillet cartographique	22C07-050-0405	**Zone de repérage**	D-6
Feuillet cartographique	22C07-050-0305	**Zone de repérage**	A-7
Échelle de représentation	1:5 000	**Échelle de création**	1:2 000

Attributs relatifs au titre **« lors de la création du lot »**

Propriétaire(s)	FERME DÉFI INC.
Mode d'acquisition	Contrat
Numéro d'inscription du titre	244555

Circonscription foncière du titre	Rimouski (07)

Historique cadastral

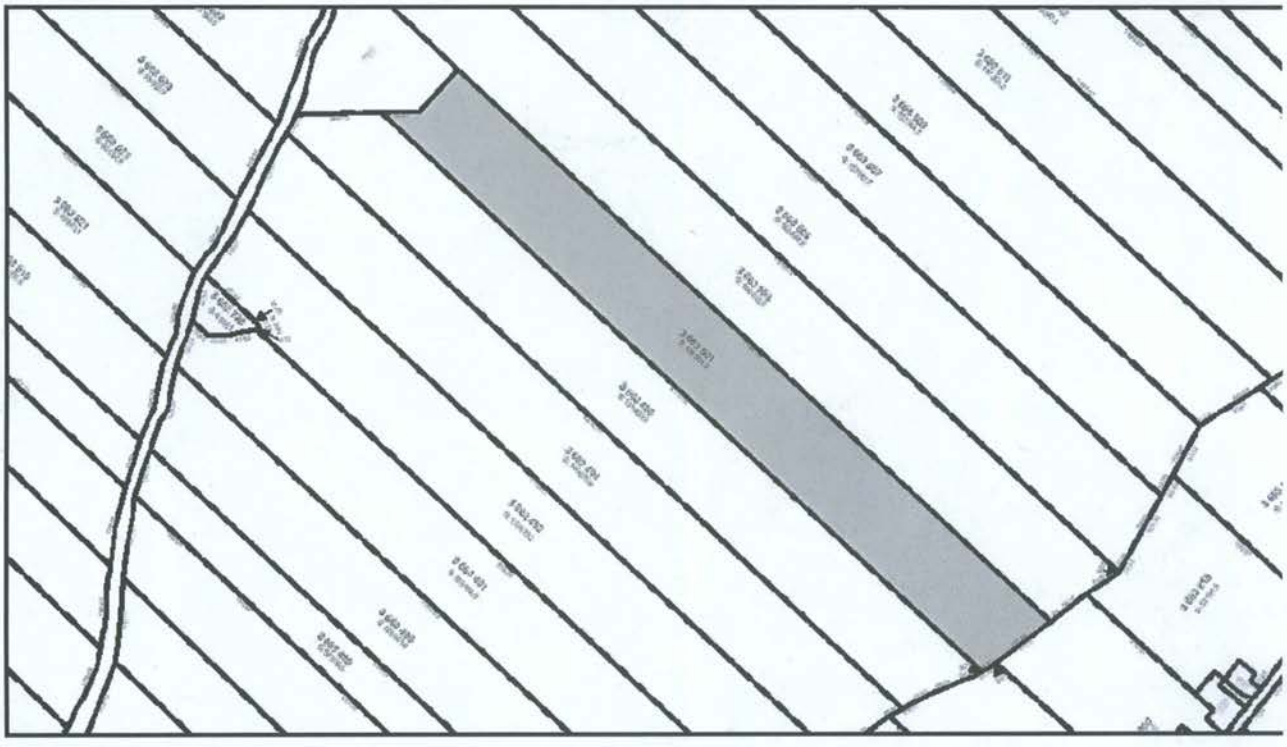
Numéro de dossier	832814	**Action**	Création du lot.
Dépôt au cadastre	2008-04-29		
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01		

Québec

© Gouvernement du Québec, 2015

Énergie et Ressources naturelles Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 11 janvier 2016



Identification

Numéro de lot	3 663 501 Cadastre du Québec
Circonscription foncière	Rimouski (07)
Statut	Actif 2008-04-29
Dépôt au cadastre	2008-04-29
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01

Concordances

Lot(s) antécédent(s)

Numéro(s) de lot	275 (partie)
Cadastre	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic (020860)

Lot(s) successeur(s)

Localisation

Municipalité(s)	Rimouski, Ville (10043)		
Feuillet cartographique	22C07-050-0405	**Zone de repérage**	D-6
Échelle de représentation	1:5 000	**Échelle de création**	1:2 000

Attributs relatifs au titre **« lors de la création du lot »**

Propriétaire(s)	FERME DÉFI INC.
Mode d'acquisition	Contrat
Numéro d'inscription du titre	244555
Circonscription foncière du titre	Rimouski (07)

Historique cadastral

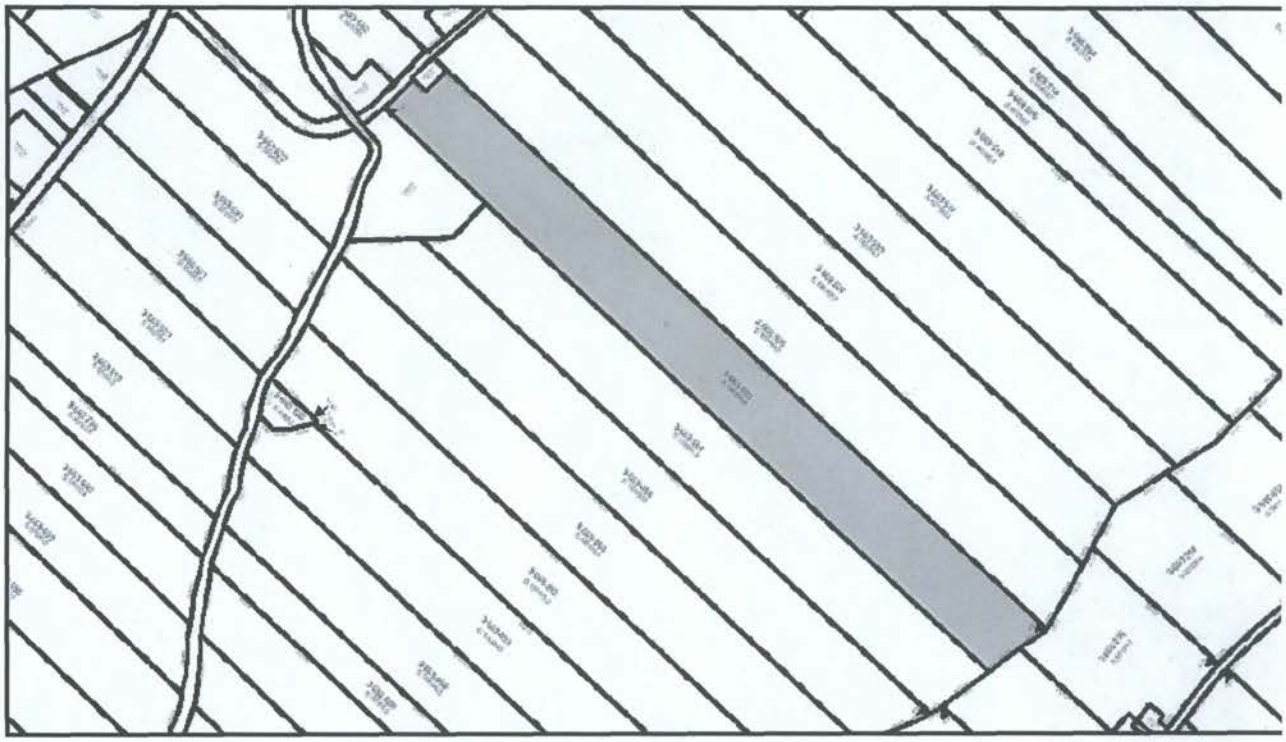
Numéro de dossier	832814	**Action**	Création du lot.
Dépôt au cadastre	2008-04-29		
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01		

Québec

© Gouvernement du Québec, 2015

Énergie et Ressources naturelles Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 11 janvier 2016



Identification

Numéro de lot	3 663 503 Cadastre du Québec
Circonscription foncière	Rimouski (07)
Statut	Actif 2008-04-29
Dépôt au cadastre	2008-04-29
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01

Concordances

Lot(s) antécédent(s)

Numéro(s) de lot	276 (partie)
Cadastre	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic (020860)

Lot(s) successeur(s)

Localisation

Municipalité(s)	Rimouski, Ville (10043)		
Feuillet cartographique	22C07-050-0405	**Zone de repérage**	D-6
Échelle de représentation	1:5 000	**Échelle de création**	1:2 000

Attributs relatifs au titre **« lors de la création du lot »**

Propriétaire(s)	FERME DÉFI INC.
Mode d'acquisition	Contrat
Numéro d'inscription du titre	227407
Circonscription foncière du titre	Rimouski (07)

Historique cadastral

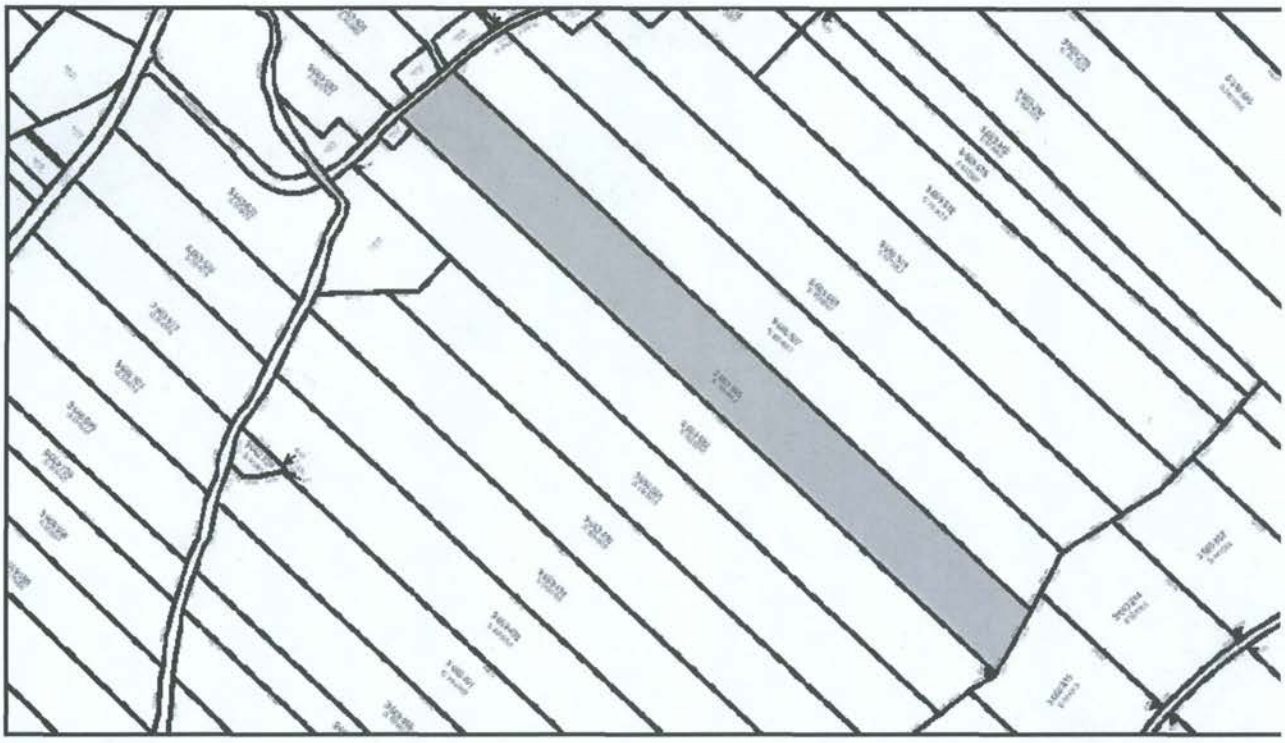
Numéro de dossier	832814	**Action**	Création du lot.
Dépôt au cadastre	2008-04-29		
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01		

Québec

© Gouvernement du Québec, 2015

Énergie et Ressources naturelles Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 11 janvier 2016



Identification

Numéro de lot	3 663 505 Cadastre du Québec
Circonscription foncière	Rimouski (07)
Statut	Actif 2008-04-29
Dépôt au cadastre	2008-04-29
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01

Concordances

Lot(s) antécédent(s)

Numéro(s) de lot	277 (partie)
Cadastre	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic (020860)

Lot(s) successeur(s)

Localisation

Municipalité(s)	Rimouski, Ville (10043)		
Feuillet cartographique	22C07-050-0405	**Zone de repérage**	D-6
Échelle de représentation	1:5 000	**Échelle de création**	1:2 000

Attributs relatifs au titre **« lors de la création du lot »**

Propriétaire(s)	FERME DÉFI INC.
Mode d'acquisition	Contrat
Numéro d'inscription du titre	273544
Circonscription foncière du titre	Rimouski (07)

Historique cadastral

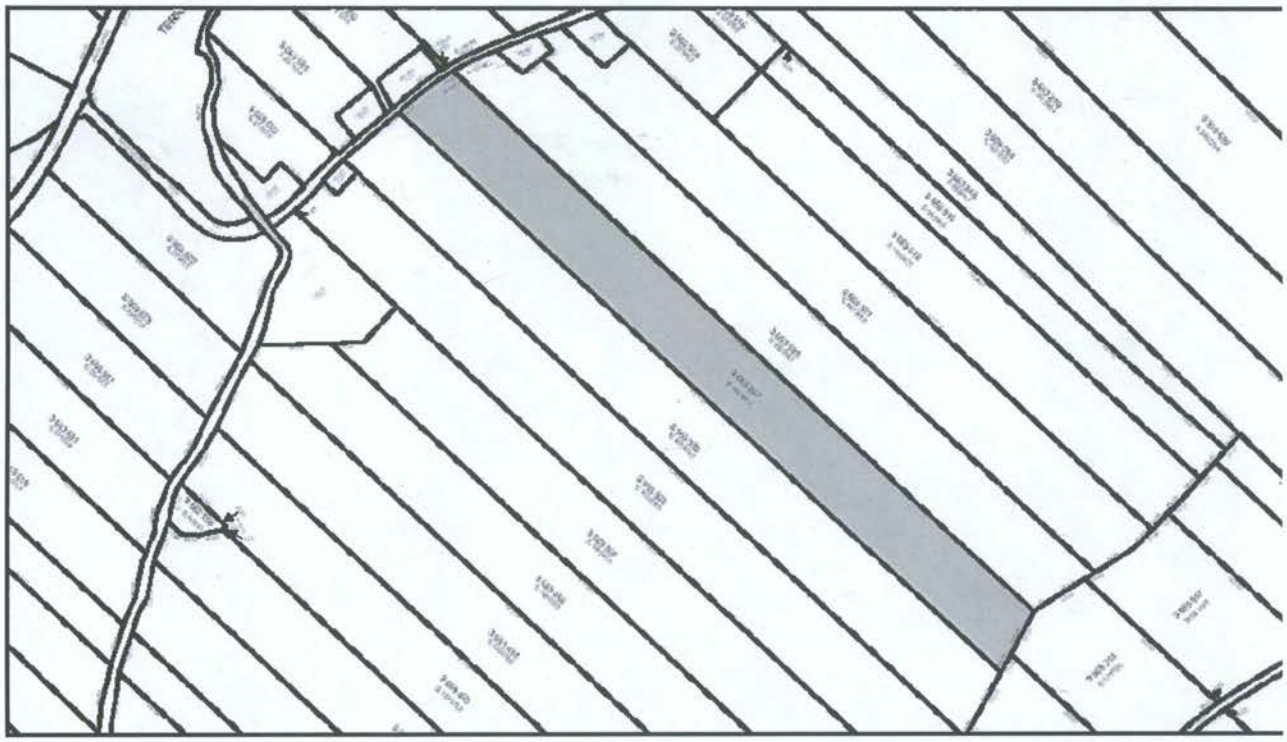
Numéro de dossier	832814	**Action**	Création du lot.
Dépôt au cadastre	2008-04-29		
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01		

Québec

© Gouvernement du Québec, 2015

Énergie et Ressources naturelles Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 11 janvier 2016



Identification

Numéro de lot	3 663 507 Cadastre du Québec
Circonscription foncière	Rimouski (07)
Statut	Actif 2008-04-29
Dépôt au cadastre	2008-04-29
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01

Concordances

Lot(s) antécédent(s)

Numéro(s) de lot	278 (partie)
Cadastre	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic (020860)

Lot(s) successeur(s)

Localisation

Municipalité(s)	Rimouski, Ville (10043)		
Feuillet cartographique	22C07-050-0405	**Zone de repérage**	C-7
Échelle de représentation	1:5 000	**Échelle de création**	1:2 000

Attributs relatifs au titre **« lors de la création du lot »**

Propriétaire(s)	FERME DÉFI INC.
Mode d'acquisition	Contrat
Numéro d'inscription du titre	273544
Circonscription foncière du titre	Rimouski (07)

Historique cadastral

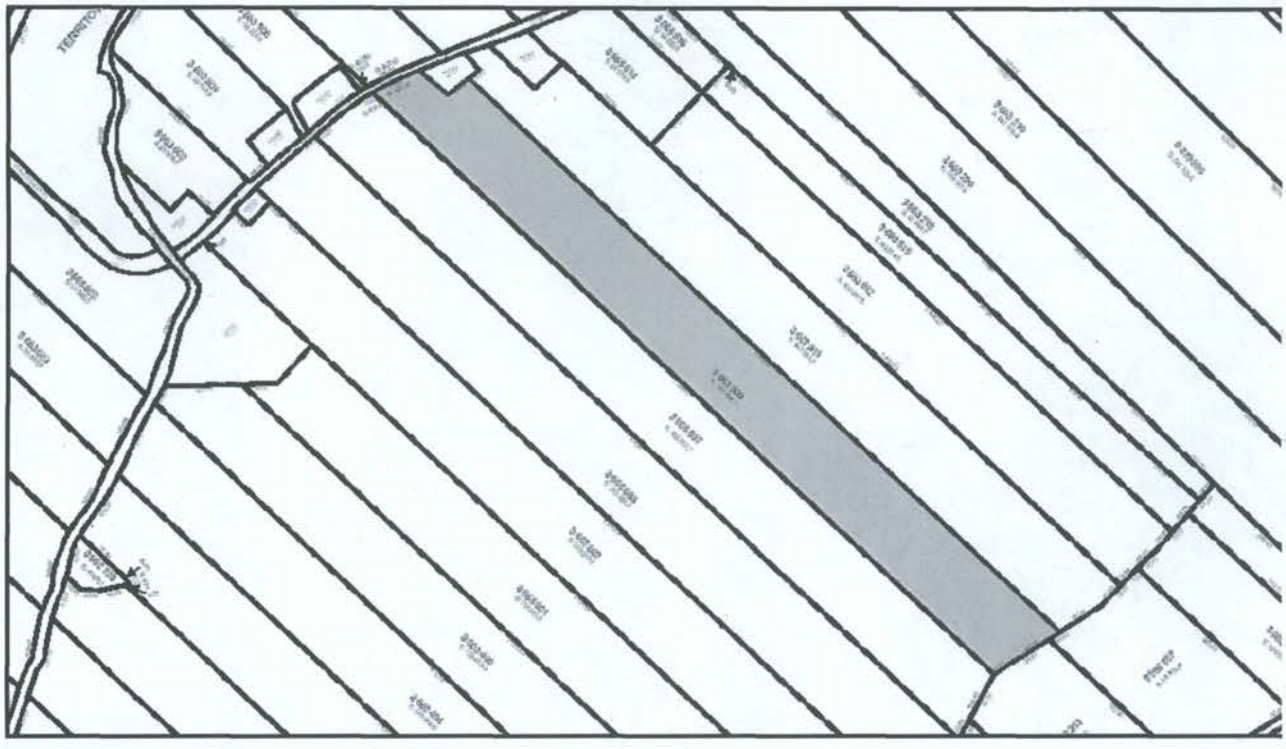
Numéro de dossier	832814	**Action**	Création du lot.
Dépôt au cadastre	2008-04-29		
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01		

Québec

© Gouvernement du Québec, 2015

Énergie et Ressources naturelles Québec

Banque cadastrale officielle en date du : 11 janvier 2016



Identification

Numéro de lot	3 663 509 Cadastre du Québec
Circonscription foncière	Rimouski (07)
Statut	Actif 2008-04-29
Dépôt au cadastre	2008-04-29
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01

Concordances

Lot(s) antécédent(s)

Numéro(s) de lot	279 (partie)
Cadastre	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic (020860)

Lot(s) successeur(s)

Localisation

Municipalité(s)	Rimouski, Ville (10043)		
Feuillet cartographique	22C07-050-0405	**Zone de repérage**	C-7
Échelle de représentation	1:5 000	**Échelle de création**	1:2 000

Attributs relatifs au titre **« lors de la création du lot »**

Propriétaire(s)	FERME DÉFI INC.
Mode d'acquisition	Contrat
Numéro d'inscription du titre	227407
Circonscription foncière du titre	Rimouski (07)

Mode d'acquisition	Contrat
Numéro d'inscription du titre	273544
Circonscription foncière du titre	Rimouski (07)

Historique cadastral

Numéro de dossier	832814	**Action**	Création du lot.
Dépôt au cadastre	2008-04-29		
Entrée en vigueur au BPD	2008-05-01		

Québec

© Gouvernement du Québec, 2015


DOSSIER 382673
Pièce no.9
: Lieux visités Site #1
: Lieux visités Site #2
ML
306A
307
305
306
304
Site #1
Mètres 50 100
Dossier: 382673
Rimouski (V) 10043
Orthophoto: Q80-523-208 (1980-06-07)
Échelle 1:3000
Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Création : 2016-05-11 13:57:54
Zone non agricole
Exclusion
Inclusion



Dossier: 382673
Rimouski (V) 10043
Orthophoto: Q80-535-8 (1980-06-07)

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Création : 2016-01-12 16:42:36



Dossier: 382673
Rimouski (V) 10043
Orthophoto: Q93-100-158 (1993-06-20)

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Création : 2016-01-12 16:43:56



Dossier: 382673
Rimouski (V) 10043
Orthophoto: Q01-805-197 (2001-05-22)

Échelle 1:3000

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Création : 2016-05-11 13:58:12



Dossier: 382673
Rimouski (V) 10043
Orthophoto: Q01-805-195 (2001-05-22)

Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Création : 2016-01-12 16:45:36


304
305
306
307
Mètres 50 100
Dossier: 382673
Rimouski (V) 10043
Orthophoto: Q04-123-192 (2004-06-29)
Échelle 1:3000
Commission de protection
du territoire agricole du Québec
Création : 2016-05-11 13:58:43
Zone non agricole
Exclusion
Inclusion


Rang 2
Silo #2
281A
283A
282A
275
276
277
278
279
271
272
273
274
3 663 510
3 663 508
3 663 516
3 663 514
3 663 294
3 663 218
3 663 512
3 663 511
3 663 509
3 663 505
3 663 503
3 663 501
3 663 496
3 663 494
3 663 492
3 663 491
3 663 300
3 663 302
Mètres 100 200
Échelle 1:5000
Dossier: 000000
Rimouski (V) 10043
Orthophoto: Q04-123-191 (2004-06-29)
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Création : 2016-01-12 16:50:13
Zone non agricole
Exclusion
Inclusion


14/8/2009
2009
2013
N
© 2016 Google
© 2016 Cnes/Spot Image
Google earth
Date des images satellite 8/5/2004
2009
48°22'07.55"N 68°40'33.93"O élev 117 m
Altitude 1.07 km


14/8/2009
N
Site#2
© 2015 Google
© 2015 Cnes Spot Image
Google earth
Date des images satellite: 8/5/2004
2009
48°21'03.21" N 68°41'49.15" O elev 139m
Altitude 3.47 km



Site #1

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Autorisation au dossier 362645

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Autorisation au dossier 362645

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix

Maude Lacroix



Site #1

Autorisation au dossier 362645

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Autorisation au dossier 362645

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Autorisation au dossier 362645

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Autorisation au dossier 362645

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Autorisation au dossier 362645

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Autorisation au dossier 362645

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Autorisation au dossier 362645

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #1

Autorisation au dossier 362645

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix

Maude Lacroix



Site #1

Autorisation au dossier 362645

Lot 3 663 777

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix

Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix

Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix

Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix

Maude Lacroix



Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix

Maude Lacroix

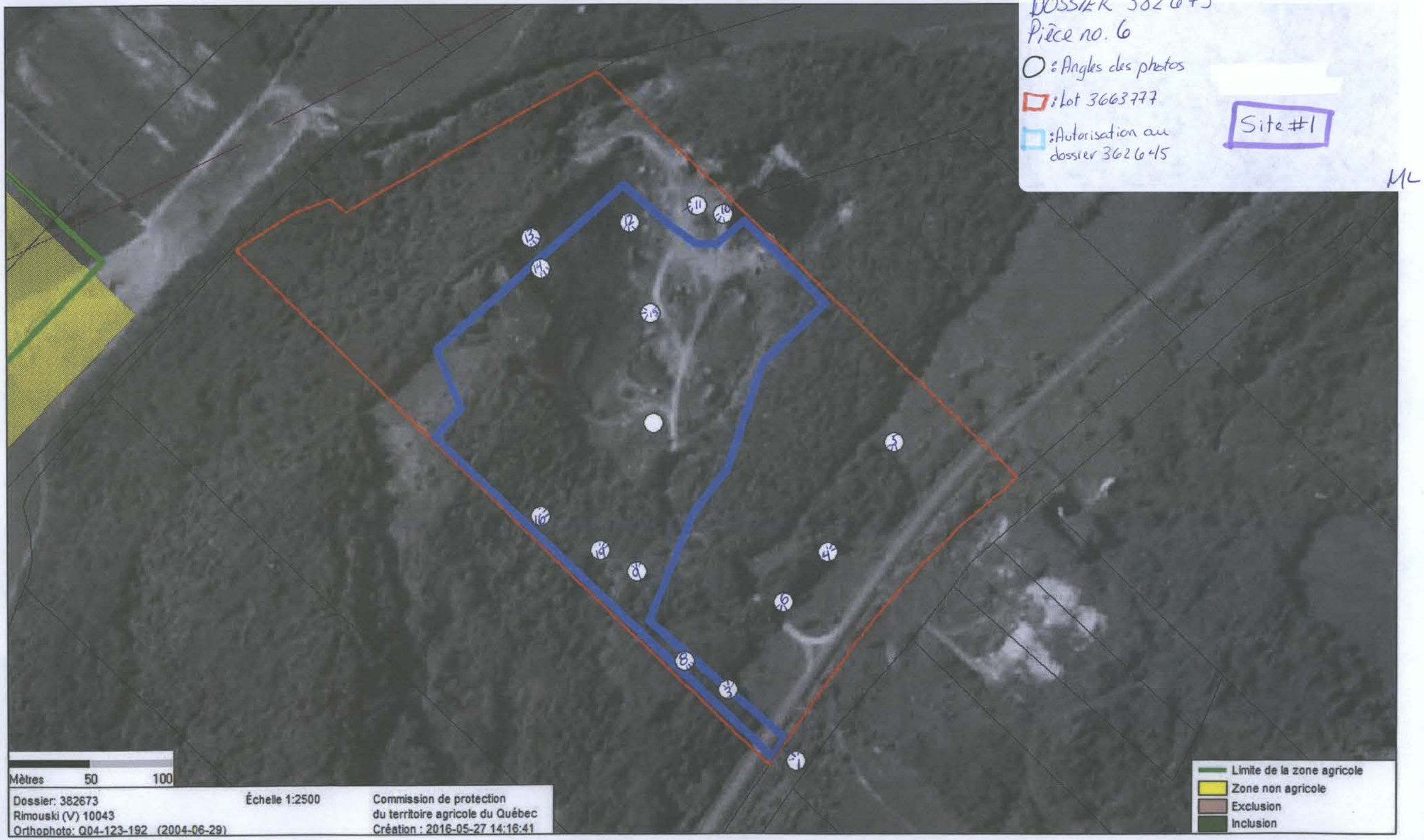


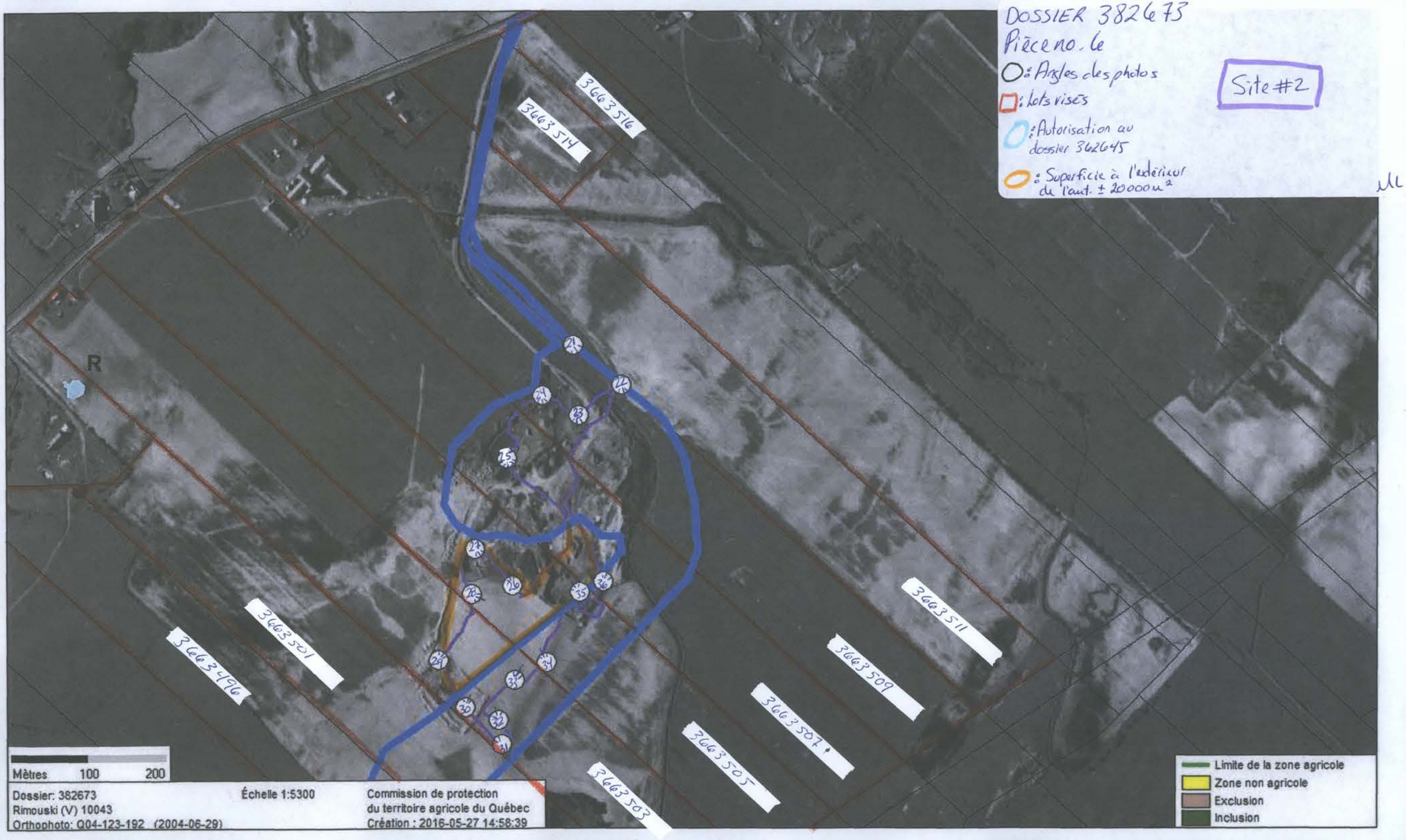
Site #2

Lots 3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509

Photos prises le 17 mai 2016 par Maude Lacroix

Maude Lacroix


DOSSIER 382673
Pièce no. 6
: Angles des photos
: Lot 3663777
: Autorisation au dossier 362645
Site #1
ML
Mètres 50 100
Dossier: 382673
Rimouski (V) 10043
Orthophoto: Q04-123-192 (2004-06-29)
Échelle 1:2500
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Création : 2016-05-27 14:16:41
Limite de la zone agricole
Zone non agricole
Exclusion
Inclusion


DOSSIER 382673
Pièce no. 1e
○ : Angles des photos
□ : lots visés
○ : Autorisation au dossier 362645
○ : Superficie à l'extérieur de l'aut. ± 20000 m²
Site #2
3663516
3663514
3663501
3663496
3663511
3663509
3663507
3663505
3663503
R
Mètres 100 200
Échelle 1:5300
Dossier: 382673
Rimouski (V) 10043
Orthophoto: Q04-123-192 (2004-06-29)
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Création : 2016-05-27 14:58:39
Limite de la zone agricole
Zone non agricole
Exclusion
Inclusion

DOSSIER 382675
Pièce no. 7

Registraire des entreprises Québec

ML

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2016-01-12 14:39:09

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1142140210
Nom	FERME DÉFI INC.

Adresse du domicile

Adresse	1939 ch. des Chénard Rimouski (Québec) G0L1B0 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-01-26
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-01-26
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1981-02-17 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38
Régime courant	

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2009-09-16
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2015-10-26 2015
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2016	2017-02-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2016-02-01

Faillite

Aucune information n'a été déclarée concernant l'existence d'une faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	5931
Activité	Commerce de gros d'aliments pour animaux
Précisions (facultatives)	VENTE DE FOIN

2e secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	5019
Activité	Autres types de commerce de gros de produits agricoles
Précisions (facultatives)	AUTRES REVENUS AGRICOLES

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Nom	CHÉNARD, FRANCIS
Adresse	1939 ch. des Chénard Rimouski (Québec) G0L1B0 Canada

Deuxième actionnaire

Nom	CHÉNARD, DENIS
Adresse	1952 ch. des Chénard Rimouski (Québec) G0L1B0 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom	CHÉNARD, DENIS
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse	1952 ch. des Chénard Rimouski (Québec) G0L1B0 Canada

Nom	CHÉNARD, FRANCIS
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	1939 ch. des Chénard Rimouski (Québec) G0L1B0 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-10-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-10-08
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-10-09
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-10-11
Déclaration annuelle 2011	2011-11-15
État et déclaration de renseignements 2010	2010-10-20
État et déclaration de renseignements 2009	2009-09-16
État et déclaration de renseignements 2008	2008-09-30
État et déclaration de renseignements 2007	2007-12-14
État et déclaration de renseignements 2006	2006-11-07
Déclaration annuelle 2005	2005-10-29
Déclaration annuelle 2004	2004-11-03
Déclaration annuelle 2003	2003-10-24
Déclaration annuelle 2002	2002-11-13
Déclaration annuelle 2001	2001-11-01
Déclaration annuelle 2000	2000-11-07
Déclaration annuelle 1999	1999-11-10
Déclaration annuelle 1998	1998-11-13
Déclaration annuelle 1997	1997-10-23
Déclaration annuelle 1996	1996-11-18
Déclaration annuelle 1995	1995-11-06
Déclaration d'immatriculation	1995-01-26

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 1981-02-17

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
		1981-02-17		

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
FERME DÉFI INC.				En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

© Revenu Québec, 2015

Registraire des entreprises Québec

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au fichier central des entreprises (FCE)

État des informations

Important : Les informations contenues au fichier central des entreprises, ci-après appelé *FCE*, sont archivées depuis le 1er janvier 1994 et ne font plus l'objet de mises à jour. Par conséquent, ce fichier n'a pas de valeur légale.

Identification de l'entreprise

Nom	FERME DEFI INC.
Numéro au FCE	18433201

Adresse

Adresse	135, RANG 2 OUEST BIC (RIMOUSKI)
Code postal	G0L1B0
Localité	10065
Statut	Utilisable

Adresse du domicile élu

Adresse	
Code postal	
Statut	

Forme juridique

Date de la constitution	1981-02-17
État juridique	DOSSIER ACTIF
Date de mise à jour de l'état juridique	1981-02-17
Groupe juridique	LOI COMPAGNIES-PARTIE 1A
Ancien groupe juridique	

Dates des mises à jour

Date de révision	1993-10-01
Date de mise à jour au FCE	1993-12-06

Rapports annuels

Rapports annuels non produits	
Date de traitement du rapport	1993-10-01
Étape contrevenant	

Continuation

Continué par	
Date de continuation	

Fusion et scission

Résultante

Relation entre les entreprises

Numéro de dossier	Statut	Nom de l'entreprise	Date de déclaration du nom

Autres informations

Principale place d'affaires	
N° de regroupement	0
Membre de	
Sous contrat avec	
Remarque	

Activités économiques et nombre de salariés

Activités économiques

Code	Description
111	Élevage de vaches laitières

Employés au Québec	De 1 à 5
Employés au Canada	Non déclaré

Actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Nom et adresse	Code postal	Fonction
CHENARD, FRANCIS 135, RANG II OUEST, BIC (RIMOUSKI)	G0L1B0	PRÉSIDENT

Nom et adresse	Code postal	Fonction
CHENARD, DENIS 164, RANG II OUEST, BIC (RIMOUSKI)	G0L1B0	VICE-PRÉSIDENT

Établissements

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date
RAPPORT ANNUEL 1993	1993-11-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1992	1992-10-01 00:00:00
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	1992-04-01 00:00:00
CORRESPONDANCE	1992-04-01 00:00:00
AVIS RELATIF COMPOSITION CONSEIL ADMINISTRATION	1992-04-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1991	1991-08-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1990	1990-08-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1989	1989-09-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1988	1988-09-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1987	1987-08-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1986	1986-10-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1982	1985-09-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1985	1985-08-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1983	1985-04-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1984	1985-02-01 00:00:00
CONSTITUTION	1981-02-01 00:00:00
CORRESPONDANCE	1981-02-01 00:00:00
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	1981-02-01 00:00:00

Index des noms

Noms

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Statut
FERME DEFI INC.		1981-02-17 00:00:00		En vigueur

Raisons sociales

Raisons sociales	Versions du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Statut

© Revenu Québec, 2015

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2016-05-11 10:51
Lot :	3 663 777	**Radiations :**	2016-04-19 09:12
Date d'établissement :	2008-05-01 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 304 et 305 Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations

Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche

Dossier 382673
Pièce no. 4

ML

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic	**Droits :**	2016-05-11 10:51
Lot :	304	**Radiations :**	2016-04-19 09:12
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-03-25						
2002-12-17	10 195 221	Vente	Vendeur Acquéreur	Fillion, Berthier 2434-6983 Québec Inc.	27 000,00 $ comptant		
2008-04-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2008-05-01	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 663 777, 3 663 782, 3 663 831, 3 664 207 et 3 664 209 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC — Lot nº 304

Division d'enregistrement de Rimouski — Rang

Plan nº — Canton

Déposé au bureau d'enregistrement le — Autres

Attesté à Rimouski le 93-02-16 (A M J) par — Régistrateur

Concordance de Vol. 3 Page 180

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT Nº	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
Cie pat Canada et 2892926 Canada Inc.	Cess. Créance	93-05-10	311547	P. 296528. A41196	+ 92784 P.
C.P. du Bic de Marie-Josée Caron et al	Hyp.	2001-02-19	352363	P. 98400$ A40966	
Léonide Lavoie à Marie-Josée Caron et al.	Vente	2001-02-23	352402	p. 65000$ payé A45162	

Index aux immeubles

2000812874

• BE-34 (91-03)

180 enregistrée enregistrée feuille(s) AC

180

No. 304 Dite Page 180 Index aux Immeubles de Ste. Cécile du Bic dans le Comté de Rimouski "Subdivision"

Date de l'Enregistrement Année	Mois	Jour	Indication de l'Enregistrement No.	Reg.	Vol.	Page	Nature de l'Acte	Noms du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Noms de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés $	cts.	Radiations Partielles	Totales
1964	01	22	274580				Quittance	Banque Nat. Canada au Recr. Soussignée		$7500.00,					
1964	12	14	294558				Quittance	Henri Roy à Hyacinthe Québec							
1987	09	11	271257				Vente	Henri Roy à	Berthier Fillion	Solde Vendeur $6,000.00	R				82565
"	"	"	37241				Acte	"	Vo	R 271257					82566
1991	03	15	276528				Hypoth	Banque Nat. Canada	de 2434-6983 Quebec Inc	$30,000.00	P				92561
"	"	"	40847				Acte	"	Vo	R 276528					92756
1992	12	08	307334				Bail	Léonide Pouliot	à Jean-François Pouliot	5 ans. 10,000$	P				

SUITE FEUILLES MOBILES

No 305 (Suite du Vol. 2 page 180) PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

1970	Déc.	13	149269	Depot			Hypothèque	Succ. Roy Ste-Cécile Bic	au Bureau Rimouski	$ 10,000.00 Int. 2½ % rapp. act 15%	(Ps)				95336
"	"	"	18463				Cédule	" " "	"	Re - 149269	(C.)				95336
1973	Août	28	166533	"			Mandat Spec.	Succ. Roy Ste-Cécile Bic	M. Léonide Lavoie	$ 1200.00 Int. 2½ %	(P)				82748
1975	août	26	178388				Hypothèque	" " "	" "	$ 6620.00 Int. 11½ %	M				82748
"	"	"	18992				Cédule	" " "	" "	rg 178388	M				82748
"	sept	4	20003				"	" " "	" "	" " "	P				82748
1975	oct.	20	180516				Hypothèque	Succ. Ste Cécile Aquarelle	de Henri Roy	$23,000.00 Int. 8½ % "partiel discharge"				54197	57076
"	"	"	20256				Cédule	" " "	"	rg 180516	M				57076
1976	03	19	187768				Cess. Hypoth.	Marcelle Transporte	" " "						
1976	05	18	201435				Vente	Henri Roy	à Rosario Roy	Comptant " Droit passage	P				
1978	11	07	203,482				Hypothèque	Cause Roy Succ de	Dame Jean-Luc Lavoie	$ 12,000.00 Int. 12%	P				70123
"	"	"	47684				Cédule	" " "	" "	rg 203,482					70123
1978	11	10	203,570				Vente	Rosario Roy e	" " "	$ 7,800.00 Int. 12% au vend.	M				53038
1978	11	10	203,571				Vente	Henri Roy à	" " "	Comptant					

PARTIELLEMENT SUBDIVISÉ Demandé par Ref. 07-10-1975 (305-1-20) Fol. page 214

1979	01	18	204840				Hypothèque	Cause Roy Succ de	Dame Jeanne-Luc Lavoie	$ 5 000. 00 Int. 12½ %	P				
"	"	"	48116				Cédule	" " "	" "	rg 204 840	M				
1979	06	18	208224				Vente	Henri Roy + ux à	Rosario Roy Transporteur	Comptant	VP				
1982	01	22	229533				Testament	Marcelle Roy Succ de	Succ. Ste Cécile Aquarelle	$ 7,500.00					
1982	12	21	244558				Servitude	Henri Roy à	Hyacinthe Québec						

Suite Volume 4 Page 306

Index aux immeubles
2000810072

Index aux immeubles
2000809875

No. 304 (Suite au Vol. 3 Folio 167)

Bureau de Ste Cécile du Bic

Cent quatre-vingtième feuillet

DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI (2e Division)

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Rég.	Vol.	Page.	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, Etc., Etc., Etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, Etc., Etc., Etc.	Nature de l'Acte.	Montant des créances et termes de paiement.	Transports — Noms des Cessionnaires.	Montants transportés $ Cts.	Radiations — Partielles.	Radiations — Totales.
106129	2	Juin 1951	Dépôt			Léonard Dumais à	Lionel Roy.	Vente.	$ 50.00 Payé.	(Plein)			
108261	26	sept. "	"			L. Off. Inscrit Agric. Dist de	Léonard Dumais	Prêt.	$ 4.000.00 Int 2½ %. hyp. add. $ 600.00	(Plein) priorité sur 68559.			33920
4218	"	" "	"			" " " " "	" "	Adresse	Re: - 108261	(" ")			
109606	16	avril 1958	"			" " " " de	Lionel Roy	Prêt	$ 5.000.00 Int 2½ %. hyp. add $ 600.00	priorité sur 103154. (Plein S. Dist.)			46652
4471	"	" "	"			" " " " "	" "	Adresse	Re: 20 - 109606.	(" " ")			46652
104553	21	Avril 1965	"			Léonard Dumais à	Adrien Beaudoin.	Vente	$ 1.000.00 Payé	(Plein)			
139995	29	Juin 1967	"			Caisse Pop. Ste Cécile Bic	Lionel Roy.	Mand. Agric.	$ 8.500.00 3½ %.				56992
145916	25	Mars 1969	"			Léonard Dumais à	Lionel Roy.	Vente	$ 6.000.00 % c. $ 2.114.92 Soldé à J. Off. D. Agric. 108261.	(Plein)		38113	
149110	1	Oct. "	"			Adrien Beaudoin à	Lucien Beaudoin.	"	$ 10.000.00 payable à même un fonds de J. Off. D. Agric.	(Plein)			38397
146697	2	Avril "	"			L. Off. Inscrit Agric. Dist de	Lionel Roy	Obligation	$ 2.400.00 Int 2½ % hyp. add $ 1.200.00. prorata 90422	(Plein)			102644
12419	"	" "	"			" " " " "	" "	Certificat	Re - 146697	(" ")			102644
149269	13	Oct. 1970	"			" " " " de	Lucien Beaudoin	Obligation	$ 10.000.00 Int 8½ % hyp. add 15%	(Plein)			7432
12753	"	" "	"			" " " " "	" "	Adresse	Re - 149269	(" ")			7432
166533	28	Août 1973	"			Caisse Pop. Ste Cécile Bic	Léonide Lévesque	Mand. Agric.	$ 12.000.00 Int 8½ %	(Plein)			8971
178395	26	" 1975	"			" " " " de	" "	Hypothèque	$ 9.620.00 Int 11½ %	(Plein)			8971
180430	"	" "	"			" " " " "	" "	Adresse	au 178395	(Plein)			8971
180516	20	Oct. 1975	"			Soc. de Crédit Agricole	de Henri Roy	Hypothèque	$ 23.500.00 Int 8½ % "partiel crédit"			54171	37876
180556	"	" "	"			" " " " "	" "	Adresse	au 180516				37876
209239	1978	06-28				Henri Roy rep. à Vol. 3, Page 180	Ministre Transports	Vente	Comptant	(Plein)			

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

No. 305 (Suite au Vol. 3 Fo. 167)

87742	21	Mars 1944	apt.			Omer Dumais à	Cie Pouv. du Bas St. L.	Servitude	1/2 Payé				
90098	20	" 1953	"			" "	" " " "	"	1/20 Payé				
003	29	juill. 1957	"			" " par	Conseillers de Paroisse	Contrat pour		(1/2 Quit)			
91703	"	" "	"			" " à	Mde Rosalma Lavoie Dumais	Testament	Rég. universelle	(" ")			
91704	"	" "	"			" " par	" " " "	Certificat	" "	(" ")			
98192	8	Mai 1962	"			Dom. ma Trust Co. de	Quebec Telephone Corp	Vidimus	Supp. no jugement no 59				
103326	14	Jan. 1958	"			La Caisse Pop. de Bic	de Henri Roy	Hypothèque	$ 7000.00 Int 6½ % hyp add ½ % Quinte for Jean Roy. Rs. 103154			24720	25372
103379	17	" "	"			Mde Omer Dumais (Léonie) à	" "	Vente	$ 4000.00 Payé (Droit Substitution d'un 1/2 en 1959)	vente usage etc.			
104139	2	Juin 1957	"			Lionel Roy	à Léonard Dumais	"	$ 1.500.00 % c. Ad. en sus et Contrat Payé ... Int à demande 2 ans 6 mois	(Plein S)			24947
108261	26	sept. "	"			L. Off. Inscrit Agric. Dist de	" "	Prêt	$ 4.000.00 Int 2½ %. hyp. add $ 600.00	(Plein) priorité sur 68559.			33920
4218	"	" "	"			" " " " "	" "	Adresse	Re: 108261	(" ")			
109606	16	avril 1958	"			" " " " de	Henri Roy	Prêt	$ 5.000.00 Int 2½ %. hyp. add $ 600.00	priorité sur 103154. (Plein S. Dist.)			46652
4471	"	" "	"			" " " " "	" "	Adresse	Re: 20 - 109606	(" " ")			46652
104553	21	Avril 1965	"			Léonard Dumais à	Adrien Beaudoin	Vente	$ 1.000.00 Payé	(Plein)			
139995	29	Juin 1967	"			Caisse Pop. Ste Cécile Bic	Henri Roy.	Mand. Agric.	$ 8.500.00 3½ %.				56992
145916	25	Mars 1969	"			Léonard Dumais à	Léonide Lévesque	Vente	$ 6.000.00 % c. $ 2.114.92 Soldé à J. Off. D. Agric. 108261.	(Plein)		38113	
149110	1	Oct. "	"			Adrien Beaudoin à	Lucien Beaudoin	"	$ 10.000.00 payable à même un fonds de J. Off. D. Agric.	(Plein)			38397
146697	2	Avril "	"			L. Off. Inscrit Agric. Dist de	Lionel Roy	Obligation	$ 2.400.00 Int 2½ % hyp. add $ 1.200.00. prorata 90422	(" ")			102644
						(Suite au Vol 3 page 168)							

Ceux-ci soixante septième juillet 167

INDEX de la Paroisse de Ste-Cécile du Bic, dans le Comté de Rimouski (2e Division).

No 304

Numéro et date de l'Enregistrement			Indication de l'Enregistrement			NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CÉDANCIER, Exc, Exc, Exc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Exc, Exc, Exc.	NATURE DE L'ACTE.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS. NOMS DES CESSIONNAIRES.	Montants transportés. $ Cts.	RADIATIONS. Partielles.	RADIATIONS. Totales.
No.	Heure.	Date.	Reg.	Vol.	Folio.								
26465		10 mai 1870	A	61	379	Bernardin Xavier Lepage	à Michel Parent	Vente					Le tout 24159
26469		15 Mai "	"	"	392	Michel Parent	à Pascal Pentin	Vente					
28540		29 juillet 1876	"	53	764	Michel Parent	à André Ouellet	Vente					24159
31992	10.20	10 sept. 1885	"	56	233	Dme Rose Anna Lagnon	à Frédéric Ouellet	Donation					
31743	9h.	3 Janvier 1900	"	"	964	André Ouellet	à Frédéric Ouellet	Vente	Acte de cession de droits successifs fait par Frédéric Ouellet à Joseph Dumais, le 1er août 1909			24159	24159
38686	9h.30	21 juillet 1909	"	63	556	Frédéric Ouellet	à Joseph Dumais	Vente					
40919	10h.40	8 Juin 1912	"	65		Jos Edmire Lavoie	à " "	Testament				8492	
50139	3h.25	5 Mai 1922	"	54	778	Joseph Dumais	à Dame "	Donation					24159
54096	9h	20 Juin 1935	"	59	424	Mme Jeanne Dumais & Alice Dumais	à Joseph "	Donation					
620.65	3½	13 avril 1933	"	68	12	Joseph Dumais	à " "	Vente					24316
83707		24 Mai 1948	Dépôt			Amer "	à Corp. de Téléphone de Qué	Servitude					
87742		21 nov. 1949	"			" "	à Bell de Pouv. Aux. de St-L.	"					
90098		20 " 1950	"			" "	" " "	"					
653		28 juillet 1905	"			" "	par Conseil des Commissaires	Bail					
91708		" " "	"			" "	à Ct Barthélemy Service Téléphone	Testament					
91904		" " "	"			" "	par " " " "	Testament					
93172	5	mai 1952	"			Quem. and Trust Co. et	Quebec Telephone Corp.	Transport					
102326	14	Mars 1956	"			La Cour Prof de Bic	de Henri Roy	Hypothèque					
103379	17	" "	"			Dame Dumais (Cession)	à Henri Roy	Vente					
106129	2	Janvier 1957	"			Henri Roy	à Léonard Dumais						
No 306						(Suite au vol 2. folio 180)							
22564		30 juillet 1873	A	28	257	Mde Georgiana Bell	à Louis Alexandre	Vente					24159
847	9½h.	" " "	B	1	257	" " "	½ " "	Vente					24159
24626		9 déc. 1887	A	30	144	Louis Napoléon Côté	à Fortunat Côté	Donation					24159 Quittance No 1202
25559		22 Nov. 1889	"	"	795	Dame Antoine Emmanuel Bellem	à Cessation Alexandre	Cession de droits successifs					
27185		1 Août 1892	"	12	594	Louis Alexandre	à Hermenegilde Côté	Vente				Quittance No 1202 1892	
28576		10 Août 1896	"	33	805	Marie Luce Chamberland	à Fortunat Côté (Remplacement)	Testament					
28577		" " "	"	"	806	" " "	par " " "	Testament					
1202	voir Rim	10 Oct. 1896	C	1	348	Hermenegilde Côté	à Louis Alexandre	Vente	Acte de cession de droits successifs fait par Hermenegilde Côté à Louis Alexandre, le 1er août 1909				Quittance No 1909 Quittance No 24536
30164	9h.am	4 Mai 1899	A	35	465	Dme Cécile Jacob (Veuve)	de Fortunat Côté	Quittance					Quittance No 25536
30271	10.a.m.	10 juillet "	"	"	582	Fortunat Côté	à Louis Beaulieu	Vente					
31461	voir	10 Août 1899	"	36	693	Félix Côté	de Fortunat Côté et Le Beaulieu	Testament					24565
31462	"	" " "	"	"	694	" "	de Louis Beaulieu	Testament				23877	24159 Quittance No 25536
33580	9h.	31 Oct. 1902	"	38	619	Louis Beaulieu	à George Beaulieu	Donation				T25059	
33610	"	19 Nov. "	"	"	647	George Beaulieu	à Louis Beaulieu	Quittance					24159
33749	"	9 Janvier 1903	"	"	761	Louis Beaulieu	à Marcel Pelletier	Vente				23878	
40723	"	9 Mars 1912	"	65	580	Marcel Pelletier	à Dame Barthélemie Dubé	Donation				23878 21401	24159
40722	"	" " "	"	"	581	Dame "	à Joseph Pelletier	"					23705
43760	"	1er Déc. 1916	"	"	196	Joseph "	à Joseph Dumais	"					23705
Radié		19 Août 1929	"	"	"	Joseph Dumais	à Dame "	"					
83707		24 Mai 1948	Dépôt			"	à Corp. de Téléphone Qué						
						(Suite au 2e Vol. folio 180)							

Index aux immeubles
2000807585

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic	**Droits :**	2016-05-11 10:51
Lot :	305	**Radiations :**	2016-04-19 09:12
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-03-25						
2002-12-17	10 195 221	Vente	Vendeur Acquéreur	Fillion, Berthier 2434-6983 Québec Inc.	27 000,00 $ comptant		
2008-04-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2008-05-01	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 663 777, 3 663 782, 3 663 831, 3 664 206 et 3 664 208 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre **PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC** Lot nº 305

Division d'enregistrement de Rimouski Rang

Plan nº Canton

Déposé au bureau d'enregistrement le Autres

Attesté à Rimouski le 1993/03/10 (A M J) par Régistrateur

Concordance Ce Volume 8 Page 306

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT Nº	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
Bell Cell. Canada à 2892928 Canada Inc.	Cess. Créance	93-05-10	319547.	P 296528	A411944 †92956
C.P. du Bic de Marie-José Caron et al	Hyp.	2001-02-19	352363	P. 884008	A40966
Léonide Lavoie à Marie-José Caron et al.	Vente	2001-02-23	352402	p. 450008 payé	A45662

Index aux immeubles

2000812875

• BE-34 (91-03)

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

Lot no 305 Index aux Immeubles de Bic

Suite Volume 3 Page 180

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT				Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles: (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes; etc., etc.)
		Date	Reg.	Vol.	No		
Henri Roy à Berthe Fillion	Vente	87-09-11			271257	T 82566	Solde V endue $ 6,000.00
" Vo "	Adhesion	"	"		39241	T 82566	Re 271257
Bque Nat Canada de 24 34-6983 Québec Inc	Hypt	91-03-15			296528	T 92986	$ 30,000.00
Vo "	Adhesion	"	"		405478	T 92986	Re 296528.
Léonide Lavoie à Jean François Lavoie et al	Bail	92-12-08			309334		Sans 10,000 $
SUITE FEUILLES MOBILES							

Index aux immeubles
2000808423

180 — suite greffes enregistrement feuilles — AC — 180

No 304 — Dans Page 180 — Index aux Immeubles de Ste Cécile du Bic — dans le Comté de Rimouski — "Subdivision"

Date de l'Enregistrement Année	Mois	Jour	Indication de l'Enregistrement No.	Reg.	Vol.	Page	Nature de l'Acte	Noms du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Noms de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés $	cts.	Radiations Partielles	Totales
1982	01	12	274580				Cautionnement	Banque Nationale du Canada au Bureau de Rimouski		$ 750.00, -					
1985	12	11	294558				Quittance	Henri Roy à Hydro Québec							
1987	09	11	271257				Vente	Henri Roy à	Berthier Fillion	Solde Vendeur $ 6,000.00 P					82566
"	"	"	32741				Acquit	" " Vs	" "	Rc 271257					82566
1991	03	15	296528				Hypothèque	Rémi Roy et Annette de	2434-6983 Québec Inc	$ 30,000.00 P					92356
"	"	"	40696				Acquit	" " Vs	" "	Rc 296525.					92356
1992	12	06	309334				Bail	Rémi Pouliot à	Jean François Pouliot Roy	5 ans. 10,000 P P					

SUITE FEUILLES MOBILES

No 305 (Suite au Vol. 2 page 178) PARCELLE STE-CÉCILE DU BIC — 2@196-03500. 3123, 84580 m²

1970	Déc.	13	199269	Dépôt	Hypothèque	L'Op. Vend. Agric. Inc	au Bureau Rimouski	$ 10,000.00 Int. 9% Imp. rel. 15%	(Ps)					95336
"	"	"	12953		Cédule	" " "	" "	Rc - 199269	(C.)					95336
1977	Août	25	166533	"	Mod. Hypo.	Roseau Pop. Inc à Rosario Roy	de Rimouski Inc	$ 1200.00 Int. 2½%	(P)						
1985	août	26	178384	"	Hypothèque	" " "	" "	$ 22620.00 Int. 11½%	P					87748	
"	"	"	18958	"	Cédule	" " "	" "	ag 178384	D					87748	
"	Sept.	4	24003	"	"	" " "	" "	" " "	D					87748	
1985	oct.	20	180,516	"	Hypothèque	Inv. au Créd. Agricole	de Henri Roy	$ 28,500.00 Int. 8½% "partiel ouverture"						84171	57676
"	"	"	20252	"	Cédule	" " "	" "	ag 180,516							57676
1986	03	14	187,768	"	Avis Cession	Ministère Transports	" "		P						
1995	05	15	201458	"	Vente	Henri Roy	à Rosario Roy	Comptant "Droit passage"	Q						
1988	11	07	203,483	"	Hypothèq.	Caisse Pop. Bic	de Dame Jeanne-Luce Lavoie	$ 12,000.00 Int. 12%	P					70123	
"	"	"	21654	"	Cédule	" " "	" "	ag 203,483						70123	
1988	11	10	203,570	"	Vente	Rosario Roy	" "	$ 7,800.00 Int. 10% au vend.	X					53038	
1988	11	10	203,571	"	Vente	Henri Roy	à " "	Comptant							

PARTIELLEMENT SUBDIVISÉ Remplace le 05-10-1995 (305-1-20) Vol. 2 page 214

1999	01	28	204,840	"	Hypothèq.	Caisse Pop. Bic	de Dame Jeanne-Luce Lavoie	$ 5,000.00 Int. 12½%	P						
"	"	"	24,116	"	Cédule	" " "	" "	ag 204,840	D						
1999	04	18	208,234	"	Vente	Henri Roy + vpc à	Revenu des Transports	Comptant	VP						
1982	01	14	228,533	"	Cautionnement	Banque Nationale du Canada au	Bureau Régional	$ 7,500.00							
1985	12	11	294558	"	Quittance	Henri Roy à	Hydro Québec								

Suite Volume 4 Page 306

Index aux immeubles
2000810072

Index aux immeubles
2000809875

No. 304 (Suite des Vol. Folios 167)

Paroisse de Ste Cécile du Bic

Cent quatre-vingtième feuillet

DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI (2e Division)

LTC 180

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Rég.	Vol.	Page.	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, Etc., Etc., Etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, Etc., Etc., Etc.	Nature de l'Acte.	Montant des créances et termes de paiement.	Transports Noms des Cessionnaires.	Montants transportés $ Cts.	Radiations Partielles.	Radiations Totales.
106129		2 Juin 1951	Dépôt			Léonard Dumais	à Henri Roy	Vente	$50.00 Payé (Rés)				
108261		26 sept. "	"			L. Off. Soldat Agric. Ste Cécile	de Léonard Dumais	Prêt	$4000.00 Int 2½% hyp add $400.00 (Rad) priorité re: 68559				53920
4218		" " "	"			" " " "	" "	Adhésion	Re: 108261 (" ")				
109606		16 avril 1958	"			" " " "	de Henri Roy	Prêt	$5000.00 Int 2½% hyp add $800.00 priorité re: 103154. (Rés S. dit)				46652
4471		" " "	"			" " " "	" "	Adhésion	Re 108 - 109606. (" " ")				46652
104553		21 déc. 1965	"			Léonard Dumais	à Adrien Beaudoin	Vente	$1000.00 Payé (Rés)				
139495		23 juin 1969	"			Corp. Prop. Ste Cécile Bic	à Henri Roy	Mand. Appel	$8500.00 Int 6%				56782
145996		25 mars 1969	"			Léonard Dumais	à Léonide Lavoie	Vente	$6000.00 % c. + 2.114.12 Solde à l'Off. G. Agric re 108261. (Rés)			38113	
145110		7 Oct. "	"			Adrien Beaudoin	à Lucien Beaudoin	"	$10000.00 payable à même un fonds de l'Off. G. Agric (Rés)				38377
144697		2 déc. "	"			L. Off. Soldat Agric. Ste Cécile	du Léonide Lavoie	Obligation	$9,440.00 Int 2½% hyp ad $1000.00 prioté 90432 (")				102447
12419		" " "	"			" " "	"	Caveat	Re 148651 (")				102447
149849		12 Mai 1970	"			" " "	du Lucien Beaudoin	Obligation	$10,000.00 Int 8½% hyp. ad 15% (Rés)				93377
12753		" " "	"			" " "	" "	Adhésion	Re 149269 (")				
146533		28 août 1973	"			Corp. Prop. Ste Cécile Bic	à Léonide Lavoie	Mand. Appl.	$12000.00 Int 8½% (Rés)				
179384		26 " 1975	"			" " " "	de " " "	Hypothèque	$7,620.00 Int. 11% (")				82741
184930		" " "	"			" " " "	" " "	Adhésion	1783 98 (")				70141
180,516		20 oct. 1975	"			Corp. Prop. Ste Cécile Bic	au Henri Roy	Hypothèque	$23,500.00 Int. 8½% "partiel dit"			54171	37874
60,350		" " "	✓			" " "	" "	Adhésion	re 150,516				57874
208,204		1979-06-28				Henri Roy rep à Ministère Transports Vol. 2, Page 160		Vente	Comptant 2.00				

No. 305 (Suite au 1er Vol. fo. 167)

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

57742		21 mai 1948	Aff.			Amer Dumais	à Cie Rem. du Bas St. L.	Servitude	½ Payé				
60008		20 " 1950	"			" "	" " " "	"	½ Payé				
90503		29 juill. 1957	"			" "	par Corporation des Curés	Codicille	(½ Rad)				
91703		" " "	"			" "	de Caroline Lavoie Dumais	Testament	Reg. universelle (" ")				
91704		" " "	"			" "	par " " " "	Addition	" (" ")				
98172		8 mai 1962	"			Adam and Frank Co.	au Quebec Telephone Corp.	Vicomte	Supp. no jacement no 959				
103326		14 Juin 1958	"			La Caisse Pop. de Bic	de Henri Roy	Hypoth	$7000.00 Int 6% hyp add 1/6 Priorité sur Jean Roger Henri Re 103154			24720	25372
103379		17 " "	"			Dr Omer Dumais et Léonard	" "	Vente	$6000.00 payé (droit hypothèque d'un 1/2 de 1958) vente corp. etc.				
106139		2 Juin 1951	"			Henri Roy	à Léonard Dumais	"	$1.50 % c. 1/2 de Adhésion corp. Caisse Pop. Bic à demande d'un 1/2 de 1958 (Rés S.)				24847
108261		26 sept. "	"			L. Off. Soldat Agric. Ste Cécile	de " "	Prêt	$4000.00 Int 2½% hyp add $400.00 priorité re: 68559				53920
4218		" " "	"			" " " "	" "	Adhésion	Re: 108 261 (" ")				
109606		16 avril 1958	"			" " " "	de Henri Roy	Prêt	$5000.00 Int 2½% hyp. add $800.00 priorité re: 103154. (Rés S. dit)				46652
4471		" " "	"			" " " "	" "	Adhésion	Re: 108 - 109606. (" " ")				46652
104553		21 déc. 1965	"			Léonard Dumais	à Adrien Beaudoin	Vente	$1000.00 Payé (Rés)				
139495		23 juin 1969	"			Corp. Prop. Ste Cécile Bic	à Henri Roy	Mand. Appel	$8500.00 Int 6%				56782
145996		25 mars 1969	"			Léonard Dumais	à Léonide Lavoie	Vente	$6000.00 % c. + 2.114.12 Solde à l'Off. G. Agric re 108261. (Rés)			38113	
145110		7 Oct. "	"			Adrien Beaudoin	à Lucien Beaudoin	"	$10000.00 payable à même un fonds de l'Off. G. Agric				38377
144697		2 déc. "	"			L. Off. Soldat Agric. Ste Cécile (Suite au Vol 3 page 180)	du Léonide Lavoie	Obligation	$9,440.00 Int 2½% hyp add $1000.00 prioté 90432 (")				102447

INDEX de la Paroisse de Ste-Cécile du Bic,

dans le Comté de Rimouski (2e Division).

No 304

Cent soixante septième feuillet 167

167

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Reg.	Vol.	Folio.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS. NOMS DES CESSIONNAIRES.	Montants transportés. $ Cts.	RADIATIONS. Partielles.	Totales.
24465		10 Mai 1870	A.	61	379	Hon. pois Xavier Lesage	à Michel Parent	Vente					
24465		15 Mai "	"	"	382	Michel Parent	à Pierre Pinet	Vente					
24169		25 Juillet 1870	"	58	764	Michel Parent	à André Ouellet	Vente					
25540		25 Juillet 1870	"	58	764	Dlle Rose Anna Lagueux	à " "	Cession de droits					
31992	10.20	10 Sept. 1888	"	56	233	André Ouellet	à Frédéric Ouellet	Donation				24159	24487
31743	9h.	3 Janvier 1902	"	"	964	Frédéric Ouellet	à Joseph Dumais	Vente					24159
38686	9h. 40	21 Juillet 1909	"	43	556	Dlle Elmire Caron	à " "	Testament					
40919	10h. 40	5 Juin 1912	"	45		Joseph Dumais	à Omer "	Donation				24159	
50139	3h. 25	5 Mai 1922	"	54	776	Joseph Dumais	à Omer "	Donation					
54096	9h.	20 Juin 1925	"	59	424	Omer Dumais & Alice Dumais	à Joseph "	Donation					
62015	3½	13 Avril 1933	"	68	16	Joseph Dumais	à Omer "	Vente					24316
83707		26 Mai 1948	Dépôt			Omer	à Corp. de Téléphone de Bic	Servitude					
87742		21 Nov 1949	"			"	à Bell Telephone Co. of Canada	"					
90098		20 " 1950	"			"	" " " "	"					
953		28 Juillet 1905	"			"	par Conservateur des Archives	Servitude					
91703		" " "	"			"	à Cie Canadienne Services Intermédiaires	Testament					
91904		" " "	"			"	par " " " "	Désistement					
93172		5 Mai 1952	"			Canadian Funds Co. et	Quebec Telephone Corp.	Transport					
102326		14 Janv 1958	"			La Cour Prof de Bic	de Leon Roy	Hypothèque					
103379		17 " "	"			Dlle Omer Dumais (C. Louis)	à Henri Roy	Vente					
106129		2 Janv 1959	"			Louis Roy	à Léonard Dumais	"					
No 306						(Suite au vol 2. folio 180)							
22564		30 Juillet 1895	A.	28	257	Mde Georgiana Hill	à Louis Alexandre	Vente					24159
847	9½ h.	9 " "	B	1	287	" " "	½ "	Vente					24159
24626		9 Août 1877	A.	30	144	Louis Napoléon Côté	à Fortunat Côté	Donation					
25559		22 Nov. 1879	"	"	798	Dame Antoine Emmanuel Pelletier	à Cornelia Alexandre	Cession de droits					24159
24585		1 Août 1894	"	32	574	Louis Alexandre	à Cornelia Côté	Vente					Quittance No 1909
25576		11 Août 1894	"	33	805	Marie Lucie Chamberland	à Fortunat Côté (Mariage)	Contrat					Quittance No 25536
28577		" " "	"	"	806	" " "	par " " "	Quittance					
1202	10h.	19 Août 1896	C.	1	248	Frédéric Côté	à Louis Alexandre	Quittance					Quittance No 1909
30164	9h. 20	6 Mai 1899	A.	35	465	Dlle Cornelia Sarah Alexandre	de Fortunat Côté	Obligation					Quittance No 25536
30271	9 heures	29 Juillet "	"	"	582	Fortunat Côté	à Louis Beaulieu	Vente					
31461	10h.	14 Août 1899	"	36	693	Félix Côté	de Fortunat Côté et Louis Beaulieu	Vente					24568
31462	"	" " "	"	"	694	" "	de Louis Beaulieu	Mariage				23877	23877
33580	9h.	31 Oct. 1902	"	38	619	Louis Beaulieu	à George Beaulieu	Donation				23877	24159
33610	"	19 Nov. "	"	"	647	George Beaulieu	à Louis Beaulieu	Quittance					
33749	"	9 Janv. 1903	"	"	761	Louis Beaulieu	à Marcel Pelletier	Vente					
40733	"	9 Mars 1912	"	45	580	Marcel Pelletier	à Dlle Berthemise Dubé	Vente					
40742	"	" " "	"	"	581	Dame Joseph Pelletier	à Joseph Pelletier	Donation					
43746	"	1er Déc. 1916	"	48		Joseph "	à Joseph Dumais	Vente					
50085	"	19 Avril 1922	"	54		Joseph Dumais	à Omer "	Vente					
83707		26 Mai 1948	Dépôt			Omer "	à Corp. de Téléphone Bic	Servitude					
						(Suite au 2e Vol fo 180)							

Index aux immeubles
2000807585

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2016-01-12 14:49
Lot :	3 663 501	**Radiations :**	2015-12-11 15:48
Date d'établissement :	2008-05-01 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 275 Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations

Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic	**Droits :**	2016-01-12 14:49
Lot :	275	**Radiations :**	2015-12-11 15:48
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-03-25						
2005-01-26	12 038 235	Hypothèque	Créancier Débiteur	Caisse populaire Desjardins du Bic Dubé, Johanne	25 200,00 $	6 002 008	
2005-02-01	12 046 991	Vente	Vendeur Acquéreur	Ferme Défi Inc. Dubé, Johanne	15 000,00 $ Payé		
2005-02-01	12 046 991	Servitude	1ère part 2e part	Ferme Défi Inc. Dubé, Johanne			
2005-02-01	12 046 991	Cession d'un immeuble	Cédant Cessionnaire	Dubé, Johanne Ferme Défi Inc.			
2007-07-11	14 432 517	Hypothèque	Créancier Débiteur	Caisse populaire Desjardins du Bic DUBÉ, Johanne	47 000,00 $	6 002 008	T 18 522 108
2008-04-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2008-05-01	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 662 921, 3 662 926, 3 663 501, 3 663 582, 3 663 622 et 3 928 886 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC — Lot nº 275

Division d'enregistrement de Rimouski. — Rang

Plan nº — Canton

Déposé au bureau d'enregistrement le — Autres

Attesté à Rimouski. le 92-06-08 (A M J) par Clerks. — Régistrateur

Concordance 01 Volume 2 Page 163

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT Nº	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
Ferme Ossifère à 2434-6983 qué Inc	Vente	88-11-02	280315	gravier	
Bque de Montréal de Ferme Ossifère Inc	Hypt	92-06-08	305454	65000 $	P
Bque de Montréal Vs Ferme Ossifère Inc.	abdon	" "	36892	Re 305454	
Ste Pêche du Bic Inc Ferme Maisan Jointe	Hypt	94-07-07	319362	35,055 $ A46464	P
	Hypt Agricultural				
	Hypothèque			7,011 $	
Maurice Pandry à Ferme Maisan Jointe	Acte de Prêt	94-07-11	319449	Jointe 36000 $ Rés	P
Bque Nat Can	Avis Chang. Add	98-01-28	338098	Re: 220757 A42378	
Bque Nat. Can.	Avis Chang Add	98-01-28	338105	Re: 220948 A42378	
Lise Maisan à Johanne Dubé	Vente	98-03-02	388407	1/2 Ind 5.000 + Assum	P

Index aux immeubles

2000814827

BE-34 (91-03)

No. 275 Vol. Page 150 –

INDEX DE LA PAROISSE DE Ste Cécile du Bic

DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI (2e Division)

Cent soixante-troisième feuillet Ltc 163

NUMÉRO ET DATE DE L'ENREGISTREMENT. No.	Heure.	Date.	INDICATION DE L'ENREGISTREMENT. Rég.	Vol.	Page.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.		TRANSPORTS Noms des Cessionnaires.	MONTANTS TRANSPORTÉS $ Cts.	RADIATIONS Partielles.	RADIATIONS Totales.
169,748	6 nov	1974				Rivière du Transports	vs Maurice Landry	Avis Expropr.						
173501	15 Sept	1974				Maurice Landry	à Ministère Transports	Vente	$20.00 Payé	P	41.804			
220757	1988-11-19					Banque Nationale Can.	de Maurice Landry	Hypo-thèque	$52,500.00 Int 13 1/1 0% A 42378	P			68837	90274
33,104	"					" "	" "	Cédeau	Re 220757	O				90274
220758	"					" "	" "	Nantissem.	$21,500.10 Int 13 1/1 0%	P				90315
220,948	1960-11-27					" "	" "	Hypothèque	$32,500.00. A 42378	P			68737	90274
32,163	"					" "	" "	Cédeau	re 220,948	42,203				90274
221,736	1961-01-19					Maurice Landry à Hydro Québec,		Servitude						
PARTIELLEMENT SUBDIVISÉ						Plan Depose le 1982-07-22 2751 Vol 87 P 13								
32,116		1983-03-28				Banque Nationale Canada	de Maurice Landry	Adveau	re 220 757					
244555	1984-04-25					Maurice Landry à Ferme Défi Inc.		Vente	re 220757 + vendeur + re 244555				65555	65555
37,761	1984-04-27					" "	" "	Cédeau						
247538	1984-08-31					Caisse Pop Bic	de " "	Hypothèque	$64,000.00 1470,'					
36,980	"					" "	" "	Cédeau	re 247538					
248090	84-09-28					Maurice Landry à Ferm Landry Inc.		Ratification	Re: 244,555.					
270033	87-07-27					Ferme Défi Inc	Mun. du Bic	Vente	$4060.00 payable au vendeur	6 P				
273391	87-12-17					Cse Pop. Bic	Ferme Défi Inc	Hyp.	$25000.00 à 10 1/4 %					
36856	"					" "	" "	Cédeau	Re 273391.					
273392	"					" "	" "	Hyp.	$107000.00 à 10 1/4 %					
36856	"					" "	" "	Cédeau	Re 273392.					

(Suite au SUITE FEUILLES MOBILES 43

No. 276 (Suite au Vol. 3 Page 151)

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

285626

5241	27 Nov	1959	Dépôt			L. Off. Crédit Agric. Bic	vs Jean-Guy Landry	Cédeau	Re: 114.739.					50358
129199	25 août	1961	"			Comm. Hydro-Québec		Avis exp.	$12,000.00 Indemnité (entière) + 1/2 jugée.					
129416	16 sept	"	"			Jean Guy Landry	à Viateur Chénard	Vente	$9265.55 c/c $300.00 Bal. à L'Off. Créd. Rég. Le 114739 plus 50.00 frais				30958 P. 29100	48329
129417	"	"	"			Caisse Populaire du Bic	de " "	Hypothèque	$30000.00 Int 6% hyp. add $500.00		Cession Re 120416		P. 29100	30357
120874	6 nov	"	"			" "	de " "	Nantissem.	+ 400.00 Int 6 1/2 %					49789
132823.	28 Juin	1962	"			Viateur Chénard	à Comm. Hydro-Québec	Servitude	$140.00 Payés. (2 droits)		(Plan)			
134791.	4 Déc.	1963	"			L. Off. Crédit Agric. Bic	de Viateur Chénard	Hypothèque	$1000.00 Int 2 1/2 % hyp. add. $300.00. Cession re 120 416.					47379
7319	"	"	"			" "	vs " "	Cédeau	Re 134791.					47379
183230	11 août	1965	"			Comm. Hydro-Québec		Avis exp.			(Plan)			
189451	31 Oct	1966	"			Viateur Chénard	à Comm. Hydro-Bic	Servitude	$250.00 Payé (2 droits)		(2)			
176650	22 Avril	1975	"			Ministère Transports	de Viateur Chénard	Avis exp.	Re: servitude exp.		(P)			
178691	25 Juillet	1975	"			Viateur Chénard	à Ministère Transports	Vente avec	$120.00 Payé.					
182,090	26 janv	1976				Off. du Crédit Agric. Québec	de Viateur Chénard.	Hypothèq.	$25,200.00 Int 7 1/2 à 7 ans.					50525
30,719	"	"				" "	vs " "	Cédeau	re 182,090					50525
182,091	"	"				" "	de " "	Nantiss. Cession	$12,500.00 Int. 9%		(P)			50525
198,659	1977-07-21					Viateur Chénard à	Napoléon Landry	Vente	Comptant		(P)			

Suite Vol. 3. Page. 163 –

Index aux immeubles
2000809858

INDEX de la Paroisse de Ste-Cécile du Bic, dans le Comté de Rimouski (2e Division).

No 274

Cent cinquantième feuillet 150

150

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Reg.	Vol.	Page.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS. NOMS DES CESSIONNAIRES.	Montants transportés. $ Cts.	RADIATIONS. Partielles.	Totales.
26965		30 Déc. 1889	A	31	204	Louis Blais	à Josephate Blais	Vente	$1200. p.p. $300 balance $900 par termes.	No 29969 Prévost & Hyp. / No 35794 "	300 00 / 500 00	Mainlevée No 28182	Quittance No 42349
28152		12 Déc. 1893	A	32	337	" à Josephat Blais	à Ambroise Voyer	"	$500. payé (Partie quitt.)				
29304	9 h. am.	9 Oct. 1895	"	34	569	Adélard Blais	de Josephat Blais	Obligation	$300.00 à demande Int 6% (Partie Quitt.)	No 29969 Hyp. / No 31042 Vol. 36 Hyp. Lagacé	312 00 / 300 00		21794 Quittance No 29854
29969	"	16 Janv. 1897	"	35	294	Alexis Bouillon	de Louis Blais	Quittance	$300.00 sur vente No 25968	No 31042			
30439	"	4 Nov. "	"	"	428	Ambroise Voyer	à Thadée Robichaud	Vente	$800.00 sp. $200.00 Bal par termes annuels de $100.00 (Partie R.)				11716 Quittance No 35214
35194	"	9 Janvier 1905	"	39		Cyriac Beaulieu	de Josephat Blais	Obligation	$500.00 remboursable en 5 ans 7 Int 5% (Partie B.)				
"	"	" "	"	"		"	de Louis Blais	Quittance	Quittance par l'acte de vente No 25968 Vol 31 (" " B.)				
37745	9 h. 50	1er Avril 1908	"	42	581	Thadée Robichaud	à Aurèle Landry	Vente	$800.00 sp. $200.00 ; Bal en 4 termes de $50.00 & le dernier de $100.00 (" " R.)				Quittance No 42824 Quittance No 35214
39103	3 h. 40	30 Déc. 1909	"	43	989	Cyriac Beaulieu	de Josephat Blais	Obligation	$500.00 à demande 7 Int 5% (Partie)				
46414	9 h.	16 Janvier 1919	"	50	779	Rose Alma Blais	Ste Xavier Blais	Mariage	Immeubles et autres biens à eux donnés par Testateur à parvenir (")				
"	"	" "	"	"	"	Josephat Blais	à " "	Donation	Diverses Charges Reste viager Etc (")				21794
48373	3 h.	2 Juillet 1920	"	52	543	" "	de " "	Concession	Les Quelles Terrain Bâtiment déchargés des Obligations de l'Acte No 26814 mentionnées dans l'Acte Blais (")				Quittance No 37442 Cancel. Reg. 85 Bic
"	"	" "	"	"	"	" "	de " "	Hypothèque	$500.00 Bal de $1000.00 payable $250.00 Janvier (")				
54227	9 h.	6 Août 1925	"	59		Revue "	à Jean Bte Ouellet	Vente	$350.00 sp. $2500.00 Bal payable d'ici à dix ans 7 Int 5% (")				
56614	11 1/4 am.	14 Nov. 1927	"	62		Aurèle Landry	à Louis St Laurent Entrepreneur &c	Prod de fonderie	$ 4.00 Payé				
57407	1	21 Août 1928	"	63		Jean Bte Ouellet	à Louis Landry	Vente	$6000.00 sp. $1500.00 Bal $2000.00 à deux ans à 5% $250.00 par an. (")				15557
59751	9	29 Nov. 1930	"	65		Dame Hélène Paradis	à Aurèle Landry	Testament	Lg. universel (Usufruit ")				
59752	"	" "	"	"		" " "	par " "	Décès	en date du 13 août 1930 (" " ")				
59753	"	" "	"	"		" " "	par Percepteur du Revenu	Certificat					
60814	"	15 Janv. 1932	"	66		Aurèle Landry (Suite au 2e Vol. feuillet 163)	à Edouard Landry	Vente	$40.00 payable $100.00 à tous les Bouts (")			11766	11825
No 275									3509				
112 29	11 h.	14 Nov. 1885	A	27	786	Dlle Landry	à Michel Landry	Donation	à Charge d'une rente et autres, la terre Hypothéquée pour $880 ne devant plus être aliénée			P. 21224	
5066		21 Avril 1888	"	30	443	"	à "	Cession	avec remise de partie des charges et obligations de la Donation précédente			P. 21224	21284 11359
12312	9 h.	22 Juin 1920	"	52	481	Michel Landry	à Louis Landry	Echange	Echange d'une quitte rente de $50.00 payable $12.50 par année, à 1er Mai 1921				
57106	"	25 Mai 1928	"	62		Dlle " "	à Michel Landry	Testament	legataire universel Bal de Créance $ 4830				21284
57107	"	" "	"	"		" " "	par " "	Décès	en date du 29 Février 1928 " " "				
57108	"	" "	"	"		" " "	par Percepteur du Revenu	Certificat	de ces pleins droits de Succession " " "				21402
85136		8 Nov. 1948	Dépôt			Louis Landry	à Maurice Landry	Vente	$2000.00 payable par termes annuels de $100.00				28992
97627		2 Fev. 1954	"			Office Crédit Agr. Québec	"	Prêt	$2700.00 Int 2 1/2 % Hyp. add $400.00 payés aux Quittances 56625, 64236, 83700 -				28992
2614		" "	"			" " "	"	Cession	Re 97627				28992
114473		26 Oct. 1959	"			" " "	"	Prêt	$ 2000.00 Int 2 1/2 %. Hyp. add $ 300.00				28992
5195		" "	"			" " "	"	Cession	Re: 114473				
120199		25 août 1961	"			Comm. Hydro-Québec		Avis ref.	$121,000.00 Indemnité (entière) à être payée			44886 29763	57607
120903		8 Nov. "	"			C.P. Crédit Agric. Inc	"	Obligation	$ 10.000.00 Int 2 1/2 %. hyp. add. $ 1500.00			44886	57607
6471		" "	"			" " "	"	Cession	Re - 120903.				
123329		14 Août 1962	"			Maurice Landry	à Comm-Hydro-Québec	Servitude	$ 875.00 Payé (& droits) (Etié)				
129297		18 Juin 1964	"			Cessn hyp. Crédit Agric. Québec	Maurice Landry.	Mainlevée	$ 3.000 à Int 6 1/2 %. (")				
133230		11 août 1965	"			Comm. Hydro-Québec							
140054		21 juill 1967	"			Maurice Landry	à Comm. Hydro-Québec	Servitude	$1,030.00 Payé (")				
141104		21 Janv. 1973	"			"	à Yvon Lovat	Bail					

Suite au Volume 2 P. 163

Index aux immeubles
2000807568

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2016-01-12 14:49
Lot :	3 663 496	**Radiations :**	2015-12-11 15:48
Date d'établissement :	2008-05-01 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 274 Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations

Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic	**Droits :**	2016-01-12 14:49
Lot :	274	**Radiations :**	2015-12-11 15:48
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-03-25						
2008-04-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2008-05-01	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 662 921, 3 663 493, 3 663 496, 3 663 581, 3 663 582 et 3 663 622 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC — Lot nº 294

Division d'enregistrement de Rimouski — Rang

Plan nº — Canton

Déposé au bureau d'enregistrement le — Autres

Attesté à Rimouski le 93-02-19 (A M J) par ML — Registrateur

Concordance du Vol. 4 page 265

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT Nº	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
BQUE NAT CDN)	AVIS CHANG ADD	98-01-28	338098	RE : 220757 (A9237x)	
BQUE NAT CDN)	AVIS CHANG ADD	98-01-28	338105	RE : 220946 (A9237x)	

Index aux immeubles

2000814826

• BE-34 (91-03)

<antepenultième folio>

Lot no 274 — PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC — Index aux Immeubles d

NOM DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Reg	Vol.	No.	Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles: (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes, etc. etc.)
Suite au 3ème volume - 162.							24037-30.184
Ministère des Transports vs Viateur Chénard	Avis Appr.	6 mars 1974			169,748		(2P)
Viateur Chénard à La Vairie	Vente-Cession	13 sept 1974			173,447		$4446.00 payé (2P)
Aff. au Créd. Agric. Québec de Viateur Chénard	Hypothèq.	14 janv. 1976			182,900	T 30535	$25,000.00 Int. 24-7-76. - (P)
" " " " "	Adresse	" "			20,744	T 30525	vs 182,900
" " " de " "	Hypot.	77-sept-09			196,010	T97599	$54,000.00 Int. 24-7-76 D
" " " " "	Adresse	" "			24615	T97599	vs 196,010
" " " de " "	Rens. Agric.	" "			19611	T335825	$7600.00 Int. 8% P
Caisse Pop. Bic ac " -	Hypothèq.	1978-12-18			213,008	T74611	$80000.00 P
" " " " "	Adresse	" "			20,777	T74611	vs 213,008 A604 38895
Banque Nationale Can. de Maurice Landry	Hyp.	1980-11-19			220757		A42378 $21,500.00 Int 13 1/4 % D.
" " " "	Adresse	"			33,101		Re 220757 D.
" " de " "	Partiel	" "			220758	+90315	32,500.00 Int 13 1/4 % D.
" " de " "	Hypothèq.	1980-11-27			220,948		$32,500.00 ex/ A42378 P,
" " " " "	Adresse	" "			33,185		vs 220,948; 42283
Viateur Chénard à Ferme Défi Inc.	Cession	1981-10-30			227407	P T97599	valeur $15005 + autres choses.
Caisse Pop Bic " " "	Conversion	1982-03-04			229126	T74611	vs 227407 44588
Office du Crédit Agricole et Fermes Défi Inc	Mise en radiation	1983-02-22			235663		(dossier no 20305-9) P.
Banque Nationale Canada vs Maurice Landry	Adresse	1983-03-28			37116		vs 220757
Maurice Landry à Ferme Défi Inc.	Vente	1984-04-25			244555	P65555	vs 220757 - del. vendeur -
" " " " "	Adresse	" " 27			37761	P65555	vs 244555
Caisse Pop. Bic ac " " "	Hypothèq.	1984-05-31			247588		$48000.00 1474
" " " " "	Adresse	" "			36856		vs 247588
Maurice Landry à Ferme Défi Inc	Ratification	84-09-28			248090		Re 244,555
Ferme Défi Inc à Mun. du Bic	Vente	87-07-24			270033		$4060.00 vs au vendeur P.
Cse Pop. Bic de Ferme Défi Inc	Hyp.	87-12-17			273391		$25,000.00 vs à 10 1/4 %
" " " " " "	Adresse	"			36856		Re - 273391.
" " de " " "	Hyp.	"			273392		$107,000.00 vs à 10 1/4 %
" " " " " "	Adresse	"			36856		Re - 273392.
Ferme Défi Inc à 2434-6983 Québec Inc	Vente	88-11-02			280315		Gravier.
" " à Hydro Québec	Servitude	90-06-07			291347		
Cse de Montréal de Ferme Défi Inc.	Hyp.	92-06-08			305454		65,000 P.
Cse de Montréal vs Ferme Défi Inc.	Adresse	" "			36892		Re 305454

SUITE FEUILLES MOBILES

Index aux immeubles
2000810660

No 273 (Suite du 2e Vol. page 162) Index aux Immeubles de Ste. Cécile du Bic

Date de l'Enregistrement Année	Mois	Jour	Indication de l'Enregistrement No.	Reg.	Vol.	Page	Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.
1959	Juin	3	113121	Dépôt			Vente	Edouard Landry	à Jean-Guy Landry
"	Août	1	113194	"			Servitude	Jean-Guy "	à Cie Pouv. Rec. St-Laurent
"	Oct	26	114473	"			Prêt	L. Off. Crédit Agric. Inc	de Maurice Landry
"	"	"	5195	"			Adhésion	" " "	" " "
"	Nov	27	114739	"			Prêt	" " "	de Jean-Guy "
"	"	"	5241	"			Adhésion	" " "	" " "
1961	Mai	19	119026	"			Vente	Anne Pinsonnet	à Pierre-Paul Beaulieu
"	Août	25	120199	"			Avis enf	Comm. Hydro. - Québec	
"	sept	16	120416	"			Vente	Jean-Guy Landry	à Victorien Chénard
"	"	"	120417	"			Hypothèque	Caisse Populaire pre Bic	" "
"	Nov	8	120963	"			Obligation	L. Off. Crédit Agric. Inc	de Maurice Landry
"	"	"	6471	"			Adhésion	" " "	" " "
"	"	23	121039	"			Obligation	" " "	de Pierre-Paul Beaulieu
"	"	"	6585	"			Adhésion	" " "	" " "
1962	Août	14	123229	"			Servitude	Maurice Landry	à Comm. Hydro-Québec
1963	Nov	5	124791	"			Obligation	L. Off. Crédit Agric. Inc	de Victorien Chénard
"	"	"	7379	"			Adhésion	" " "	" " "
1964	Juin	18	129294	"			Nantissement	Caisse Pop. Ste-Cécile Bic	de Maurice Landry
1965	Août	11	133230	"			Avis enf	Comm. Hydro-Québec	
1966	Nov	22	139671	"			Nant. Agric	Caisse Pop. Ste-Cécile Bic (Emile Vol 4 Page 54)	de Victorien Chénard

MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés $	cts.	Radiations Partielles	Totales
$3.000.00 payable ver. ann. $200.00 + dix charges à discr.	(P.V.)			26911	21889
$1.00 Payé					
$2.000.00 Int 2½%. hyp. add $300.00	(P. Sud)				28992
Re:- 114473	(" ")				28992
$3.000.00 Int 2½%. hyp. add $500.00	(P. N)				30358
Re: 114739	(" ")				30358
$12.00 Payé + rentes augmentées	(P.V.)				
$12,000.00 Indemnité (entière) à être fixée.					
$9268.65 c/c $3000.00 Sub. à l'Off. Crédit Agric. Inc Re 114739 plus $500.00 par 6 mois	(P.N)			30358	48329
$3000.00 Int 6% hyp. add $500.00 Priorité Re 120416	(" ")				30357
$10.000.00. Int 2½%. hyp. add $1.500.00	(P.S)			29763	57621
Re- 120913	(" ")				57621
$1.000.00. Int 2½%. hyp. add $1000.00	(P.V.) caution de P. Beaulieu				95783
Re- 121839	(")				95783
$875.00 Payé (à droite)	(")				
$8.000.00 Int 2½%. hyp. add. $1300.00 priorité Re- 120416	(P.N)			45158	47379
Re- 124791	(P.N.)				47379
$3.000.00, Int 6½%.					
	(Hôt)				
$600.00, Int 6%.					46996

No 274 (Suite du 2e Vol. page 162) PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

1956	Oct	25	105603	Dépôt			Hypothèque	Caisse Pop de Bic	de Maurice Landry
1959	Juin	3	113121	"			Vente	Edouard Landry	à Jean-Guy Landry
"	Août	1	113194	"			Servitude	Jean-Guy Landry	à Cie Pouv.-Rec St-Laurent
"	Oct	26	114473	"			Prêt	L. Off. Crédit Agric. Inc	de Maurice Landry
"	"	"	5195	"			Adhésion	" " "	" " "
"	Nov	27	114739	"			Prêt	" " "	de Jean-Guy "
"	"	"	5241	"			Adhésion	" " "	" " "
1961	Août	25	120199	"			Avis enf	Comm. Hydro. - Québec	
"	sept	16	120416	"			Vente	Jean-Guy Landry	à Victorien Chénard
"	"	"	120417	"			Hypothèque	Caisse Populaire pre Bic	" "
"	Nov	8	120963	"			Obligation	L. Off. Crédit Agric. Inc	de Maurice Landry
"	"	"	6471	"			Adhésion	" " "	" " "
1962	Août	14	123229	"			Servitude	Maurice Landry	à Comm. Hydro-Québec
1963	Nov	5	124791	"			Obligation	L. Off. Crédit Agric. Inc	de Victorien Chénard
"	"	"	7379	"			Adhésion	" " "	" " "
1964	Juin	18	129294	"			Nantissement	Caisse Pop. Ste-Cécile Bic	de Maurice Landry
1965	Août	11	133230	"			Avis enf	Comm. Hydro-Québec	
1966	Nov	22	139671	"			Nant. Agric	Caisse Pop. Ste-Cécile Bic	de Victorien Chénard
1967	Juillet	27	140054	"			Servitude	Maurice Landry	à Comm. Hydro-Québec
1972	Avril	27	164164	"			Dat-Loss		à Yvon Côté
								Suite au Livre vol feuillet 263	

$1250.00 Int 6%. hyp. add $200.00	(Pte Sud)			26747
$3.00 payable ver. ann. $2.00 + dix. charges à discrétion	(P.N)		26811	21889
$1.00 Payé				
$2.000.00. Int 2½%. hyp. add $300.00	(Pte Sud)			28992
Re:- 114473	(" ")			28992
$3.000.00. Int 2½%. hyp. add $500.00	(" Nord)			30358
Re:- 114739	(" ")			30358
$12,000.00 Indemnité (entière) à être fixée.				
$9268.65 c/c $3000.00 Sub. à Off. Crédit Agric. Inc Re 114739 plus $500.00 par 6 mois	(" ")		30358	48329
$3000.00 Int 6% hyp. add $500.00 Priorité Re 120416	(" ")			30357
$10.000.00. Int 2½%.	(P.S)		29763	57621
Re- 120913	(" ")			57621
$875.00 Payé (à droite)	(")			
$8.000.00 Int 2½%. hyp. add $1300.00 (priorité 120416)	(P.N.)		45158	47379
Re- 124791	(" ")			47379
$3.000.00. Int 6½%.				
	(Hôt)			
$600.00. Int 6%.				46,996
$1,030.00 Payé	(")			

No. 273 (Suite du 1er Vol.) 149

INDEX DE LA PAROISSE DE Ste Cécile du Bic

DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI (2e Division)

Cent soixante-deuxième feuillet 162

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Rég.	Vol.	Page.	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, Etc., Etc., Etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, Etc., Etc., Etc.	Nature de l'Acte.	Montant des créances et termes de paiement.	Transports. Noms des Cessionnaires.	Montants transportés $ Cts.	Radiations. Partielles.	Radiations. Totales.
64236 2		30 oct 1935	Al	70		Lower St-Lawrence Construction	à Lower St-Lawrence Power Co	Vente	#1.00 Payé -				
36	"	" " "	J.L	1		The Sun Trust Limited	de " " " "	Fiducie	#3,000,000.00 + #300,000.00				14864
67749 9		3 Nov 1938	Al	75	11	L'Office du Crédit Agricole du Québec	de Edouard Landry	Obligation	#1400.00 Pat. 3½% Hyp. add. #300.00	Partie			26889
379	"	" " "	J	1		" " " " "	" " "	Adresse	Hôtel du Gouvernement Québec Rle No 67749	(")			26889
54		19 Mars 1945	J.L	1		The Sun Trust Limited	de Lower St-Lawrence Power Co	Fiducie	#5,000,000.00 + #500,000.00 (droits)				
77388		19 oct "	Al	85		Edouard Landry	à Cie de Pouvoir du Bas St-Laurent	Servitude	#1.00 Payé				
58		26 déc "	J.L	1		The Sun Trust Limited	de Lower St-Lawrence Power Co	Fiducie	#950,000.00 + #95,000.00 (droits)				23878
79522		3 Sept 1946	Al	88		Edouard Landry	à Aimé Pineault	Vente	#19.00 Payé	(")			
81755		15 Août 1947	"	89		Caisse Populaire de Ste C. de Bic	de Louis Landry	Obligation	#1700.00 Pat. 5% + hyp. add. ½ de la somme prêtée	(")			21397
83701		26 Mai 1948	Dépôt			Edouard Landry	à Corp. de Téléphone Enrichi	Servitude	#75.00 Payé	(")			
93172		5 " 1953	"			Adm. and Trust Co.	de Trustee " Corp.	Fiducie	Supp. re fiducie 54				
1323		29 Juillet 1954	"			Dme Louis Landry	par Percepteur du Revenu	Certificat	½ Ind.; Décès le 18 Avril 1954	(Rto Sud)			
98830		" " "	"			" " "	à Louis Landry	Testament	Leg. universel - Elec.	(" ")			
98831		" " "	"			" " "	par " "	Ded. Décès	½ Ind.	(" ")			
98849		31 " "	"			Caisse Pop. de Bic	de " "	Prêt	#3100.00 Int 5½% hyp add ½	(" ")			22004
98950		13 Août "	"			Louis Landry	à Maurice Landry	Donation	Décharge payée 3100.00 à Caisse Pop. Re. 98849 + div. charges	(" ")		22004	26454
1423		13 Mai 1955	"			Dme Edouard Landry	par Percepteur du Revenu	Certificat	Décès le 4 Nov. 1953 ½ Ind	(B. Sud)			
100834		" " "	"			" " "	à Edouard Landry	Testament	Leg. univers. + spec.	(" ")			
100835		" " "	"			" " "	par " "	Ded. Décès	" " ½ Ind.	(" ")			
105.603		25 Oct 1956	"			Caisse Pop. de Bic	de Maurice Landry	Hypothèque	$1250.00 Int 6%. hyp. add $200.00	(Rte Sud)			16747

(Suite au vol 3 - Folio 162)

No. 274 (Suite du 1er Vol.) 150

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Rég.	Vol.	Page.	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, Etc., Etc., Etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, Etc., Etc., Etc.	Nature de l'Acte.	Montant des créances et termes de paiement.	Transports. Noms des Cessionnaires.	Montants transportés $ Cts.	Radiations. Partielles.	Radiations. Totales.
64236 2		30 oct 1935	Al	70		Lower St-Lawrence Construction Co	à Lower St-Lawrence Power Co	Vente	#1.00 Payé -				
36	"	" " "	J.L	1		The Sun Trust Limited	de " " " "	Fiducie	#3,000,000.00 + #300,000.00				14864
67749 9		3 Nov 1938	Al	75	11	L'Office du Crédit Agricole du Québec	de Edouard Landry	Obligation	#1400.00 Pat. 3½% Hyp add #300.00	(Partie)			26889
379	"	" " "	J	1		" " " " "	" " "	Adresse	Hôtel du Gouvernement Québec Rle No 67749.	(")			26889
54		19 Mars 1945	J.L	1		The Sun Trust Limited	de Lower St-Lawrence Power Co	Fiducie	#5,000,000.00 + #500,000.00 (droits)				
77388		19 oct "	Al	85		Edouard Landry	à " " " " "	Servitude	#1.00 Payé				
58		26 déc "	J.L	1		The Sun Trust Limited	de " " " "	Fiducie	#950,000.00 + #95,000.00 (droits)				23878
81755		15 Août "	Al	89		Caisse Populaire de Ste C. de Bic	de Louis Landry	Obligation	#1700.00 Pat. 5% + hyp add ½ de la somme prêtée	(Partie)			21397
83701		26 Mai 1948	Dépôt			Edouard Landry	à Corp. de Téléphone Enrichi	Servitude	#75.00 Payé	(")			
93172		5 " 1953	"			Adm. and Trust Co.	de Trustee " Corp.	Fiducie	Supp. re fiducie 54				
1323		29 Juillet 1954	"			Dme Louis Landry	par Percepteur du Revenu	Certificat	½ Ind.; Décès le 18 Avril 1954	(Rto Sud)			
98830		" " "	"			" " "	à Louis Landry	Testament	Leg. universel - Elec.	(" ")			
98831		" " "	"			" " "	par " "	Ded. Décès	½ Ind.	(" ")			
98849		31 " "	"			Caisse Pop. de Bic	de " "	Prêt	#3100.00 Int 5½% hyp. add ½.	(" ")			22004
98950		13 Août "	"			Louis Landry	à Maurice Landry	Donation	Décharge payée 3100.00 à Caisse Pop. Re. No. 98849 et div. charges	(" ")		22004	26454
1423		13 Mai 1955	"			Dme Edouard Landry	par Percepteur du Revenu	Certificat	Décès le 4 Nov. 1953. ½ Ind.	(B. Sud)			
100834		" " "	"			" " "	à Edouard Landry	Testament	Leg. univers. + spec.	(" ")			
100835		" " "	"			" " "	par " "	Ded. Décès	" " ½ Ind.	(" ")			

(Suite au 3e Vol. page 162)

Index aux immeubles
2000809857

INDEX de la Paroisse de Ste-Cécile du Bic, dans le Comté de Rimouski (2e Division).

No 274

Cent cinquantième feuillet 150

150

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Reg.	Vol.	Page.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS. NOMS DES CESSIONNAIRES.	Montants transportés. $	Cts.	RADIATIONS. Partielles.	Totales.
26468		30 Déc. 1889	A	31	204	Louis Blais	à Josephat Blais	Vente						
28152		12 Déc. 1895	"	32	337	" " Josephat Blais	à Ambroise Voyer	"						
29304	9 a.m.	9 Oct. 1895	"	34	569	Adélard Blais	de Josephat Blais	Obligation	$300.00 à demande Int 6%					
29769	"	16 Janv. 1897	"	35	294	Alexis Bouillon	de Louis Blais	Quittance	pour $300.00 sur vente No 35768					
30439	"	4 Nov. "	"	"	428	Ambroise Voyer	à Thadée Robichaud	Vente	$800.00 sp. $200.00 Bal par termes annuels de $100.00 (Partie R.)					
35194	"	2 Janvier 1905	"	39		Cyriac Beaulieu	de Josephat Blais	Obligation	$500.00 remboursable en 5 ans + Int 5% (Partie S.)					
"	"	" " "	"	"			de Louis Blais	Quittance	sur celle créée par l'acte de vente No 25768 Vol 31 (" " ")					
37745	9 h. 50	1er Avril 1908	"	42	581	Thadée Robichaud	à Aurèle Landry	Vente	$1000.00 sp. $200.00 Bal en 14 termes de $50.00 + le dernier de $100.00 (" R.)					
39103	3 h. 40	30 Déc. 1909	"	43	989	Cyriac Beaulieu	de Josephat Blais	Obligation	$500.00 à demande + Int 5% (Partie)					
46414	9 h.	4 Janvier 1919	"	50	779	Rose Alma Blais	Et. Xavier Blais	Mariage	Communauté entre les dits Alma Boucher Donation réciproque (")					
"	"	" " "	"	"	"	Josephat Blais	à " "	Donation	Mêmes charges - Rente viagère Cte (")					21794
48373	3 h.	2 Juillet 1920	"	52	543	" "	de " "	Concession	Les quelles Rente Blais est déchargé des obligations de l'Acte No 26468 Mêmes parties Blais (")					Quittance No 27442 Quittance No 5214
"	"	" " "	"	"	"	" "	de " "	Hypothèque	$600.00 Bal de $900.00 payable $250.00 par année (")					
54227	9 h.	6 Août 1925	"	59		Xavier "	à Jean Bte Ouellet	Vente	$3500.00 sp. $2500.00 Bal payable d'ici à dix ans + Int 6% (")					
56614	11 h. 1/4 a.m.	14 Nov. 1927	"	62		Aurèle Landry	à Corpn des Commrs d'Ecoles de Ste Cécile	Bond de prom.	$4.00 Payé					
57407	1	21 Août 1928	"	63		Jean Bte Ouellet	à Louis Lacidry	Vente	$6000.00 sp. $1500.00 Bal $2000.00 à deux ans à 5% $250.00 par an. (")					15557
59751	9	27 Nov. 1930	"	65		Dme Hélène Paradis	à Aurèle Landry	Testament	Lg. universel - (Usufruit ")					
59752	"	" " "	"	"	"	" " "	par " "	Décès	en date du 13 août 1930 - (" " ")					
59753	"	" " "	"	"	"	" " "	par Percepteur du Revenu	Certificat	(" " ")					
60812	"	15 Janv. 1931	"	66		Aurèle Landry (Suite au 3e Vol. feuillet 163)	à Edouard Landry	Vente	$40.00 payable $10.00 à tous les Bons (")				11766	11825
No 275									3509					
77229	11 h.	14 Mai 1883	A	27	786	Dlle Landry	à Michel Landry	Donation	à charge d'une rente et autres, la terre Hypothéquée pour $800 de principal et intérêt				P. 21224	
2766		21 Avril 1888	"	30	443	"	à "	Cession	avec remise de partie des charges et obligations de la Donation précédente				P. 21224	21284 11359
73312	9 h.	22 Juin 1920	"	52	484	Michel Landry	à Louis Landry	Echange	Echange d'une petite terre $3000.00 payable $250.00 par année, à 1 an du 15 Nov. 1921					
59106	"	25 Mai 1928	"	62		Dme " "	à Michel Landry	Testament	Legataire universel. 1/2 aux Descendants de 1932					21284
59107	"	" " "	"	"	"	" " "	par " "	Décès	En date du 29 Février 1928 " " "					
59108	"	" " "	"	"	"	" " "	par Percepteur du Revenu	Certificat	Du Percepteur de droits de Succession " " "					
85136		8 Nov. 1948	Dépôt			Louis Landry	à Maurice Landry	Vente	$2000.00 payable par termes annuels de $100.00					21402
97627		2 Fev. 1954	"			Office Crédit Agr. Québec	de " "	Bail	$2700.00 Int 2 1/2% Hyp. add $400.00 payés aux feuillets 56425, 64236, 93700 -					28992
26 14		" " "	"			" " "	" " "	Agrément	Re 97627					23992
114473		26 Oct. 1959	"			" " "	de " "	Prêt	$2000.00 Int 2 1/2% Hyp. add $300.00					28992
5195		" " "	"			" " "	" " "	Adresse	Re: 114473					28992
120199		25 août 1961	"			Comm. Hydro. - Québec		Avis ref.	$121,000.00 Indemnité (entière) à être payée					
120903		8 Nov. "	"			L. Off. Crédit Agric. Que	de " "	Obligation	$10.000.00 Int 2 1/2% Hyp. add $1500.00				44836 29763	57607
6491		" " "	"			" " "	" " "	Adresse	Re 120903				44836	57607
133329		14 Août 1962	"			Maurice Landry	à Comm. Hydro-Québec	Servitude	$875.00 payés (& droits) (Etc.)					
129294		19 Juin 1964	"			Crédit Agr. Ste Cécile Bic	Maurice Landry	Mainlevée	$3000 à Int 6 1/2% (")					
133230		11 août 1965	"			Comm. Hydro Québec			$1030.00 Payé (")					
1400 54		21 juill 1967	"			Maurice Landry	à Comm. Hydro-Québec	Servitude						
164104		27 Avril 1973	"			" "	à Yvon Lovale	Bail Rés.						

Suite au Volume 2 P 163

Index aux immeubles
2000807568

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2016-01-12 14:49
Lot :	3 663 505	**Radiations :**	2015-12-11 15:48
Date d'établissement :	2008-05-01 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 277 Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations

Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic	**Droits :**	2016-01-12 14:49
Lot :	277	**Radiations :**	2015-12-11 15:48
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-03-25						
2002-06-20	10 041 024	Hypothèque	Créancier Débiteur	Banque de Montréal Chénard, Denis Beaulieu, Diane	72 090,00 $	6 000 107	T 13 786 486
2006-05-04	13 250 791	Hypothèque	Créancier Débiteur	Banque de Montréal Chénard, Denis	93 750,00 $	6 000 107	
2006-05-10	13 268 315	Cession d'un immeuble	Cédant Cessionnaire	Beaulieu, Diane Chénard, Denis	½ indivise		
2006-05-10	13 268 315	Hypothèque	Créancier Débiteur	Beaulieu, Diane Chénard, Denis	20 000,00 $	6 265 112	T 15 654 922
2008-04-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2008-05-01	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 662 925, 3 663 504, 3 663 505 et 3 663 506 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre _____ Lot nº 277

Division d'enregistrement de Rimouski Rang _____

Plan nº _____ Canton _____

Déposé au bureau d'enregistrement le _____ Autres _____

Attesté à Rimouski le 93-02-16 (A M J) par MR Régistrateur

Concordance De volume 2 page 164

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT Nº	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
Marguerite Pardey à Denis Sinard et al	Vente	93.06.25	312 825	Du 0007 Pze	P
Bze de Matieu de Denis Sinard et al	Hypot	93.06.25	312 826	47,182 $ A 36 693	P.

Index aux immeubles

2000814834

• BE-34 (91-03)

cent soixante quatrième feuillet ac

No 277 Index aux Immeubles de Ste Cécile du Bic dans le Comté de Rimouski "Subdivision"

Date de l'Enregistrement			Indication de l'Enregistrement				Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés		Radiations	
Année	Mois	Jour	No.	Reg.	Vol.	Page						$	cts.	Partielles	Totales
SUITE FEUILLES MOBILES															

No 278 PAROISSE STE-CÉCILE-DU-BIC

SUITE FEUILLES MOBILES

Vol. 9
2001-03-13
Page 164

Index aux immeubles
2000810056

No. 277

INDEX DE LA PAROISSE DE Ste Cécile du Bic

(Suite du Vol. 1 page 151)

DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI (2e Division)

Cent soixante-quatrième feuillet Ltc 164

NUMÉRO ET DATE DE L'ENREGISTREMENT. No.	Heure.	Date.	INDICATION DE L'ENREGISTREMENT. Rég.	Vol.	Page.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS NOMS DES CESSIONNAIRES.	MONTANTS TRANSPORTÉS $ Cts.	RADIATIONS Partielles.	RADIATIONS Totales
273391		87-12-17				Cse Pop. Bic	Ferme Défi Inc	Hyp.	$25 000.00 à 10 1/4 %				
36856		"				" " "	" " "	Adresse	Re - 273391 -				
273392		"				" " "	" " "	Hyp.	$107,000.00 à 10 1/4 %				
36856		"				" " "	" " "	Adresse	Re. 273392.				
273391		"				" " "	Viateur Chénard	Hyp.	$25 000.00 à 10 1/4 %				
36856		"				" " "	" "	Adresse	Re 273391				
273392		"				" " "	" "	Hyp.	$107, 000.00 à 10 1/4 %				
36856		"				" " "	" "	Adresse	Re. 273392.				
273544		87-12-23				Viateur Chénard	Ferme Défi Inc	Vente	$25 000.00 payé.				
273545		"				Jean-Guy Chénard es qual.	Viateur Chénard	Vente	$30 000.00 payé.	P			
280315		88-11-02				Ferme Défi Inc	2434-6983 Qué. Inc	Vente	Gravier -				
269035		87-06-22				Jean guy Chénard à	Marc Chénard et al	Partie	de Biens R Testament P indpt le 90.08.03 Me Gélas Pq.				
299481		91-07-16				Alice Chénard	François Colombani	Test.		1/8 Ind P			
299482		91-07-16				" " par	Jean-Guy Chénard	Trans		"			
299484		91-07-16				Viateur Chénard	Marguerite Landry	Test.		P			
299485		91-07-16				" " par	"	Trans		P			
299486		91-07-16				Jean Guy Chénard et al	Marguerite Landry	Vente	$30,000.00 payé.				
305454		92-06-08				Bgre de Montréal &	Ferme Défi Inc	Hypt	65 000 $	P.			
36872		"				Bgre de Montréal Vs	Ferme Défi Inc	Abdn	Re. 305454				

SUITE FEUILLES MOBILES

No. 278

Suite du Vol. 1 page 152)

PAROISSE STE-CÉCILE D

273294		87-12-14				Viateur Chénard et al	Succ Bernadette Morin	Servitude	$2.00 payé				
273295		"				~~Fresnoy Défendant~~	Francis Chénard et al	Vente	$10,00 ~~poly payé~~.				
273296		"				Cse Pop. Nazareth de	" " "	Hyp.	Servitude -				
273391		87-12-17				Cse Pop. Bic	Ferme Défi Inc	Hyp.	$25 000.00 à 10 1/4 %				
36856		"				" " "	" " "	Adresse	Re - 273391.				
273392		"				" " "	Ferme Défi Inc	Hyp.	$107 000.00 à 10 1/4 %				
36856		"				" " "	" " "	Adresse	Re - 273392.				
273391		"				" " "	Viateur Chénard	Hyp.	$25,000.00 à 10 1/4 %				
36856		"				" " "	" "	Adresse	Re. 273391				
273392		"				" " "	" "	Hyp.	$107,000.00 à 10 1/4 %				
36856		"				" " "	" "	Adresse	Re. 273392.				
273544		87-12-23				Viateur Chénard	Ferme Défi Inc	Vente	$25,000.00 payé				
273545		"				Jean-Guy Chénard es qual	Viateur Chénard	Vente	$30, 000.00 payé	P			
280315		88-11-02				Ferme Défi Inc	2434-6983 Qué. Inc	Vente	Gravier -				
269035		87-06-22				Jean guy Chénard à	Marc Chénard et al	Partie	Biens R : Testament indpt le 90.08.03	P	Me Gélas Pq		
299481		91-07-16				Alice Chénard	François Colombani	Test.		1/8 Ind P			
299482		91-07-16				" " par	Jean-Guy Chénard	Transm	+ servitude	"			

(Suite au SUITE FEUILLES MOBILES

Index aux immeubles
2000809859

INDEX de la Paroisse de Ste-Cécile du Bic, dans le Comté de Rimouski (2e Division).

No 276

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Reg.	Vol.	Page.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CÉDANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS. NOMS DES CESSIONNAIRES.	Montants transportés. $ Cts.	RADIATIONS. Particlles.	RADIATIONS. Totales.
	ans									9215			
21404	21405	24 Oct 1881	A	26	491	Michel Landry	à son épouse	Testament	Devise générale universelle & legs particuliers				
19809		9 Avril 1879	M	25	208	Edouard Lemoine vdd	de Michel Landry	Vente	$80. à rente foncière annuelle 36/. payable 29 Septembre.				11716
806	9h40	20 Juillet 1886	B	1	256	" "	" "	Vente	de l'acte No. 19809. $16.25. Portant Garantie.				
22593		21 Août "	A	28	280	Théophile Marquis	de Vve "	Obligation	$225. 2 ans. Int. 8% du 6 Août.				2 lettres $4061
23387		5 Mars 1885	"	29	75	Elizabeth Bagné	de Joseph Landry	"	$100. à demande. Int. 8% du 2 Mars				11716
23437		24 " "	"	"	108	Vve Michel Landry	à " "	Donation	charges, obligations, rentes viagères, dettes, &c.				11716
23666		25 Juillet "	"	"	266	Wilhelmine Belanger	" "	Mariage	communauté entre les biens gpq; aucun douaire, biens de la future $100 &c. Donation au survivant à défaut d'enfant, &c				
25022		5 Avril 1888	"	30	410	Joseph Landry	à Vve Michel "	Retrocession	$25 payé; & en acquittement des charges & obligations de la Donation enregistrée No 23437 dans les dettes des autres enfants, &c				
30409	9h	26 Oct 1899	"	35	701	Vve Michel Landry	à Aurèle Landry	Donation	Diverses charges &c. faites de la donatrice &c.				11716
60817	"	15 Janv 1923	"	66		Aurèle "	à Edouard "	Vente	$4000.00, payable $100.00 à tous les 6 mois —		11716		11825
67749	"	3 Nov 1938	"	75	11	Office du Crédit Agricole du Québec	de " " "	Obligation	$1600.00 Int. 2½% Hyp. add. $300.00				26889
379	"	" " "	J	1		" " "	" " "	Acquit	Hôtel du Gouvernement Québec Re No 67749				26889
77388		1905 1945	AI	85		Edouard Landry	à Cie de Pouvoir du Bas St. Laurent	Annuité	$1.00 Payé				
83701		26 Mai 1948	dépôt			" "	à Corp. de Téléphones Québec	"	$75.00 Payé				
93172	5	" 1953	"			cam. ans trust Co. as fiducie	" Corp.	Fiducie	Supp. re fiducie 5-9				
1423	13	Jan 1955	"			Dr Edouard Landry	par Percepteur du Revenu	Certificat	Décès 6 Janv 1953 ½ Ded.				
100834	"	" " "	"			" " "	à Edouard Landry	Testament	Reg. univers. & spec. — —				
100835	"	" " "	"			" " "	par " "	Déclaration	— — ½ Ded.				
113121	3	Juin 1959	"			Edouard "	à Jean-Guy Landry	Vente	$3.600.00 payable vers. mens $300.00 & Int. charges &. dettes, etc		26811		26889
114139	21	Nov "	"			L. Off. Crédit Agric. Lic	de " " "	Prêt	$3.000.00 Int 2½ %. hyp. add. $500.00		29600		00338
No	777					(Suite au vol 2 Folio 163)				2192			
23019		25 Juin 1884	A	28	601	Magloire Chénard & ux.	à Joseph Chénard	Donation	charges, obligations, rentes viagères, &c.				20575
83970	96	12 Mai 1925	"	59		Joseph Chénard & Ux.	à Isidore Chénard	"	$1000.00 payable par tiers annuels du premier 1926 12 Juin 1925. 6 lots		14024		
83702		96 1948	dépôt			Isidore Chénard	à Corp. de Téléphone d'Québec	Servitude	$35.00 Payé				
93172	5	" 1953	"			cam. ans trust Co. as fiducie	" Corp.	Fiducie	Supp. re fiducie 5-9		29796		31253
96145	24	Juin 1953	"			Officiers du Cer. Agri. Jus. de Isidore Chénard		Obligation	$4000.00 Ded. 2½% Hyp. add. $600.00				31253
93330	25	" " "	"			" " "	" " "	Acquit	No 96-145				
120109	29	août 1961	"			Comm. Hydro-Québec		Avis (M)	$121,000.00 Indemnité (entière) à être fixée (Exp)				
122563	4	Juin 1962	"			Isidore Chénard	à Comm. Hydro Québec	Servitude	$ 340.00 Payé (la droite)				
126993	11	Sept 1963	"			Société Crédit Agric	de Isidore Chénard	Obligation	$ 7000.00 Int 5%. hyp add $1000.00				25191
7862	"	" " "	"			" " "	" " "	Acquit	Re 126993.				25191
133230		Août 1965	"			Comm. Hydro-Québec		Avis Exp.	(Ex)				
137448	31	Oct 1966	"			Isidore Chénard	à Comm-Hydro-Québec	Servitude	$ 990.00 Payé (la droite). (Ex)				
138669	4	Août 1967	"			Cesse Exp. Ste Louise Rés de	Isidore Chénard	Exp. en Rés.	$ 5000.00 Int 8%. hyp add $ 1000.00				40652
PARTIELLEMENT SUBROGÉE 35-11						1975 (277-1) Pcds, page 375							
241762	1968	11- 14				Isidore Chénard	à Bernadette Morin	Testament	Legs universel Ux vice				
241763	"	" "				"	par "	Rec. decès	dons. 117609.-				
269034	82	06-22				Bernadette Morin	à Jean-guy Chénard	Testament	Exécuteur Testamentaire				
269035	1	"				"	Par "	Acte 1 per	dossier 323185				
269035	"	"				Jean-guy Chénard	à Lucien Chénard	Remise de	biens Re testament				
						Suite Volume 2 Page 164							

Index aux immeubles
2000807569

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2016-01-12 14:49
Lot :	3 663 507	**Radiations :**	2015-12-11 15:48
Date d'établissement :	2008-05-01 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 278 Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations

Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic	**Droits :**	2016-01-12 14:49
Lot :	278	**Radiations :**	2015-12-11 15:48
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-03-25						
2002-06-20	10 041 024	Hypothèque	Créancier Débiteur	Banque de Montréal Chénard, Denis Beaulieu, Diane	72 090,00 $	6 000 107	T 13 786 486
2006-05-04	13 250 791	Hypothèque	Créancier Débiteur	Banque de Montréal Chénard, Denis	93 750,00 $	6 000 107	
2006-05-10	13 268 315	Cession d'un immeuble	Cédant Cessionnaire	Beaulieu, Diane Chénard, Denis	½ indivise		
2006-05-10	13 268 315	Hypothèque	Créancier Débiteur	Beaulieu, Diane Chénard, Denis	20 000,00 $	6 265 112	T 15 654 922
2008-04-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2008-05-01	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 662 925, 3 663 506 et 3 663 507 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Feuillet N° destiné au N° 278

du cadastre Ste-Cécile du Bic

de l'index des immeubles pour le *Bureau de la Division d'enregistrement*

de

Attesté à le , 19

Par
Registrateur

N° 278

Déposé: le

(Suite du Vol - 2 page 164)

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT		REMARQUES	RADIATION
		DATE	N°		
Victeur Chénard à Marguerite Landry	Test.	91-07-16	299484	P	
" " par " "	Trans	91-07-16	299485	+ servitude - P	
Jean-Marc Chénard rel à " "	Vente	91-07-16	299486	F 30 000. = payé P.	
Bgne de Montréal de Ferme Défi Sa.	Hyp	92.06.08	305454	65 000 $	P
Bgne de Montréal de Ferme Défi Sa.	adem	" "	368903	Ré 305454	
Marguerite Landry à Denis Chénard 2de	Vente	93.06.25	312825	20 000 $ Payé + Servitude	P.
Bgne de Montréal de Denis Chénard 2de	Hyp	93.06.25	312826	45,182 $ Ré 368903	P

Index aux immeubles

2000814836

1811-BE

164 cent soixante quatorzième feuille ac

No 277 Index aux Immeubles de Ste Cécile du Bic dans le Comté de Rimouski "Subdivision"

Date de l'Enregistrement			Indication de l'Enregistrement				Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés		Radiations	
Année	Mois	Jour	No.	Reg.	Vol.	Pags						$	cts.	Partielles	Totales
			SUITE FEUILLES MOBILES												

No 278 PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

			SUITE FEUILLES MOBILES												

Vol. 9
Page 69
2001-03-13

Index aux immeubles
2000810056

No. 277

INDEX DE LA PAROISSE DE Ste. Cécile du Bic

(Suite du Vol. 1 page 151)

DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI (2e Division)

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Rég.	Vol.	Page.	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, Etc., Etc., Etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, Etc., Etc., Etc.	Nature de l'Acte	Montant des créances et termes de paiement.	Transports Noms des Cessionnaires.	Montants transportés $ Cts.	Radiations Partielles.	Radiations Totales
273391		87-12-17				Cse Pop. Bic	Ferme Défi Inc	Hyp.	$25000.00 à 10¼%				
36856		"				" " "	" " "	Adresse	Re - 273391.				
273392		"				" " "	" " "	Hyp.	$107,000.00 à 10¼%				
36856		"				" " "	" " "	Adresse	Re. 273392.				
273391		"				" " "	Viateur Chénard	Hyp.	$25000.00 à 10¼%				
36856		"				" " "	" "	Adresse	Re 273391				
273392		"				" " "	" "	Hyp.	$107,000.00 à 10¼%				
36856		"				" " "	" "	Adresse	Re. 273392.				
273544		87-12-23				Viateur Chénard	Ferme Défi Inc	Vente	$25000.00 payé.				
273545		"				Jean-Guy Chénard se qual.	Viateur Chénard	Vente	$30000.00 payé. P				
280315		88-11-02				Ferme Défi Inc	2434-6983 Qué. Inc	Vente	Gravier -				
269035		87-06-22				Jean guy Chénard à	Marc Chénard et al	Remise	de Biens R testament P indpt le 90.08.03 Me Michel Côté Rp.				
299481		91-07-16				Alice Chénard	François Colombani	Test.	1/8 Ind P				
299482		91-07-16				" " par	Jean-Guy Chénard	Trans	"				
299484		91-07-16				Viateur Chénard	Marguerite Landry	Test.	P				
299485		91-07-16				" " par	" "	Trans	P				
299486		91-07-16				Jean-Guy Chénard et al	Marguerite Landry	Vente	$30,000.00 payé.				
305454		92-06-08				Bgre de Montréal de	Ferme Défi Inc	Hyp	65 000 $ P.				
36892						Bgre de Montréal Vs	Ferme Défi Inc	Adres	Re. 305454				

SUITE FEUILLES MOBILES

No. 278

Suite du Vol. 1 page 152

PAROISSE STE-CÉCILE D

NB U

273284		87-12-14				Viateur Chénard et al	Succ Bernadette Morin	Servitude	$2.00 payé				
273285		"				~~Etienne Duperdane~~	François Chénard et al	Vente	$10,000.00 payé.				
273296						Cse Pop. Nazareth de	" " "	Hyp.	Servitude -				
273391		87-12-17				Cse Pop. Bic	Ferme Défi Inc	Hyp.	$25000.00 à 10¼%				
36856		"				" " "	" " "	Adresse	Re - 273391.				
273392		"				" " "	Ferme Défi Inc	Hyp.	$107,000.00 à 10¼%				
36856		"				" " "	" " "	Adresse	Re - 273392.				
273391		"				" " "	Viateurs Chénard	Hyp.	$25,000.00 à 10¼%				
36856		"				" " "	" "	Adresse	Re. 273391 -				
273392		"				" " "	" "	Hyp.	$107,000.00 à 10¼%				
36856		"				" " "	" "	Adresse	Re. 273392.				
273544		87-12-23				Viateurs Chénard	Ferme Défi Inc	Vente	$25,000.00 payé				
273545		"				Jean-Guy Chénard se qual	Viateurs Chénard	Vente	$30,000.00 payé P				
280315		88-11-02				Ferme Défi Inc	2434-6983 Qué. Inc	Vente	Gravier -				
269035		87-06-22				Jean guy Chénard à	Marc Chénard et al	Remise	de biens R : testament indpt le 90.08.03 P	Me Michel Côté Rp			
299481		91-07-16				Alice Chénard	François Colombani	Test.	1/8 Ind P				
299482		91-07-16				" " par	Jean-Guy Chénard	Transm	" + servitude				

(Suite au

SUITE FEUILLES MOBILES

Index aux immeubles
2000809859

INDEX de la Paroisse de Ste-Cécile du Bic, dans le Comté de Rimouski (2e Division).

Index aux immeubles
2000807570

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Reg.	Vol.	Page.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS. NOMS DES CESSIONNAIRES.	Montants transportés. $	Cts.	RADIATIONS. Particulier.	Totales.
613	q h.	24 Octobre 1883	C	1		Magloire Thivierge	Joseph Thivierge	Transport	de l'hypothèque 26982 Vol. 26 hypothèques.	3/12/24				20374
26982		17 Janv. 1889	A	26	482	" "	de " "	hypothèque	$800. payable $100 argent, & $ ... au comptoir à charge des autres du débiteur, &c.					20374
53970	9h	14 Mai 1935	"	59		Joseph Thivierge & Ux.	à Isidore Thivierge	Donation	pour $ payable par termes annuels de $100 ch. le 1er Janvier 1935 & 1936				14024	
83702		26 " 1948	Dépôt			Isidore Thivierge	à Corp. de Téléphone de Québec	Servitude	$35.00 Payé					
93172		5 " 1952	"			adm. and Trust Co. de	Québec " Corp.	Fiducie	Supp. re garantie 5-9					
93145		24 Janv. 1953	"			l'Office du Crédit Agr. Que. de	Isidore Thivierge	Obligation	$40000.00 hyp. 3½% + hyp. add. $600.00				29996	31250
2330		25 " "	"			" " "	" "	Acte	re 93145					31253
120199		août 1961	"			Comm. Hydro-Québec		Avis exp.	$121,000.00 Indemnité (entière) à être fixée. (Plan)					
122563		4 Juin 1962	"			Isidore Thivierge	à Comm. Hydro-Québec	Servitude	+ 340.00 Payé (+ 0 sites)					
126993		11 Sept 1963	"			Société Crédit Agric.	de Isidore Thivierge	Obligation	+ 1200.00 Int. 5% ; hyp. add. + 1000.00					35191
7867		" " "	"			" " "	à " "	Addition	Re 126993					35191
133230		août 1965	"			Comm. Hydro-Québec		Avis exp.	(-)					
137444		21 Oct 1966	"			Isidore Thivierge	à Comm. Hydro-Québec	Servitude	+ 290.00 Payé (+ 0 sites) (-)					
138669		4 Avril 1967	"			Corp. Prop. Ste-Cécile Bic	de Isidore Thivierge	Hypothèque	+ 5000.00 Int. 8% hyp. add + 1000.00					40865
241962		1883 11 14				Isidore Thivierge à	Bernadette Morin	Testament	legs universel, Testrice,					
241963		" " "				" par	" "	Révocation	acte, 117609					
269034		87 06 22				Bernadette Morin à	Jean Guy Simard	Testament	Exécuteur Testamentaire					
269035		87 06 22				" par	" "	Acte Divers	Dossier 32318 S.					
269035		87 06 22				Jean Guy Simard à	Béatrice Simard		Remise de pièces Fc. Testament					
						Seule Volume 2 Page 164								
No 279										3/12 - 5607				
2766	q h.	9 Juillet 1880	A	27	182	Magloire Thivierge à	Thomas Couture	Vente	$760 et Une tente à Les Thibeault Canon Pièce de Terre de Sept $50 au Moins, Indem.	Trente $100 par année			20575	Quittance 27764
24884		3 Janv. 1888	"	30	319	Guillaume Caron	à " "	Obligation	$800. 5 ans du 24 Décembre 1887. Intérêt 7%				2 années Rente $144 Années	20374
26495		9 Juin 1891	"	31	689	Etienne Couture	à Joseph Thivierge	Vente	$2848. s/c 11460. hyp. $500 & 6 mois de $10582 2 Terres					Quittance N° 3495
29450	10½ am	28 Déc. 1895	"	34	746	Napoléon St Pierre	de Joseph Thivierge	Obligation	$1000. payable dans 5 ans. Int. 5%					
45396	9h	13 " 1917	"	58	46	Marie Louise Gendreau	à Isidore Albert Thivierge	Jugement	Communauté entre Marie Gendreau & Joseph Thivierge (Partie)					
"	"	" " "	"	"	"	Joseph Thivierge	à " " "	Donation	(-)					41850
54362	"	26 Sept 1935	"	59		Marie Etienne Thivierge	de Stanislas Thivierge	Obligation	$3000.00 à demande & Int 5% (*)					
54408	"	17 Oct "	"	"	"	Jeanne Isabelle	à " "	Vente	Communauté de biens, Jeanne Isabelle - Donation en paiement (*)					
"	"	" " "	"	"	"	Alfred Thivierge	à " "	Donation	(*)					20375
54682	"	4 Mars 1926	"	60	153	Albert Thivierge	à Alfred Thivierge	Vente	Rente $40.00 Rd par termes annuels de $80.00 1/2 le 15 août 1919 (*)					20374
54683	"	" " "	"	"	"	Joseph Thivierge	à " "	"	$80.00 payable par termes annuels de $80.00 1/2 le 15 janvier 1920 (*)					
56047	"	4 juillet 1937	"	61	513	Anne Marie Isabelle	de Léonard Thivierge	Vente	Communauté de biens, Jeanne Isabelle - Donation en paiement (*)					20576
"	"	" " "	"	"	"	Alfred Thivierge	à " "	Donation	$1600.00 à demande & Int 5% (*)					
56728	"	24 Déc. "	"	62		Léonard Thivierge	à Jos. Thivierge ptre Magl.	Vente à réméré	$1600.00 Payé, Remboursable dans 10 ans, Int 5½% etc (*)					
59701	"	6 Nov. 1939	"	65		Joseph " Joseph	" Léonard "	Rétrocession	Re acte à réméré No. 56728 (*)					9959
59702	"	" " "	"	"	"	Stanislas "	" Isidore "	Vente	$1500.00 & $1500.00 Bal. 60.00 par an. (*)					30434
"	"	" " "	"	"	"	Léonard "	" " "	"	$4500.00 & $3000.00 " 140.00 " " (*) & 62496 Curé Pop. St Valérien		1200	00	20378	30434
62496	"	11 Sept 1933	"	68		Curé Populaire St Valérien	de Léonard "	Transport	$1200.00 Rd dans par frais Vente No 59702 (*)					
83702		26 Mars 1948	Dépôt			Isidore Thivierge	à Corp. de Téléphone de Que	Servitude	$35.00 Payé (-)					
93172		5 " 1953	"			adm. and Trust Co. de	Québec " Corp.	Fiducie	Supp. re garantie 5-9					

(suite au Vol. 30 Fol. 164)

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2016-01-12 14:49
Lot :	3 663 509	**Radiations :**	2015-12-11 15:48
Date d'établissement :	2008-05-01 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 279 Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations

Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic	**Droits :**	2016-01-12 14:49
Lot :	279	**Radiations :**	2015-12-11 15:48
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-03-25						
2008-04-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2008-05-01	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 663 508 et 3 663 509 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC — Lot nº 279

Division d'enregistrement de Rimouski — Rang

Plan nº — Canton

Déposé au bureau d'enregistrement le — Autres

Attesté à Rimouski le 93-03-10 (A M J) par — Registrateur

Concordance Vol Vol. 8 Page 101

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT Nº	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
Marguerite Pandoz à Denis Lirard ptd	Servitude	93.06.25	312826		
Bfice du matériel de Denis Lirard ptd	Hyp	93.06.25	312827	Servitude	

Index aux immeubles

2000814837

BE-34 (91-03)

Lot no 279 Index aux Immeubles de

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC 161

Quinze-vingt-unième Feuillet

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Reg.	Vol.	No	Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles: (montant des créances; priviléges et hypothèques: servitudes; etc., etc.)
Suite du Vol 3 Page 165							
Bernadette Morin à Jean-guy Chénard	Testament	87-06-22			269034		Procès Testamentaire P
" Par "	Décl Trans	"	"		269035		dossier 323/85 P
Ferme Défi Inc et al Succ Bernadette Morin	Suite de	87-12-04			273294		$1.00 Payé
Visiteur Chénard et al à Francis Chénard et al	Vente	87-12-17			273295		$10,000.00 Payé + Servitude P
Cie Pop Marguerite de Francis Chénard	Hypt	"	"		273296		$10,000.00 10½%
" Vs "	Adem	"	"		36821		Re 273296
Cie Pop. du Bic de Ferme Défi Inc.	Hypt	87-12-17			273391		$25,000.00 10¼%
" Vs "	Adem	"	"		36856		Re 273391
" de "	Hypt	87-12-17			273392		$107,000.00 10¼%
" Vs "	Adem	"	"		36854		Re 273392
Cie Pop du Bic de Francis Chénard et al	Hypt	87-12-17			273391		$25,000.00 10¼%
" Vs "	Adem	"	"		36856		Re 273391
" de " "	Hypt	"	"		273392		$107,000.00 10¼%
" Vs "	Adem	"	"		36854		Re 273392
Visiteur Chénard à Ferme Défi Inc	Vente	87-12-23			273547		$25 000.00 payé. P
PARTIELLEMENT SUBDIVISÉ 1988-08-11		(279-1)	Vol. 8		Page 340		L.R. 000798
Ferme Défi Inc à 2434-6983 Québec Inc	Vente	88-11-02			280315		Gravier.
Ferme Défi Inc à Hydro-Québec	Servitude	89-07-04			294823		2P
Jean-guy Chénard à Visiteur Chénard	Remise de Juin	87-06-22			269035		Ref testament inde le 90-08-03 Aylen Reg.
Alice Chénard à Frs Colombani	Test	91-07-16			299481		Re servitude
" " par Jean-Guy Chénard	Trans	91-07-16			299482		" "
Visiteur Chénard à Marguerite Landry	Test	91-07-16			299484		" "
" " par " "	Trans	91-07-16			299485		" "
Jean-Guy Chénard et al à " "	Vente	91-07-16			299486		" "
Bque de Montréal de Ferme Défi Inc	Hypt	92-06-08			305454		65 000$ P
Bque de Montréal de Ferme Défi Inc	Adem	"	"		36892		Re 305454

SUITE FEUILLES MOBILES

Index aux immeubles
2000808278

No 279 Index aux Immeubles de Ste Cécile du Bic

(Suite au 2e Vol. page 165)

Date de l'Enregistrement			Indication de l'Enregistrement				Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.
Année	Mois	Jour	No.	Reg.	Vol.	Page			
1967	Avril	4	139669			Dépôt	Hypothèque	Caisse Pop. Ste Cécile Bic	Dr Isaïe Thénard
1975	juillet	25	178.641				Quittance	Caisse Pop de Ste Cécile	de Viateur Thénard
1975	sept	8	179.557				"	" " "	" " "
1976	janv.	28	182.080				Hypothèque	Aff. au Crédit Agric Québec	de " " "
			36.719				Cédule	" " "	" " "
"	"	28	182.091				Quittance	Agric	de " " "
1977	09	09	194.010				Hypothèque	" " "	" " "
"	"	"	74618				Cédule	" " "	" " "
1977	09	09	194011				Quittance	Agric	" " "
1978	06	12	199673				"	Caisse Pop. Bic	de
1979	12	11	212.825				"	" " "	de
1979	12	18	213.008				Hypothèque	" " "	de
"	"		36.771				Cédule	" " "	"
1980	04	18	216.771				Quittance	" " "	de
1981	04	27	223 417				"	" " "	de Feue Dame Vve
1981	10	30	227 407				Cession	Viateur Thénard à	Feue Dame Vve
1982	06	04	229 174				Correction	Caisse Pop. Bic	" " "
1983	11	14	241 762				Testam.	Isaïe Thénard à	Bernadette Morin
"	"	"	241 763				Ox. decès	" " par	" " "
1984	08	31	247538				Hypothèque	Caisse Pop Bic de	Feue Dame Vve
"	"		36 844				Cédule	" " "	" " "

Suite au Volume 8 Page 161

No 280 (Suite au vol 2 - folio 165) PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

1962	Août	16	2377			Dépôt	Collocation	Dr Mre Isaïe Thénard	par Percepteur des Revenus
"	"	"	123356			"	Dem. Compl	" " "	par Patrice Thénard
"	"	22	123432			"	Servitude	Timothée Thénard	à Comm. Noyau-Bic
1963	Déc.	5	124791			"	Obligation	L. Aff. Crédit Agric. Bic	de Viateur Thénard
"	"	"	7379			"	Cédule	" " "	" " "
1965	août	11	133290			"	Avis exp.	Comm. Noyau - Québec	
1966	Oct.	24	139296			"	Servitude	Timothée Thénard	à Comm. Noyau-Bic
"	"	31	139451			"	"	Viateur	" " "
"	Nov.	22	139672			"	Mand. Agric.	Caisse Pop. Ste Cécile Bic	de Viateur Thénard
1975	juill	25	178.641			"	"	" " "	" " "
1975	sept	8	179.557			"	"	" " "	" " "
1976	janv	28	182.080			"	Hypothèque	Aff au Créd. Agric Québec	de " " "
"	"	28	36.719			"	Cédule	" " "	" " "
1977	06	15	191.641				Vente	Thimothée Thénard	à Viateur Thénard
"	"	"	23777				Cédule	" " "	" " "
1977	07	21	192.658				Vente	Viateur Thénard	à Jean Brillant
1977	09	09	194.010				Hypothèque	Aff au Créd Agric Québec	de Viateur Thénard
"	"	"	74618				Cédule	" " "	" " "
1977	09	09	194011				Quittance	Agric	" " "

Suite au Vol 5, page 213

Index aux immeubles 2000810057

dans le Comté de Rimouski "Subdivision"

MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés $	cts.	Radiations Partielles	Totales
36.844	23.564 - 28566				
$ 5000.00 - Int 2½ % hypp. add + 1.000.00	(P.D)				40652
$10.000.00 Int. 11%	"				46173
$10.800.00 Int. 11%,	"				
$25.200.00 Int. 2½ + 7%	(P.E)				30525
" 182.090	(")				30525
$ 12.500.00 Int. 7%	(P)				30525
$54.900.00 Int. 2½ + 6%	P.E			74777	97599
" 194010	"				97599
$2600.00 Int. 6%	P.E				55,825
$10.500.00 Int. 11 1/4 %	D				35749
$ 80.000.00 Int. 15 % -	D				74611
$ 80.000.00.	D				74611
" 213.008	38844 D				74611
$ 5.000.00 Int. 14 1/4 %	D				74611
$5000.00. Int. 18 %	D			74777	74611
ayant lieu au 213008 " changer. -				74611	97599
au 227407	44.892 - D				74611
Reg. immobilier Vente	D				
avis, 117.609,	D				
$ 40.000.00 1870	D				
au 247538, -					

28566 - 28565 - 28564 36,844

								(Re Cie au vol 650987 f 82658)	(Rés)
								(Reg. aux R. Thénard par Suite 83.354) (au vol. au vol 650987 f 82658)	(")
								+ 160.00 Paiés. (+ droits)	(")
								$ 8.000.00 - Int 2½ % hypp. add. $ 1.300.00 - prime Re - 120 416	(P.D)
								Re - 124791	(P.D)
									(Rés)
								+ 235.00 Paiés (+ droits)	"
								+ 250.00 Paiés (+ droits)	"
								+ 600.00 + Int. 6%	46,896
								$10.800.00 Int 11%.	46173
								$10.800.00 Int 11%)	(P)
								$ 25.200.00 Int 2½ + 7%)	(P.E)				30525
								au 182.090,					30525
								solde $ 25.000.00 au vend. -	P.M.E.				
								au 191.641	"				
								Comptant.	D				
								$ 54.900.00 Int. 2½ à 6%. -	P.S.			74777	97599
								au 194.010					97599
								$ 7.600.00 Int 8%	P.S.				55,825

Index aux immeubles
2000809860

No. 279 — Paroisse de Ste Cécile du Bic

(Suite au Vol. 3 page 152)

DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI (2e Division)

Cent Soixante-cinquième feuillet Lte 165

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Rég.	Vol.	Page.	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, Etc., Etc., Etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, Etc., Etc., Etc.	Nature de l'Acte.	Montant des créances et termes de paiement:	Transports. Noms des Cessionnaires.	Montants transportés $ Cts.	Radiations Partielles.	Radiations Totales.
45145		24 juin 1953	apt.			Vve Jos. Lacroix et Isaac Lebrenard	Isidore Lebrenard	Obligation	$4000.00 Int. 2½% - hyp. add. $600.00			29446 24632	31253
3330		25 " "	"			" " "	" "	"	" " " "				31253
106577		28 mars 1957	"			Isidore Lebrenard	Viateur Lebrenard	Decl. Succes.	Re: 104.787. doit être ½ Ouest,				
104787		4 Août 1956	"			"	"	Donation	droit retour 5 ans, charge $300 future épouse, etc. (Ct. Mariage)				
107292		22 Juin 1957	"			L. Off. du Crédit Agricole	Isidore Lebrenard et al	Ratification	Re: 104.787 et 106577 (½ Ouest)				
107293		" " "	"			" " "	Viateur Lebrenard	Prêt	$3.800.00 Int 2½% hyp add $600.00 Caution Lebrenard (½ Ouest)			29662.	30358
4086		" " "	"			" " "	" " "	Adresse	Re: 107.293. (" ")				30358
120199		25 août 1961	"			Comm. Hydro-Québec		Avis exp	$121,000.00 Indemnité (entière) à être payée.				
120417		16 sept "	"			Caisse Populaire Ste Cée de		Hypothèque	$3000.00 Int 6% hyp. add $500.00 (Plus Cost)				30357
120894		6 nov. "	"			" " "	" " "	Mention -	$1100.00 Int 6½%				46869
122563		4 Juin 1962	"			Isidore Lebrenard	à Comm. Hydro-Québec	Servitude	$340.00 Payé (+ droits) (Ptie)				
122888		29 " "	"			Viateur "	à " "	"	$130.00 Payé (+ droits) (")				
124991		5 Déc. 1963	"			L. Off. Crédit Agric. Inc	de Viateur Lebrenard	Obligation	$8.600.00 Int 5½% hyp add $1300.00 (Première 124 et 16) (Ptie)				47379
124991		" " "	"			" " "	" " "	Adresse	Re - 124991. (" ")				47379
126993		11 Sept "	"			Isidore Lebrenard	de Isidore Lebrenard	Obligation	$1000.00 Int 5% - hyp. add $ 1000.00 (")				35191
7867		" " "	"			" " "	" " "	Adresse	Re - 126993 (")				35191
133230		2 août 1965	"			Comm. Hydro-Québec		Avis exp.	(")				
129448		31 Oct 1966	"			Isidore Lebrenard	à Comm. Hydro-Québec	Servitude	$290.00 Payé (+ droits) (")				
129451		" " "	"			Viateur "	à " "	"	$150.00 Payé (+ droits) (")				
129691		22 nov. "	"			Cons. Pop. Ste Cécile Bic et	Viateur Lebrenard	Mention	$600.00 Int 6% (")				46896

(Suite au Vol 3 page 165)

No. 280 — PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

(Suite du 1er Vol feuillet 152)

82058		26 Sept 1947	Ap			Patricia Lebrenard	à Timothei Lebrenard	Vente	$3000.00 p/c $500.00 Bal par termes à Dme Vve Lebrenard (Partie)			29793 20858	43556
"		" " "	"	"		" "	" Dme Vve Isaac Lebrenard	Mel. donneur	re Vente No. 65098 (")				43556
65098		1 " 1936	"	71		Dme Vve Isaac Lebrenard	à Patricia Lebrenard	Vente	$3000.00 p/c $500.00 Bal par termes (")			29793 20858	43556
83663		26 Mai 1948	dépôt			Timothei Lebrenard	à Corp. de Téléphone Québec	Servitude	$9.00 Payé (")				
83702		" " "	"			Isidore Lebrenard	à " " "	"	$35.00 Payé (")				
99172		5 " 1952	"			adm. and Trust Co. de	Québec Corp.	Fiducie	Supp. re fiancée 59				31253 24632
45145		24 juin 1953	"			Vve Jos. Lacroix et	Isidore Lebrenard	Obligation	$4000.00 Int 2½% - hyp. add. $600.00 (")				31253
3330		25 " "	"			" " "	" "	"	" " " " (" ")				
104787		4 août 1956	"			Isidore Lebrenard	à Viateur Lebrenard	Donation	droit retour 5 ans, charge $300 future épouse, etc. (Ct. Mariage)				
105245		20 Sept "	"			Viateur "	à Québec Téléphone	Servitude	$10.00 payé,				
106577		28 mars 1957	"			Isidore "	" Viateur Lebrenard	Décl. Succ.	Re: 104.787. doit être ½ Ouest				
107292		22 Juin "	"			L. Off. Crédit Agricole et	Isidore Lebrenard et al	Ratification	Re: 104.787 et 106577. (½ Ouest)				
107293		" " "	"			" " "	de Viateur Lebrenard	Prêt	$3.800.00 Int 2½% hyp add $600.00 Caution Lebrenard (½ ")			29662.	30358
4086		" " "	"			" " "	" "	Adresse	Re: 107.293. (" ")				30358
120199		25 août 1961	"			Comm. Hydro-Québec		Avis exp	$121,000.00 Indemnité (entière) à être payée.				
120417		16 sept 1961	"			Caisse Populaire de Ste Cée de	"	Hypothèques	$3000.00 Int. 6% hyp. add $500.00 (" ")				30357
120894		6 nov "	"			" " "	" "	Mentions -	$1100.00 Int 6½%				46869
122538		29 juin 1962	"			Viateur Lebrenard	à Comm - Hydro Québec	Servitude	$130.00 Payé (+ droits) (Ptie)				

(Suite au Vol 3 - Folio 165)

INDEX de la Paroisse de Ste-Cécile du Bic, dans le Comté de Rimouski (2e Division).

No 278

Index aux immeubles
2000807570

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Reg.	Vol.	Page.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CÉDANCIER, Exc., Exc., Exc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Exc., Exc., Exc.	NATURE DE L'ACTE.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS. NOMS DES CESSIONNAIRES.	Montants transportés. $ Cts.	RADIATIONS. Partielles.	RADIATIONS. Totales.
613	9h.	24 Octobre 1883	C	1		Magloire Thibeault	Joseph Thibeault	Partage	de l'Acte 22482. Vol. 26. Reg. Actes Notaires.				20374.
22982		17 Janv. 1891	"	26	482	" "	de " "	Hypothèque	$800. payable $100 argent, et $ en meubles, à chacune des années du débiteur ci				20374
53970	9h	14 Mai 1925	"	59		Joseph Thibeault et Ux.	à Isidore Thibeault	Donation	Rente viagère foncière annuelle de $300.00, 1er Janvier 1925 et 1er Janvier 1926 et			14026	
83702		26 " 1948	Dépôt			Isidore Thibeault	à Corp. de Téléphones de Québec	Servitude	$35.00 Payé				
93172		5 " 1952	"			adm. ana Trust Co. de	Québec " Corp.	Fiducie	Suppl. re fiducie 5-9				
93145		24 Janv. 1953	"			l'Office du Crédit Agr. Québec de	Isidore Thibeault	Obligation	$4000.00 but 2½% + hyp. add. + 600.00			29446	31250
3330		25 " "	"			" "	" "	agric.	re 93145				21253
120199		août 1961	"			Comm. Hydro-Québec		Avis exp.	$121,000.00 Indemnité (entière) à être payée				
122563		7 Juin 1962	"			Isidore Thibeault	à Comm. Hydro-Québec	Servitude	+ 340.00 Payé (+ 0 cts)	(Plan)			
126993		11 Sept 1963	"			Société Crédit Agric.	de Isidore Thibeault	Obligation	+ 1000.00, Int 5% ; hyp. add. + 1000.00				35191
7867		" " "	"			" "	à " "	Addée	Re- 126993				35191
133230		1er août 1965	"			Comm. Hydro-Québec		Avis exp.		(1)			
137448		21 Oct 1966	"			Isidore Thibeault	à Comm. Hydro-Québec	Servit.	+ 290.00 Payé (+ 0 cts)	(2)			
138669		7 Avril 1967	"			Corp. Pp. Ste-Cécile Bic	de Isidore Thibeault	Hypothèque	+ 5000.00 Int 9% hyp. add + 1000.00				40652
241962	1988	11-64				Isidore Thibeault à Bernadette Morin		Testament	Legs universel, Fonds,				
241963		" " "				" par " "		Révocation	actif, 117609.				
269034		87-06-22				Bernadette Morin à	Jean Guy Renaud	Testament	Exécuteur Testamentaire				
269035		87-06-22				" par "	"	Acte Divers	Dossier 32318 S.				
269035		87-06-22				Jean Guy Renaud à	Nicolas Renaud		Remise de Biens Et Testament				
						Seule Volume 2 Page 164							

No 279

7766	9h.	17 Juillet 1882	A	27	182	Magloire Thibeault a	Etienne Couture	Vente	$760 et Une Une Vente à Les Thibeault sauvon Sur le pre	Termes $100 par année		20575	Quittance No 7021
24884		3 Janv. 1888	"	30	319	Guillaume Caron	à " "	Obligation	$800. 5 ans du 24 Décembre 1887. Intérêt 7%				20374
26495		7 Février 1891	"	31	689	Etienne Couture	à Joseph Thibeault	Vente	$2848. s/p. $460. bal. 4,500 à 10 Ans et $1088.2 Jouissance			Quittance No 1847 Paroisse	Quittance No 3495
29450	10½ am	28 Déc. 1895	"	34	246	Napoléon St Pierre	de Joseph Thibeault	Obligation	$1000.00 payable dans 5 ans - Int 5%				
45396	9h	13 " 1917	"	50	46	Marie Louise Tremblay	à André Albert Thibeault	Ctt Mariage	Communauté entre Conjoints Acquêts Donation Survivant (Suite)				
"	"	" " "	"	"	"	Joseph Thibeault	à " " "	Donation		(a)			
54362	"	26 Sept 1935	"	59		Marie Etienne Thibeault	de Nicolas Thibeault	Obligation	$2000.00 à demande + Int 5%	(a)			48850
54408	"	17 Oct "	"	"		Jeanne Isabelle	à " "	Ctt Mariage	Communauté de biens, Parts Survivant - Donation au survivant	(a)			
"	"	" " "	"	"		Adélard Thibeault	à " "	Donation		(a)			
54682	"	4 Mars 1920	"	60	153	Albert Thibeault	à Adélard Thibeault	Vente	$600.00 + $300.00 Bal portion annuelle de $100.00, 1er Août 1919	(a)			20376
54683	"	" " "	"	"	"	Joseph Thibeault	à " "	"	$150.00 + Bal portion annuelle de $30.00, 1er Janvier 1920	(a)			20374
56047	"	4 Juillet 1927	"	61	513	Anna Marie Isabelle	de Léonard Thibeault	Ctt Mariage	Communauté de biens, Parts Survivant - Donation au survivant	(a)			
"	"	" " "	"	"	"	Adélard Thibeault	à " "	Donation	$1600.00 à demande + Int 5%	(a)			20576
56728	"	24 Déc "	"	62		Léonard "	à Jos. Thibeault f Magl.	Vente à réméré	$1600.00 Payé, remboursable dans 10 ans, int 5½% etc	(a)			
59701	"	6 Nov. 1933	"	65		Joseph " (Frères)	à Léonard "	Rétrocession	Re vente à réméré No. 56728	(a)			9959
59702	"	" " "	"	"		Stanislas "	à Isidore "	Vente	$1500.00 s/p $1000.00 Bal. 60.00 par an	(a)			30434
"	"	" " "	"	"		Léonard "	à " "	"	$4500.00 s/p $3000.00 " 140.00 " "	Cert: 12496 Caisse Pop. St Valérien	1200.00	20378	30434
62496	"	11 Sept 1933	"	68		Caisse Populaire St Valérien	de Léonard "	Transport	$1200.00 Bal dues par feu Vente No 59702	(a)			
83702		26 Mars 1948	Dépôt			Isidore Thibeault	à Corp. de Téléphones de Qué	Servitude	$35.00 Payé	(a)			
93172		5 " 1953	"			adm. ana Trust Co. de	Québec " Corp.	Fiducie	Suppl. re fiducie 59				

(Suite au 2e vol. p. 164)

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2016-05-10 16:00
Lot :	3 663 516	**Radiations :**	2016-04-19 09:12
Date d'établissement :	2008-05-01 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 282A Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations

Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic	**Droits :**	2016-05-10 16:00
Lot :	282A	**Radiations :**	2016-04-19 09:12
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-03-25						
2008-04-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2008-05-01	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 663 516 et 3 928 886 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre **PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC** Lot n° 282 A

Division d'enregistrement de Rimouski. Rang

Plan n° Canton

Déposé au bureau d'enregistrement le Autres

Attesté à Rimouski le 92.06.08 (A M J) par [signature] Régistrateur

Concordance De Volume 1 Page 154

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT N°	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
Bénéficiaire de mentionné de Ferme Office Inc.	Hypothèque	92-06-08	305454	65000$	
Bénéficiaire de mentionné de Ferme Office Inc.	Cédeur	" "	368902	Ré 305454	

Index aux immeubles

2000814844

• BE-34 (91-03)

No. 282 Index aux Immeubles de Ste. Cécile du Bic dans le Comté de Rimouski "Subdivision"

Date de l'Enregistrement			Indication de l'Enregistrement				Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés		Radiations	
Année	Mois	Jour	No.	Reg.	Vol.	Page						$	cts.	Partielles	Totales
SUITE FEUILLES MOBILES															

No. 282 PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

SUITE FEUILLES MOBILES

Index aux immeubles
2000810059

No. 282 — Vol 1 Page 154

INDEX DE LA PAROISSE DE Ste. Cécile du Bic

DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI (2e Division)

Cent soixante-septième feuillet 167

NUMÉRO ET DATE DE L'ENREGISTREMENT. No.	Heure	Date.	INDICATION DE L'ENREGISTREMENT. Rég.	Vol.	Page.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CÉDANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS NOMS DES CESSIONNAIRES.	MONTANTS TRANSPORTÉS $ Cts.	RADIATIONS Partielles.	RADIATIONS Totales.
194,010		78-12-09				Off. du Cad. Cqué (Québec)	Victor Chouinard	Hyp.	$54,000.00 Rét. 7 ans 5 %				97599
36496						" " " "	" "	Caution	sur 194,010,				97599
194,011						" " " de " "	" "	Traites, Cqué	$7,600.00 Rét. 5 ans, -				58825
213,008		1979-12-18				Caisse Pop. Bic	" "	Hypothèque	$68,000.00,				74611
36771		"				" " "	" "	Caution	sur 213,008 - 88895				74611
227,407		1981-10-30				Victor Chouinard à	Ferme Défi Inc	Cession	selon sur 213,008 + autres charges -			74611	97599
229,174		1981-08-04				Caisse Pop. Bic	" "	Cautionnement	sur 227,407 - 44884				74611
238,463		1983-02-22				Office du Crédit Agricole et	Ferme Défi Inc	Main sur salaire	(dossier #30: 20305-9) P.				
247,538		1984-06-01				Caisse Pop. Bic	" "	Hypothèque	$68,500.00 15 ans				
36690		"				" " "	" "	Caution	sur 247,538				
273391		87-12-17				Cse Pop. Bic	Ferme Défi Inc	Hyp.	$25000.00 à 10 1/4 %				
36856		"				" " "	" "	Adresse	Re - 273391 -				
273392		"				" " "	" "	Hyp.	$107,000.00 à 10 1/4 %				
36856		"				" " "	" "	Adresse	Re - 273392				
305454		92-06-08				Banque de Montréal	Ferme Défi Inc	Hypothèque	65 000 $ P				
36892		"				Banque de Montréal	Ferme Défi Inc	Caution	Re 305454				

SUITE FEUILLES MOBILES

No. 282a PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

(Suite du Vol 1 page 154)

SUITE FEUILLES MOBILES

Index aux immeubles
2000809862

INDEX de la Paroisse de Ste-Cécile du Bic, dans le Comté de Rimouski (2e Division).

No 282

Cent cinquante quatrième Feuillet 154

Numéro et date de l'enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Reg.	Vol.	Page.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS. NOMS DES CESSIONNAIRES.	Montants transportés. $ Cts.	RADIATIONS. Particulier.	RADIATIONS. Totales.
17303		10 Juin 1892	L	52	525	Hyp. Chirac Richard	à Philippe Ouellet	Vente	Hyp. sp. $1000. Int. par termes.				Quittance 17319
37974	9h 20	23 Juillet 1915	"	42		George Caron	à Joseph Ouellet	Testament	Legs universel. (R. 1311 Rép. C. Bol 2 Dict de décembre)				
43280	11h 2	9 Juin 1915	"	48	70	Philemon Alain	à Marie Etienne Chénard	Vente	1mo $ p. 1er 2e 3e 4e 5e 6e 7e 8e 9e 10e 11e 12e 13e 14e 15e 16e 17e 18e 19e 20e 21e 22e 23e 24e 25e 26e 27e 28e 29e 30e 31e 32e 33e 34e 35e 36e 37e 38e 39e 40e 41e

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2016-05-11 09:46
Lot :	3 663 514	**Radiations :**	2016-04-19 09:12
Date d'établissement :	2008-05-01 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 281A Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations

Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic	**Droits :**	2016-05-11 09:46
Lot :	281A	**Radiations :**	2016-04-19 09:12
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-03-25						
2008-04-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2008-05-01	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 663 513, 3 663 514 et 3 928 886 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre _____ Lot nº 281 A

Division d'enregistrement de Rimouski Rang ___

Plan nº _____ Canton ___

Déposé au bureau d'enregistrement le _____ Autres ___

Index aux immeubles

2000814842

Attesté à Rimouski le 93-02-16 (A M J) par ME Régistrateur

Concordance De volume 2 page 166

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT		REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
		DATE	Nº		
Marguerite Landry à Denis Fénardstad	Servitude	93.06.25	312825		
Bjn de propriété de Denis Fénardstad	Hypot	93.06.25	312826	Servitude	

• BE-34 (91-03)

No. 281 Index aux Immeubles de Ste Cécile du Bic dans le Comté de Rimouski "Subdivision"

Date de l'Enregistrement			Indication de l'Enregistrement				Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés		Radiations	
Année	Mois	Jour	No.	Reg.	Vol.	Page						$	cts.	Partielles	Totales
SUITE FEUILLES MOBILES															

No. 281 (Suite au Vol 9 page 153)

INDEX DE LA PAROISSE DE Ste. Cécile du Bic

DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI (2e Division)

Cent soixante-seizième feuillet LR 166

NUMÉRO ET DATE DE L'ENREGISTREMENT. No.	Heure.	Date.	INDICATION DE L'ENREGISTREMENT. Reg.	Vol.	Page.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS. NOMS DES CESSIONNAIRES.	MONTANTS TRANSPORTÉS Cts.	RADIATIONS. Partielles.	Totales.
197910	2 h 04	1966	Dépôt			Jumelius Lehouillier	à Commissaires d'Ecs.	Quittance	+ 225.00 Payés (ci-devant)	(Rés.)			
121.641	1877-06	15				" "	à Victoire Edouard	Vente	remet 25.000.00 au vendr.	R.& E.			50526
23777	" "	"				" "	" " "	Adresse	re 121.641	"			50526
194.010	1877-sept	09				Office du Crédit Agric. Coll.	de " " "	Hypothèque	$ 54.000.00 Int. 2 1/2 à 6%	P.			97599
24618	" "	"				" " "	" " " "	Adresse	re 194.010				97599
194.011	" "	"				" " "	" " " "	Vente et Cession	$ 7.500.00 Int. 6%	P.			55.925
213.008	1899-12-18					Caisse Pop. Bic	de " " "	Hypothèque	$ 50.000.00				74611
30771	"	"				" " "	" " "	Adresse	re 213.008	38865			74611
227.407	1961-10-30					Victoire Edouard à	Ferme Défi Inc.	Libération	solde de 213.008 + autres charges, 44589			74611	97599
229.176	1982-08-04					Caisse Pop. Bic de	" "	Correction	re 227.407 44897				74611
235.663	1983-02-22					Office du Crédit Agricole et	Ferme Défi Inc.	mise en valeur	(Numéro No: 20305-9)	P.			
247.534	1984-04-21					Caisse Pop. Bic de	" "	Hypothèque	$ 44000.00 1471.-				
36856	"	"				" " "	" " "	Adresse	re 247.534				
273391	87-12-17					Caisse Pop. Bic	Ferme Défi Inc	Hyp.	+ 25.000.00 à 10 1/4 %				
36856	"					" " "	" " "	Adresse	Re - 273391 -				
273392	"					" " "	" " "	Hyp	+ 107.000.00 à 10 1/4 %				
36856	"					" " "	" " "	Adresse	Re - 273392.				

SUITE FEUILLES MOBILES

No. 281a

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

28565 - 28804 se rép

531	23 Avril 1948		Départ			Mre Mme Isaac Edouard père	Principaux de Revenu	Testament		(Rés.)			
93354	" "		"	90		" " "	Patrice Edouard	Testament	Legs mercurial (avec diverses charges)	(" ")			
93355	" "		"	91		" " "	par " "	Acte divis	" "	(" ")			
133315	30 Août	1965	Dépôt			Patrice Edouard	à Hermitte "	Vente	$ 1.000.00 Payé	(" ")			
121.641	1877-06-	15				Hermitte Edouard	à Victoire Edouard	Vente	vendu $ 23.000.00 au vendr.	R.& E.			50526
23777	" "	"				" " "	" " "	Adresse	re 121.641	"			50526
194.010	77-sept-	09				Off. du Créd. Agric. Coll.	de " " "	Hypothèque	$ 54.000.00 Int. 2 1/2 à 6%				97599
24618	" "	"				" " "	" " "	Adresse	re 194.010,				97599
194.011	" "	"				" " "	" " "	Vente et Cession	$ 7.500.00 Int. 6% -				55.925
213.008	1899-12-18					Caisse Pop. Bic	de " "	Hypothèque	$ 50.000.00 -				74611
30771	"	"				" " "	" " "	Adresse	re 213.008	38865			74611
223.196	1961-04-14					Victoire Edouard, Patrice Edouard et al		Déclaration de fiducie	re 64808, 65098, 82058, 191441	P.			
227.407	1961-10-30					Victoire Edouard à	Ferme Défi Inc.	Libération	solde de 213.008 + autres charges, 44589			74611	97599
229.176	1982-08-04					Caisse Pop. Bic "	" "	Correction	re 227.407 44897				74611
235.663	1983-02-22					Office du Crédit Agricole et	Ferme Défi Inc.	mise en valeur	(Numéro No: 20305-9)	P.			
247.534	1984-04-21					Caisse Pop. Bic de	" "	Hypothèque	$ 44.000.00 1471.				
36856	" "					" " "	" " "	Adresse	re 247.534				

(Suite au Vol 3 page 166)

Index aux immeubles
2000809861

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2016-05-11 09:46
Lot :	3 663 511	**Radiations :**	2016-04-19 09:12
Date d'établissement :	2008-05-01 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 280 Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations

Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic	**Droits :**	2016-05-11 09:46
Lot :	280	**Radiations :**	2016-04-19 09:12
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-03-25						
2008-04-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2008-05-01	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 662 928, 3 663 510, 3 663 511 et 3 928 886 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC — Lot nº 280.

Division d'enregistrement de Rimouski — Rang

Plan nº — Canton

Déposé au bureau d'enregistrement le — Autres

Attesté à Rimouski le 93-02-23 (A M J) par — Régistrateur

Concordance De vol 5 page 213

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT Nº	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
C. Pop. Dés Bic de Lyse Picard.	Hyp.	99-02-22	343223	ptie, 48000,00$ A40966	

Index aux immeubles

2000814839

• BE-34 (91-03)

213

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

Lot no 280 ..... Index aux Immeubles d

Lucie du Vol. 3 page 164

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Reg.	Vol.	No	Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles: (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes: etc , etc.)
Caisse Pop. Bic de Viateur Chénard	Partage	1978-06-12			195673	T 55849	$17,500.00 Int 11 1/4%
Yvon Brillant à Feue Picard	Cession	1979-10-30			212027		Il retient
Caisse Pop. Bic de Viateur Chénard	Hypothèque	1979-12-11			212 845	T 74611	$ 80000.00 Int. 15%70 -
" " " de " " "	Hypothèque	1979-12-18			213.008	T 74611	$ 80.000.00.
" " " " " "	Réserve	"	"		30.771	T 74611	re 213.008 38885
" " " de " " "	Partienne	1980-06-19			216.771	T 74611	$8.000.00 Int. 14 1/16.70.
" " " de Ferme Défi Inc	"	1984-04-27			223 417	T 74611	$3.000.00. 18470
Viateur Chénard à Ferme Défi Inc	Cession	1981-10-30			227407	P 797599	vente re 213008 + autres charges 10059
Caisse Pop. Bic " " "	Correction	1982-08-04			229176	T 74611	re 227407 44882
Office du Crédit Agricole et Ferme Défi Inc.	Mise en valeur	1983-02-22			235663		(dossier no. 28305-9) P.
Caisse Pop. Bic, " " "	Hypothèque	1984-05-31			247538		$48.000.00 1470.
" " " " " "	Réserve	"	"		36684		re 247538
Viateur Chénard + al à Francis Chénard + al	Vente	87-12-14			273295		$10000.00 payé + Serv. P.
C.P. Nazareth de Francis Chénard + al	Hyp.	87-12-14			273296		$10000.00 à 10 1/2 %
" " " " " "	Adhésion	"			36827		Re - 273296.
Cre Pop du Bic de Ferme Défi Inc	Hypt	87-12-17			273391		$ 25,000.00 10 1/2 %
" " " " "	adhsn	"	"		36856		Re 273391
" de " "	Hypt	"	"		273392		$ 102,000.00 10 1/2 %
" " " " "	adhsn	"	"		36856		Re 273392.
" de Francis Chénard et al	Hypt	"	"		273391		$ 25,000.00 10 1/2 %
" " " " "	adhsn	"	"		36856		Re 273391
" de " "	Hypt	"	"		273392		$ 102,000.00 10 1/2 %
" " " " "	adhsn	"	"		36856		Re 273392.
PARTIELLEMENT SUBDIVISÉ	1988-08-11	(280-1)	Vol. 8		Page 341		L.R. 000798
Cre Pop du Bic de Yvan Brillant et al	Hypt	91-06-28			299016	86561	$ 23,000.00 11 %
" " " " "	adhsn	"	"		36856	86561	Re 299016
Cre Pop du Bic de Yvan Brillant et al	Hypt	92-02-04			303081	86561	Re 299016
" " " " "	adhsn	"	"		36856	86561	Re 303081
Bque de Montréal de Ferme Défi Inc	Hypt	92-06-08			305457		65 000.00
Bque de Montréal de Ferme Défi Inc	adhsn	"	"		36892		Re 305457
Caisse Pop du Bic de Lyse Picard	Quittance	1992-08-14			307112		$ 50,000.00 adh 36856
Yvan Brillant à Lyse Picard	Vente	92-08-18			307197		1/2 ind 37,500.00 payé

SUITE FEUILLES MOBILES

Index aux immeubles
2000807926

No 279 (Suite au No 1 Vol. page 165)

Index aux Immeubles de Ste Cécile du Bic

Index aux immeubles 2000810057 dans le Comté de Rimouski "Subdivision"

Date de l'Enregistrement Année	Mois	Jour	Indication de l'Enregistrement No.	Reg.	Vol.	Page	Nature de l'Acte	Nom de Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés $	cts.	Radiations Partielles	Totales
1967	Avril	4	139169		Dépôt		Hyp. Bon.	Corp. Prop. Ste Cécile Bic	de Darius Chênevert						40652
1975	juillet	25	178649				Vente Agric	Comté Prop. de Rimouski	à Victor Chênevert						46173
1976	sept	8	179557				" " "	" " "	" " "						
1976	janv	28	182090				Hypothèque	Off. au Crédit Agric Québec	" "	$255.00 hyp. 2½ = 7%	(RE)				30525
		29	26774				Caution	" " "	" " "	as 182,090	(")				50525
"	"	29	182091				Vente Agric	" " "	" " "	$ 12,500.00 hyp. 7%	(R)				50525
1977	09	09	194010				Hypothèque	" " "	" " "	$54,800.00 hyp. 2½ = 6%	R.E			74777	97599
"	"	"	24618				Caution	" " "	" " "	as 194010	"				97599
1977	09	09	194011				Ventes Agric	" " "	" " "	$7600.00 hyp. 6%	RE				58825
1978	06	12	199673				"	Caisse Pop. Bic	de " "	$19.500.00 hyp 11¼%	R				35749
1979	12	11	212585				"	" " "	" " "	$ 80.000.00 hyp. 15½%	R				74611
1979	12	18	213.004				Hypothèque	" " "	" " "	$ 80.000.00.	R				74611
"	"	"	24617				Caution	" " "	" " "	as 213,004	"				74611
1980	04	18	216.892				Ventes Agric	" " "	" " "	$ 15.000.00 hyp. 14 4/6 %	R				74611
1981	04	27	223 417				" "	" " "	de Femme Dufresne	$ 85000.00. hyp. 16½%	R			74777	74611
1981	10	30	227 407				Cession	Vitaux Chênevert à	Femme Dufresne	as vente en 213004 + charges				74611	99599
1982	08	04	229 176				Cession	Caisse Pop. Bic	" " "	as 227,407	R				74611
1983	11	14	241 762				Testam.	Isidore Chênevert au	Mademoiselle Marie						
"	"	"	241 763				Décès	" " par	" " "						
1984	08	31	247 538				Hypothèque	Caisse Pop. Bic au	Femme Dufresne	$ 40.000.00 18%	R				
"	"	"	26 774				Caution	" " "	" " "	as 245 538					

Suite au Volume 8 Page 161

No 280 (Suite au vol 2 Folio 165) **PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC**

1962	Août	16	23911		Dépôt		Testament	De Mr Isaac Chênevert	par Personnes au Persons						
"	"	"	123356		"		Dest. Compl	" " "	par Patrick Chênevert						
"	"	22	123432		"		Succession	Timothée Chênevert	à Comm. Noyers-Bic						
1963	Déc	5	124991		"		Obligation	Soc. Off. Crédit Agric. Bic	de Victor Chênevert	+ 1.00 = Page (1 droite)	(P.O)				47379
"	"	"	7799		"		Acte	" " "	"	Rés 124991	(P.O)				47379
1965	juin	11	133330		"		Avis sup	Comm. Noyers-Bic			(Rés)				
1966	Déc	28	139398		"		Succession	Timothée Chênevert	à Comm. de Noyers-Bic	+ 2.35 = Page (1 droite)	(P)				
"	"	31	139451		"		"	Victor	" " "	+ 2.50 = Page (1 droite)	(P)				
"	Nov.	27	139692		"		Dest. Agric	Caisse Pop. Ste Cécile Bic	à Victor Chênevert	+ 6.00 = Page 6%					46174
1975	juill	25	178649		"		" "	" " "	" " "	$10.000.00 hyp 11%					46173
1975	sept	8	178557		"		" "	" " "	" " "	$ 40.000.00 hyp 11%	(P)				
1976	janv	28	182090		"		Hypothèque	Off. au Créd. Agric Québec	" "	$ 25.000.00 hyp 2½ = 6%	(RE)				50525
"	"	28	26774		"		Caution	" " "	" " "	as 182,090,					50525
1977	06	15	192647				Vente	Thimothée Chênevert	à Victor Chênevert	vendu $ 25.000.00 au sud	R.E.				
"	"	"	24777				Caution	" " "	" " "	as 191.647	"				
1977	09	21	192658				Vente	Victor Chênevert	à Yvon Arsenault	Enregistré	(P)				
1977	09	09	194010				Hypothèq.	Off. au Créd. Agric Québec	de Victor Chênevert	$54.800.00 hyp. 2½ à 6%	R.E.			74777	97599
"	"	"	24618				Caution	" " "	" " "	as 194010					97599
1977	09	09	194011				Ventes Agric	" " "	" " "	$7.600.00 hyp 8%	R.E.				58825

Suite au Vol 8, page 213

Index aux immeubles
2000809860

No. 279 — (Suite du 1er Vol. feuillet 153)

Paroisse de Ste. Cécile du Bic

Cent Soixante-cinquième feuillet 165

DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI (2e Division)

NUMÉRO ET DATE DE L'ENREGISTREMENT. No.	Heure.	Date.	INDICATION DE L'ENREGISTREMENT. Rég.	Vol.	Page.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS NOMS DES CESSIONNAIRES.	MONTANTS TRANSPORTÉS $ Cts.	RADIATIONS Partielles.	RADIATIONS Totales.
95105		20 juin 1958	apl.			Bureau de Ass. agr. Inc. de	Isidore Chénard	Obligation	$4000.00 Int. 2½% + hyp. add. $600.00			29496 29632	31253
3280		20 "	"			" " "		accessoire	" " "				
106577		28 mars 1957	"			Isidore Chénard &	Victorin Chénard	Dest. Encan	Re: 104.787. doit aller 1/2 Ernest.				31253
104787		4 Août 1956	"			" " " à	" " "	Donation	doit aller comme charge d'une future succession de (Ct. Mercier)				
107292		22 Juin 1957	"			L. Off. du Crédit Agricole &	Isidore Chénard et al.	Radiation	Re: 104.787 + 106577 (½ Ernest)				
107293		" "	"			" " " de	Victorin Chénard	Prêt	$3.800.00 Int. 2½% hyp add $600.00 Caution Chénard (½ Ern.)			29612.	30358
4086		" "	"			" " " "	" " "	Adhésion	Re: 107.293. (" ")				30358
129199		25 août 1961	"			Comm. Hydro-Québec		Avis reg.	$121,000.00 Indemnité (entière) à être fixée.				
120417		16 sept "	"			Caisse Populaire de Ste Cé de		Hypothèque	$3000.00 Int 6% hyp add $500.00 (Pl. Ct)				30357
128894		6 nov. "	"			" " " du	" " "	Mention -	+ 1100.00 Int 6½%				
122563		4 juin 1963	"			Isidore Chénard	à Comm. Hydro-Québec	Servitude	+ 340.00 Payé (+ droits) (Ste.)				48849
122888		29 " "	"			Victorin "	à " "		+ 130.00 Payé (+ droits) (")				
124991		5 Déc. 1963	"			L. Off. Crédit Agric. Inc.	du Victorin Chénard	Obligation	+ 4600.00 Int 5½% hyp. add. + 300.00 (Première 104+16) (Ste.)				49370
1219		" " "	"			" " "	" " "	Adhésion	Re - 124991. (")				49370
126993		11 Sept "	"			Isidore Chénard	de Isidore Chénard	Obligation	+ 4000.00 Int 5% + hyp. add + 1000.00 (")				35191
7863		" " "	"			" " "	" " "	Adhésion	Re - 126993 (")				35191
133230		- août 1965	"			Comm. Hydro-Québec		Avis Resp.	(")				
129448		21 Oct 1966	"			Isidore Chénard	à Comm. Hydro-Québec	Servitude	+ 1.290.00 Payé (+ droits) (")				
129491		" " "	"			Victorin "	à " "		+ 250.00 Payé (+ droits) (")				
104671		27 mai "	"			Bureau Insp. Ste. Cécile du Bic	Victorin Chénard	Mentionner	+ 600.00 Int 6% (")				46496
						(Suite au vol. 2 page 165)							

No. 280 — (Suite du 1er Vol. feuillet 153) — PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

82058		26 Sept 1947	Ad.			Patrice Chénard	à Timothée Chénard	Vente	$3000.00 9% $500.00 Bal par termes à Dame V. Chénard (Suite)			29793 30858	43556
"		" " "	"			" "	" Dame Vve Isaac Chénard	Dét. donner	et Vente No 65098 (")				43556
65098		1 " 1936	"	71		Dame Vve Isaac Chénard	à Patrice Chénard	Vente	$3000.00 9% $500.00 Bal par termes (")			29793 30858	43556
83663		26 Mai 1948	Suppl.			Timothée Chénard	à Corp. de Téléphone Québec	Servitude	99.00 Payé (")				
83702		" " "	"			Isidore Chénard	à " " "		$35.00 Payé (")				
98172		5 " 1952	"			Adm. and Trust Co. de	Québec Corp.	Transp.	Supp. re finances 59				
95105		20 juin 1958	"			Bureau de Ass. agr. Inc. de	Isidore Chénard	Obligation	$4000.00 Int 2½% + hyp. add. $600.00 (Ct)				31253
3280		20 " "	"			" " "	" " "	accessoire	" " " (")				
104787		4 Août 1956	"			Isidore Chénard à	Victorin Chénard	Donation	doit aller comme charge d'une future succession de (Ct. Mercier)				
105245		20 Sept "	"			Victorin " à	Isidore Tremblay	Servitude	$10.00 payé.				
106577		28 mars 1957	"			Isidore " et	Victorin Chénard	Dest. Encan	Re: 104.787. doit aller 1/2 Ernest				
107292		22 Juin "	"			L. Off. Crédit Agricole &	Isidore Chénard et al	Radiation	Re: 104.787 + 106577. (½ Ernest)				
107293		" " "	"			" " " de	Victorin Chénard	Prêt	$3.800.00 Int 2½% hyp add $600.00 Caution Chénard (½ Ern.)			29612.	30358
4086		" " "	"			" " " "	" " "	Adhésion	Re: 107.293. (" ")				30358
129199		25 août 1961	"			Comm. Hydro-Québec		Avis reg.	$121,000.00 Indemnité (entière) à être fixée.				
120417		16 sept 1961	"			Caisse Populaire de Ste Cé de		Hypothèque	$3000.00 Int 6% hyp add $500.00 (" ")				30357
128894		6 nov "	"			" " " du	" " "	Mention -	+ 1100.00 Int 6½%				
122563		4 juin 1963	"			Victorin Chénard	à Comm. Hydro-Québec	Servitude	+ 130.00 Payé (+ droits) (Ste.)				48849
						(Suite au vol. 3 folio 165)							

INDEX de la Paroisse de Ste-Cécile du Bic, dans le Comté de Rimouski (2e Division).

No 280

Cent cinquante troisième feuillet 153

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Reg.	Vol.	Folio.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS. NOMS DES CESSIONNAIRES.	Montants transportés. $ Cts.	RADIATIONS. Particulières.	RADIATIONS. Totales.
22366	2 p.m.	16 Juillet 1878	R	28	40	Nicolas Baron	Etienne Bastille	Vente	R. 1000 p/c $1000 Bal. R. 200 à Noël 1885, R. 200 Noël 1886, R. 200 Noël 1887, Bal R. 150 par année au	3102 - 5507 - 28565			2 Hypo. R. 854 Quittance N° 1603
26548		14 Oct 1890	"	51	550	Etienne Turcotte	de " "	Obligation	R. 800 Int 6 p%				
26495		7 Nov 1890	"	"	689	" "	à Joseph Chénard	Vente	R. 2248. p/c R. 1446. Bal. R. 800 à 3 ans Cens, R. 0.40 à Ste Cécile			Paid 31/10/1903 Quittance N° 5475	
29450	10 1/2 am	28 Déc 1898	"	54	746	Stanislas St Pierre	de Joseph Chénard	Obligation	$1000 payable à certains Int 5%				
37782	9 1/2 35	21 Avril 1902	"	62	616	Joseph Chénard	à Marc Etienne Chénard	Donation	$1000 p/c $1000 Bal $1000 par années à certaines conditions (Partie)				7257
46396	8 h.	15 Déc 1917	"	50	46	Marie Louise Gendreau	à André Albert Chénard	Mariage	Communauté entre futurs époux avec donation réciproque	(a)			
"	"	"	"	"	"	"	"	Donation		(a)			
54362	"	24 Sept 1935	"	59	"	Marc Etienne Chénard	de Nicolas Chénard	Obligation	$2000 à demande Int 5%	(a)			N° 8850
54408	"	17 Oct	"	"	"	Jeanne Isabelle	de " "	Mariage	Communauté entre femme Donataire et survivant	(a)			
"	"	"	"	"	"	Hilard Chénard	à " "	Donation		(a)			
54682	"	3 Mars 1936	"	60	153	Albert Chénard	à Hilard Chénard	Vente	$1000 p/c $1000 Obligation annuelle à 5 ans, 1er 1er août 1940	(a)			20375
54683	"	"	"	"	"	Joseph Chénard	à " "	"	$1000 payable par versements annuels à 5 ans, 1er 1er août 1940	(a)			20374
54647	"	4 juillet 1936	"	61	513	Jeanne Marie Isabelle	de Léonard Chénard	Mariage	Communauté de biens, femme donataire - Donation au survivant	(a)			
"	"	"	"	"	"	Hilard Chénard	à " "	Donation	$1100 p/c à demande Int 5%	(a)			20576
54778	"	20 Nov	"	"	62	Léonard	à Jos Chénard f. Hyp.	Vente à réméré	$1200 Payé, remboursable dans 10 ans par $1200	(a)			
54761	"	6 Nov	1936	"	65	Joseph " fils	à Léonard Chénard	Rétrocession	P. acte à Réméré N. 54778	(a)			
54762	"	"	"	"	"	Stanislas "	à Isidore "	Vente	$1500 p/c $1500 Bal 6 ans par an	(a)			7959
"	"	"	"	"	"	Léonard "	à " "	"	$1450 p/c $1200 " 140 " "	(a)	1 Hypo Cens Rp St Fabien	1200 00	20378 20484
62496	"	11 Sept	1933	"	68	Cens Rpdaire St Fabien	de Léonard Chénard	Transport	$1200 Bal ces ans et demi par foi Cont. du 54762	(a)			20484
64800	"	2 Juillet	1936	"	71	Marc E. Chénard	à Dlle Pierre Chénard	Vente	$1500 p/c $1000 Bal $1000 3 ans 3 pour 1 et $150 par année	(a)			20958
No	281	(Suite au 7e Vol précédent 163 à 164)								28565			
6021	11	10 Mars 1938	A	1		Joseph Bourgoin	Amélienne Boudreault	Donation	de l'acte N° 20 633 Vol. 26				
37782	9 1/2 35	21 Avril 1902	A	62	616	Joseph Chénard	à Marc Etienne Chénard	Donation	$1000 p/c $1000 Bal $1000 par années à certaines conditions (				7257
46396	8	15 Déc 1917	"	50	46	Marie Louise Gendreau	à André Albert Chénard	Mariage	$1100 p/c $1000 Bal $1000 3 ans 3 pour 1 et $150 par année			29793 20858	43556
52059		26 Sept 1917	"			Patrice Chénard	à Thimothée Chénard	Vente	$3000 p/c $500 Bal par termes à Dlle Jeanne Chénard (Partie)				
"	"	"	"	"	"	"	à Dlle Jeanne "	Hôtellerie	M. Vente 60798	(a)		29793 20858	43556
60798	1	1932	"	71		Dlle Vve Jeanne Chénard	à Patrice Chénard	Vente	$3000 p/c $500 Bal par termes	(a)			43556
53		2 Avril 1940	A	1			par Receveur du Revenu	Certificat		(Bal)			
83354			A	91			à Patrice Chénard	Testament	Leg. universel (avec charges)	(a)			
83355			A	91			"	Hôtellerie	" "	(a)			
83663		26 Mars	Dépôt			Thimothée Chénard	à Corp. d'Electricité du Qué	Servitude	$9 par Payé	(Elle)			
83664		"	"			Dlle Jeanne "	à " "	"	$6 par Payé	(a)			
83702		"	"			Isidore "	à " "	"	$35 par Payé	(a)			
78172	5	" 1938	"			Adm. and Trust Co. de	Quebec " Corp.	Vente	Suppl. au jugement 59				
120199	25	août 1961	"			Comm. Hydro — Québec		Loi ex	$121,000 Dédommagement (entière) à être payé				
2377	16	" 1962	"			Dlle Jeanne Chénard	par Receveur du Revenu	Certificat	(Ra. créance 45098 & 57058) (Ptie)				
123956	"	" "	"			"	"	Del. Contr.	P. Hôtellerie Jeanne (82354) (" " ")	(a)			
123421	21	" "	"			Patrice Chénard	à Comm. Hydro-Québec	Servitude	+ 158.00 Payé (à acte)	(a)			
123432	22	" "	"			Thimothée "	à " "	"	+ 160.00 Payé (à acte)	(a)			
133315	24	" 1965	"			Patrice "	à Thimothée Chénard	Vente	+ 1400.00 Payé	(Elle)			
133230	11	août "	"			Comm. Hydro Québec		Servitude		(Elle)			

DITE FEUILLES MOBILES

Index aux immeubles
2000807571

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2016-01-12 14:49
Lot :	3 663 503	**Radiations :**	2015-12-11 15:48
Date d'établissement :	2008-05-01 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 276 Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations

Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic	**Droits :**	2016-01-12 14:49
Lot :	276	**Radiations :**	2015-12-11 15:48
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-03-25						
2008-04-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2008-05-01	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 662 926, 3 663 502, 3 663 503 et 3 928 886 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC — Lot nº 276

Division d'enregistrement de Rimouski — Rang

Plan nº — Canton

Déposé au bureau d'enregistrement le — Autres

Attesté à Rimouski le 93.03-15 (A M J) par MK — Registrateur

Concordance

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT Nº	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
Ferme Défi Inc. à 2434-6983 Qué. Inc.	Vente	88-11-02	280315	Hypothèque	
Banque Nationale de Ferme Défi Inc.	Hypothèque	92-06-09	305454	65000. Rad 36892	

Index aux immeubles

2000814831

BE-34 (91-03)

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

349

Lot no. 276 Index aux Immeubles de Bic

Suite du Vol. 3 page 163 Cent sept suite Juin Soixante Juillet

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT Date	Reg.	Vol.	N°	Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles: (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes; etc., etc.)
Ferme Défi Inc. à 2434-6983 Québec Inc.	Vente	88-11-02		280315			Gravier -
Bque de Montréal de Ferme Défi Inc.	Hypt	92.06.08		305457			65 000$ P
Bque de Montréal Vs Ferme Défi Inc.	Adhésion	"	"	36872			Re 305457
	SUITE FEUILLES MOBILES					Radiation Partielle	

Index aux immeubles
2000808466

No 275 — Index aux Immeubles de Ste. Cécile du Bic (Suite du Vol-2 page 163) — dans le Comté de Rimouski — "Subdivision"

Date de l'Enregistrement Année	Mois	Jour	Indication de l'Enregistrement No.	Reg.	Vol.	Page	Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés $	cts.	Radiations Partielles	Totales
~~1988~~	~~11~~	~~02~~	~~280315~~				Vente	Ferme Défi Inc	2434-6983 Québec Inc	Gravier	(				

SUITE FEUILLES MOBILES

No 276 vol 2 Page 163 — PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

1977	09	09	194,010			Hypothèq.	Caisse Pop. Ste-Cécile du Bic	Ferme Défi Inc	$54,000.00 Int. 24%-5ans no 194,010				61360	97599
"	"	"	24618			Annexe	" " " " "	" "						97599
"	"	"	194,011			Renteur. Cpte	" " " " "	" "	$7,600.00 Int. 8%, -					55825
1979	12	11	212,825			" "	Caisse Pop. Ste-Cécile du Bic	Ferme Défi Inc	$80,000.00 Int. 15½%-				61363	74611
1979	12	18	213,008			Hypothèq	" " " " "	" "	$80,000.00. -				61363	74611
"	"	"	30,771			Quirog	" " " " "	" "	no 213,008	38806				74611
1980	07	22	217639			Servitude	Napoléon Landry à Hydro Québec		P						
1981	01	19	221,742			Servitudes	Viateur Ebénard à Hydro Québec			2P.			61360		
1981	10	30	227407			Cession	Viateur Ebénard à Ferme Défi Inc. -		reçu no 213008 + autres charges				61363	97599	
1982	03	04	229176			Correction	Caisse Pop. Ste-Cécile du Bic		no 227407	44892				74611	

PARTIELLEMENT SUBDIVISÉ Plan déposé le 1982-07-02 (276-1) Vol 8 Page 14

1983	02	22	235 663			Mun. en valeur	Office du crédit Agricole et	Ferme Défi Inc	(Bassin no 20305-9)	P					

PARTIELLEMENT SUBDIVISE 1983-11-08 (276-2) Vol 7 Page 122 #7412

~~1984~~	~~08~~	~~31~~	~~247538~~			Hypoth.	Caisse Pop Ste-Cécile de Ferme Défi Inc		$48,000.00 16%-						
"	"	"	36856			Caisse	" " " " "		no 247538						
1987	07	27	270033			Vente	Ferme Défi Inc	Mun. du Bic	$4060.- au vendeur	2P					
1987	12	17	273391			Hypoth	Ce Populaire Bic de	Ferme Défi Inc	$25,000.00 10½%						
"	"	"	36856			Abrog			Pc 273391						
"	"	17	273392			Hypoth	" "	" "	$107,000.00 10½%						
"	"	"	36856			Abrog			Pc 273392						

(Suite au SUITE FEUILLES MOBILES)

Index aux immeubles
2000810055

No. 275 — INDEX DE LA PAROISSE DE Ste Cécile du Bic — DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI (2e Division)

Vol. 1 Page 152

Cent soixante-troisième feuillet L'tE 163

Numéro et date de l'enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'enregistrement. Rég.	Vol.	Page.	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, Etc., Etc., Etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, Etc., Etc., Etc.	Nature de l'acte	Montant des créances et termes de paiement.	Transports — Noms des Cessionnaires.	Montants transportés $ Cts.	Radiations — Partielles.	Radiations — Totales.
169,748		6 mars 1874				Héritiers du Transporte	vs Maurice Landry	Avis d'opposition					
173501		18 sept 1974				Maurice Landry	à Ministère Transports	Vente	$20.00 payé	P	41.809		
220757		1988-12-19				Banque Nationale Can.	de Maurice Landry	Hypothèque	$52,500.00 hut 13 1/4 % A 42378	P		68737	90274
33,101		"				" " "	" " "	Radiation	Re 220757	O			90274
220758		"				" " "	" " "	Hypothèque	$21,500.10 hut 13 1/4 %	O			90315
220,948		1960-12-27				" " "	de " "	Hypothèque	$32,500.00 A 42378	O		68737	90274
32,169		"				" " "	" " "	Radiation	re 220,948 42203				90274
271,736		1961-01-19				Maurice Landry à Hydro Québec		Servitude					
PARTIELLEMENT SUBDIVISÉ						Plan déposé le 1982-08-02 - 2751 (Vol 87 P 13)							
32116		1968-03-28				Banque Nationale Canada de Maurice Landry		Adresse					
244555		1964-04-25				Maurice Landry à Ferme Défi Inc		Vente					
37761		1964-04-27				" " " "		Adresse				65555	
247538		1964-06-01				Ferme Pop. Bic de " "		Hypothèque					65555
36,692		"				" " " "		Adresse					
248090		84-09-28				Maurice Landry à Ferme Landry Inc.		Ratification					
270033		87-07-27				Ferme Défi Inc	Mun. de Bic	Vente	$4060.00 payable au vendeur 6 P				
273391		87-12-17				Cse Pop. Bic	Ferme Défi Inc	Hyp.	$25000.00 à 10 1/4 %				
36856		"				" " "	" " "	Adresse	Re 273391				
273392		"				" " "	" " "	Hyp.	$107000.00 à 10 1/4 %				
36856		"				" " "	" " "	Adresse	Re 273392				

(Suite au SUITE FEUILLES MOBILES)

No. 276 (Suite au 1er Vol. Folio 151) — PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

285726

5241		27 Nov 1959	Dépôt			L. Off. Crédit Agric. Lic	vs Jean-Guy Landry	Adresse	Re 114739.				30358
129199		25 août 1961	"			Comm. Hydro-Québec		Avis réf.	$121,000.00 Indemnité (entières) & titre jugée.			30358	
129416		16 sept "	"			Jean Guy Landry	à Viateur Chénard	Vente	$9265.45 a/c 2ème Bal. d'Off. Crédit Agr. Re 114739 plus 500.00 frais			P. 29600	48329
129417		" "	"			Caisse Populaire du Bic	de " "	Hypothèque	$3000.00 hut 6% hyp. add $500.00	Prorata Re 120416		P. 29600	30357
130874		6 mai "	"			" " "	de " "	Radiation	+ 1100.00 hut 6 1/2 %.				49969
128823		28 juin 1962	"			Viateur Chénard	à Comm. Hydro-Québec	Servitude	$140.00 Payés. (& droits) (Plan)				
134791		4 Déc. 1963	"			L. Off. Crédit Agric. Lic	de Viateur Chénard	Hypothèque	$1600.00 hut 2 1/2 % hyp. add. $1200.00. prorata Re 130416.				47379
7379		" " "	"			" " "	vs " "	Adresse	Re 134791.				47971
183230		11 août 1965	"			Comm. Hydro-Québec		Avis réf.	(Plan)				
139451		31 Oct 1966	"			Viateur Chénard	à Comm. Hydro-Qué.	Servitude	$250.00 Payé (& droits) (a)				
176680		22 Avril 1975	"			Ministère Transports	de Viateur Chénard	Avis réf.	Re servitude ci-ci (P)				
178691		25 Juillet 1975	"			Viateur Chénard	à Ministère Transports	Vente avec	$120.10 Payé.				
182090		26 janv 1976				Off. du Crédit Agric Québec	de Viateur Chénard	Hypothèq.	$25,200.00 hut 7 1/2 % 10.				50525
130,719		"				" " "	vs " "	Adresse	re 182,090				50525
182091		"				" " "	de " "	Hautes Cap.	$12500.00 hut 7% (P)				50525
198659		1977-07-21				Viateur Chénard à	Napoléon Landry	Vente	Comptant (P)				/

Suite Vol. 3. Page. 163

Index aux immeubles
2000809858

INDEX de la Paroisse de Ste-Cécile du Bic, dans le Comté de Rimouski (2e Division).

No 276

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Reg.	Vol.	Page.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS. NOMS DES CESSIONNAIRES.	Montants transportés. $. Cts.	RADIATIONS. Partielles.	Totales.
214104.	21405	24 Oct 1887	A	26	491	Michel Landry	à son épouse	Testament	Survivance légataire universelle + legs particuliers				
19809		9 déc. 1899	A	25	208	Edouard Lemoine et al	de Michel Landry	Testament	#100. à cette fonc. annuelle 36/. payable 29 septembre.				11716
806	9h 40	6 Octobre 1885	B	1	25	" " "	" " "	Vente	de l'acte # 19809. #1625. Portant 5 arrérages.				
22593		21 Août "	A	28	280	Théophile Marquis	de Vve " "	Obligation	#225. 2 ans. Int. 8% du 6 Août.				Quittance #7061
23387		5 Mars 1885	"	29	75	Elizabeth Bagné	de Joseph Landry	"	#100. à demande, Int. 8% du 28 Mars.				11716
23437		24 " "	"	"	108	Vve Michel Landry	à " "	Donation	charges, obligations, rentes viagères, droits, &c				11716
23466		25 Juillet "	"	"	266	Wilhelmine Belanger	" "	Mariage	communauté entre biens ord; aucun douaire; biens de la future #100 &c ; Donation au survivant à défaut d'enfants, &c				
25022		5 Août 1888	"	30	410	Joseph Landry	à Vve Michel "	Retrocession	#25 payé; & en acquittement des charges & obligations de la Donation enregistrée No 23437, dans les droits déjà cédés à enfants, &				
30409	9h	26 Oct 1899	"	35	701	Vve Michel Landry	à Aurèle Landry	Donation	Diverses charges etc. faveur de la donatrice & al.				11716
60814	"	15 Janv 1923	"	66		Aurèle "	à Edouard "	Vente	#4000.00, payable #100.00 à tous les 6 mois —			11716	11825
67749	"	6 Nov 1928	"	75	11	Office du Crédit Agricole du Québec	Le " "	Obligation	#1600.00 Int. 5½% Hyp. add. #300.00				26889
379	"	" " "	J	1		" " " "	" " "	Adresse	Hôtel du Gouvernement Québec Re No 67749				26889
77388		19 Oct 1945	AII	85		Edouard Landry	à Cie de Pouvoir du Bas St. Laurent	Remise	#1.00 Payé				
83701		26 Mai 1948	dépôt			" "	à Corp. de Téléphones Québec	"	#75.00 Payé				
93173	5	" 1952	"			Sam. and Trust Co. de Québec " Corp.		Fiducie	Supp. sa fiducie 59				
1423	13	9 Mai 1955	"			Dr Edouard Landry	par Percepteur du Revenu	Certificat	Décès le 4 Nov. 1953 ½ Ind.				
100834	"	" " "	"			" " "	à Edouard Landry	Testament	Reg. univers + exec. —				
100835	"	" " "	"			" " "	par " "	Déchéance	— ½ Ind.				
113121	3	9 Juin 1959	"			Edouard "	à Jean-Guy Landry	Vente	#3.000.00 payable vers mens #300.00 + Int. charges à assess. etc			26811	26889
114139	21	27 Nov "	"			L. Off. Crédit Agric. Lac Bic	" " "	Cert	#3.000.00 Int 2½ %. hyp. add. #500.00			29600	80358
No	277					(Suite au vol 2 Folio 163).				2198			
23019		25 Juin 1884	A	28	601	Magloire Chénard + ux.	à Joseph Chénard	Donation	charges, obligations, rentes viagères, &c.				20575
83970	9h	16 Mai 1925	"	59		Joseph Chénard + Ux.	à Isidore Chénard	"	#1000.00 payable par termes annuels de #100.00 le 1er Juin 1925, 26 etc			14024	
83702		26 " 1948	dépôt			Isidore Chénard	à Corp. de Téléphones d'Québec	Semblable	#35.00 Payé				
93172	5	" 1952	"			Sam. and Trust Co. de Québec " Corp.		Fiducie	Supp. sa fiducie 59				
96145	24	Janv 1953	"			l'Office du Crédit Agric. du Québec	à Isidore Chénard	Obligation	#10000.00 Int. 2½% + hyp. add. #600.00			29796	31253
93330	25	" " "	"			" " " "	" " "	Avis	no no: 96145				31253
120199	25	août 1961	"			Comm. Hydro-Québec		Avis reçu	#12,000.00 Indemnité (entière) à être fixée				
122563	4	Juin 1962	"			Isidore Chénard	à Comm. Hydro-Québec	Servitude	#340.00 Payé (la droite) (Ptie)				
126993	11	Sept 1963	"			Société Crédit Agric	de Isidore Chénard	Obligation	#7000.00 Int 5½%. hyp. add #1010.00				35191
7862	"	" " "	"			" " " "	" " "	Acte	Re 126993.				35191
133230		Août 1965	"			Comm. Hydro-Québec		Avis Rcpt.	(Ptie)				
137448	31	Oct 1966	"			Isidore Chénard	à Comm-Hydro-Québec	Servitude	#340.00 Payé (la droite). (Ptie)				
139669	4	Avril 1967	"			Cesse Rcpt. Ste Louise Bas de	Isidore Chénard	Rcpt. en Bon.	#5400.00 Int 5%. hyp add #1000.00				40652
PARTIELLEMENT SUBDIVISÉ 29-11-1975 (277-1) Vol 5, page 375													
241762	1448	11- 14				Isidore Chénard à Bernadette Morin		Testament	legs universel Ux vie -				
241763	"	"						Dec. décès	dons, 11760.9.-				
269034	87	06-22				Bernadette Morin à Jean-guy Chénard		Testament	Exécuteur testamentaire				
269035	1	"						Del't par	dossier 323/85				
269035	"	"				Jean-guy Chénard à Jeanton Chénard		Remise de	biens Re testament				
						Suite Valeurs 2 Page 164							

Index aux immeubles
2000807569

DOSSIER 382673
Pièce no. 8

Registraire des entreprises Québec

MC

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2016-05-11 11:11:59

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1142359786
Nom	2434-6983 QUÉBEC INC.

Adresse du domicile

Adresse	2457 Route 132 E Rimouski (Québec) G0L1B0 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	2434-6983 QUÉBEC INC.
Adresse	2457 Route 132 E Rimouski (Québec) G0L1B0 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-02-06
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-02-06
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1986-03-11 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38

Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2015-06-12
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2016-05-05 2015
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2016	2017-07-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2016-07-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

La personne morale a fait l'objet de fusion(s).

Type	Loi applicable	Date	Nom et domicile de la personne morale	Composante	Résultante
Fusion simplifiée	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38	1998-01-01	9033-7213 QUÉBEC INC. 2455 Route 132 E Rimouski (Québec) G0L1B0 Canada	1145697646	1142359786

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	5639
Activité	Autres types de commerce de gros de matériaux de construction
Précisions (facultatives)	VENTE ET TRANSPORT DE MATÉRIAUX DE CONCASSAGE ET DE TAMISAGE

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec

De 6 à 10

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire n'est pas majoritaire.

Nom de famille	BÉLANGER
Prénom	DENIS
Adresse	2455 Route 132 E Rimouski (Québec) G0L1B0 Canada

Deuxième actionnaire

Nom	9011-3549 QUÉBEC INC.
Adresse	447 4e Rang E Saint-Eugène-de-Ladrière (Québec) G0L1P0 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom	BÉLANGER, DENIS
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	2455 Route 132 E Rimouski (Québec) G0L1B0 Canada

Nom	CIMON, PIERRE-PAUL
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse	447 4e Rang E Saint-Eugène-de-Ladrière (Québec) G0L1P0 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2016-05-07
Déclaration de mise à jour courante	2015-06-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2015-06-11
Déclaration de mise à jour courante	2014-08-26
Déclaration de mise à jour courante	2014-08-22
Déclaration de mise à jour courante	2014-04-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2014-03-17
Déclaration de mise à jour courante	2014-02-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2013-07-02
Déclaration annuelle 2011	2012-07-12
Déclaration annuelle 2010	2011-05-09
État et déclaration de renseignements 2009	2010-04-29
État et déclaration de renseignements 2008	2009-05-21
État et déclaration de renseignements 2007	2008-04-10
État et déclaration de renseignements 2006	2007-06-08
Déclaration annuelle 2005	2006-01-20
Déclaration annuelle 2004	2004-12-14
Déclaration annuelle 2003	2003-12-12
Déclaration annuelle 2002	2003-01-31
Déclaration annuelle 2001	2001-12-06
Déclaration annuelle 2000	2000-11-27
Déclaration annuelle 1999	2000-01-21
Déclaration modificative	1999-05-20
Déclaration annuelle 1998	1999-03-04
Déclaration modificative	1998-05-26
Certificat de fusion	1998-01-20
Déclaration annuelle 1997	1998-01-15

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 1996	1996-11-12
Déclaration modificative	1996-07-12
Déclaration annuelle 1995	1995-12-15
Déclaration d'immatriculation	1995-02-06

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms 2003-01-31

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
2434-6983 QUÉBEC INC.		1986-03-11		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
DCB SABLE ET GRAVIER		2003-01-31		En vigueur
BERTHIER FILLION & FILS		1995-02-06	2003-01-31	Antérieur

© Revenu Québec, 2015

Registraire des entreprises Québec

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au fichier central des entreprises (FCE)

État des informations

Important : Les informations contenues au fichier central des entreprises, ci-après appelé *FCE*, sont archivées depuis le 1er janvier 1994 et ne font plus l'objet de mises à jour. Par conséquent, ce fichier n'a pas de valeur légale.

Identification de l'entreprise

Nom	2434-6983 QUEBEC INC.
Numéro au FCE	24346983

Adresse

Adresse	RIVIERE-HATEE LE BIC (RIMOUSKI)
Code postal	G0L1B0
Localité	10065
Statut	Utilisable

Adresse du domicile élu

Adresse	C.P. 477 RIVIERE HATEE LE BIC (RIMOUSKI)
Code postal	G0L1B0
Statut	Utilisable

Forme juridique

Date de la constitution	1986-03-11
État juridique	DOSSIER ACTIF
Date de mise à jour de l'état juridique	1986-03-11
Groupe juridique	LOI COMPAGNIES-PARTIE 1A
Ancien groupe juridique	

Dates des mises à jour

Date de révision	1993-03-01
Date de mise à jour au FCE	1993-12-06

Rapports annuels

Rapports annuels non produits	
Date de traitement du rapport	1993-08-01
Étape contrevenant	

Continuation

Continué par	
Date de continuation	

Fusion et scission

Résultante

Relation entre les entreprises

Numéro de dossier	Statut	Nom de l'entreprise	Date de déclaration du nom

Autres informations

Principale place d'affaires	
N° de regroupement	0
Membre de	
Sous contrat avec	
Remarque	

Activités économiques et nombre de salariés

Activités économiques

Code	Description
4214	Travaux d'excavation et de nivellement
4564	Autres camionnages en vrac

Employés au Québec	De 1 à 5
Employés au Canada	Non déclaré

Actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Nom et adresse	Code postal	Fonction
FILLION, BERTHIER C.P. 477 RIVIERE HATEE, BIC (RIMOUSKI)	G0L1B0	PRÉSIDENT
FILLION, STEEVE C.P. 477 RIVIERE HATEE, BIC (RIMOUSKI)	G0L1B0	VICE-PRÉSIDENT
FILLION, CECILE OUELLET C.P. 477 RIVIERE HATEE, BIC (RIMOUSKI)	G0L1B0	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Établissements

Nom	BERTHIER FILLION & FILS ENR.
Date d'entrée en vigueur du nom	1986-04-01
Date de fin d'utilisation du nom	
Établissement principal	
Date de début d'utilisation de l'établissement	1986-04-01
Date de fin d'utilisation de l'établissement	1989-08-01
Adresse	RIVIERE-HATEE LE BIC (RIMOUSKI) , G0L1B0

Activités économiques de l'établissement

Code	Description
4214	Travaux d'excavation et de nivellement
4564	Autres camionnages en vrac

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date
RAPPORT CONSOLIDÉ	1993-09-01 00:00:00
RAPPORT CONSOLIDÉ	1991-10-01 00:00:00
RAPPORT CONSOLIDÉ	1990-04-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1987	1987-09-01 00:00:00
RAPPORT ANNUEL 1986	1987-01-01 00:00:00
RAPPORT INITIAL (L.R.Q 22)	1986-07-01 00:00:00
AVIS RELATIF COMPOSITION CONSEIL ADMINISTRATION	1986-05-01 00:00:00
CERTIFICAT DE MODIFICATION (PARTIE 1A)	1986-04-01 00:00:00
CONSTITUTION	1986-03-01 00:00:00

Index des noms

Noms

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Statut
2434-6983 QUEBEC INC.		1986-03-11 00:00:00		En vigueur

Raisons sociales

Raisons sociales	Versions du nom dans une autre langue	Date d'entrée en vigueur	Date de fin d'utilisation	Statut
BERTHIER FILLION & FILS ENR.		1986-04-01 00:00:00		En vigueur

© Revenu Québec, 2015

RAPPORT D'ENQUÊTE

Québec, le 30 mai 2016

OBJET:	Dossier	:	382673
	Lot	:	282A-P, 281A-P, 280-P, 274-P, 275-P, 276-P, 277-P, 278-P, 279-P, 304-P et 305-P
	Cadastre	:	Paroisse de Ste-Cécile-du-Bic
	Lot rénové	:	3 663 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509, 3 663 777
	Cadastre	:	Québec
	Circonscription foncière	:	Rimouski
	Municipalité	:	Rimouski
	M.R.C.	:	Rimouski-Neigette

IDENTIFICATION DES PERSONNES VISÉES

Propriétaire (Lots 3 336 516, 3 663 514, 3 663 511, 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509)	:	***« Ferme Défi inc. »*** 1939, chemin des Chénard Rimouski (Québec) G0L 1B0 418-736-4010
Propriétaire (Lot 3 663 777)	:	« 2434-6983 Québec inc. » 2457, route 132 Rimouski (Québec) G0L 1B0 418-736-4201
Exploitant	:	***« 2434-6983 Québec inc. »***
Références	:	406979, 362645

BUT DE L'ENQUÊTE

Vérifier l'utilisation d'un lot situé en zone agricole.

RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE

Les vérifications effectuées ont permis de constater qu'aucun usage autre qu'agricole n'était présent sur les lieux visés à la date d'application de la loi.

Le 6 novembre 2009, au dossier 362645, la Commission autorise :

« **AUTORISE** l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière-sablière, d'une partie des lots 3663496, 3663501, 3663503, 3663505, 3663507 et 3663509, d'une superficie approximative de 11,5 hectares, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Rimouski, dans la municipalité Le Bic;

> **AUTORISE** l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit comme chemin d'accès au site visé au paragraphe précédent, d'une partie des lots 3663509, 3663511, 3663512 et 3663516, d'une superficie approximative de 4 000 mètres carrés, des mêmes cadastre, circonscription foncière et municipalité.
>
> **AUTORISE** l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une carrière, d'une partie du lot 3663777, d'une superficie approximative de 4,1 hectares, des mêmes cadastre, circonscription foncière et municipalité. »

Cette décision a été rectifiée le 21 janvier 2010 afin de remplacer le lot 3 663 512 par le lot 3 663 514 et de remplacer certaines conditions, dont la durée de l'autorisation de 5 ans.

À ce jour, les deux sites précités n'ont pas été réaménagés et sont toujours exploités. De plus, sur le site de la gravière-sablière, une superficie approximative de 20 000 mètres carrés est exploitée à l'extérieur des limites de l'autorisation au dossier 362 645.

Ces activités sont effectuées sans apparence de droit ni autorisation de la Commission.

Le dossier est transmis à la Direction des affaires juridiques pour étude.

Il est à noter qu'au dossier 406979, une demande d'autorisation est présentement en traitement.

LES FAITS

Identification et assujettissement des lots.

1. Les lots 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281A, 282A, 304 et 305 du cadastre de la paroisse de Ste-Cécile-du-Bic sont en zone agricole et assujetti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) depuis le 19 juin 1981.

P-1 : carte cadastrale

2. Le 1er mai 2008, les parties visées de ces lots deviennent les lots 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509, 3 663 511, 3 663 514, 3 663 516, 3 663 777 cadastre du Québec.

P-2 : infolots

3. Les lieux visés ne sont pas situés à l'intérieur d'un massif d'érables protégés

Propriétaires

4. Le 30 octobre 1981, « Ferme Défi inc » acquiert, entre autres, les lots 276-P, 274-P, 280-P282A-P281A-P et en est encore propriétaire à ce jour;

5. Le 25 avril 1984, « Ferme Défi inc. » acquiert, entre autres, les lots 275-P et 274-P et en est encore propriétaire à ce jour;

6. Le 23 décembre 1987, « Ferme Défi inc. » acquiert, entre autres, les lots 277-P, 278-P et 279-P et en est encore propriétaire à ce jour;

7. Le 17 décembre 2002, « 2434-6983 Québec inc. » acquiert les lots 304-P et 305-P et en est encore propriétaire à ce jour.

P-3 : actes 227407, 244555, 273544, 10 195 221
P-4 : index des immeubles

Visite des lieux

8. Le 17 mai 2016, j'effectue une visite des lieux seule.

9. Sur les lieux visés, je prends des photographies et des mesures à l'aide d'un appareil GPS d'une précision d'environ 4 mètres. Pour les besoins du présent dossier, je numérote les sites visités. Je constate les éléments suivants :

- *sur le site #1, une carrière de tuf est en exploitation;*

- *cette exploitation se situe dans les limites de l'autorisation au dossier 362645;*

- *de la machinerie se trouve sur les lieux;*

- *les activités d'extraction de tuf ne sont pas en cours;*

- *le matériau déjà extrait est entreposé sur le site;*

- *à l'entrée de ce site, vers le nord-est, une partie est déboisée et des amoncellements de tuf sont entreposés.*

Sur ce site, j'ai rencontré un employé de pelle mécanique de « Berthier Fillion et fils », exploitant. Celui-ci me confirme qu'il déplace des tas de matériau pour aider à dégeler. Qu'ils n'ont rien exploité à cause de la température. Que le 'stock' entreposé est celui de l'an passé.

- Sur le site #2, une gravière-sablière est en exploitation;

- cette exploitation se situe en majorité dans les limites de l'autorisation au dossier 362645;

- une superficie approximative de 20 000 mètres carrés se situe à l'extérieur des limites de l'autorisation au dossier 362645;

- de la machinerie se trouve sur les lieux;

- des amoncellements de sols arables sont entreposés autour du site;

Sur ce site, j'ai rencontré Denis Bélanger, président de « Berthier Fillion et fils », exploitant. Celui-ci mentionne que sur l'autre site (la carrière), la partie qui a été déboisée à l'entrée du lot n'est pas exploitée commercialement, que le tuf ne sort pas du lot, qu'il y sera ré-étendu. Que sur le site de la gravière-sablière, il a réaménagé des parties à l'automne 2015 qu'il continue à le faire afin de réaménager ce qui n'est pas exploité. Il attend toujours des nouvelles de sa demande.

P-5: photographies prises le 17 mai 2016
P-6 : plan synthèse

Autres vérifications

10. « Ferme Défi inc. » est une entreprise constituée depuis le 17 février 1981 et immatriculée au Registre des entreprises du Québec à l'adresse du 1939, chemin des Chénard à Rimouski. Elle déclare des activités de « Vente de foin / Autres revenus agricoles / Élevages de vaches laitières ».

    P-7 : extraits du Registre des entreprises du Québec

11. « 2434-6983 Québec inc. » est une entreprise constituée depuis le 11 mars 1986 et immatriculée au Registre des entreprises du Québec à l'adresse du 2457, route 132 à Rimouski. Elle déclare des activités de « Vente et transport de matériaux de concassage et de tamisage / Travaux d'excavation et de nivellement / Autres camionnages en vrac ».

    P-8 : extraits du Registre des entreprises du Québec

12. Les photographies aériennes du 7 juin 1980 (Q80-535-8 et Q80-523-208) ne montrent aucun usage autre qu'agricole sur les deux sites;

13. La photographie aérienne du 20 juin 1993 (Q93-100-158) montre, sur le site #2, des traces d'exploitation de gravière/sablière d'une superficie approximative de 32 000 mètres carrés en plus d'un chemin d'accès;

14. Les photographies aériennes du 22 mai 2001 (Q01-805-195 et Q01-805-197) montrent, sur le site #2, des traces d'exploitation de gravière/sablière d'une superficie approximative de 54 600 mètres carrés en plus d'un chemin d'accès. Sur le site#1, des traces d'exploitation d'une gravière/sablière d'une superficie approximative de 32 000 mètres carrés, en plus d'un chemin d'accès;

15. Les photographies aériennes du 29 juin 2004 (Q04-123-191 et Q04-123-192) montrent, sur le site #2, des traces d'exploitation de gravière/sablière d'une superficie approximative de 64 000 mètres carrés en plus d'un chemin d'accès. Sur le site #1, des traces d'exploitation d'une gravière/sablière d'une superficie approximative de 29 000 mètres carrés (et semble empiéter sur le lot voisin) , en plus d'un chemin d'accès;

16. L'image satellite du 14 août 2009 (Google earth) montre les mêmes éléments que les photographies de 2004 sur les deux sites.

    P-9 : photographies aériennes et images satellites

DOSSIERS ANTÉRIEURS

17. Le 6 novembre 2009, au dossier 362645, la Commission autorise :

« **AUTORISE** l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière-sablière, d'une partie des lots 3663496, 3663501, 3663503, 3663505, 3663507 et 3663509, d'une superficie approximative de 11,5 hectares, du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Rimouski, dans la municipalité Le Bic;

> **AUTORISE** l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit comme chemin d'accès au site visé au paragraphe précédent, d'une partie des lots 3663509, 3663511, 3663512 et 3663516, d'une superficie approximative de 4 000 mètres carrés, des mêmes cadastre, circonscription foncière et municipalité.
>
> **AUTORISE** l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une carrière, d'une partie du lot 3663777, d'une superficie approximative de 4,1 hectares, des mêmes cadastre, circonscription foncière et municipalité. »

18. Cette décision a été rectifié le 21 janvier 2010 afin de remplacer le lot 3 663 512 par le lot 3 663 514 et de remplacer certaines conditions, dont la durée de l'autorisation de 5 ans;

19. Le 16 avril 2015, au dossier 406979, la Commission rend une orientation préliminaire dans une demande pour :

« Dans un premier temps, la demanderesse, 2434-6983 Québec inc., s'adresse à la Commission afin qu'elle autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière-sablière incluant chemin d'accès, d'une partie des lots 3 663 496, 3 663 501, 3 663 503, 3 663 505, 3 663 507, 3 663 509, 3 663 511, 3 663 514 et 3 663 516 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski, dans la municipalité de Rimouski d'une superficie approximative de 11,8 hectares.

Elle s'adresse également à la Commission afin qu'elle autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une carrière, d'une partie du lot 3 663 777 du cadastre susdit d'une superficie approximative de 4,1 hectares incluant le chemin d'accès.

La demande vise le renouvellement, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, des autorisations accordées aux dossiers 362645 et 366304. »

« Si les observations énoncées précédemment reflètent bien la situation, la Commission, après pondération de l'ensemble des critères, considère que cette demande, soit l'exploitation de la carrière, devrait être autorisée, à certaines conditions.

Si les observations énoncées précédemment reflètent bien la situation, la Commission, après pondération de l'ensemble des critères, considère que cette demande, soit l'exploitation de la sablière, devrait être refusée. »

P-10: décision 362645 et orientation préliminaire au dossier 406979



Maude Lacroix, enquêteuse
Direction des affaires juridiques et des enquêtes

LISTE DES PIÈCES DOSSIER 382673

1. Carte cadastrale
2. Infolots
3. Actes 227407, 244555, 273544, 10 195 221
4. Index des immeubles
5. Photographies prises le 17 mai 2016
6. Document synthèse
7. Extrait du Registre des entreprises du Québec (Ferme Défi inc.)
8. Extrait du Registre des entreprises du Québec (2434-6983 Québec inc.)
9. Photographies aériennes et images satellites
10. Décision au dossier 362645 et orientation préliminaire au dossier 406979



Maude Lacroix, enquêteuse
Direction des affaires juridiques et des enquêtes

2434-6983 Québec inc.
2457, route 132 Est
Rimouski (Québec)
G0L 1B0

Remis au service de Gestion des Dossiers

1 0 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

DEMANDE DE VÉRIFICATION DE DROIT À LA CPTAQ POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE LOT 3 663 777, CADASTRE DU QUÉBEC, DANS LA VILLE DE RIMOUSKI

Projet 1743
Date : 7 juillet 2017

Ressources Environnement

Assistance technique en environnement

840, rue Raoul-Jobin
Bureau 310
Québec (QUÉBEC)
G1N 1S7
Téléphone
(418) 682-1332
Télécopieur
(418) 682-3807
Courriel
ress-env@ress-env.com
Site internet
www.ress-env.ca

2434-6983 Québec inc.
2457, route 132 Est
Rimouski (Québec)
G0L 1B0

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

DEMANDE DE VÉRIFICATION DE DROIT À LA CPTAQ POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE LOT 3 663 777, CADASTRE DU QUÉBEC, DANS LA VILLE DE RIMOUSKI

Ressources Environnement
Assistance technique en environnement

Projet : 1743 – 7 juillet 2017

Remis au service de Gestion des Dossiers

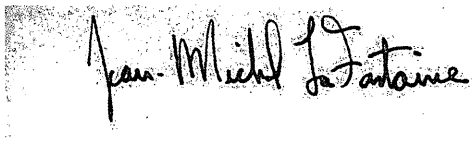
10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Yves **Marchand**, technicien en géomatique

Claude **Couture**, secrétaire



Jean-Michel LaFontaine, bio. M.Sc.
Chargé de projets

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL I
TABLE DES MATIÈRES II
LISTE DES ANNEXES III
1 INTRODUCTION 1
2 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR 2
2.1 DEMANDEUR ET PROPRIÉTAIRE DU LOT 2
2.2 CONSULTANT MANDATÉ POUR PRÉSENTER LA DEMANDE 2
3 DESCRIPTION DU PROJET 3
4 DÉCLARATION DE DROIT 4
5 CONCLUSION 5

Liste des annexes

ANNEXE 1 RÔLES D'ÉVALUATION

ANNEXE 2 FORMULAIRE DE VÉRIFICATION DE DROIT

ANNEXE 3 CARTES DE LOCALISATION

ANNEXE 4 TITRES DE PROPRIÉTÉ

ANNEXE 5 ANALYSE DE PHOTOS AÉRIENNES POUR UNE DÉMONSTRATION DE DROITS ACQUIS

1 INTRODUCTION

La compagnie *2434-6983 Québec inc.* a retenu les services professionnels de *Ressources Environnement inc.* afin de préparer une demande de vérification de droit relativement à l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'exploitation d'une carrière, sur une partie du lot 3 663 777 du cadastre du Québec, correspondant respectivement à une partie des anciens lots 304 et 305 au cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic dans la ville de Rimouski, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ci-après référée en tant que la « Commission » ou la « CPTAQ ». Des copies des rôles d'évaluation des années 1981, 2001 et 2017 sont disponibles à l'annexe 1.

L'emplacement visé est localisé à l'intérieur de la « zone agricole » telle que définie par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) et elle est donc assujettie aux exigences législatives. Par contre, comme décrit à l'article 101 de la LPTA, l'exploitation de la carrière ayant débuté avant la tombée du décret de la zone agricole, une section de celle-ci n'est pas assujettie aux dispositions de la LPTAA. Une copie du formulaire de vérification de droit est jointe à l'annexe 2.

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

2 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

2.1 Demandeur et propriétaire du lot

2434-6983 Québec inc.

2457, route 132 Est

Rimouski (Québec)

G0L 1B0

Responsable: M. Denis Bélanger, président

Téléphone : 418-736-4201

Courriel : dcbsableetgravier@hotmail.com

2.2 Consultant mandaté pour présenter la demande

Ressources Environnement inc.

840, rue Raoul-Jobin, Bureau 310

Québec (Québec) G1N 1S7

Chargé de projet : Jean-Michel LaFontaine, bio. M.Sc.

Téléphone : (418) 682-1332

Télécopieur: (418) 682-3807

Courriel : jmlafontaine@ress-env.com

Site Internet: ress-env@ress-env.ca

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

3 DESCRIPTION DU PROJET

L'emplacement visé par la présente demande de vérification correspond à une partie du lot 3 663 777 du cadastre du Québec, correspondant respectivement à une partie des anciens lots 304 et 305 au cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic dans la ville de Rimouski. Le plan général de localisation est présenté à l'annexe 3.

Le lot visé fait partie de la propriété de la compagnie *2434-6983 Québec inc.* (voir titre de propriété à l'annexe 4). Il est important des mentionner que la Commission a d'ailleurs elle-même reconnu dans son orientation préliminaire au dossier 406979, que cette carrière pourrait bénéficier de droit acquis : *«Il est possible que l'exploitation visée bénéficie d'un droit acquis, tel que précisé à la page 1 de la décision rendue au dossier 336584.»* Dans cette décision au dossier 336584, la Commission mentionne : *«Dans les faits, la demande vise à régulariser l'expansion d'une carrière déjà existante au-delà de la superficie pouvant bénéficier de droits acquis.»*

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

4 DÉCLARATION DE DROIT

Selon les photos aériennes consultées, une carrière est en exploitation depuis au moins 1963 sur la propriété actuelle de la compagnie *2434-6983 Québec inc.* située dans la ville de Rimouski alors que le décret de la CPTAQ a été adopté le 19 juin 1981 dans cette région. Les photos aériennes du 7 juin 1980 démontrent que 0,3 ha étaient soit en exploitation ou décapés sur le lot 304, ainsi que 0,12 ha sur le lot 305.

L'usage à des fins autres qu'agricoles ayant commencé avant l'entrée en vigueur du décret de la CPTAQ, l'exploitation de la carrière bénéficie d'un droit acquis en vertu de l'article 101 de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles sur le lot 3 663 777 du cadastre du Québec, correspondant respectivement à une partie des anciens lots 304 et 305 de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic dans la ville de Rimouski, pour une superficie respective de 0,51 ha (reprise de la végétation sur 0,25 ha), 0,63 ha (reprise de la végétation sur 0,08 ha) et 0,12 ha (1 178 m^2) pour une partie du chemin d'accès actuel.

Une analyse de la photo aérienne de 1980 pour une démonstration de droits acquis est disponible à l'annexe 5. Les plans de localisation générale, avec des photos de 1980 et de 2016, représentant les superficies faisant état de la déclaration de droit sont disponibles à l'annexe 3.

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

5 CONCLUSION

Notre analyse révèle que, sur le lot 3 663 777 au cadastre du Québec, correspondant respectivement à une partie des anciens lots 304 et 305 de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic dans la ville de Rimouski, une superficie respective de 0,51 ha, de 0,63 ha et de 0,12 ha pour l'actuel chemin d'accès dispose d'un droit acquis pour l'exploitation d'une carrière en vertu des articles 101 et 103 de la LPTAA.

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

Annexe 1 Rôles d'évaluation

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

Annexe 2 Formulaire de vérification de droit

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

Annexe 3 Cartes de localisation

Remis au service de Gestion des Dossiers
10 JUIL. 2017
C.P.T.A.Q.

Annexe 4 Titres de propriété

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

Annexe 5 Analyse de photos aériennes pour une démonstration de droits acquis

Ressources Environnement

Assistance technique en environnement

840, rue Raoul-Jobin
Bureau 310
Québec (QUÉBEC)
G1N 1S7
Téléphone
(418) 682-1332
Télécopieur
(418) 682-3807
Courriel
ress-env@ress-env.com
Site Internet
www.ress-env.ca

Remis au service de Gestion des Dossiers
10 JUIL. 2017
C.P.T.A.Q.

Québec, le 6 juillet 2017

Commission de protection du territoire agricole du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 4X6

Objet : Demande de reconnaissance de droit à la CPTAQ
Exploitation d'une carrière
Ville de Rimouski
N/D 1743

Madame, Monsieur,

La présente a pour objet le dépôt d'une demande de reconnaissance de droit pour l'exploitation d'une carrière sur une superficie de 11 400 m² et pour l'utilisation de chemins d'accès ayant 1 200 m² sur le 3 663 777 du cadastre du Québec, correspondant à une partie des anciens lots 304 et 305 au cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic.

Vous trouverez donc, en pièces jointes :

- Un document technique intitulé « Demande de vérification de droit à la CPTAQ pour l'exploitation d'une carrière, lot 3 663 777, cadastre du Québec, ville de Rimouski »;
- Rôles d'évaluation des années 1981, 2001 et 2017;
- Formulaire de vérification de droit;
- Chèque de [redacted]$ au nom du Ministre des Finances du Québec pour l'étude du dossier;
- Copie de l'extrait de la matrice graphique;
- Copie des titres de propriété;
- Plan de localisation à l'échelle, daté, signé, indiquant les points cardinaux, les lignes de lot, le chemin public et identifiant les superficies des droits reconnus (article 101 de la Loi) et d'extension (article 103 de la Loi);
- Un rapport d'analyse de photographies aériennes, rédigé par M. Hubert Marcotte, géographe-géomorphologue.

Ressources Environnement

Assistance
technique en
environnement

840, rue Raoul-Jobin
Bureau 310
Québec (QUÉBEC)
G1N 1S7
Téléphone
(418) 682-1332
Télécopieur
(418) 682-3807
Courriel
ress-env@ress-env.com
Site Internet
www.ress-env.ca

Vous remerciant à l'avance pour l'attention qui sera portée à la présente, nous vous invitons à ne pas hésiter à nous contacter pour toute précision additionnelle.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Michel LaFontaine, bio. M.Sc.
Chargé de projets

c.c. M. Denis Bélanger, 2434-6983 Québec inc.

Commission de protection du territoire agricole Québec

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
Document de vérification● d'un droit

Réservé à la Commission
Remis au service de Gestion des Dossiers 10 JUIL. 2017 C.P.T.A.Q.

NOTE : Avant de remplir ce document, veuillez consulter le guide.
Le pictogramme● renvoie à la partie « lexique » du guide.

Ce document s'adresse à toute personne désirant faire vérifier par la Commission l'existence de droits personnels ou réels sur sa propriété. Ces vérifications sont plus souvent demandées lors des événements suivants :

- Offre d'achat conditionnelle;
- Vérification de la légalité d'une construction ou d'une utilisation autre qu'agricole;
- Renouvellement d'une hypothèque;
- Demande d'assurance;
- Bornage;
- À la demande de la municipalité;
- Pour toute autre raison telle que l'obtention d'un certificat du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, etc.

Afin de vous assurer que ce document s'adresse bien à vous, répondez aux questions suivantes :

1- Demandez-vous l'émission d'un permis de construction (art. 32) ?

☐ oui ■ non

2- Désirez-vous procéder à la vente, à la cession ou à la donation d'une superficie de droits acquis (lotissement ou aliénation, art. 32.1) ?

☐ oui ■ non

Si vous avez répondu oui à l'une ou l'autre de ces questions, vous devez remplir un « Formulaire de déclaration d'exercice d'un droit ». Dans la négative, veuillez remplir ce document.

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

1 IDENTIFICATION

1.1 Personne demandant la vérification ●

☐ Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe

Nom et prénom en lettres moulées M. Denis Bélanger			Ind. rég. Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale ☐ Municipalité ☐ MRC ■ Société/Corporation ☐ Ministère ☐ Organisme public 2434-6983 Québec inc.			Ind. rég. Téléphone (travail) 418 736 4201 Poste
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 2457, route 132 Est			Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre) [redacted]
Ville, village ou municipalité Rimouski	Province Québec	Code postal G0L 1B0	Ind. rég. Télécopieur
Courriel dcbsableetgravier@hotmail.com			

1.2 Mandataire ●

☐ Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe

Nom et prénom en lettres moulées M. Jean-Michel LaFontaine			Profession Biologiste, M.Sc.
Nom de la personne morale ☐ Municipalité ☐ MRC ■ Société/Corporation ☐ Ministère ☐ Organisme public Ressources Environnement inc.			Ind. rég. Téléphone (travail) 418 682 1332 Poste
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 840, rue Raoul-Jobin, bureau 310			Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité Québec	Province Québec	Code postal G1N 1S7	Ind. rég. Télécopieur 418 682 3807
Courriel jmlafontaine@ress-env.com			

1.3 Propriétaire ☒ Cochez si identique à la section 1.1

☐ Cochez si plus d'une personne et remplissez l'annexe

Nom et prénom en lettres moulées			Ind. rég. Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale ☐ Municipalité ☐ MRC ☐ Société/Corporation ☐ Ministère ☐ Organisme public			Ind. rég. Téléphone (travail) Poste
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)			Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Courriel			

2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS FAISANT L'OBJET DE LA VÉRIFICATION

2.1 Lot(s) visé(s) par la vérification Veuillez joindre une copie des titres pour chaque lot

Lot	Rang	Cadastre	Superficie ●	Municipalité
3 663 777		Cadastre du Québec	9,3642	Rimouski

2.2 Autres lots composant la propriété visée par la vérification de droits

Lot	Rang	Cadastre	Superficie●	Municipalité

3 QUEL TYPE D'UTILISATION VOULEZ-VOUS FAIRE VÉRIFIER ? (un choix seulement)

Type d'utilisation	Section à remplir
■ Une utilisation **à d'autres fins que l'agriculture** sur les lots visés à la date d'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) (art.101/103)	4.1
☐ Une utilisation **à d'autres fins que l'agriculture** sur un (des) lot(s) visé(s) acquis avant la date de l'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) dans votre municipalité par le gouvernement, un de ses ministres, un organisme public ou une personne habilitée à exproprier (art. 104)	4.2
☐ Une utilisation **à d'autres fins que l'agriculture** sur un (des) lot(s) visé(s) adjacent(s) à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont autorisés par règlement municipal adopté avant la date d'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) et approuvé conformément à la Loi (art. 105)	4.3
☐ Une résidence implantée sur le(s) lot(s) après la date d'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) dans votre municipalité, mais avant le 1er juillet 1988 par le propriétaire dont le titre de propriété● est inscrit avant l'entrée en vigueur de ce décret (art. 31)	4.4
☐ Une résidence localisée à l'intérieur d'une superficie de 100 hectares ou plus (art. 31.1)	4.5
☐ Une résidence implantée ou à être implantée sur le(s) lot(s) après la date d'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) dans votre municipalité, par une personne dont la principale occupation est l'agriculture (art. 40)●	4.6

4 VÉRIFICATION(S) DEMANDÉE(S)

Remplissez la section visée (4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5 ou 4.6) selon la réponse inscrite à la section 3.

4.1 Une utilisation à d'autres fins que l'agriculture sur les lots visés à la date d'entrée en vigueur du décret affectant ces lots (art.101/103)

1- L'utilisation effective et réelle était-elle de nature: ☐ résidentielle ■ commerciale ■ industrielle ☐ institutionnelle

2- Sur quelle superficie s'exerçait cette utilisation à d'autres fins que l'agriculture: 12 600 m²

3- Cette utilisation à d'autres fins que l'agriculture s'est-elle maintenue jusqu'à ce jour: ■ oui ☐ non

Si non, cochez la case qui s'applique à votre situation:

☐ abandon depuis quand: _____

☐ démolition ou incendie depuis quand: _____

☐ déménagement ou déplacement depuis quand: _____

☐ transformation depuis quand: _____ précisez: _____

4- Une nouvelle utilisation à d'autres fins que l'agriculture a-t-elle été ajoutée sur les lots visés?

☐ oui depuis quand: _____ précisez: _____

☒ non

4.2 Une utilisation à d'autres fins que l'agriculture sur un (des) lot(s) visé(s) acquis avant la date de l'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) dans votre municipalité, par le gouvernement, un de ses ministres, un organisme public ou une personne habilitée à exproprier (art. 104)

Date d'acquisition (année/mois/jour)	Date d'autorisation d'acquisition ou d'utilisation (année/mois/jour)
N° du règlement/décret	Entrée en vigueur du règlement/décret

Utilisation projetée: ☐ construction d'un bâtiment ☐ remplacement d'un bâtiment ☐ autre (ex.: antenne de communication, terrain de base-ball, etc.)

Précisez l'utilisation projetée: _____

4.3 Une utilisation à d'autres fins que l'agriculture sur un (des) lot(s) visé(s) adjacent(s) à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont autorisés par règlement municipal adopté avant la date d'entrée en vigueur du décret● affectant ce(s) lot(s) et approuvé conformément à la Loi (art. 105)

Le nom du chemin			
Numéro du règlement d'aqueduc	Date d'adoption (année/mois/jour)	N° du règlement d'égout sanitaire	Date d'adoption (année/mois/jour)

Type d'utilisation: ☐ résidentielle ☐ commerciale ☐ industrielle ☐ institutionnelle

Utilisation projetée: ☐ construction ☐ remplacement ☐ ajout

Précisez l'utilisation projetée: _____

Note: Vous devez joindre une attestation municipale●

4.4 Une résidence implantée sur le(s) lot(s) après la date d'entrée en vigueur du décret● affectant ce(s) lot(s) dans votre municipalité, mais avant le 1er juillet 1988, par le propriétaire dont le titre de propriété● est inscrit avant l'entrée en vigueur de ce décret● (art. 31)

Date d'implantation de cette résidence: _____

La propriété était-elle vacante avant cette date: ☐ oui ☐ non

4.5 Une résidence localisée à l'intérieur d'une superficie de 100 hectares ou plus (art. 31.1)

Quelle est la superficie de la propriété constituée d'un lot ou d'un ensemble de lots contigus ou réputés contigus● en zone agricole:

_____ hectare(s)

Y-a-t-il déjà une résidence sur les lots visés?

☐ oui depuis quand _____

☐ non

4.6 Une résidence implantée ou à être implantée sur le(s) lot(s) après la date d'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) dans [redacted]e municipalité, par une personne dont la principale occupation est l'agriculture (art. 40)

1- Cette résidence est-elle actuellement construite :

☐ Non, passez au point 3

☐ Oui Date de construction : _____ Lot sur lequel elle est construite : _____

2- Vous désirez faire vérifier si le propriétaire qui a construit la résidence rencontrait les critères de l'article 40 au moment de la construction :

Au moment de la construction de la résidence, indiquez :

a) le nom du propriétaire (personne physique, sociétaire ou actionnaire) : _____

b) son occupation principale : _____

c) le(s) lot(s) sur le(s)quel(s) son occupation était exercée : _____

d) lot sur lequel la résidence est construite : _____

3- Vous désirez faire vérifier si le propriétaire rencontre actuellement les critères de l'article 40 :

Indiquez :

a) le nom du propriétaire (personne physique, sociétaire ou actionnaire) : _____

b) son occupation principale actuelle : _____

c) le(s) lot(s) sur le(s)quel(s) s'exerce cette occupation : _____

d) le lot sur lequel la résidence sera construite : _____

e) le nom de l'occupant de la future résidence : _____

f) la qualité de cet occupant : ☐ propriétaire
☐ enfant du propriétaire
☐ employé du propriétaire
☐ actionnaire ou sociétaire

MISE EN GARDE : Le traitement de la demande sera effectué sur réception d'un dossier complet. Une demande incomplète, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera retournée à l'expéditeur.

5 ATTESTATION DE LA PERSONNE DEMANDANT LA VÉRIFICATION

☒ *Je déclare que les renseignements et documents fournis sont véridiques.*

Nom et prénom en lettres moulées : Jean-Michel LaFontaine

☐ Personne demandant la vérification

■ Mandataire

Fait à Québec Date : 2017 05 10 (A M J) Signature : Jean-Michel LaFontaine

Remis au service de Gestion des Dossiers
10 JUIL. 2017
CPTAQ

A- Les documents suivants doivent obligatoirement accompagner le présent document:

- ☒ Un chèque ou mandat-poste payable à l'ordre du ministre des Finances du Québec. Pour connaître les frais applicables, veuillez vous référer à la tarification en vigueur disponible au www.cptaq.gouv.qc.ca en suivant le chemin : Accueil/Documents/Frais applicables;
- ☒ Une copie de l'extrait de la matrice graphique n'excédant pas le format 11 x 17, illustrant chacun des lots visés;
- ☒ Une copie du titre de propriété pour chacun des lots visés;
- ☒ Un plan fait à l'échelle, daté, signé et indiquant les points cardinaux, la localisation des bâtiments que l'on retrouve sur chacun des lots visés et les distances (en mètres) entre ceux-ci, les lignes de lots et le chemin public. Le plan doit, de plus, identifier la superficie de droits reconnus visés par l'article 101 de la Loi et la superficie sur laquelle vous prétendez, le cas échéant, vous prévaloir du droit d'extension prévu à l'article 103 de la Loi.

B- Les documents suivants sont plus spécifiquement demandés dépendamment de la section concernée:

Section 4.1 (art.101/103)

- ☐ Une copie du rapport d'incendie, du permis de démolition ou une attestation d'un officier municipal indiquant la date de destruction totale ou partielle du bâtiment ou tout autre document permettant d'établir la date de cette destruction;
- ☐ Le permis de construction;
- ☒ Le rôle d'évaluation foncière de l'année du décret, de l'année 2001 et de l'année courante;
- ☒ Tout autre document pertinent (photos, facture, contrat, etc.).

Section 4.2 (art. 104)

- ☐ Le permis de construction;
- ☐ Tout autre document pertinent (photos, factures, contrats, arrêté en conseil, décret du gouvernement, règlement municipal, etc.).

Section 4.3 (art. 105)

- ☐ Une attestation du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité indiquant la date d'adoption et d'approbation des règlements municipaux prévoyant l'installation des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que la nature des usages permis par les règlements municipaux sur les superficies faisant l'objet de la déclaration.

Section 4.4 (art. 31)

- ☐ Une copie des permis pertinents;
- ☐ Le rôle d'évaluation foncière de l'année suivant la construction et de l'année courante.

Section 4.5 (art. 31.1)

- ☐ Une copie des permis pertinents;
- ☐ Le rôle d'évaluation foncière de l'année suivant la construction et de l'année courante.

Section 4.6 (art.40)

- ☐ Une description de l'exploitation agricole indiquant la superficie totale possédée et la superficie louée s'il y a lieu, la superficie en culture, le type de culture, la liste du cheptel, de la machinerie et des bâtiments agricoles;
- ☐ Une copie des documents financiers de la dernière année fiscale (états financiers, déclaration de revenus, état de rémunération de l'employé, etc.).

ANNEXE : IDENTIFICATION

1 IDENTIFICATION

1.1 Personne demandant la vérification

Nom et prénom en lettres moulées

Ind. rég. Téléphone (résidence)

Nom de la personne morale ☐ Municipalité ☐ MRC ☐ Société/Corporation ☐ Ministère ☐ Organisme public

Ind. rég. Téléphone (travail)

Poste

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)

Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)

Ville, village ou municipalité | Province | Code postal

Ind. rég. Télécopieur

Courriel

1.2 Mandataire

Nom et prénom en lettres moulées

Profession

Nom de la personne morale ☐ Municipalité ☐ MRC ☐ Société/Corporation ☐ Ministère ☐ Organisme public

Ind. rég. Téléphone (travail)

Poste

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)

Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)

Ville, village ou municipalité | Province | Code postal

Ind. rég. Télécopieur

Courriel

1.3 Propriétaire

Nom et prénom en lettres moulées

Ind. rég. Téléphone (résidence)

Nom de la personne morale ☐ Municipalité ☐ MRC ☐ Société/Corporation ☐ Ministère ☐ Organisme public

Ind. rég. Téléphone (travail)

Poste

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)

Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre)

Ville, village ou municipalité | Province | Code postal

Ind. rég. Télécopieur

Courriel

Note : Copiez cette annexe si nécessaire.

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2017-11-17 15:10
Lot :	3 663 777	**Radiations :**	2017-11-13 16:00
Date d'établissement :	2008-05-01 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 304 et 305 Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations

Aucune inscription n'apparaît au Registre foncier informatisé selon vos critères de recherche

2434-6983 Québec Inc.

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

RAPPORT D'ANALYSE DE PHOTOS AÉRIENNES

Carrière située sur les lots 304 et 305 du Rang II au cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic, ville de Rimouski

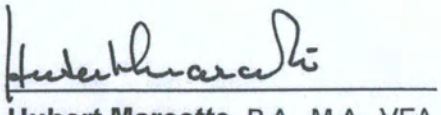
N/D: 0001743 – Juin 2017

EQUIPE DE TRAVAIL

Jean-Michel Lafontaine, biologiste

Yves Marchand, technicien en géomatique

Québec, le 23 juin 2017



Hubert Marcotte, B.A., M.A., VEA
Géographe-géomorphologue
Vérificateur environnemental agréé

TABLE DES MATIÈRES

EQUIPE DE TRAVAIL i

LISTE DES ANNEXES iii

1.0 INTRODUCTION 1

2.0 MÉTHODOLOGIE 2

3.0 SÉQUENCES DE L'ÉVOLUTION DE LA CARRIÈRE 3
- 3.1 Photographies aériennes de 1980 (Q80523 #208-209) 3
- 3.2 Photographies aériennes de 1985 (Q85372 #126-127) Infra-rouge 3
- 3.3 Photographies aériennes de 1993 (Q93101 #061-062) Infra-rouge 3
- 3.4 Photographies aériennes de 1999 (HMQ99114 #007-008-009) 4
- 3.5 Photographies aériennes de 2001 (Q01805 #190-191) 4
- 3.6 Photographies aériennes de 2004 (Q04123 #176-177) Infra-rouge 4
- 3.7 Photographies aériennes de 2015 (Q15165 #214-215) Couleurs 4

4.0 CONCLUSION 5

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Photographies aériennes et progression des activités
ANNEXE 2 : Curriculum vitae

Remis au service de Gestion des Dossiers
10 JUIL. 2017
C.P.T.A.Q.

1.0 INTRODUCTION

Les services de Ressources Environnement Inc. ont été retenus par 2434-6983 Québec Inc., afin de déterminer l'évolution des activités dans la carrière située sur les lots 304 et 305 du Rang II au cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic, ville de Rimouski.

C'est donc dans ce contexte et afin d'émettre une opinion professionnelle basée sur notre expertise en matière d'exploitation de carrières et sablières et d'interprétation de photographies aériennes que le présent mandat nous a été confié.

2.0 MÉTHODOLOGIE

Cette étude vise à décrire, par lecture et analyse de photographies aériennes prises à des dates déterminées, les opérations entourant l'exploitation d'une carrière.

Une description des secteurs de la carrière a été faite pour chacune des séries de photographies aériennes observées en stéréoscopie, au moyen d'un stéréoscope à miroirs équipé d'un grossissement 8X.

Les photographies sur lesquelles nous nous sommes principalement attardés aux fins d'élaborer nos commentaires sont les suivantes:

Photographies aériennes de 1980 (1980-06-07)
No. Q80523 Clichés nos. 208-209
Échelle approximative: 1:15 000

Photographies aériennes de 1985 (1985-08-02) Infra-rouge
No. Q85372 Clichés nos. 126-127
Échelle approximative: 1:15 000

Photographies aériennes de 1993 (1993-06-20) Infra-rouge
No. Q93101 Clichés nos. 061-062
Échelle approximative: 1:15 000

Photographies aériennes de 1999 (1999-06-10)
No. HMQ99114 Clichés nos. 007-008-009
Échelle approximative: 1:15 000

Photographies aériennes de 2001 (2001-05-22)
No. Q01805 Clichés nos. 190-191
Échelle approximative: 1:40 000

Photographies aériennes de 2004 (2004-06-29)
No. Q04123 Clichés nos. 176-177
Échelle approximative: 1:15 000

Photographies aériennes de 2015 (2015-) Couleurs
No. Q15165 Clichés nos. 214-215
Échelle approximative: 1:15 000

3.0 SÉQUENCES DE L'ÉVOLUTION DE LA CARRIÈRE

La progression de la sablière peut être suivie avec une série de 7 photographies aériennes prises entre 1980 et 2015.

Voici une description des différents signes de cette progression, tels que constatés à l'examen des photos précitées.

3.1 PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES DE 1980 (Q80523 #208-209)

Ces photos montrent que sur les lots 304 et 305, il y a une petite section qui a déjà été exploitée mais qui est abandonnée depuis quelques années (repousse de la végétation). Par contre, l'exploitation de roc est active en deux autres secteurs, principalement une exploitation de surface. Entre les deux, c'est un champ. On remarque également la présence de deux voies d'accès.

3.2 PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES DE 1985 (Q85372 #126-127) INFRA-ROUGE

L'aire d'exploitation est beaucoup plus grande qu'en 1980. L'extraction de roc se fait en plusieurs secteurs. Un déboisement a été effectué principalement du côté est et du côté nord. On remarque une ou deux piles de réserves. On remarque également la présence de deux voies d'accès.

3.3 PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES DE 1993 (Q93101 #061-062) INFRA-ROUGE

La superficie de l'aire d'exploitation est légèrement plus grande qu'en 1985. Par contre, l'aire d'extraction (du côté ouest) est beaucoup plus grande qu'en 1985, avec des faces d'extraction évidentes. Dans la moitié est du site, il y a plusieurs piles de réserves. On remarque la présence d'un équipement de concassage/tamisage. Une aire utilisée pour des piles de réserves est présente à proximité du chemin des Chénard. Enfin, une des deux voies d'accès ne semble plus utilisée.

3.4 PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES DE 1999 (HMQ99114 #007-008-009)

La superficie de l'aire d'exploitation est la même qu'en 1993. Une face d'extraction est présente dans la partie ouest du site. Quoique l'extraction semble moins active, on remarque plusieurs piles de réserves réparties sur l'ensemble du site ainsi qu'un équipement de concassage/tamisage et un camion. Par contre, l'aire de réserve à proximité du chemin des Chénard ne compte qu'une pile de réserves.

3.5 PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES DE 2001 (Q01805 #190-191)

La superficie de l'aire d'exploitation est la même qu'en 1999. Quoique l'extraction semble moins active, on remarque plusieurs piles de réserves réparties sur l'ensemble du site ainsi qu'un équipement de concassage/tamisage. L'aire de réserve à proximité du chemin des Chénard n'est plus utilisée de même que la voie d'accès nord.

3.6 PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES DE 2004 (Q04123 #176-177) INFRA-ROUGE

La superficie de l'aire d'exploitation est la même qu'en 2001. Quoique l'extraction semble moins active au moment de la photo, on remarque que le plancher est plus profond qu'en 2001. On remarque également plusieurs piles de réserves réparties sur l'ensemble du site ainsi qu'un équipement de concassage/tamisage, indiquant une activité régulière. L'aire de réserves à proximité du chemin des Chénard n'est plus utilisée et même en phase de re-végétation de même que la voie d'accès nord.

3.7 PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES DE 2015 (Q15165 #214-215) COULEURS

En 2015, l'aire d'extraction s'est approfondie de façon importante; présence de fronts d'extraction dans la partie ouest du site. On remarque également plusieurs piles de réserves réparties sur l'ensemble du site mais principalement dans la partie est ainsi qu'un équipement de concassage/tamisage, indiquant une activité régulière. L'aire de réserves à proximité du chemin des Chénard est de nouveau utilisée et même du déboisement et du décapage est visible. Entre cette aire et le site, une aire a été déboisée et les sols de découverte ramenées en une crête linéaire.

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

4.0 CONCLUSION

Cette série d'observations sur les photos montre des changements notables dans l'exploitation entre toutes les périodes correspondant à chaque série de photographies, témoignant ainsi de la progression constante des activités d'extraction de roc sur ce site entre 1980 et 2015.

Compte tenu de l'ampleur de l'aire d'exploitation, nos observations quant aux activités qui ont eu lieu sur ce site depuis 1980 ne laissent aucun doute quant au fait que cette carrière était en opération en 1980, et ce, depuis quelques années auparavant, et que les activités d'extraction se sont poursuivies jusqu'à 2015 sans interruption définitive ou importante.

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

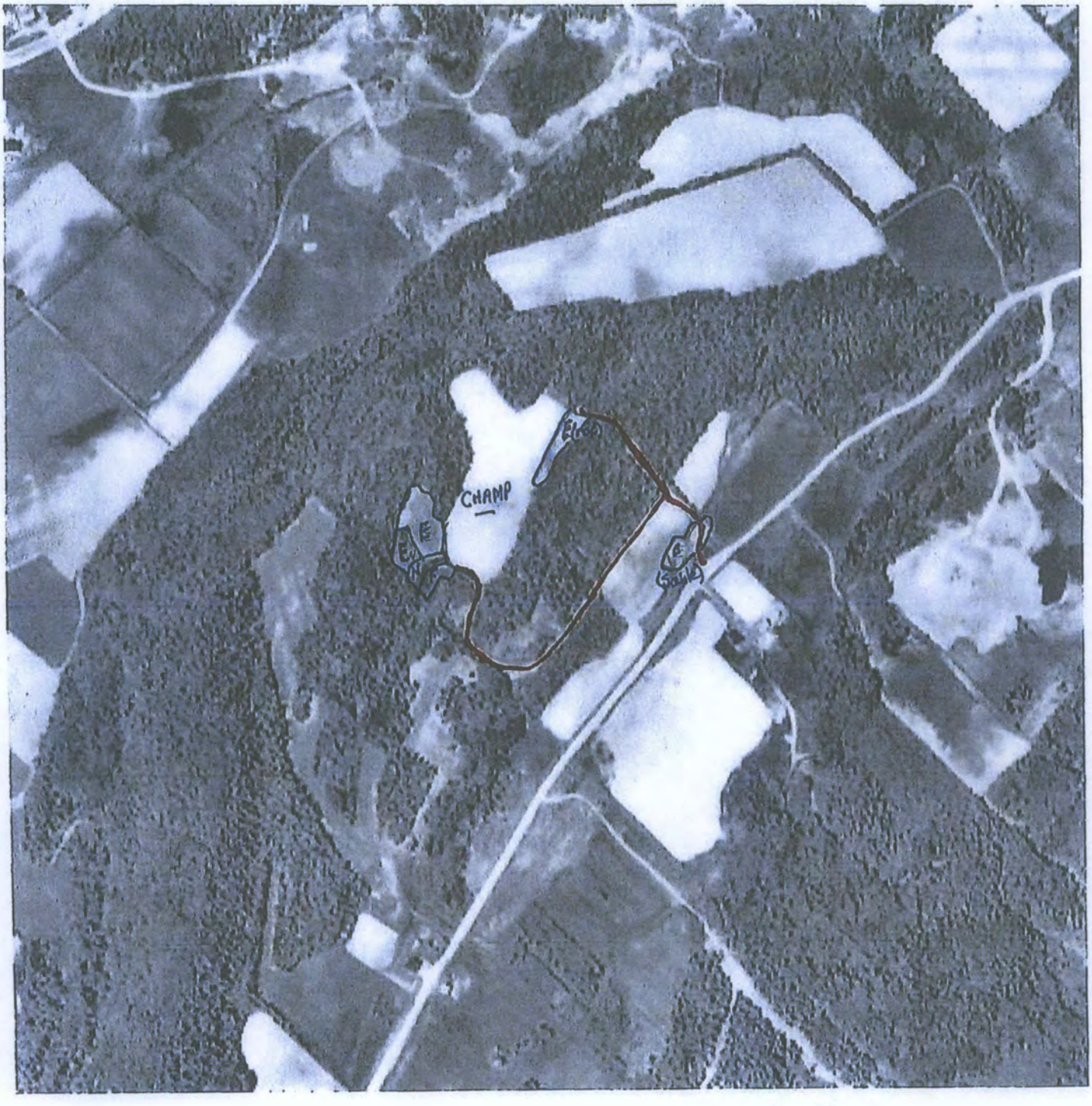
ANNEXE 1 : Photographies aériennes et progression des activités

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

1743_PA_Q80523-208



Voie d'accès

Remis au service de Gestion des Dossiers

1743_PA_Q85372-126

1 0 JUIL. 2017

CPTAQ



Remis au service de Gestion des Dossiers

1743_PA_Q93101-061

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.



1743_PA_HMQ99114-008

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.



Remis au service de Gestion des Dossiers

1 0 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.



Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

1743_PA_Q04123-176



Remis au service de Gestion des Dossiers

1 0 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

1743_PA_Q15165-214



Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

Légende
Droit acquis

Symbole	Lettre	Signification	Commentaires
	F	Aire déboisée	Végétation seulement d'enlevée
	D	Aire décapée	Terres de découverte enlevées
	N	Découvert (piles)	Partie supérieure du sol comprenant la matière organique (humus) et les terres contenant des racines mis en piles
	R	Réserve	Piles de matériel
	E	Aire d'extraction	Aire de travail où on enlève le matériel.
P1	F	Face d'exploitation 1P Palier (premier) 2P Palier (deuxième) 3P Palier (troisième)	
	Es	Extraction superficielle	
	Ev	Ancienne exploitation	Exploitation inactive pendant assez d'années que la végétation ait repris sur le site.
	Ei	Extraction inactive	Exploitation inactive mais reprise de végétation
	Em	(Excavation mineure) Sondage	Peut être une tranchée d'exploration, sondage, extraction superficielle sur une très petite surface.
	S	Aire de services	
	A	Aire abandonnée	Suppose une intention du promoteur
	L	Aire de lavage	
C/T	C	Équipement de concassage	
	T	Équipement de tamisage	
B	W	Balance	
	H	Voie d'accès	Chemins de services
	B	Bâtiment	
X	X	Autre	Sans lien avec l'extraction
	Xp	Aire perturbée	N'a aucun lien avec l'extraction; a pu servir d'aire d'entreposage, etc.
	Xe	Eau	
	Xb	Boisé	
	L	Ligne de lot	
	P	Limite de propriété	
	RIP	Ripage (action)	
	AN	Andain	Accumulation de terres végétales pour vendre
	Z	Équipement	

Remis au service de Gestion des Dossiers
10 JUIL. 2017
CPTAQ

DEMANDE DE VÉRIFICATION DE DROIT À LA CPTAQ

2434-6983 QUÉBEC INC.

PLAN GÉNÉRAL (PHOTO 1980)

Version: 20 juin 2017



Secteur à l'étude

- Voie d'accès
- Route régionale
- Route nationale
- Cadastre
- Exploitation de roc en 1980 sur le lot 304 Sup.: 0,3 ha
- Exploitation de roc en 1980 sur le lot 305 Sup.: 0,1 ha

CPTAQ
- Décision # 406 979

N

1:5 000

0 20 40 80 120 160 m

Projection: NAD 1983 MTM 6

Lots visés : 304 et 305
Rang II
Cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic
Ville de Rimouski
MRC de Rimouski-Neigette
Région du Bas-Saint-Laurent

Réalisation : Ressources Environnement

Cartographie : *Jean-François Labrecque*
Technicien en géomatique

Approuvé par : _____

Date : _____

Sources :
Photographie aérienne 1980, Q80523-208, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
MERN, 2008 - Base de données topographiques du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Feuillet 31C07-200-0102 et 0202, Échelle 1/20 000.
MERN, 2015 - Cadastre, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,

Note: Ce plan est le résultat d'une compilation de l'information contenue aux documents sources identifiés. Il n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et ne doit pas être considéré comme tel.

Projet : 1743
Date: 20 juin 2017
Plan : Pl_1743_060000_Photo1980_20170620

E:\Projets\001743\Pl_1743_060000_Photo1980_20170620.mxd

DEMANDE DE VÉRIFICATION DE DROIT À LA CPTAQ
PLAN GÉNÉRAL (PHOTO 1985)

2434-6983 QUÉBEC INC.

Version: 20 juin 2017



Secteur à l'étude

- Voie d'accès
- Route locale
- Route nationale
- Cadastre
- Exploitation de roc en 1980 sur le lot 304 Sup.: 0,3 ha
- Exploitation de roc en 1980 sur le lot 305 Sup.: 0,1 ha

CPTAQ

- Décision # 406 979

N

1:5 000

0 20 40 80 120 160 m

Projection: NAD 1983 MTM 6

Lots visés : 304 et 305
Rang II
Cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic
Ville de Rimouski
MRC de Rimouski-Neigette
Région du Bas-Saint-Laurent

Réalisation : Ressources Environnement

Cartographie : *Jean-François Labrecque*
Technicien en géomatique

Approuvé par : _____

Date : _____

Sources :
Photographie aérienne 1985, Q85372-126, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
MERN, 2008 - Base de données topographiques du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Feuillet 31C07-200-0102 et 0202, Échelle 1/20 000.
MERN, 2015 - Cadastre, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,

Note: Ce plan est le résultat d'une compilation de l'information contenue aux documents sources identifiés. Il n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et ne doit pas être considéré comme tel.

Projet : 1743
Date: 20 juin 2017
Plan : Pl_1743_050000_Photo1985_20170620

E:\Projets\001743\Pl_1743_050000_Photo1985_20170620.mxd

DEMANDE DE VÉRIFICATION DE DROIT À LA CPTAQ
PLAN GÉNÉRAL (PHOTO 1993)

2434-6983 QUÉBEC INC.

Version: 20 juin 2017



Secteur à l'étude

- Voie d'accès
- Route locale
- Route nationale
- Autoroute
- Cadastre
- Exploitation de roc en 1980 sur le lot 304 Sup.: 0,3 ha
- Exploitation de roc en 1980 sur le lot 305 Sup.: 0,1 ha

CPTAQ

- Décision # 406 979

N

1:5 000

0 20 40 80 120 160 m

Projection: NAD 1983 MTM 6

Lots visés : 304 et 305
Rang II
Cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic
Ville de Rimouski
MRC de Rimouski-Neigette
Région du Bas-Saint-Laurent

Réalisation : Ressources Environnement

Cartographie : *Jean-François Labrecque*
Technicien en géomatique

Approuvé par : _____

Date : _____

Sources :
Photographie aérienne 1993, Q93101-061 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
MERN, 2008 - Base de données topographiques du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Feuillet 31C07-200-0102 et 0202, Échelle 1/20 000.
MERN, 2015 - Cadastre, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,

Note: Ce plan est le résultat d'une compilation de l'information contenue aux documents sources identifiés. Il n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et ne doit pas être considéré comme tel.

Projet : 1743
Date: 20 juin 2017
Plan : Pl_1743_070000_Photo1993_20170620

E:\Projets\001743\Pl_1743_070000_Photo1993_20170620.mxd

DEMANDE DE VÉRIFICATION DE DROIT À LA CPTAQ
PLAN GÉNÉRAL (PHOTO 1999)

2434-6983 QUÉBEC INC.

Version: 20 juin 2017



Secteur à l'étude

- Voie d'accès
- Route locale
- Route nationale
- Autoroute
- Cadastre
- Exploitation de roc en 1980 sur le lot 304 Sup.: 0,3 ha
- Exploitation de roc en 1980 sur le lot 305 Sup.: 0,1 ha

CPTAQ

- Décision # 406 979

N

1:5 000

0 20 40 80 120 160 m

Projection: NAD 1983 MTM 6

Lots visés : 304 et 305
Rang II
Cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic
Ville de Rimouski
MRC de Rimouski-Neigette
Région du Bas-Saint-Laurent

Réalisation : Ressources Environnement

Cartographie : *Jean-François Labrecque*
Technicien en géomatique

Approuvé par : _____

Date : _____

Sources :
Photographie aérienne 1999, HMQ99-114-8, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
MERN, 2008 - Base de données topographiques du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Feuillet 31C07-200-0102 et 0202, Échelle 1/20 000.
MERN, 2015 - Cadastre, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,

Note: Ce plan est le résultat d'une compilation de l'information contenue aux documents sources identifiés. Il n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et ne doit pas être considéré comme tel.

Projet : 1743
Date: 20 juin 2017
Plan : PI_1743_040000_Photo1999_20170620

E:\Projets\001743\PI_1743_040000_Photo1999_20170620.mxd

DEMANDE DE VÉRIFICATION DE DROIT À LA CPTAQ
PLAN GÉNÉRAL (PHOTO 2001)

2434-6983 QUÉBEC INC.

Version: 20 juin 2017



Secteur à l'étude

- Voie d'accès
- Route locale
- Route nationale
- Autoroute
- Cadastre
- Exploitation de roc en 1980 sur le lot 304 Sup.: 0,3 ha
- Exploitation de roc en 1980 sur le lot 305 Sup.: 0,1 ha

CPTAQ

- Décision # 406 979

N

1:5 000

0 20 40 80 120 160 m

Projection: NAD 1983 MTM 6

Lots visés : 304 et 305
Rang II
Cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic
Ville de Rimouski
MRC de Rimouski-Neigette
Région du Bas-Saint-Laurent

Réalisation : Ressources Environnement

Cartographie : *Jean-François Labrecque*
Technicien en géomatique

Approuvé par : _____

Date : _____

Sources :
Photographie aérienne 2001, Q01805-191, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
MERN, 2008 - Base de données topographiques du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Feuillet 31C07-200-0102 et 0202, Échelle 1/20 000.
MERN, 2015 - Cadastre, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,

Note: Ce plan est le résultat d'une compilation de l'information contenue aux documents sources identifiés. Il n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et ne doit pas être considéré comme tel.

Projet : 1743
Date: 20 juin 2017
Plan : PI_1743_030000_Photo2001_20170620

E:\Projets\001743\PI_1743_030000_Photo2001_20170620.mxd

DEMANDE DE VÉRIFICATION DE DROIT À LA CPTAQ

2434-6983 QUÉBEC INC.

PLAN GÉNÉRAL (PHOTO 2004)

Version: 20 juin 2017



Secteur à l'étude

- Voie d'accès
- Route locale
- Route nationale
- Autoroute
- Cadastre
- Exploitation de roc en 1980 sur le lot 304 Sup.: 0,3 ha
- Exploitation de roc en 1980 sur le lot 305 Sup.: 0,1 ha

CPTAQ

- Décision # 406 979

N

1:5 000

0 20 40 80 120 160 m

Projection: NAD 1983 MTM 6

Lots visés : 304 et 305
Rang II
Cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic
Ville de Rimouski
MRC de Rimouski-Neigette
Région du Bas-Saint-Laurent

Réalisation : Ressources Environnement

Cartographie : *Jean-François Labrecque*
Technicien en géomatique

Approuvé par : _____

Date : _____

Sources :
Photographie aérienne 2015, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
MERN, 2008 - Base de données topographiques du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Feuillet 31C07-200-0102 et 0202, Échelle 1/20 000.
MERN, 2015 - Cadastre, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,

Note: Ce plan est le résultat d'une compilation de l'information contenue aux documents sources identifiés. Il n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et ne doit pas être considéré comme tel.

Projet : 1743
Date: 20 juin 2017
Plan : PI_1743_020000_Photo2004_20170620

E:\Projets\001743\PI_1743_020000_Photo2004_20170620.mxd

DEMANDE DE VÉRIFICATION DE DROIT À LA CPTAQ
PLAN GÉNÉRAL (PHOTO 2015)

2434-6983 QUÉBEC INC.

Version: 20 juin 2017



Secteur à l'étude

- Voie d'accès
- Route locale
- Route nationale
- Autoroute
- Cadastre
- Exploitation de roc en 1980 sur le lot 304 Sup.: 0,3 ha
- Exploitation de roc en 1980 sur le lot 305 Sup.: 0,1 ha

CPTAQ

- Décision # 406 979

N

1:5 000

0 20 40 80 120 160 m

Projection: NAD 1983 MTM 6

Lots visés : 304 et 305
Rang II
Cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic
Ville de Rimouski
MRC de Rimouski-Neigette
Région du Bas-Saint-Laurent

Réalisation : Ressources Environnement

Cartographie : *Jean-François Labrecque*
Technicien en géomatique

Approuvé par : _____

Date : _____

Sources :
Photographie aérienne 2015, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
MERN, 2008 - Base de données topographiques du Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Gouvernement du Québec, Feuillet 31C07-200-0102 et 0202, Échelle 1/20 000.
MERN, 2015 - Cadastre, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,

Note: Ce plan est le résultat d'une compilation de l'information contenue aux documents sources identifiés. Il n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et ne doit pas être considéré comme tel.

Projet : 1743
Date: 20 juin 2017
Plan : PI_1743_010000_Photo2015_20170620

E:\Projets\001743\PI_1743_010000_Photo2015_20170620.mxd

	* 61 VALEUR	* 62 REPARTITION FISCALE				OCCUPANTS-ÉLECTEURS				
	CODE 1 RÔLE ANNUEL 2 TENUE À JOUR 3 BUR. DE RÉVISION C. DATE ENTRÉE EN VIGUEUR	RÉGIME PARTICULIER -NO ARTICLE -NO ALINÉA	PARTIE D'IMMEUBLE Terrain Bâtiment Immeuble — imposable 1, non-imposable 2, exemption agricole 3, exemption golf 4			IDENTIFICATION DU LOCAL	Nom Prénom	PROFESSION	CODE DOMICILE NB MOIS SI < 12	DATE INSCRIPTION AU RÔLE SI PÉRIODE INFÉRIEURE À 12 MOIS (J M A)
	VALEUR	R/P ARTICLE ALINÉA	MONTANT						ÂGE < 18 NON CANADIEN Loc. Prop. Autre	ÉLECTEUR
	01/01/81						A	3051		67563.000 1
	1.500					Remis au service de Gestion des Dossiers				
	2.400					10 JUIL. 2017				
	3.900					C.P.T.A.Q.				
150.00 P566.10 S 67563.000 1 1 91701	U 0									
0750 1759 75 1585 0 00	01/01/81						A P 304			42.750 2
N000 E00 T00 C A B U 9100							B P 305			44.180 2
RG 2 EST										
T 1300 B I 1300		2140 A	6.100	T	1					
ROY HENRI 1		2140 B	1.000	T	3					
P 1174 RANG 2 EST										
VIC GOL160	7.100									
CULTIVATEUR A H SC D / /	7.100									
6.00 P 28.00 S 86.930 2 1 91701	U 0		6.100	T	1					
0750 1759 96 2560 0 00	01/01/81						A	306		35.500 2
N000 E00 T00 C A B U 9100										
RG 2 EST										
T 720 B I 720		2140 A	3.900	T	1					
MARQUIS OMER 1		2140 B	700	T	3					
P 1176 RANG 2 EST										
VIC GOL130	4.600									
A H SC D / /	4.600									
2.00 P 27.70 S 55.500 2 1 91701	U 0		3.900	T	1					
0750 1760 39 0595 0 00	01/01/81						A P 52			20.930 2
N001 E02 T02 C6 A0003960 D U 8950										
B RUE RIVIÈRE HATEE										
760375000000000 T 1400 B 9548 I 10545		2140 A	42.300	T	1					
GARON PHILIPPE 1		2140 B	2.000	T	2					
198 RUE RIVIÈRE HATEE		2140 C	400	T	3					
VIC GOL100	42.300									
	2.400									
CULTIVATEUR A H SC D / /	44.700									
2.00 P 6.01 S 20.930 2 1 91700	U 0		44.300	T	1					

RÔLE D'ÉVALUATION

ANNÉE : 1981

Ville de rimouski

Remis au service de Gestion des Dossiers

10 JUIL. 2017

C.P.T.A.Q.

Confirmation d'évaluation

Date de l'avis	Page
24 Mai 2017	1 de 1

Émis au(x) nom(s) de

2434-6983 QUEBEC INC.
DCB SABLE ET GRAVIER
2457 ROUTE 132 EST
RIMOUSKI QC G0L 1B0

Matricule

1759-87-3326-0-000-0000 (F)

Adresse de l'immeuble

chemin des Chénard

Détail de la confirmation d'évaluation

Adresse de l'immeuble : chemin des Chénard

No dossier unique : 00029950-3

Cadastre(s) et lot(s) : 3663777, 3664206, 3664207

Propriétaire(s) : 2434-6983 QUEBEC INC.
DCB SABLE ET GRAVIER
2457 ROUTE 132 EST
RIMOUSKI QC G0L 1B0

Terrain :

Front :	151.69 Mètres
Profondeur :	1084.55 Mètres
Superficie :	277947.8 Mètres carrés
Superficie en zone agricole :	0 Mètres carrés
Superficie totale E.A.E. :	0 Mètres carrés

Évaluation de l'immeuble :

	En vigueur	Précédente
Date d'entrée en vigueur :	1 Janvier 2017	1 Janvier 2014
Valeur du terrain :	29000	22400
Valeur du bâtiment :	0	0
Valeur de l'immeuble :	29000	22400
Médiane :	100.00%	99.00%
Facteur comparatif :	1.00	1.01
Valeur uniformisée :	29000	22624

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic	**Droits :**	2017-11-17 15:10
Lot :	304	**Radiations :**	2017-11-13 16:00
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-03-25						
2002-12-17	10 195 221	Vente	Vendeur Acquéreur	Fillion, Berthier 2434-6983 Québec Inc.	27 000,00 $ comptant		
2008-04-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2008-05-01	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 663 777, 3 663 782, 3 663 831, 3 664 207 et 3 664 209 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

Index des immeubles

Section référence : Rimouski - Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic - 304

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
93 172			T 17 385 116
320 982			T 17 385 116

INDEX DES IMMEUBLES

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

Cadastre _____ Lot nº 384

Division d'enregistrement de Rimouski Rang _____

Plan nº _____ Canton _____

Déposé au bureau d'enregistrement le _____ Autres _____

Attesté à Rimouski le 93-02-16 (A M J) par _____ Régistrateur

Concordance du Vol. 3 Page 180

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT Nº	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
Bque nat Canada c 2892926 Canada Inc.	Cess. Créance	93-05-10	311547	Re 296528. A41196	92 Feb 6 P.
C.P. du Bic de Marie-Josée Caron et al	Hyp.	2001-02-19	352363	P., 86405$ A40966	
Léonide Lavoie à Marie-Josée Caron et al.	Vente	2001-02-23	352402	p. 65000$ payé A45662	

Index aux immeubles
2000812874

No 304 Vol. 2 Page 180 Index aux Immeubles de Ste. Cécile du Bic dans le Comté de Rimouski "Subdivision"

Date de l'Enregistrement Année	Mois	Jour	Indication de l'Enregistrement No.	Reg.	Vol.	Page	Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés $	Montants transportés cts.	Radiations Partielles	Radiations Totales
1982	01	22	178500				Hypothèque	Banque Nat. Canada de Rivière Beaulieu		$7500.00,					
1982	12	14	234558				Levée de	Henri Roy à Hyac. Ouellet,							
1987	09	11	271257				Vente	Henri Roy. à	Berthier Fillion	Solde vendeur $6,000.00 P					82566
"	1	"	39241				Cédant	"	"	Re 271257					82566
1991	03	15	296528				Hypt	Bque nat Canada	de 2434-6983 Québec Inc	$30,000.00 P					82986
"	"	"	40546				Cédant	"	"	Re 296528.					82986
1992	12	06	309334				Bail	Léonide Lavoie	à Jean François Lavoie et al.	5 ans. 10,000$ P					

SUITE FEUILLES MOBILES

No 305 (Suite au vol. 2 page 180) PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

1970	Nov.	13	149269	Depot.		Hypothèque	L'Op. Créd. Agric. Dim.	de	Lucien Beaulieu.	$ 10,000.00. Int 2½ %. typo. cad 15%.	(P.S)				95336
"	"	"	12453			Cédant	" "	"	"	Re - 149269.	(" ")				95336
1973	Août	28	166533			Hypothèq.	Caisse Pop. Ste Cécile Bic	de	M. Léonide Lavoie	$ 1200.00. Int 8½ %.	(P)				
1975	août	26	179,388			Hypothèq.	" " "	de	" "	$ 2,620.00 Int. 11 4/2 %	(P)				82748
"	"	"	19,952			Cédant	" " "	de	" "	re 179,388	(P)				82748
"	Sept	4	21003			"	" "	de	" "	"	P				82748
1975	oct.	20	180,516			Hypothèque	Soc. de Créd. Agricole	de	Henri Roy	$ 20,000.00 Int. 8½ % "partie d'intérêts"				84171	57076
"	"	"	20,256			Cédant	" " "	de	" "	re 180,516					57076
1978	03	14	197,768			Avis Opposp.	Ministère Transports	de	" "		P				
1976	08	15	201436			Vente	Henri Roy.	à	Rosario Roy.	Comptant. "Droit passage".	P.				
1978	11	07	203,483			Hypothèq.	Caisse Pop. Ste de		Dame Jean-Luc Lavoie	$ 12,000.00 Int. 12%	P.				70123
"	"	"	27,694			Cédant	" " "	"	" "	re 203,483.					70123
1978	11	10	203,570			Vente	Rosario Roy e	"	" "	$ 7,800. 00 Int. 10% au vend.	P				33088
1978	11	10	203,571			Vente	Henri Roy à	"	" "	Comptant					

PARTIELLEMENT SUBDIVISÉ Remplacé le 21-10-1978 (305-1 et 2) Vol. 3 page 214

1979	01	18	204,840			Hypothèq.	Caisse Pop. Ste de		Dame Jean-Luc Lavoie	$ 5,000.00 Int. 12½ %	P.				
"	"	"	28,116			Cédant	" " "	"	" "	re 204,840	P				
1979	06	18	208,224			Vente	Henri Roy, ecr à		Ministère des Transports	Comptant	P				
1982	01	22	228 533			Hypothèque	Banque Nat. Canada de		Rivière Beaulieu	$ 7,500.00.					
1982	12	14	234558			Levée de	Henri Roy à		Hyac. Ouellet.						

Suite Volume 4 Page 306

28196-33500- 3133, 34889

Index aux immeubles
2000810072

Index aux immeubles
2000809875

No. 304 (Suite du 1er Vol. Folio 167)

Paroisse de Ste Cécile du Bic

Cent quatre-vingtième feuillet

DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI (2e Division)

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Rég.	Vol.	Page.	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, Etc., Etc., Etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, Etc., Etc., Etc.	Nature de l'Acte.	Montant des créances et termes de paiement.	Transports — Noms des Cessionnaires.	Montants transportés $ Cts.	Radiations — Partielles.	Radiations — Totales.
106129.		2 Janv. 1957	Dépôt			Léonard Dumais	à Henri Roy.	Vente.	$ 50.00 Payé.	(Ptie)			
108261		26 sept.	"		"	L. Off. Crédit Agricole de	Léonard Dumais	Prêt.	$ 4.000.00 Int 2½%. hypp add. $ 600.00	(P. Sud) priorité re: 68559.			33720
4218		" " "	"		"	" " " " "	" "	Adresse	Re:- 108261	(" ")			
109606		16 avril 1958	"		"	" " " " de	Henri Roy	Prêt	$ 5.000.00 Int 2½%. hypp. add $ 800.00	priorité re: 103154. (Ptie 2. dist.)			46652
4471		" " "	"		"	" " " " "	" "	Adresse	Re no - 109606.	(" " ")			46652
124553		31 déc. 1965	"		"	Léonard Dumais	à Adrien Beaulieu.	Vente	$ 1.000.00 Payé	(P.S)			
139495		20 juin 1967	"		"	Ass. Pop. Ste-Cécile Bic	Henri Roy.	Mand. Appr.	$ 3.800.00 Int 8%.				36982
145996		25 mars. 1969	"		"	Léonard Dumais	à Léonide Lavoie	Vente	$ 6.000.00 %c - $ 2.104.92 Solde à P. Off. C. Ag. re-108261 - (Ptie)			38113.	
149110		1 Oct. "	"		"	Adrien Beaulieu	à Lucien Beaulieu.	"	$ 10.000.00 payable à mêmes un fond de P. Off. C. Agric. (P.S)				38377.
148657.		2 Avr. "	"		"	L. Off. Crédit Agric. Rie	de Léonide Lavoie	Obligation	$ 8.400.00 Int 2½%. hypp. add $ 1.300.00. priorité 90432 (a)				102664
12618		" " "	"		"	" " "	"	Quittance	Re- 148657	(a)			102664
149269		13 Avril 1970	"		"	" " "	de Lucien Beaulieu.	Obligation	$ 10.000.00. Int 2½%. hypp. add 15%.	(P.S)			93332
12753		" " "	"		"	" " "	"	Adresse	Re - 149269.	(" ")			83332
166533.		28 Août 1973	"		"	Ass. Pop. Ste-Cécile Bic	Léonide Lavoie	Mand. Appr.	$ 1200.00. Int 8½%.	(P)			
179388		26 " 1975	"		"	" " "	de "	Hypothèque	$ 9.620.00. Int. 11% 00	(P)			80748
19450		" " "	"		"	" " "	"	Adresse	re 179388	(P)			80748
180,516		20 oct. 1975	"		"	Soc. de Crédit Agricole	de Henri Roy.	Hypothèque	$ 23.500.00 Int. 8% 00 "parties dist"			54171	37074
20,156		" " "	"		"	" " "	"	Adresse	re 180,516				57874
208.234		1978-06-28				Henri Roy rep. à	Ministère Transports	Vente	Comptant	2.00			
						Vol. 2, Page 180							

No. 305 (Suite du 1er Vol. fo. 167)

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

31331 23011 - 23196 - 23560

87742		21 mar. 1949	Dépôt			Amer Dumais	à Cie Pouv. du Bas-St-L.	Servitude	$ 1.00 Payé				
90098		20 " 1950	"		"	" "	à " " " "	"	$ 1.00 Payé				
953		28 juill. 1951	"		"	" "	par Receptrices du Revenu	Certificat	Rég. universelle	(1/3 End)			
91703		" " "	"		"	" "	à Dlle Caroline Louise Dumais	Testament	" "	(" " ")			
91704		" " "	"		"	" "	par " " " "	Legs divers	" "	(" " ")			
93172		5 mai 1952	"		"	Com. and Trust Co. de	Quebec Telephone Corp.	Vidimus	Supp. re fiances no 59				
103326		14 Juin 1956	"		"	La Caisse Pop. de Bic	de Henri Roy	Hypothèque	$ 7000.00 Int 6%; hypp add 1/6. Priorité par Jean Roy et Hon Re. 103154.		24720		25372
103379		17 " "	"		"	Dlle Amer Dumais (Ptie)	à " "	Vente	$ 6.000.00 Payé (droit habitation dim 1er nov 1952) rente ses. etc.				
106129		2 Janv. 1957	"		"	Henri Roy	à Léonard Dumais	"	$ 1.500.00 a/c. Actes enregistrés & Contrat payé cette année. Bal. à demande d'ici 6 mois. (Ptie S)				24847
108261		26 sept. "	"		"	L. Off. Crédit Agric. Rie de	" "	Prêt	$ 4.000.00. Int 2½%, hypp add $ 400.00	(" ") priorité re: 68559.			33720
4218		" " "	"		"	" " "	vs " "	Adresse	Re: 108.261	(" ")			
109606		16 avril 1958	"		"	" " "	de Henri Roy.	Prêt	$ 5.000.00 Int 2½%. hypp. add $ 800.00 prestule re: 103154. (Ptie S. dist)				46652
4471		" " "	"		"	" " "	vs " "	Adresse	Re: no - 109606	(" " ")			46652
124553		31 Déc. 1965	"		"	Léonard Dumais	à Adrien Beaulieu	Vente	$ 1.000.00 Payé	(P.S)			
139495		20 Juin 1967	"		"	Ass. Pop. Ste-Cécile Bic	vs Henri Roy.	Mand. Appr.	$ 3.800.00 Int 8%.				
145996		25 mars 1969	"		"	Léonard Dumais	à Léonide Lavoie	Vente	$ 5.000.00 %c. $ 2.104.92 Solde à P. Off. C. Agric re. 108261. (Ptie)			38113.	
149110		1 Oct. "	"		"	Adrien Beaulieu	à Lucien Beaulieu	"	$ 10.000.00 payable à mêmes un fond de P. Off. C. Agric				38377
148657.		2 Avr. "	"		"	L. Off. Crédit Agric.	de Léonide Lavoie	Obligation	$ 8.400.00 Int 2½%. hypp. add. $ 1.300.00. priorité 90432. (a)				102664
						(Suite au vol 3 page 180)							

INDEX de la Paroisse de Ste-Cécile du Bic,

No 304

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Reg.	Vol.	Page.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS. NOMS DES CESSIONNAIRES. 5098 - 14011 - 23500 - 31331	Montants transportés. $ Cts.	RADIATIONS. Partielles.	Totales.
24444													Quittance No 1007
26165		10 Mai 1890	A.	31	379	François Xavier Gagné	à Michel Parent	Vente	$16 c/c $100. Balance par termes de $50.				
26169		15 Mai "	"	"	382	Michel Parent	à Paschal Martin	Vente Rémé	$100 payé, Remis en 1893. Int. 8%				
25540		23 Juillet 1894	"	33	764	Michel Parent	à André Ouellet	Vente	$300.00 c/c $100.00 - Bal: $50.00 par an.				24159
30992	1h.20	10 Sept. 1898	"	36	233	Dame Rose Anna Gagnon	à " "	Testament	Divers obligations pour avantages en faveur de l'enfant Ouellet (No 30993) (Sa part)				
31743	9h.	3 Février 1900	"	"	964	André Ouellet	à Frédéric Ouellet	Donation	Rente viagère faveur du donateur + te. $400.00 à Emile Ouellet + te			24159	24487
38686	9h.40	21 Juillet 1909	"	43	556	Frédéric Ouellet	à Joseph Dumais	Vente	$1200.00 c/c $500.00; Bal $80.00 par année, le 1er août 1er Sept. 1909				24159
40919	10h.40	5 Juin 1912	"	45		Dame Elmire Caron	à " "	Testament	Legs universel - (No 1569 Reg. C. Vol. 2 - Décl. de décès etc.)			9492	
50639	3h.25	5 Mai 1922	"	54	778	Joseph Dumais	à Omer "	Donation	+ diverses charges + obligations le donataire reconnait à tous droits en vertu du testament (No 40919 - 2e partie)				24159
54096	9h.	20 Juin 1925	"	59	424	Dame Jeanne Dumais + Alice Dumais	à Joseph "	Renonciation	à tous droits en vertu du testament No 40919 - (2e Partie)				
62065	3½	13 avril 1933	"	68	16	Joseph Dumais	à Omer "	Vente	$700.00 c/c $600.00 Bal par termes de $50.00 etc, (Terrain de retrait) (No)				24216
83707		26 Mai 1948	Dépôt			Omer "	à Corp. de Téléphone de Rimouski	Servitude	$20.00 payé				
87743		21 Mai 1949	"			" "	à Cie de Pouv. Bas-St-S.	"	+1.00 Payé				
90098		20 " 1950	"			" "	à " " " "	"	+1.00 Payé				
953		28 juill. 1951	"			" "	par Receveur des Revenus	Certificat	(½ bnd. ½ accrd) + totalité ½ Ext)				
91703		" " "	"			" "	à Dame Casimir Denis Dumais	Testament	Reg. universelle (" " + " " ")				
91704		" " "	"			" "	par " " " "	Désistement	" " (" " + " " ")				
93172		5 mai 1953	"			Adm. and Trust Co. de	Quebec Telephone Corp.	Fiducie	Supp. re fiducie 59				
103326	14	Mars 1956	"			La Caisse Pop. de Bic	de Henri Roy	Hypothèque	* 7000.00 Int. 6%, hyp. addl %; Promise par Jean Roy $400 Re: 103354 (Pte de retrait)			24720	25372
103379	17	" "	"			Dr Omer Dumais (Cl Livre)	à Henri Roy	Vente	$6,000.00 payé. (dont hab. talons payés au 1er nov. prochain, 1956) reste Seyn. etc				
106129	2	Janv 1957	"			Henri Roy	à Léonard Dumais	"	$1.500.00 c/c 100.00 Bal à demander, d'ici 5 mois. Int après (P.S)				24847
No	305					(Suite au vol 2. folio 180)				5098-14011-23500-31331			
22564		30 Juillet 1883	A	28	257	M. A. Georgiana Neill	à Louis Alexandre	Vente	$1200. $450 payé, balance, par termes, Int. 7% de l'échéance.				24159
847	9¾ h.	h " "	b	1	287	" " " "	" " "	Déclaration	de l'acte No 22564, Vol. 28 - Vente				24159
24626		9 Mai 1887	A	30	144	Louis Napoléon Côté	à Fortunat Côté	Donation	gratuite				24159
25534		22 Mars 1889	"	"	798	Dame Antoine Emmanuel Bellau	à Germain Alexandre	Quittance de Dot	$323.15. étant le balance du prix de vente de terre à Louis Alexandre et Demoiselle No 847, Vol 1 Rge 6.				24159 Quittance No 1202
27385		2 Avril 1892	"	32	590	Louis Alexandre	à Frédéric Côté	Vente	$905 c/c $100 bal $100 à Germain Alexandre et restante à lui			Quittance No 1810 + 1811	
28576		18 Août 1894	"	33	805	Marie Luce Chamberland	à Fortunat Côté (Son époux)	Testament	à diverses charges + obligations faveur des enfants			idem	
28577		" " "	"	"	806	" " "	par " " " "	Déclaration				idem	
1202	12½ p.m.	19 Oct. 1896	C	1	148	Frédéric Côté	re. Louis Alexandre	Déclaration	pour substituer Le No 335 au No 305 dans l'acte de vente No 22385				Quittance No 1809
30144	9h. a.m.	6 Mai 1897	A	35	465	Vve Eusèbe Tardif (Elmire Pineau)	de Fortunat Côté	Obligation	$200.00 remboursable dans un an + Int. 7%.				Quittance No 2536
30271	9h.40 a.m.	30 Juillet "	"	"	582	Fortunat Côté	à Louis Beaulieu	Vente	$2800.00 c/c $1800.00 Bal par termes annuels de $200.00 (Dans ce prix est compris) No 31461 Vol. 36 Félix Côté 800 00				Quittance No 2536
31461	10h.	10 Août 1899	"	36	693	Félix Côté	de Fortunat Côté vs. Lo. Beaulieu	Transport	prix de la Laiterie de Félix Côté No 57.				
31462	"	" " " "	"	"	694	" "	de Louis Beaulieu	Acceptation	$800.00 dues au vertu de l'acte No 30271.				24568
33580	9h.	31 Oct. 1902	"	38	619	Louis Beaulieu	à George Beaulieu	Donation	du transport No 31461			23877	24159
33610	"	19 Nov. "	"	"	647	George Beaulieu	à Louis Beaulieu	Rétrocession	à diverses charges, obligations etc faveur du donateur ainsi: Savoir:				24568
33749	"	9 Février 1903	"	"	761	Louis Beaulieu	à Marcel Pelletier	Vente	donation No 33580 à raison de $700.00 dont $50.00 comptant et le reste à termes			T25088	No 4056
40723	"	18 Mars 1912	"	45	580	Marcel Pelletier	à Dame Arthémise Dubé	Testament	$3000.00 c/c $1000.00; Bal par termes annuels de $200.00, le 1er à Noël 1903				24159
40724	"	" " "	"	"	581	Dame Vve "	à Joseph Pelletier	Partage	Legs universel - (No 1559 Reg. C. Vol. 2 - Décl. de décès etc -)			23778	
43746	"	1er Déc. 1915	"	48	1481	Joseph "	à Joseph Dumais	Vente	charges + peine à la donatrice $800.00 à Gaudiose, $500.00 à Carmen, $500.00 à Evangéline etc			8878 21401	24159
50815		19 Avril 1929	"	62		Joseph Dumais	à Omer "	Cession	$1600.00 payable $600.00 le 1er Janv 1915 + $1000.00 par termes de $75.00 par année -				23705
83707		26 Mai 1948	Dépôt			Omer "	à Corp. de Téléphone Rim.	Servitude	à charge d'acquitter la bal. de prix de vente				23705
						(Suite au 2e Vol. fo 180)			$20.00 Payé				

Index aux immeubles

2000807585

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
T	17 385 116	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 93 172 est supprimée sur les biens visés décrits à l'hypothèque.

	Radiations	Mention
T	17 385 116	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 59 SBO, 83 856, 93 172, 95 717, 95 774, 95 777, 97 014, 100 327, 104 036, 105 243, 112 007, 114 815, 117 168, 122 325, 125 015, 133 874, 133 875, 137 398, 137 851, 147 954, 149 764, 153 427, 153 881, 157 690, 170 789, 171 788, 174 902, 180 205, 187 911, 188 515, 197 021, 202 397, 235 912, 266 435, 274 517, 291 839, 303 505 est supprimée sur les biens visés décrits à l'hypothèque.



2434-6983 Québec inc.

Demande de vérification de droits acquis à la CPTAQ pour l'exploitation d'une carrière

Lots 304 et 305 du Rang II,
Cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic
Municipalité de Rimouski
MRC de Rimouski-Neigette
Région du Bas-Saint-Laurent

Plan de localisation des droits acquis
Photographie aérienne, 2016

Cadastre

Voie de communication

Route locale

Secteur à l'étude

Lot 304

- Droits acquis perdu en 1980 (Couvert végétal), Sup.: 0,25 ha
- Agrandissement du droits acquis Sup.: 0,51 ha
- Voie d'accès en droits acquis Sup.: 1 200 m²

Lot 305

- Droits acquis perdu en 1980 Couvert végétal Sup.: 0,08 ha
- Agrandissement du droits acquis Sup.: 0,63 ha
- Voie d'accès en droits acquis perdu en 1980 Sup.: 1 277 m²

N

1:2 500

0 25 50 100 150 m

Projection: NAD 1983 MTM 6

Réalisation : Ressources Environnement
Assistance technique en environnement

Cartographie : *Jean-François Labrecque*
Technicien en géomatique

Approuvé par : _____

Date : _____

Sources :
ESRI, 2016 - Image satellite, ArcGIS Ma carte.
CPTAQ, 2017 - Compilation cadastrale, Commission de protection du territoire agricole du Québec, Gouvernement du Québec
Réseau routier, Adresses Québec+, 2017;

Projet : 1743
Date: 20 décembre 2017
Plan : PI_1743_090003_Verification_DroitsAcquis2016_2017_12_20

Note: Ce plan est le résultat d'une compilation de l'information contenue aux documents sources identifiés. Il n'a pas été préparé par un arpenteur-géomètre et ne doit pas être considéré comme tel.

G:\1743_2434_6983_QuebecInc\PI_1743_090003_Verification_DroitsAcquis2016_2017_12_20.mxd

Numéro inscription : 271 257

P304 3/180
P305 [redacted] 8/306
Bic
271257
39241
39241

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT; ---

LE dix septembre; ----------

Devant Me LOUIS BELLAVANCE; ----------
Notaire à Rimouski, Province de Québec;

COMPARAISSENT:

Monsieur HENRI ROY, [redacted]

Ci-après appelé: "LE VENDEUR"

ET:

Monsieur BERTHIER FILLION, [redacted]

Ci-après appelé: "L'ACQUEREUR"

LESQUELS déclarent et conviennent de ce qui suit:

OBJET

Le vendeur VEND par les présentes avec -- les garanties ordinaires de droit, libre de toutes charges, privilèges et hypothèques, sauf ce qui est ci-après exprimé, à l'acquéreur, savoir:-

DESIGNATION

1) Une partie du lot TROIS CENT QUATRE (Ptie 304) au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic, bornée vers le nord-ouest par le fronteau (lot 58), vers le nord-est par la partie du lot 305 ci-après, vers le sud-est par la -- partie sud du lot 304 propriété de monsieur Léonide Lavoie, ----- vers le sud-ouest par le lot 303;

2) Une partie du lot TROIS CENT CINQ (Ptie 305) dudit cadastre, bornée vers le nord-ouest par le fronteau -- (lot 57 et partie 58), vers le nord-est par le lot 306, vers le sud-est par la partie sud du lot 305 propriété de monsieur Léonide Lavoie ----------vers le sud-ouest par la partie du lot -- 304 ci-dessus;

A DISTRAIRE la partie du lot trois cent cinq (Ptie 305) propriété de Rosario Roy aux termes de la vente

QUÉBEC
MINISTÈRE DU REVENU
LOI SUR LES DROITS SUCCESSORAUX
11 IX 87
TAXE DE LOI
$1800

BUREAU D'ENREGISTREMENT
RIMOUSKI

Par dépôt No 82566
le 1991-03-15

les privilèges et hypothèques résultant de l'acte no 87-271257
ayant radiés

Division d'Enregistrement - RIMOUSKI
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 87-09-11 · 12 15
année mois jour heure minute
sous le numéro 271257
Registrateur

1005023349

enregistrée à Rimouski le 25 août 1978 sous le numéro: 201438.

A DISTRAIRE les subdivisions officielles un et deux du lot originaire trois cent cinq (Lots: 305-1 et 305-2) dudit cadastre.

A DISTRAIRE la partie cédée au Ministère des Transports aux termes de la quittance-cession enregistrée à Rimouski sous le numéro: 208234.

SUJETS lesdits lots à la servitude en faveur de l'Hydro-Québec, enregistrée à Rimouski sous le numéro: 234558.

TITRE

Appartenant au vendeur pour les avoir acquis de Dame Omer Dumais aux termes de l'acte de vente enregistré à Rimouski le 17 mars 1956 sous le numéro: 103379.

CHARGES ET CONDITIONS

La présente vente est en outre faite, aux charges et conditions suivantes, auxquelles s'oblige l'acquéreur, savoir:

a) Prendre possession dudit immeuble à compter de la date des présentes.

b) Payer à compter de la date de la prise de possession, toutes les taxes foncières, municipales, scolaires et autres impositions publiques, pouvant affecter le susdit immeuble, libre de tous arrérages jusqu'à cette date.

c) Payer le coût des présentes, dont une copie pour le vendeur et celui de l'enregistrement.

Les comparants déclarent avoir effectués entre eux les ajustements relatifs à la présente vente, en date de la prise de possession, ayant été remboursé de toutes sommes leur revenant à cet égard, si d'autres ajustements s'avèrent nécessaires, ils seront de même effectués à cette date.

d) L'acquéreur reconnaît que le lot vendu est situé dans une région agricole désignée (ou dans une zone agricole), que ce lot est assujetti à certaines dispositions de la Loi sur la protection du territoire agricole et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi.

DECLARATION DU VENDEUR

Le vendeur fait les déclarations suivan-

tes et s'en porte garant, savoir:-

a) Il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'immeuble n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur.

b) L'immeuble est libre de toutes charges privilèges et hypothèques.

c) Il est un résident canadien au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et au sens de la Loi sur les ---- impôts et il n'a pas l'intention de modifier telle résidence. Le vendeur fait cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et effet que si elle était faite sous serment en vertu de la Loi sur la Preuve au Canada.

d) Le vendeur déclare ne se réserver aucun lot contigu ou présumé contigu, ni aucun droit indivis dans un lot contigu ou présumé contigu aux lots aliénés dans le présent acte au sens de la Loi sur la protection du territoire agricole.

PRIX

Cette vente est enfin faite pour le prix de DIX MILLE DOLLARS (10,000.00$) en acompte sur lequel le vendeur reconnaît avoir reçu comptant de l'acquéreur, la somme de QUATRE MILLE DOLLARS (4,000.00$), DONT QUITTANCE POUR AUTANT.

QUANT au solde au montant de SIX MILLE -- DOLLARS (6,000.00$), l'acquéreur s'engage et s'oblige à le payer au vendeur, sans intérêt, par deux (2) versements annuels de ---- TROIS MILLE DOLLARS (3,000.00$) chacun, le premier dans un (1) an des présentes et l'autre successivement le trente-et-un décembre suivant (1988).

ANTICIPATION

Malgré le terme ci-dessus convenu, l'acquéreur aura le privilège d'acquitter le solde de prix de vente payable au vendeur en tout temps avant échéance, en tout ou en--- partie, sans avis préalable ni indemnité. Si ce paiement n'est-- que partiel, l'acquéreur ne sera pas libéré de son obligation --- d'effectuer les versements subséquents jusqu'à concurrence du --- solde dû.

HYPOTHEQUE

Afin de garantir le paiement du solde de prix de vente et des intérêts dus au vendeur, l'acquéreur hypothèque spécialement l'immeuble ci-dessus en faveur du vendeur---- jusqu'à concurrence dudit solde, cette hypothèque étant en plus du privilège de vendeur existant de plein droit.

DEFAUT

Dans l'un ou l'autre des cas ci-dessus prévus, l'acquéreur sera considéré en défaut vis-à-vis le ven-

deur sans qu'il soit nécessaire que le vendeur lui donne avis ou le mette en demeure, savoir: s'il refuse ou néglige de payer, --- dans les trente (30) jours de leur échéance respective, les versements ci-dessus stipulés de capital ou d'intérêts, et les taxes municipales et scolaires, générales et spéciales; s'il aliène de façon quelconque les biens vendus en tout ou en partie sans obtenir au préalable l'autorisation écrite du vendeur; s'il néglige d'entretenir les biens vendus en bon état et diminue ainsi la garantie du vendeur; s'il se prévaut d'une façon quelconque des --- dispositions de la loi de faillite ou si les biens vendus ou une partie d'iceux sont l'objet d'une saisie ou d'une vente en justice ou sont l'objet de l'enregistrement d'un privilège qui ne serait pas radié dans les trente (30) jours de son enregistrement; si l'acquéreur ne se conforme pas en tous points aux autres stipulations prévus au présent contrat ou enfin, s'il vient en défaut d'une façon quelconque sur toute créance ou charge devant avoir priorité sur le présent solde de prix de vente, l'acquéreur étant toujours en défaut par le seul écoulement du temps.

DECHEANCE DU TERME
ET INDEMNITE

Dans l'un ou l'autre des cas ci-dessus prévus où l'acquéreur sera en défaut à l'égard du vendeur, l'acquéreur perdra le bénéfice du terme et le vendeur aura le droit de réclamer le remboursement immédiat de toute somme à lui due en capital, intérêts, frais et accessoires.

CLAUSE RESOLUTOIRE

Au cas de défaut de l'acquéreur de se --- conformer à l'une ou l'autre des obligations des présentes, et -- notamment de payer à échéance ledit solde de prix de vente, le -- vendeur aura le droit, s'il le juge à propos, et sans préjudice aux autres recours que lui permet le présent acte, de demander la résolution de la présente vente, après avoir servi à l'acquéreur l'avis de soixante (60) jours prévus par la loi.

En ce cas, le vendeur reprendra les biens vendus, sans être tenu à aucune restitution pour les acomptes reçus jusqu'alors en capital, intérêts, frais et accessoires, ni à aucune indemnité pour les réparations, améliorations et constructions faites à l'immeuble (et aux autres biens vendus) par qui -- que ce soit, restant acquis au vendeur à titre de dommages-intérêts liquidés.

INDIVISIBILITE
& SOLIDARITE

Toute somme due au vendeur constituera une dette indivisible qui pourra être réclamée en totalité de chacun des héritiers de l'acquéreur. Si le mot "acquéreur" tel qu'employé aux présentes désigne plus d'une personne, chacune---- d'elles sera solidairement responsable de l'exécution des obligations stipulées aux présentes.

ELECTION DE DOMICILE

Tout avis à l'acquéreur pourra lui être donné à sa dernière adresse connue du vendeur. Cependant, la signification de tout avis, mise en demeure ou autre procédure quelconque sera valable si elle est faite au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure pour le district où est situé l'immeuble, où pour les fins du présent contrat, l'acquéreur fait élection de domicile.

ETAT CIVIL

Monsieur Henri Roy déclare être marié en premières noces à Dame Gisèle Chénard, vivante, sous le régime de la communauté universelle de biens tel qu'il appert d'un contrat de mariage reçu devant Me Emile Gagnon, notaire, le 14 juillet 1951, enregistré à Rimouski le 4 août 1951 sous le numéro: 91764 et que son état civil et son régime matrimonial n'ont été et ne sont l'objet d'aucun changment.

INTERVENTION:

Aux présentes intervient:

Madame GISELE CHENARD, épouse dudit vendeur, demeurant au même lieu;

LAQUELLE après avoir pris communication des présentes déclare y concourir et y donner son plein consentement, conformément aux prescriptions de l'article 1292 amendé au Code Civil de la Province de Québec.

MENTIONS EXIGEES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI AUTORISANT LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES.

a) Contrepartie

Les parties déclarent que le montant de la valeur de la contrepartie est celui indiqué à la clause "PRIX" soit la somme de dix mille dollars (10,000.00$).

b) Droit de mutation

En conséquence, les parties déclarent que le montant de droit de mutation s'établit à la somme de 30.00$, représentant le pourcentage de la valeur de la contrepartie, tel que prévu par ladite Loi.

c) Exonération

Les cessionnaires déclarent ne pas être exonérés du paiement du droit de mutation au sens de ladite Loi.

DONT ACTE:

A RIMOUSKI, sous le numéro six mille quatre cent cinquante-quatre (6454)
des minutes du notaire soussigné.

Numéro inscription : 271 257

LECTURE FAITE, les comparants et ------- l'intervenante, signent avec et en présence du notaire soussigné.

(signé) [redacted]
(signé) [redacted]
(signé) [redacted]
(signé) LOUIS BELLAVANCE, notaire

COPIE CONFORME à la minute demeurée en mon étude

Louis Bellavance notaire

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Rimouski	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic	**Droits :**	2017-11-17 15:10
Lot :	305	**Radiations :**	2017-11-13 16:00
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-03-25						
2002-12-17	10 195 221	Vente	Vendeur Acquéreur	Fillion, Berthier 2434-6983 Québec Inc.	27 000,00 $ comptant		
2008-04-21	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2008-05-01	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 663 777, 3 663 782, 3 663 831, 3 664 206 et 3 664 208 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

Index des immeubles

Section référence : Rimouski - Paroisse de Sainte-Cécile-du-Bic - 305

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Acte au long			
93 172			T 17 385 116
320 982			T 17 385 116

INDEX DES IMMEUBLES

Cadastre PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC — Lot nº 305

Division d'enregistrement de Rimouski — Rang

Plan nº — Canton

Déposé au bureau d'enregistrement le — Autres

Attesté à Rimouski le 1993/03/10 (A M J) par — Régistrateur

Concordance: De Volume 8 Page 306

NOMS DES PARTIES	TITRE DE L'ACTE	ENREGISTREMENT DATE	ENREGISTREMENT Nº	REMARQUES ET AVIS D'ADRESSE	RADIATIONS
Bque Nat. Canada à 289 2928 Canada Inc.	Cess. Créance	93-05-10	311547	R 296528 A41194	192956
C.P. du Bic de Marie-Josée Caron et al	Hyp.	2001-02-19	352363	P. 86400$ A40966	
Léonide Lavoie à Marie-Josée Caron et al.	Vente	2001-02-23	352402	p. 65000$ payé A45662	

Index aux immeubles
2000812875

• BE-34 (91-03)

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

Lot no 305 Index aux Immeubles de Bic

Suite Volume 3 Page 180

NOMS DES PARTIES	Nature de l'Acte	ENREGISTREMENT				Radiation numéro du dépôt Total "T" Partielle "P"	REMARQUES Prix de vente; charges réelles: (montant des créances; privilèges et hypothèques; servitudes; etc., etc.)
		Date	Reg.	Vol.	No		
Henri Roy à Berthin Fillion	Vente	87-09-11			271257	T 82566	Solde vendeur $6,000.00
" Vo "	Adhesion	"	"		39241	T 82566	Re 271257
Bque Nat Canada de 24 34-6983 Cnlee Inc	Hypt	91-03-15			296528	T 92986	$30,000.00
" Vo "	Adhesion	"	"		40548	T 92986	Re 296528.
Léonide Savoie à Jean François Savoie et al	Bail	92-12-08			309334		Sans. 10,000$

SUITE FEUILLES MOBILES

Index aux immeubles
2000808423

No 304 Vol. 2 Page 180 Index aux Immeubles de Ste. Cécile du Bic dans le Comté de Rimouski "Subdivision"

Date de l'Enregistrement Année	Mois	Jour	Indication de l'Enregistrement No.	Reg.	Vol.	Page	Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés $	Montants transportés cts.	Radiations Partielles	Radiations Totales
1982	01	22	178500				Hypothèque	Banque Nat. Canada de Rivière Beaulieu		$7500.00,					
1982	12	14	234558				Levée de	Henri Roy à Hyac. Ouellet,							
1987	09	11	271257				Vente	Henri Roy. à	Berthier Fillion	Solde vendeur $6,000.00 P					82566
"	1	"	39241				Cédant	"	"	Re 271257					82566
1991	03	15	296528				Hypt	Bque nat Canada	de 2434-6983 Québec Inc	$30,000.00 P					82986
"	"	"	40546				Cédant	"	"	Re 296528.					82986
1992	12	06	309334				Bail	Léonide Lavoie	à Jean François Lavoie et al.	5 ans. 10,000$ P					

SUITE FEUILLES MOBILES

No 305 (Suite au vol. 2 page 180) PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

1970	Nov.	13	149269	Depot.		Hypothèque	L'Op. Créd. Agric. Dim.	de	Lucien Beaulieu.	$ 10,000.00. Int 2½ %. typo. cad 15%.	(P.S)				95336
"	"	"	12453			Cédant	" "	"	"	Re - 149269.	(" ")				95336
1973	Août	28	166533			Hypothèq.	Caisse Pop. Ste Cécile Bic	de	M. Léonide Lavoie	$ 1200.00. Int 8½ %.	(P)				
1975	août	26	179,388			Hypothèq.	" " "	de	" "	$ 2,620.00 Int. 11 4/2 %	(P)				82748
"	"	"	19,952			Cédant	" " "	de	" "	re 179,388	(P)				82748
"	Sept	4	21003			"	" "	de	" "	"	P				82748
1975	oct.	20	180,516			Hypothèque	Soc. de Créd. Agricole	de	Henri Roy	$ 20,000.00 Int. 8½ % "partie d'intérêts"				84171	57076
"	"	"	20,256			Cédant	" " "	de	" "	re 180,516					57076
1978	03	14	197,768			Avis Opposp.	Ministère Transports	de	" "		P				
1976	08	15	201436			Vente	Henri Roy.	à	Rosario Roy.	Comptant. "Droit passage".	P.				
1978	11	07	203,483			Hypothèq.	Caisse Pop. Ste de		Dame Jean-Luc Lavoie	$ 12,000.00 Int. 12%	P.				70123
"	"	"	27,694			Cédant	" " "	"	" "	re 203,483.					70123
1978	11	10	203,570			Vente	Rosario Roy e	"	" "	$ 7,800. 00 Int. 10% au vend.	P				33088
1978	11	10	203,571			Vente	Henri Roy à	"	" "	Comptant					

PARTIELLEMENT SUBDIVISÉ Remplacé le 21-10-1978 (305-1 et 2) Vol. 3 page 214

1979	01	18	204,840			Hypothèq.	Caisse Pop. Ste de		Dame Jean-Luc Lavoie	$ 5,000.00 Int. 12½ %	P.				
"	"	"	28,116			Cédant	" " "	"	" "	re 204,840	P				
1979	06	18	208,224			Vente	Henri Roy, ecr à		Ministère des Transports	Comptant	P				
1982	01	22	228 533			Hypothèque	Banque Nat. Canada de		Rivière Beaulieu	$ 7,500.00.					
1982	12	14	234558			Levée de	Henri Roy à		Hyac. Ouellet.						

Suite Volume 4 Page 306

28196-33500- 3133, 34889

Index aux immeubles
2000810072

Index aux immeubles
2000809875

No. 304 (Suite du 1er Vol. Folio 167)

Paroisse de Ste Cécile du Bic

Cent quatre-vingtième feuillet

DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI (2e Division)

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Rég.	Vol.	Page.	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, Etc., Etc., Etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, Etc., Etc., Etc.	Nature de l'Acte.	Montant des créances et termes de paiement.	Transports — Noms des Cessionnaires.	Montants transportés $ Cts.	Radiations — Partielles.	Radiations — Totales.
106129.		2 Janv. 1957	Dépôt			Léonard Dumais	à Henri Roy.	Vente.	$ 50.00 Payé.	(Ptie)			
108261		26 sept.	"		"	L. Off. Crédit Agricole de	Léonard Dumais	Prêt.	$ 4.000.00 Int 2½%. hypp add. $ 600.00	(P. Sud) priorité re: 68559.			33720
4218		" " "	"		"	" " " " "	" "	Adresse	Re:- 108261	(" ")			
109606		16 avril 1958	"		"	" " " " de	Henri Roy	Prêt	$ 5.000.00 Int 2½%. hypp. add $ 800.00	priorité re: 103154. (Ptie 2. dist.)			46652
4471		" " "	"		"	" " " " "	" "	Adresse	Re no - 109606.	(" " ")			46652
124553		31 déc. 1965	"		"	Léonard Dumais	à Adrien Beaulieu.	Vente	$ 1.000.00 Payé	(P.S)			
139495		20 juin 1967	"		"	Ass. Pop. Ste-Cécile Bic	Henri Roy.	Mand. Appr.	$ 3.800.00 Int 8%.				36982
145996		25 mars. 1969	"		"	Léonard Dumais	à Léonide Lavoie	Vente	$ 6.000.00 %c - $ 2.104.92 Solde à P. Off. C. Ag. re-108261 - (Ptie)			38113.	
149110		1 Oct. "	"		"	Adrien Beaulieu	à Lucien Beaulieu.	"	$ 10.000.00 payable à mêmes un fond de P. Off. C. Agric. (P.S)				38377.
148657.		2 Avr. "	"		"	L. Off. Crédit Agric. Rie	de Léonide Lavoie	Obligation	$ 8.400.00 Int 2½%. hypp. add $ 1.300.00. priorité 90432 (a)				102664
12618		" " "	"		"	" " "	"	Quittance	Re- 148657	(a)			102664
149269		13 Avril 1970	"		"	" " "	de Lucien Beaulieu.	Obligation	$ 10.000.00. Int 2½%. hypp. add 15%.	(P.S)			93332
12753		" " "	"		"	" " "	"	Adresse	Re - 149269.	(" ")			83332
166533.		28 Août 1973	"		"	Ass. Pop. Ste-Cécile Bic	Léonide Lavoie	Mand. Appr.	$ 1200.00. Int 8½%.	(P)			
179388		26 " 1975	"		"	" " "	de "	Hypothèque	$ 9.620.00. Int. 11% 00	(P)			80748
19450		" " "	"		"	" " "	"	Adresse	re 179388	(P)			80748
180,516		20 oct. 1975	"		"	Soc. de Crédit Agricole	de Henri Roy.	Hypothèque	$ 23.500.00 Int. 8% 00 "parties dist"			54171	37074
20,156		" " "	"		"	" " "	"	Adresse	re 180,516				57874
208.234		1978-06-28				Henri Roy rep. à	Ministère Transports	Vente	Comptant	2.00			
						Vol. 2, Page 180							

No. 305 (Suite du 1er Vol. fo. 167)

PAROISSE STE-CÉCILE DU BIC

31331 23011 - 23196 - 23560

87742		21 mar. 1949	Dépôt			Amer Dumais	à Cie Pouv. du Bas-St-L.	Servitude	$ 1.00 Payé				
90098		20 " 1950	"		"	" "	à " " " "	"	$ 1.00 Payé				
953		28 juill. 1951	"		"	" "	par Receptrices du Revenu	Certificat	Rég. universelle	(1/3 End)			
91703		" " "	"		"	" "	à Dlle Caroline Louise Dumais	Testament	" "	(" " ")			
91704		" " "	"		"	" "	par " " " "	Legs divers	" "	(" " ")			
93172		5 mai 1952	"		"	Com. and Trust Co. de	Quebec Telephone Corp.	Vidimus	Supp. re fiances no 59				
103326		14 Juin 1956	"		"	La Caisse Pop. de Bic	de Henri Roy	Hypothèque	$ 7000.00 Int 6%; hypp add 1/6. Priorité par Jean Roy et Hon Re. 103154.		24720		25372
103379		17 " "	"		"	Dlle Amer Dumais (Ptie)	à " "	Vente	$ 6.000.00 Payé (droit habitation dim 1er nov 1952) rente ses. etc.				
106129		2 Janv. 1957	"		"	Henri Roy	à Léonard Dumais	"	$ 1.500.00 a/c. Actes enregistrés & Contrat payé cette année. Bal. à demande d'ici 6 mois. (Ptie S)				24847
108261		26 sept. "	"		"	L. Off. Crédit Agric. Rie de	" "	Prêt	$ 4.000.00. Int 2½%, hypp add $ 400.00	(" ") priorité re: 68559.			33720
4218		" " "	"		"	" " "	vs " "	Adresse	Re: 108.261	(" ")			
109606		16 avril 1958	"		"	" " "	de Henri Roy.	Prêt	$ 5.000.00 Int 2½%. hypp. add $ 800.00 prestule re: 103154. (Ptie S. dist)				46652
4471		" " "	"		"	" " "	vs " "	Adresse	Re: no - 109606	(" " ")			46652
124553		31 Déc. 1965	"		"	Léonard Dumais	à Adrien Beaulieu	Vente	$ 1.000.00 Payé	(P.S)			
139495		20 Juin 1967	"		"	Ass. Pop. Ste-Cécile Bic	vs Henri Roy.	Mand. Appr.	$ 3.800.00 Int 8%.				
145996		25 mars 1969	"		"	Léonard Dumais	à Léonide Lavoie	Vente	$ 5.000.00 %c. $ 2.104.92 Solde à P. Off. C. Agric re. 108261. (Ptie)			38113.	
149110		1 Oct. "	"		"	Adrien Beaulieu	à Lucien Beaulieu	"	$ 10.000.00 payable à mêmes un fond de P. Off. C. Agric				38377
148657.		2 Avr. "	"		"	L. Off. Crédit Agric.	de Léonide Lavoie	Obligation	$ 8.400.00 Int 2½%. hypp. add. $ 1.300.00. priorité 90432. (a)				102664
						(Suite au vol 3 page 180)							

INDEX de la Paroisse de Ste-Cécile du Bic,

No 304

Numéro et date de l'Enregistrement. No.	Heure.	Date.	Indication de l'Enregistrement. Reg.	Vol.	Page.	NOM DU VENDEUR, DONATEUR, CRÉANCIER, Etc., Etc., Etc.	NOM DE L'ACQUÉREUR, DONATAIRE, DÉBITEUR, Etc., Etc., Etc.	NATURE DE L'ACTE	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT.	TRANSPORTS. NOMS DES CESSIONNAIRES. 5098 - 14011 - 23500 - 31331	Montants transportés. $ Cts.	RADIATIONS. Partielles.	Totales.
24444													Quittance No 1007
26165		10 Mai 1890	A.	31	379	François Xavier Gagné	à Michel Parent	Vente	$16 c/c $100. Balance par termes de $50.				
26169		15 Mai "	"	"	382	Michel Parent	à Paschal Martin	Vente Rémé	$100 payé, Remis en 1893. Int. 8%				
25540		23 Juillet 1894	"	33	764	Michel Parent	à André Ouellet	Vente	$300.00 c/c $100.00 - Bal: $50.00 par an.				24159
30992	1h.20	10 Sept. 1898	"	36	233	Dame Rose Anna Gagnon	à " "	Testament	Divers obligations pour avantages en faveur de l'enfant Ouellet (No 30993) (Sa part)				
31743	9h.	3 Février 1900	"	"	964	André Ouellet	à Frédéric Ouellet	Donation	Rente viagère faveur du donateur + te. $400.00 à Emile Ouellet + te			24159	24487
38686	9h.40	21 Juillet 1909	"	43	556	Frédéric Ouellet	à Joseph Dumais	Vente	$1200.00 c/c $500.00; Bal $80.00 par année, le 1er août 1er Sept. 1909				24159
40919	10h.40	5 Juin 1912	"	45		Dame Elmire Caron	à " "	Testament	Legs universel - (No 1569 Reg. C. Vol. 2 - Décl. de décès etc.)			9492	
50639	3h.25	5 Mai 1922	"	54	778	Joseph Dumais	à Omer "	Donation	+ diverses charges + obligations le donataire reconnait à tous droits en vertu du testament (No 40919 - 2e partie)				24159
54096	9h.	20 Juin 1925	"	59	424	Dame Jeanne Dumais + Alice Dumais	à Joseph "	Renonciation	à tous droits en vertu du testament No 40919 - (2e Partie)				
62065	3½	13 avril 1933	"	68	16	Joseph Dumais	à Omer "	Vente	$700.00 c/c $600.00 Bal par termes de $50.00 etc, (Terrain de retrait) (No)				24216
83707		26 Mai 1948	Dépôt			Omer "	à Corp. de Téléphone de Rimouski	Servitude	$20.00 payé				
87743		21 Mai 1949	"			" "	à Cie de Pouv. Bas-St-S.	"	+1.00 Payé				
90098		20 " 1950	"			" "	à " " " "	"	+1.00 Payé				
953		28 juill. 1951	"			" "	par Receveur des Revenus	Certificat	(½ bnd. ½ accrd) + totalité ½ Ext)				
91703		" " "	"			" "	à Dame Casimir Denis Dumais	Testament	Reg. universelle (" " + " " ")				
91704		" " "	"			" "	par " " " "	Désistement	" " (" " + " " ")				
93172		5 mai 1953	"			Adm. and Trust Co. de	Quebec Telephone Corp.	Fiducie	Supp. re fiducie 59				
103326	14	Mars 1956	"			La Caisse Pop. de Bic	de Henri Roy	Hypothèque	* 7000.00 Int. 6%, hyp. addl %; Promise par Jean Roy $400 Re: 103354 (Pte de retrait)			24720	25372
103379	17	" "	"			Dr Omer Dumais (Cl Livre)	à Henri Roy	Vente	$6,000.00 payé. (dont hab. talons payés au 1er nov. prochain, 1956) reste Seyn. etc				
106129	2	Janv 1957	"			Henri Roy	à Léonard Dumais	"	$1.500.00 c/c 100.00 Bal à demander, d'ici 5 mois. Int après (P.S)				24847
No	305					(Suite au vol 2. folio 180)				5098-14011-23500-31331			
22564		30 Juillet 1883	A	28	257	M. A. Georgiana Neill	à Louis Alexandre	Vente	$1200. $450 payé, balance, par termes, Int. 7% de l'échéance.				24159
847	9¾ h.	h " "	b	1	287	" " " "	" " "	Déclaration	de l'acte No 22564, Vol. 28 - Vente				24159
24626		9 Mai 1887	A	30	144	Louis Napoléon Côté	à Fortunat Côté	Donation	gratuite				24159
25534		22 Mars 1889	"	"	798	Dame Antoine Emmanuel Bellau	à Germain Alexandre	Quittance de Dot	$323.15. étant le balance du prix de vente de terre à Louis Alexandre et Demoiselle No 847, Vol 1 Rge 6.				24159 Quittance No 1202
27385		2 Avril 1892	"	32	590	Louis Alexandre	à Frédéric Côté	Vente	$905 c/c $100 bal $100 à Germain Alexandre et restante à lui			Quittance No 1810 + 1811	
28576		18 Août 1894	"	33	805	Marie Luce Chamberland	à Fortunat Côté (Son époux)	Testament	à diverses charges + obligations faveur des enfants			idem	
28577		" " "	"	"	806	" " "	par " " " "	Déclaration				idem	
1202	12½ p.m.	19 Oct. 1896	C	1	148	Frédéric Côté	re. Louis Alexandre	Déclaration	pour substituer Le No 335 au No 305 dans l'acte de vente No 22385				Quittance No 1809
30144	9h. a.m.	6 Mai 1897	A	35	465	Vve Eusèbe Tardif (Elmire Pineau)	de Fortunat Côté	Obligation	$200.00 remboursable dans un an + Int. 7%.				Quittance No 2536
30271	9h.40 a.m.	30 Juillet "	"	"	582	Fortunat Côté	à Louis Beaulieu	Vente	$2800.00 c/c $1800.00 Bal par termes annuels de $200.00 (Dans ce prix est compris) No 31461 Vol. 36 Félix Côté 800 00				Quittance No 2536
31461	10h.	10 Août 1899	"	36	693	Félix Côté	de Fortunat Côté vs. Lo. Beaulieu	Transport	prix de la Laiterie de Félix Côté No 57.				
31462	"	" " " "	"	"	694	" "	de Louis Beaulieu	Acceptation	$800.00 dues au vertu de l'acte No 30271.				24568
33580	9h.	31 Oct. 1902	"	38	619	Louis Beaulieu	à George Beaulieu	Donation	du transport No 31461			23877	24159
33610	"	19 Nov. "	"	"	647	George Beaulieu	à Louis Beaulieu	Rétrocession	à diverses charges, obligations etc faveur du donateur ainsi: Savoir:				24568
33749	"	9 Février 1903	"	"	761	Louis Beaulieu	à Marcel Pelletier	Vente	donation No 33580 à raison de $700.00 dont $50.00 comptant et le reste à termes			T25088	No 4056
40723	"	18 Mars 1912	"	45	580	Marcel Pelletier	à Dame Arthémise Dubé	Testament	$3000.00 c/c $1000.00; Bal par termes annuels de $200.00, le 1er à Noël 1903				24159
40724	"	" " "	"	"	581	Dame Vve "	à Joseph Pelletier	Partage	Legs universel - (No 1559 Reg. C. Vol. 2 - Décl. de décès etc -)			23778	
43746	"	1er Déc. 1915	"	48	1481	Joseph "	à Joseph Dumais	Vente	charges + peine à la donatrice $800.00 à Gaudiose, $500.00 à Carmen, $500.00 à Evangéline etc			8878 21401	24159
50815		19 Avril 1929	"	62		Joseph Dumais	à Omer "	Cession	$1600.00 payable $600.00 le 1er Janv 1915 + $1000.00 par termes de $75.00 par année -				23705
83707		26 Mai 1948	Dépôt			Omer "	à Corp. de Téléphone Rim.	Servitude	à charge d'acquitter la bal. de prix de vente				23705
						(Suite au 2e Vol. fo 180)			$20.00 Payé				

Index aux immeubles

2000807585

Mention de radiation - Section numérisée

	Radiations	Mention
T	17 385 116	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 93 172 est supprimée sur les biens visés décrits à l'hypothèque.

	Radiations	Mention
T	17 385 116	L'inscription des droits hypothécaires résultant du document ou de la réquisition N° 59 SBO, 83 856, 93 172, 95 717, 95 774, 95 777, 97 014, 100 327, 104 036, 105 243, 112 007, 114 815, 117 168, 122 325, 125 015, 133 874, 133 875, 137 398, 137 851, 147 954, 149 764, 153 427, 153 881, 157 690, 170 789, 171 788, 174 902, 180 205, 187 911, 188 515, 197 021, 202 397, 235 912, 266 435, 274 517, 291 839, 303 505 est supprimée sur les biens visés décrits à l'hypothèque.

Commission
de protection
du territoire agricole
Québec

Québec, le 21 décembre 2017

2434-6983 Québec inc.
a/s Monsieur Denis Bélanger
2457, route 132
Rimouski (Québec) G0L 1B0

Objet:	Dossier	:	416717
	Lot(s)	:	3 663 777-P
	Cadastre	:	Cadastre du Québec
	Circonscription foncière	:	Rimouski
	Superficie visée	:	1,39 hectare
	Municipalité	:	Rimouski
	MRC	:	Rimouski-Neigette
	Date de réception	:	10 juillet 2017

Monsieur,

Vous avez demandé à la Commission de vérifier l'existence de droits personnels ou réels sur votre propriété. Les résultats de nos vérifications nous font conclure que les droits que vous invoquez aux articles 101 et 103 de la Loi, peuvent être confirmés.

En effet, selon les informations dont nous disposons actuellement, la propriété visée à la déclaration était utilisée à des fins commerciales (exploitations d'une carrière) à la date d'application de la Loi et votre prétention de droits acquis sur une superficie de 1,39 hectare s'avère fondée. Soit 0.63 hectare sur l'ancien lot 304 et 0.76 hectare sur l'ancien lot 305 incluant le chemin d'accès.

Veuillez prendre note que la présente lettre ne vous dispense pas de produire une nouvelle déclaration, si vous voulez plus tard poser un geste couvert par l'article 32 (émission d'un permis de construction) ou 32.1 (aliénation d'une superficie de droits acquis).

Nous tenons à vous rappeler:

Que l'utilisation de l'aire de droits acquis est assujettie à l'article 101.1 de la Loi.

«101.1. Malgré l'article 101, une personne ne peut, à compter du 21 juin 2001, ajouter une nouvelle utilisation principale à une fin autre que l'agriculture sur la superficie bénéficiant de ce droit ni modifier l'utilisation existante en une autre utilisation à une fin autre que l'agriculture, sans l'autorisation de la commission. »

Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 643-3314 (local)
1 800 667-5294 (extérieur)
Télécopieur : 418 643-2261
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil
25, boul. La Fayette, 3e étage
Longueuil (Québec) J4K 5C7
Téléphone : 450 442-7100 (local)
1 800 361-2090 (extérieur)
Télécopieur : 450 651-2258

Que les droits peuvent s’éteindre aux conditions mentionnées (à l’article 31) (à l’article 102) de la Loi.

«102. Le droit reconnu par l'article 101 subsiste malgré l'interruption ou l'abandon d'une utilisation autre que l'agriculture. Il est toutefois éteint par le fait de laisser sous couverture végétale la superficie sur laquelle il porte, pendant plus d'un an à compter du moment où les dispositions de la présente loi visant à exiger l'autorisation de la commission ont été rendues applicables sur cette superficie. Il est également éteint aux mêmes conditions sur la partie de cette superficie qui a fait l'objet d'un acte d'aliénation; il en est de même quant à la superficie qui a été réservée par le vendeur à l'occasion d'un lotissement ou d'une aliénation, intervenue après le 20 juin 1985.»

Finalement, veuillez noter que vous êtes tenu de respecter également toutes normes applicables en vertu d'autres lois ou règlements notamment la réglementation municipale.

Vous pouvez communiquer par écrit avec le (la) soussigné(e) si vous avez besoin d’autres informations.

Veuillez agréer, Monsieur , nos cordiales salutations.



FRANCE SIMARD, enquêteure
Service des enquêtes

c. c. Municipalité de Rimouski
Ressources Environnement inc.